

AOL-Time Warner : le premier empire mondial de la communication et d'Internet est né

IL A FALLU un an pour que le premier empire mondial de la communication et d'Internet, AOL-Time Warner, voie le jour. La Federal Communication Commission (FCC), l'autorité américaine de régulation, a donné, jeudi 11 janvier, sous conditions, son ultime feu vert à la fusion entre les deux groupes américains. Cette gigantesque entreprise regroupera 30 millions d'internautes, 12 millions de foyers câblés, la chaîne d'information en continu CNN, la télévision payante HBO, le magazine Time ou encore les studios Warner Bros. A lui seul le groupe de presse Time Inc compte une centaine de millions d'abonnés dans le monde. Le PDG d'AOL, Steve Case, veut « construire un média global aussi central que le téléphone ou la télévision ». Le temps de boucler cette fusion, le nouvel ensemble a perdu un tiers de sa valeur boursière.

Lire page 16

Affaire Mitterrand : les secrets de l'Angolagate

● « Le Monde » s'est procuré les contrats de ventes d'armes à l'Angola de 1993 et 1994 ● Ils portent sur 633 millions de dollars ● Jean-Christophe Mitterrand avait permis le contact avec le vendeur, le milliardaire Pierre Falcone ● La famille Mitterrand s'en prend violemment au juge Courroye

MIS EN EXAMEN dans une affaire de ventes d'armes à l'Angola, Jean-Christophe Mitterrand a quitté la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, jeudi 11 janvier. Le fils de l'ancien président de la République s'en est pris violemment, le soir même à France 2, au juge Courroye chargé de l'enquête, « ce juge qui sue la haine avant d'ouvrir la bouche ». La caution de 5 millions de francs exigée par la justice pour sa libération a été versée par sa mère, Danièle Mitterrand, qui parle d'une « rançon ». Ces mises en cause du juge Courroye ont provoqué des réactions d'indignation au sein de la magistrature où l'on dénonce une tentative de « déstabilisation ». C'est dans ce climat polémique que la cour d'appel de Paris devait examiner, vendredi, les demandes d'annulation de la procédure du juge Courroye - qui a été placé sous protection policière - sur l'ensemble de cette affaire de ventes d'armes.

L'enquête du Monde sur cet « Angolagate » raconte comment Jean-Christophe Mitterrand a per-



mis le contact, en 1993, entre un militant socialiste, qui cherchait à sauver le régime angolais aux abois, et le milliardaire Pierre Falcone qui conclura avec l'Angola, en 1993 et 1994, des contrats d'armement - dont Le Monde s'est procuré des copies - pour un montant de 633 millions de dollars. A cette époque, Jean-Christophe Mitterrand avait quitté la cellule africaine de l'Élysée. Il était salarié par une société, établie en Suisse, créée spécialement pour lui par Elf, et par une filiale de la Compagnie générale des eaux. Outre Pierre Falcone, on rencontre au fil de cette enquête des personnages étonnants et mystérieux, tels le riche homme d'affaires Arcadi Gaydamak - l'homme aux quatre nationalités, israélienne, française, canadienne et angolaise - et un ambassadeur angolais qui ne l'était pas vraiment mais qui était tout-puissant à Paris.

Lire page 8, notre enquête pages 12 et 13 et notre éditorial page 15



ENQUÊTE SUR UNE AFFICHE

Engagez-vous !

L'affiche d'Alfred Leete présentée ci-dessus représente Lord Kitchener, ministre de la guerre britannique, appelant ses concitoyens à s'engager dans l'armée. Elle est d'abord parue dans l'hebdomadaire London Opinion en 1914. A partir de cette image choc, qui a ensuite beaucoup servi, l'historien italien Carlo Ginzburg propose une ample réflexion sur l'image, la persuasion et la propagande à travers les siècles. p. 14

Les « sages » et la cohabitation

LES DÉCISIONS récentes du Conseil constitutionnel, censurant le dispositif d'allègement de CSG pour les bas salaires et l'éco-taxe, ont ravivé la polémique sur l'indépendance de cette institution. Au gouvernement et au Parlement, beaucoup s'indignent du caractère « partisan » des décisions du Conseil. Avant le débat et le vote sur le projet de loi relatif au statut de la Corse, qui devrait être ensuite soumis par l'opposition aux juges constitutionnels, Lionel Jospin a mis en garde, jeudi 11 janvier, contre ceux qui seraient tentés de « contrecarrer une démarche politique claire et saine ». Le Conseil se défend du rôle de « contre-pouvoir » que lui prêtent l'opposition comme la majorité.

Lire page 6

Hubert Védrine célèbre Madeleine Albright, Joschka Fischer vante la France

PARIS, capitale diplomatique et... gastronomique du monde. Ce n'est pas nouveau mais c'est bon de s'en assurer de temps en temps. Jeudi 11 janvier, le ministre des affaires étrangères Hubert Védrine avait convié quatre de ses collègues, le Russe Igor Ivanov, le Britannique Robin Cook, l'Allemand Joschka Fischer et l'Italien Lamberto Dini, plus le haut représentant pour la politique étrangère commune, Javier Solana, à un dîner en l'honneur de Madeleine Albright, qui va quitter son poste de secrétaire d'Etat avec la fin de l'administration Clinton. Hubert Védrine n'a pas commis l'impair de son prédécesseur, Hervé de Charette, qui avait offert à un autre secrétaire d'Etat sur le départ quelques livres français à dos cartonné que, méprisant, Warren Christopher avait pris pour des livres de poche. « Hyper Madeleine », qui maîtrise parfaitement notre langue, a eu droit à une édition rare de La Démocratie en Amérique, de Tocqueville.

Pourquoi Paris, ou plus exactement le château de La Celle-Saint-Cloud, un palais de la République mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour abriter ces agapes

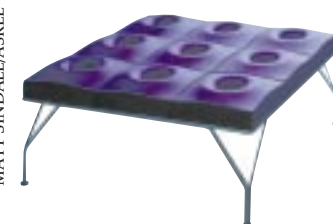
internationales ? « Parce que la cuisine est la meilleure », a expliqué Joschka Fischer. Dans la bouche du chef de la diplomatie allemande, qui, pour suivre un régime strict n'en est pas moins gourmet, l'appréciation n'est pas inattendue. Joschka Fischer, qui a profité de son séjour pour avoir des entretiens avec Hubert Védrine, était d'ailleurs en veine de compliments sur la politique française. Etais-ce pour dissiper les nuages ayant assombri les relations franco-allemandes avant et pendant le Conseil européen de Nice ? Toujours est-il que le ministre allemand des affaires étrangères s'est élevé contre l'idée - « stupide » - que l'Allemagne veuille contester à la France le leadership de l'Europe. Les Français, a-t-il dit, ont toujours eu un « rôle particulier » dans la construction européenne ; ils ont toujours donné les « impulsions décisives ». « L'idée que l'Allemagne [parce qu'elle est réunifiée et plus peuplée] veuille jouer un rôle dirigeant est une bêtise. Il n'en est pas question, a renchéri Joschka Fischer. La France, membre permanent du Conseil de sécurité et puissance nucléaire, est politiquement plus forte que l'Allemagne, pour des raisons histori-

ques. Et elle le restera. C'est une réalité qu'on ne peut pas changer. »

Le traité de Nice ouvre la voie à l'élargissement de l'Europe mais laisse entière la question essentielle : comment faire de l'Union européenne, à quinze, vingt ou trente, un « sujet politique » ? En mai dernier, Joschka Fischer a avancé des propositions auxquelles il n'a, fondamentalement, rien à changer. Il attend toujours des réponses mais il est confiant : les autorités françaises, une fois débarrassées du poids de la présidence européenne, seront « plus coopératives ». Il reste convaincu qu'il faut faire le saut vers une union politique ; que les grands pays européens, même s'ils continuent à avoir une certaine influence internationale par eux-mêmes, ont intérêt à promouvoir une expression européenne concertée.

La France était-elle prête à ce grand saut ? Joschka Fischer donne une réponse qu'il qualifie lui-même de « diplomatique » : « Je suis à Paris. Et comme je suis finalement plutôt poli, je garde une certaine réserve. »

Daniel Vernet



SALON DU MEUBLE

La maison du futur

Le Salon du meuble de Paris propose, jusqu'au 15 janvier, une vision de la maison du futur à travers le travail de dix designers (en photo, une table basse/banc en mousse de Matt Sindall). L'exposition s'articule autour de deux thèmes, du luxueux à l'élémentaire, mais les aspirations restent les mêmes : conquête de l'espace et du temps, recherche du bien-être, équilibre extérieur-intérieur. p. 25

Le président dissident



VACLAV HAVEL

LE PRÉSIDENT de la République tchèque, Vaclav Havel, éternel dissident, soutient les journalistes de la télévision publique tchèque en grève depuis vingt et un jours. Le nouveau directeur, Jiri Hodac, a dû se retirer devant les manifestations contre cette reprise en main de la télévision.

Lire page 2

Offre spéciale jusqu'au 31 janvier 2001

REPRISE jusqu'à 35.000 F*

pour l'achat d'une Citroën récente XM.

25.000 F* pour l'achat d'une Citroën récente Xantia ou Evasion.

10.000 F* pour l'achat d'une Citroën récente Xsara.

8.000 F*

pour l'achat d'une Citroën récente Saxo ou Berlingo.

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime
Fournisseur officiel en bonnes affaires

● FAIBLE KILOMÈTRAGE ● PRIX ATTRACTIF ● GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE ● FINANCEMENT À LA CARTE

Paris 15 ^e	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14 ^e	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Noué-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles.

La traversée de l'Atlantique

FAUT-IL AVOIR peur que la crise annoncée aux Etats-Unis ne traverse l'Atlantique ? Parfois, l'appréciation de l'euro et la baisse du prix du pétrole sont invoquées comme moteur de la croissance européenne à venir. Parfois, le ralentissement de l'économie américaine est considéré comme une mauvaise nouvelle pour l'activité économique en Europe. C'est à en perdre son latin, car, bien sûr, ces évolutions sont étroitement liées. Comment pourraient-elles être simultanément bonnes et mauvaises ? Essayons d'y voir clair.

La crainte d'une contagion à l'Europe de la récession américaine est fondée sur la théorie dite de « la locomotive » : la croissance en un pays, surtout en un grand pays, parce qu'elle conduit à une augmentation de ses importations, entraîne celle des autres pays. La thèse est tellement lumineuse par sa simplicité qu'elle est tenue pour vraie en dépit de son inspiration keynésienne à un moment où l'air du temps n'est pas favorable à cette doctrine. Selon cette thèse, les Etats-Unis auraient entraîné dans leur sillage le reste du monde. Le déficit croissant des échanges extérieurs outre-Atlantique dans les années 1990 est le témoin de cette transmission positive de la conjoncture américaine. Encore fallait-il que

le moteur de la croissance aux Etats-Unis soit de grande puissance, pour non seulement que ce pays connaisse ses meilleures performances de l'après-guerre mais qu'il « tire » le reste du monde. Quels en étaient les ressorts internes ? Les réponses à cette question sont elles aussi assez convenues : Alan Greenspan ; un accord politique de réduction du déficit budgétaire ; les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; la flexibilité du marché du travail. Elles renvoient à ce que beaucoup considèrent comme nos manques, en même temps qu'à ce que nous espérons de l'avenir. Ainsi serions-nous fondés à penser que le ralentissement ou, pis, l'arrêt du moteur américain aura forcément des répercussions négatives sur la croissance européenne.

La thèse est de bon sens, mais, comme le soulignait Oppenheimer, « le bon sens a tort s'il nous conduit à penser que ce qui nous est familier devrait nécessairement réapparaître dans ce qui ne l'est pas et s'il nous fait espérer que chaque pays visité devrait ressembler au précédent ».

Jean-Paul Fitoussi pour Le Monde

Lire la suite page 15



THÉÂTRE

Le monde selon Bond

Le Théâtre national de la Colline, à Paris, présente jusqu'au 9 février Le Crime du XXI^e siècle, d'Edward Bond (photo), mis en scène par Alain Françon. Le dramaturge britannique explique au Monde sa conception d'un théâtre qui doit placer le spectateur face à des situations extrêmes. p. 27

International	2	Carnet	22
France	6	Aujourd'hui	23
Société	8	Météorologie-Jeux	26
Régions	11	Culture	27
Horizons	12	Guide culturel	29
Entreprises	16	Kiosque	30
Communication	18	Abonnements	30
Tableau de bord	19	Radio-Télévision	31

PRAGUE Environ 50 000 personnes ont manifesté dans la capitale tchèque, jeudi 11 janvier, pour la deuxième fois en une semaine, afin de défendre l'indépendance de la

télévision publique face aux pressions des partis politiques. Le même jour, le directeur de la télévision (CT), Jiri Hodac, a finalement démissionné. ● DEPUIS TROIS SEMAINES,

la rédaction de la chaîne occupait jour et nuit les studios et réclamait le renvoi de ce responsable jugé trop proche de l'ancien premier ministre, Vaclav Klaus. ● LES DÉPUTÉS

devaient débattre, vendredi, d'une nouvelle loi sur la télévision préparée pour désamorcer la crise. ● JIRI PEHE, politologue à Prague, estime dans un entretien au *Monde* que le

soutien massif apporté aux journalistes protestataires a marqué un « réveil de la société civile » pour la première fois depuis la « Révolution de velours ».

Les Tchèques dans la rue pour défendre l'indépendance des journalistes

Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté, jeudi 11 janvier, à Prague et dans d'autres villes, pour dénoncer la mainmise des partis politiques sur la télévision publique. Son directeur, Jiri Hodac, a finalement démissionné à la veille d'un débat d'urgence au Parlement

PRAGUE

de notre correspondant

Le directeur général de la télévision tchèque (CT), Jiri Hodac, contesté depuis sa nomination le 20 décembre 2000, a démissionné, jeudi 11 janvier. Cette annonce, intervenue quelques heures avant un rassemblement de soutien aux journalistes en grève-occupation depuis vingt et un jours, n'a pas dissuadé les Pragois de se retrouver nombreux sur la place Venceslas. L'imposante place où s'étaient déroulés des rassemblements de la « Révolution de velours » a accueilli quelque cinquante mille personnes. Cet événement, moins important que la manifestation du 3 janvier, mais retransmis en direct à la télévision et relayé par des meetings dans dix-sept villes de province, auxquels ont participé au total 25 000 personnes, a couronné une mobilisation sans précédent de la société tchèque depuis novembre 1989.

Plus de 190 000 personnes ont signé une pétition de soutien aux contestataires et chaque soir depuis le réveillon de Noël, 5 000 personnes assistaient devant l'immeuble de la télévision à la projection des informations produites par les journalistes grévistes, censurées par leur direction. La plupart des Tchèques voyaient sur leur écran un panneau noir et de brefs journaux tels des bulletins de propagande dignes de l'époque communiste. Depuis mercredi, tout le pays peut de nouveau suivre le journal télévisé « indépendant ».

Le Parlement devait se réunir, vendredi, pour tenter de trouver

une issue à la crise. Cette session, la seconde en une semaine, a été convoquée d'urgence, pour examiner un texte de loi modifiant le mode de désignation des « sages » du Conseil de la télévision. Les députés devaient aussi se prononcer sur des mesures transitoires pour faciliter un retour à la normale, les grévistes refusant de discuter avec la direction nommée par M. Hodac. Les élus devaient notamment voter la dissolution de l'actuel Conseil de la télévision, à l'origine du conflit. Désignée jusqu'alors par les partis parlementaires, sa composition devrait s'ouvrir à des représentants d'associations et du monde intellectuel.

LA PLUS TOTALE OPACITÉ

En choisissant de nommer Jiri Hodac à la tête de CT, les membres du Conseil n'imaginaient pas les conséquences de leur acte. Intervenue dans la plus totale opacité deux jours après la révocation du deuxième directeur en un an, cette désignation fleurait la manœuvre politique. Les intellectuels et les artistes ont les premiers élevé la voix. Dès le 17 décembre, ils constituaient un collectif, « *CT-une affaire publique* » qui organisait, deux jours plus tard, le premier rassemblement devant la télévision, pour alerter l'opinion publique sur le « mauvais coup en préparation contre CT ».

L'écrivain Ludvik Vaculik qui fut l'auteur en 1968 d'un appel intitulé « 2000 mots », un des déclencheurs du Printemps de Prague, a récidivé en rédigeant un nouveau « 2000 mots pour l'an 2000 ». Le parallèle entre 1968 et les années qui sui-



PANCHO

virent l'écrasement de l'expérience du socialisme à visage humain et les conséquences de la nomination d'un nouveau directeur en 2000 s'est révélé porteur auprès de l'opinion. Pour nombre de Tchèques, les bulletins préparés par la directrice de l'information, Jana Bobosikova, nommée par M. Hodac et rejetée par ses anciens collègues de CT, rappelaient les pires années de la « normalisation ». Même le Conseil de la télévision, pourtant acquis à la nouvelle direction, a dû constater leur manque flagrant d'objectivité.

Appuyé par le Parti démocratique civique (ODS) de l'ancien premier ministre, Vaclav Klaus, dont il est un proche, M. Hodac a fini par se mettre à dos son second

soutien, le Parti social-démocrate (CSSD) du premier ministre, Milos Zeman. Ces deux formations sont liées depuis l'été 1998 par un « accord de stabilité » qui permet au CSSD minoritaire de gouverner et assure à l'ODS des postes à la tête de nombreuses institutions. Le conflit de la télévision a, semble-t-il, sonné le glas de cette coalition contre-nature, en dénonçant les effets pervers de la politisation de l'appareil d'Etat et des institutions censées être indépendantes.

Les maladroites de M. Hodac, qui s'est entouré de fidèles de l'ODS, ont précipité sa chute. Lors d'une séance marathon du Parlement, le 5 janvier, qui a débouché sur un appel à la démission de M. Hodac, la majorité des députés du

CSSD ont voté avec les partis d'opposition de la Coalition à Quatre (centre-droit), contre l'ODS et le Parti communiste. Le même scénario devait se reproduire ce vendredi, l'ODS continuant de défendre la légalité de la procédure de nomination de M. Hodac.

d'après les sondages, ont soutenu majoritairement les grévistes.

« La situation à la télévision publique tchèque et ses relations avec le monde politique ne seront plus jamais comme avant », écrivait en début de semaine le commentateur de l'hebdomadaire *Tyden*, Martin

Les rappels de Vaclav Havel

Le président Vaclav Havel, ardent défenseur des droits de l'homme et de la liberté de parole sous le communisme, a apporté un franc soutien aux journalistes en grève. Cette position lui a valu de violentes attaques du premier ministre, Milos Zeman, et du président du Parlement, Vaclav Klaus, qui l'ont accusé d'« appeler à la désobéissance civile ». Selon M. Havel, la nomination de Jiri Hodac à la tête de la télévision tchèque « s'est déroulée d'après la lettre de la loi mais contre son esprit et son sens. Cela est très dangereux. En février 1948, la prise du pouvoir par les communistes s'est déroulée tout à fait dans la légalité, selon la lettre de la loi, mais contre l'esprit de la Constitution d'après-guerre (...). La crise à la télévision est la conséquence de ce que je critique depuis de longues années, la domination des partis politiques. Les partis sont un instrument important et indispensable de la vie publique mais pas un but en soi. Les partis doivent servir le pays et non se servir eux-mêmes ». — (Corresp.)

La tentative de M. Klaus de faire main-basse sur la télévision publique, un mois après la défaite de son parti aux élections sénatoriales et dix-huit mois avant les prochaines législatives, a ravivé son vieux conflit avec le président Vaclav Havel. L'ex-premier ministre et actuel chef du Parlement, auquel on prête l'intention de se porter candidat, en février 2003, à la succession de M. Havel à la tête de l'Etat, a pu compter sur l'aide d'une télévision privée, Nova, pour combattre M. Havel et les protestataires de CT. Mais il n'a pas réussi à convaincre ses concitoyens qui,

Fendrych. La bataille de la télévision à Prague a suscité des réactions dans d'autres pays de l'Europe post-communiste. Le soutien apporté aux manifestants tchèques par des représentants du syndicat polonais Solidarnosc et par des journalistes hongrois a souligné que l'indépendance des journalistes et la liberté d'expression étaient des thèmes sensibles. Si le pluralisme des médias est désormais acquis, leur indépendance face aux pouvoirs politique et économique reste à reconquérir.

M. Pa

Vingt et une nuits passées dans des sacs de couchage, près des bureaux...

PRAGUE

de notre correspondant

Il est 20 heures. Les projecteurs s'éteignent, les techniciens débanchent les caméras. Le journal

REPORTAGE

Dans le « newsroom », l'atmosphère a presque retrouvé son aspect d'avant la crise

télévisé vient de s'achever. La satisfaction se lit sur tous les visages : présentateurs, chef d'édition, journalistes. Ce jeudi 11 janvier, pour le deuxième soir consécutif, le bulletin d'information des « rebelles » de la télévision publique tchèque (CT) a pu être suivi par tous les téléspectateurs. L'antenne n'a pas été coupée par le directeur général de CT, Jiri Hodac, ni par la directrice de l'information, Jana Bobosikova, comme cela était le cas depuis dix-huit jours. M. Hodac a en effet démissionné « pour raisons de santé », trois semaines après sa nomination contestée. Ayant remplacé M. Hodac après son malaise, M^{me} Bobosikova, privée de moyens techniques et de personnels, a dû renoncer, mardi, à produire ses propres bulletins.

Dans le « newsroom » copié sur CNN, l'atmosphère et l'activité ont quasiment retrouvé leur aspect d'avant la crise. Le journal de 19 h 15 terminé, il faut préparer le « 21 heures » sur la deuxième chaîne. Des sacs de couchage pliés aux pieds des bureaux ou sur les rebords de fenêtres, des tracts et des mots d'ordre collés sur les vitres et les murs rappellent toutefois que la grève-occupation se poursuit. « Une vingtaine d'entre nous vont passer une vingtème nuit ici », explique Michal Kubal en pointant du doigt la liste des « tours de garde ». C'est moitié moins qu'au plus fort des tensions lorsque les « rebelles » vivaient dans la crainte d'une expulsion par la police.

« Nous nous sommes même entassés à cinquante », rejoignent par plusieurs hommes politiques d'opposition, raconte le « dangereux trotskiste », comme l'a estampillé Pavel Bobosik, le mari de M^{me} Bobosikova et conseiller de M. Hodac. M. Bobosik était sous le régime communiste un jeune apparatchik, avant de se reconverter dans les affaires après 1989.

Si l'annonce, quelques heures auparavant, de la démission du directeur a été accueillie, dans la salle de rédaction, par un immense cri de joie, le moment de célébrer

la victoire n'est pas encore venu. « Nous redoutons toujours les atteintes à l'indépendance de la télévision et à la liberté d'expression », dit M. Kubal, pour qui le départ du directeur n'est « qu'un petit pas positif ». Le reste de la direction est en place et tant que la nouvelle loi sur le Conseil de la télévision ne sera pas votée et appliquée en conformité à l'attente des journalistes, le mot d'ordre de grève ne sera pas levé. Devenu la figure emblématique du mouvement, un jeune journaliste, Adam Komers, qui le premier ministre, Milos Zeman, a comparé à Daniel Cohn-Bendit, met en garde contre « la normalisation rampante, puisque la tentative au grand jour de prise de contrôle de CT par certaines forces politiques a échoué ».

La nomination en décembre, à la tête de la télévision, de Jiri Hodac, 53 ans, journaliste à la rédaction tchèque de la BBC, avait fait craindre le pire à la rédaction, où ses liens étroits avec le Parti démocratique civique (ODS) de l'ex-premier ministre Vaclav Klaus étaient bien connus. « Les faits nous ont donné raison », souligne Michal Kubal. M. Hodac occupait au printemps 2000 les fonctions de directeur de l'information. « Depuis son passage, les pressions politiques étaient devenues monnaie courante. Nous savions que nous ne pourrions plus travailler librement avec lui comme directeur général », commente le journaliste.

Après avoir poussé à la démission le rédacteur en chef de l'époque, qui refusait ses manières de censeur, et remercié le présentateur du débat politique hebdomadaire après une intervention directe de MM. Klaus et Zeman, l'éphémère directeur avait donné de fâcheuses habitudes à certains hommes politiques. « Notre mouvement aura été un avertissement pour ces derniers et un appel à la vigilance pour la société », analyse Michal Kubal.

M. Pa

Jiri Pehe, politologue et ex-conseiller du président « La société civile a pris conscience de sa force »

« Quelles sont les implications de la crise autour de la télévision tchèque, où l'on a vu une résurgence de certains thèmes de la « révolution de velours » ?

— Cette crise marque le point culminant d'un conflit entre deux conceptions de la démocratie, qui a coûté énormément d'énergie au cours de la décennie écoulée, surtout depuis la fin du Forum civique [ce mouvement renversa le régime communiste en 1989, avant de se dissoudre en janvier 1991, NDLR]. Ces deux conceptions sont représentées l'une par le président Vaclav Havel, l'autre par Vaclav Klaus (président du Parlement et ancien premier ministre). La conception de ce dernier est que la démocratie se limite à des « mécanismes standards », comme M. Klaus les appelle, et au jeu des partis politiques. Pour lui, la société se compose d'individus libres et atomisés qui peuvent se regrouper dans des partis pour défendre des intérêts communs. Cette vision accorde peu de place à la société civile. Vaclav Havel, lui, ne néglige pas l'importance des mécanismes et des institutions démocratiques, mais, en plus de cela, afin que la démocratie soit un organisme vivant, il défend une société civile robuste, vivante et diversifiée. Le modèle de Havel est moralisant, il y a un combat entre le bien et le mal, entre les valeurs et les non-valeurs. Pour M. Klaus, il n'est question que de conflits d'intérêts et non de principes.

— De quelle façon la démocratie tchèque a-t-elle évolué ?

— Au cours des dix dernières années, c'est le concept véhiculé par M. Klaus qui l'a emporté. Il était mieux adapté aux habitudes prises sous le communisme : à l'époque, l'homme de la rue pensait que la politique était l'affaire des dirigeants, il n'avait pas à s'en mêler et se contentait de voter une fois tous les quatre ans. La conception de Havel semblait plus compliquée. Les gens l'utilisaient comme un autocollant sur la vitre pour montrer

« quelle belle démocratie nous avons en Bohême », mais se comportaient selon le modèle de M. Klaus. Ainsi, après la liquidation du Forum civique, la société civile s'est volatilisée, comme si elle hibernait. Conséquence : les partis sont devenus omniprésents dans toutes les sphères de la société.

— Le conflit autour de la télévision marque-t-il un changement important ?

— Nous voyons pour la première fois, depuis dix ans, un vrai réveil de la société civile. Depuis deux ans, des tentatives de reconquête de l'espace public s'étaient soldées par des échecs. Ce fut le cas de l'initiative des intellectuels « Impuls 99 » [un appel d'anciens dissidents en faveur d'un dialogue entre les politiques et la société, NDLR] ou du texte des anciens leaders étudiants de la « révolution de velours ». Les responsables politiques ont pourfendu ces tentatives, les qualifiant d'initiatives du Château [i.e. M. Havel, NDLR], de naïfs voulant faire de la politique sans partis politiques.

» Cette fois-ci, une partie importante de l'opinion s'est soulevée pour dire aux politiques : « Nous n'avons rien contre les partis politiques, mais ils ne peuvent franchir certaines limites et mettre leur nez dans des institutions comme la télévision publique ou le conseil de la Banque centrale. » Nous assistons à une prise de conscience par la société civile de son existence et de sa force. C'est très important et cela aura probablement d'énormes répercussions sur le caractère de la politique tchèque.

— En quoi l'accord de stabilité conclu en 1998 entre les deux grands partis, permettant aux sociaux-démocrates de gouverner en étant minoritaires au Parlement, a-t-il contribué à cette crise ?

— Après la signature de l'accord de stabilité, les deux principaux partis ont commencé à se partager l'Etat, du plus haut niveau jusqu'au conseil d'administration de la

moindre entreprise publique. Cela s'est fait presque selon le modèle autrichien, qui a produit le phénomène Haider. Ils se sont entendus pour jouer l'un le parti gouvernemental, l'autre la prétendue opposition, tout en se préparant à réformer la Constitution et la loi électorale en leur faveur. Les gens, au début, acceptaient leur rhétorique, car elle présentait les avantages de la stabilité. Ils se sont vite rendu compte que, si l'accord assure un gouvernement stable, utile pour préparer l'adhésion à l'Europe, il est aussi dégradant pour la démocratie. Le soutien à cet accord est passé de 60 % à moins de 30 %, selon les sondages. C'est là que se trouvent les racines du sursaut actuel de la société civile. Le ras-le-bol était si fort que la dernière goutte, le « putsch » à la tête de la télévision, a eu raison de la patience des citoyens. C'est un bon signe. Cela veut dire que la société tchèque est intérieurement démocratique et n'est pas prête à tout accepter. Cela aurait pu mal tourner : la télévision aurait pu être « normalisée » et les gens seraient restés à la maison à se plaindre au-dessus de leur bière.

— Quelle conséquence cette affaire peut-elle avoir sur le processus d'intégration à l'Union européenne ?

— Si nous parvenons à résoudre cette crise très prochainement, je pense que Bruxelles s'en félicitera et passera l'éponge sur les causes. Je pense même que, sur le moyen terme, cela aura un effet bénéfique. Nous aurons montré que nous savons résoudre nos problèmes et qu'il existe vraiment des mécanismes de défense de la démocratie. D'autre part, l'amendement que doivent adopter les députés et les autres lois sur l'audiovisuel en préparation devraient s'en trouver améliorés et davantage en conformité avec les exigences de l'UE. »

Propos recueillis par Martin Plichta

POLO RALPH LAUREN

SOLDES D'HIVER

JUSQU'À 50% DE REDUCTION

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DIMANCHE 14 JANVIER DE 11 H À 19 H

2. PLACE DE LA MADEIRAINE - PARIS VIII - TEL. : 01 44 77 53 50

Les Occidentaux pouvaient empêcher la tragédie de Srebrenica

C'est l'avis de l'ancien chef d'état-major particulier à la présidence de la République

Le général Quesnot avait proposé une opération pour reprendre l'enclave musulmane de Bosnie tombée aux mains des Serbes. Il avait évalué le risque entre 25 et

100 morts. La mission d'information parlementaire sur Srebrenica entendra Alain Juppé le 24 janvier, puis les généraux Cot et Morillon le lendemain.

ÉVITER la tragédie de Srebrenica aurait été militairement faisable, selon le général Christian Quesnot, qui fut le chef d'Etat major particulier du président de la République d'avril 1991 à septembre 1995 – sous François Mitterrand, puis Jacques Chirac –, et qui était l'un des deux témoins auditionnés, jeudi 11 janvier, à l'Assemblée nationale par les députés qui enquêtent sur l'incapacité de la communauté internationale à empêcher les massacres commis en juillet 1995 en Bosnie orientale.

Pour le général, il est « évident » que les Occidentaux étaient militairement « tout à fait capables d'empêcher la prise de Srebrenica ou de reprendre l'enclave ». « Il y avait là-bas une trentaine de chars et une centaine de canons serbes ; c'était tout à fait à la portée des Américains, des Britanniques ou des Français », a-t-il dit. Christian Quesnot résume donc la thèse de l'infaisabilité technique à laquelle avait recouru en partie l'amiral Lanxade, ancien chef d'état-major des armées françaises, interrogé le mois dernier par la mission d'information parlementaire.

Le général Quesnot dénonce, comme l'amiral et comme bien d'autres, l'inconséquence de l'ONU qui avait fait des enclaves musulmanes des « zones de sécurité » sans se donner les moyens de les défendre. Il défend les officiers français et étrangers ayant servi en Bosnie, qui étaient « parmi les meilleurs de leur génération » mais ont été victimes du mandat imposé aux casques bleus qui « dérogeait non seulement à l'art de la guerre mais aux impératifs de leur propre sécurité ». « L'emploi des forces armées n'a pas été correct », insiste-t-il.

Mais une fois constaté ce fiasco de l'ONU, d'autres recours étaient possibles. Le général Quesnot est l'homme qui, lorsqu'on apprit que l'enclave de Srebrenica était tombée, le 11 juillet 1995, fut invité par Jacques Chirac à imaginer les moyens possibles de la reprendre aux Serbes. « Le conseiller n'est pas le payeur », dit-il modestement aujourd'hui, pour rappeler qu'il n'avait pas de responsabilités de décision ni de commandement et qu'il reste soucieux de ne pas mettre en accusation ceux qui les avaient.

Il avait proposé une opération aéro-mobilité (une opération nationale ou multinationale hors le dispositif de l'ONU), dont on lui avait demandé d'évaluer les risques. « Je les avais estimés à la perte d'un avion et de deux hélicoptères, c'est-à-dire entre vingt-cinq et une centaine d'hommes, a-t-il dit jeudi. Je conçois qu'un décideur politique ne les accepte pas (...). La France aurait été seule. (...) Personne ne voulait y aller.

Les Anglais avaient des hommes à Gorazde [une autre enclave de Bosnie orientale où étaient stationnés des casques bleus britanniques]. Le gouvernement et le président ont estimé qu'il ne fallait pas le faire. »

Si ont lieu actuellement ces auditions devant l'Assemblée nationale, c'est non seulement pour tirer des événements de Srebrenica des leçons d'intérêt général, mais aussi parce qu'un soupçon particulier pèse sur la France. Le commandant des forces de l'ONU en Bosnie, le général Janvier, était un Français ; c'est lui, en titre, qui a refusé une opération de soutien aérien rapproché que les casques bleus néerlandais stationnés dans l'enclave ont réclamée à six reprises.

PAS DE NÉGOCIATION SECRÈTE

Le mois précédent, les Serbes avaient finalement libéré, après leur avoir fait subir des humiliations répétées par toutes les télévisions du monde, des casques bleus pris en otages parmi lesquels de nombreux Français. L'hypothèse selon laquelle Jacques Chirac aurait négocié avec Slobodan Milosevic la libération de ces otages en échange de l'engagement de s'opposer à toute intervention aérienne en Bosnie a été avancée dans certains médias. Comme Henri Jacolin, le premier ambassadeur de France en Bosnie, qui était également entendu jeudi par les députés, le général Quesnot la réfute. Non seulement parce que, comme lui, il a la « conviction intime » qu'elle est fautive, mais parce que, dans son rôle, affirme-t-il, il n'aurait pas pu n'en avoir pas connaissance.

Christian Quesnot a fait jeudi la description du paysage international à l'été 1995. Les Américains « depuis toujours » estimaient que les enclaves musulmanes de Bosnie orientale « devaient au final revenir aux Serbes ». Les Anglais s'inquiétaient pour leurs casques bleus à Gorazde. Les Néerlandais s'inquiétaient encore plus pour les leurs, stationnés à Srebrenica ; ils avaient précédemment annoncé qu'ils n'assureraient pas la relève au terme de leur mandat et personne n'était candidat pour les remplacer dans l'enclave.

C'est dans ce contexte que s'engage l'offensive serbe début juillet. « Dans ces cas-là, dit Christian Quesnot, c'est le gouvernement concerné qui d'une certaine manière reprend la main. C'est le ministre néerlandais de la défense qui s'est opposé à une opération de soutien aérien rapproché d'après un rapport de l'ONU. »

La force de réaction rapide (FRR), « première mesure concrète » prise à l'initiative de Jacques Chirac pour

sortir de « la situation intenable » dans laquelle se trouvaient les forces de l'ONU en Bosnie, n'était pas encore complètement déployée. La France, explique le général, s'est préoccupée d'abord – et avec succès – de Sarajevo. « Srebrenica n'était pas dans sa zone de responsabilité », rappelle-t-il. Elle fut néanmoins la seule à imaginer des plans de « reprise » de l'enclave tombée aux mains des Serbes.

Un député lui a demandé comment l'état-major français avait accueilli ses plans. « Il faut le demander à l'amiral Lanxade et au général Germanos [en charge des opérations dans l'ex-Yougoslavie à l'état-major français]. Ils pensaient peut-être que ce n'était pas possible... ». Le mois dernier, l'amiral Lanxade avait déclaré qu'aucun plan de reprise n'avait jamais été sérieusement mis à l'étude. « Le problème n'est pas là, dit cependant Christian Quesnot. S'il y avait eu une volonté internationale, binationale ou nationale, l'état-major se serait exécuté », quoi qu'il en eût pensé.

Claire Tréan

Au TPIY de La Haye, Biljana Plavsic demande sa libération provisoire

Accusée de génocide devant le Tribunal pénal international, cette septuagénaire, ancienne vice-présidente des Serbes de Bosnie, pourrait bénéficier de conditions spéciales de détention

LA HAYE

de notre correspondant

Biljana Plavsic est-elle une prisonnière comme les autres ? Au lendemain de sa comparution initiale au Tribunal pénal international (TPIY), trois facteurs combinés font d'elle un cas à part des autres inculpés. Ancienne vice-présidente de l'entité serbe de Bosnie et ex-membre de la présidence du Conseil pour la protection de l'ordre constitutionnel dotée, selon l'accusation, de pouvoirs sur les forces militaires et paramilitaires, elle est la personne la plus importante en termes hiérarchiques aujourd'hui entre les mains de la justice internationale pour les Balkans.

L'ancien professeur de biologie est également la seule femme publiquement inculpée par le Tribunal. Enfin, cette septuagénaire, qui est apparue au banc des accusés tirée à quatre épingles dans un tailleur de couleur aubergine, est la première responsable serbe à s'être rendue volontairement au procureur, Carla Del Ponte, qui l'accuse de génocide et de crimes contre l'humanité.

L'audience de jeudi 11 janvier n'a

duré qu'une quinzaine de minutes. Ce fut assez pour permettre à Biljana Plavsic de se déclarer « non coupable de toutes les charges retenues contre moi » et pour son avocat, Krstan Simic, de réclamer des conditions spéciales de détention au titre, justement, de l'exception. M^e Simic a justifié sa demande par l'isolement de sa cliente, « seule femme dans la prison ». M^e Simic, qui a déjà trouvé un lieu qu'il juge adéquat, a fait une demande auprès de Claude Jorda, président du TPIY, seul habilité à faire modifier les conditions de détention d'un accusé. Cela a été discuté au cours d'une audience à huis clos qui s'est tenue dès jeudi soir.

« PRISON POUR DES HOMMES »

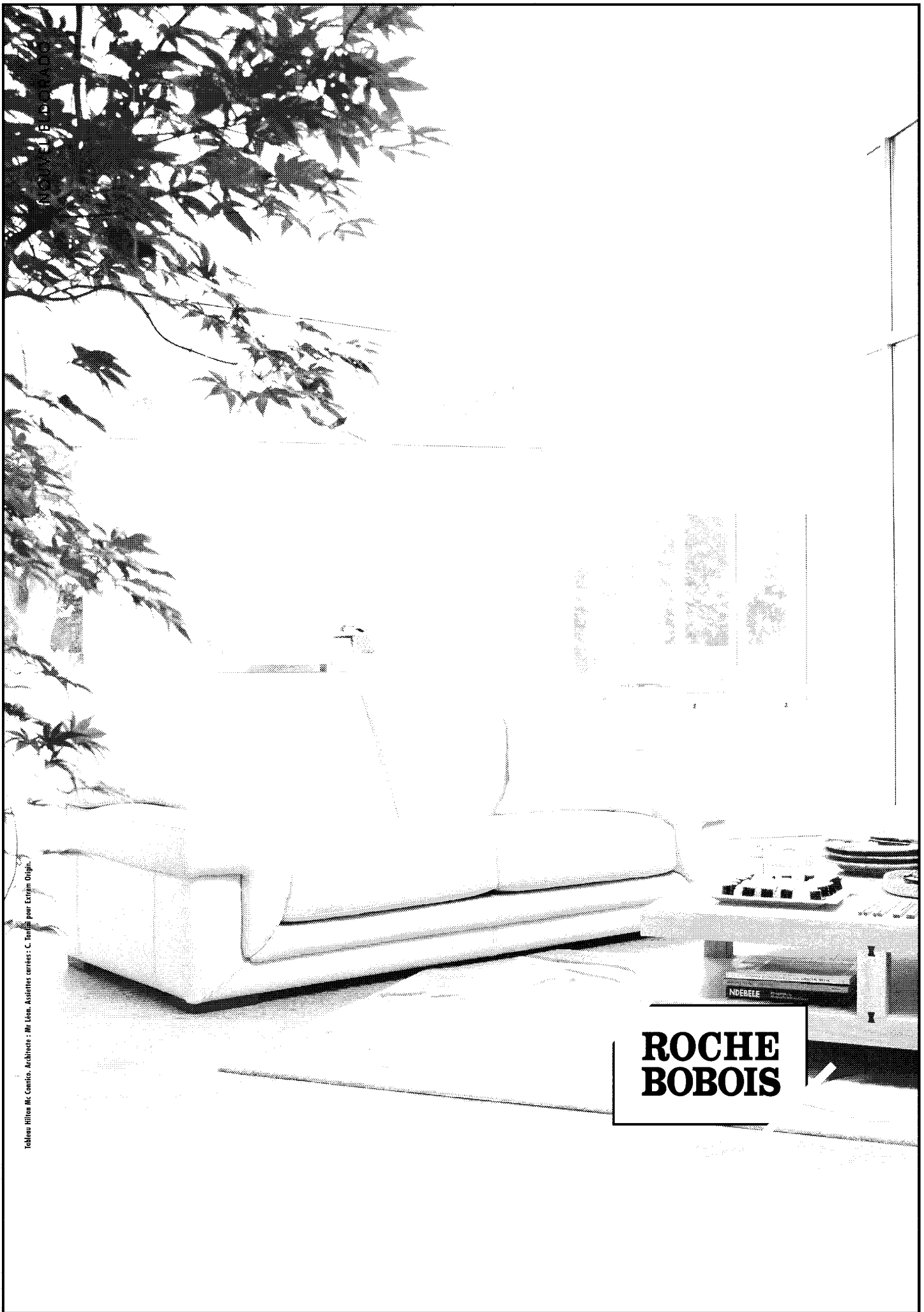
« Nous voulons une décision rapide », dit-on dans l'entourage de Claude Jorda. Ce dernier est ouvert à un régime spécial, « à condition que la demande ne soit pas extravagante et que le Tribunal n'en assure pas la charge financière », a-t-il déclaré au Monde. Krstan Simic conteste ce point : « C'est au Tribunal de pourvoir aux bonnes condi-

tions de détention des accusés. Cette prison est conçue pour des hommes. » Le centre de détention est conçu pour des prisonniers quel que soit leur sexe, réplique le TPI.

M^e Simic ne s'arrêtera pas là. « Conformément à l'article 65 du règlement du Tribunal, nous demandons sa mise en liberté provisoire pour qu'elle attende son procès en Bosnie. J'ai d'ailleurs rencontré Milorad Dodik, le premier ministre du gouvernement serbe bosniaque. Il est prêt à fournir des garanties pour éviter qu'elle n'échappe à la justice. Ce qui serait d'ailleurs improbable, compte tenu qu'elle s'est volontairement livrée. »

Cette décision appartient aux juges qui ont déjà accordé la liberté provisoire à quatre accusés, dont trois qui s'étaient rendus volontairement à la justice. La différence avec M^{me} Plavsic est qu'ils n'étaient pas accusés de génocide. Et que valent les garanties de Milorad Dodik, premier ministre sur le départ après avoir perdu les élections cet automne ?

Alain Franco



La Yougoslavie rétablit ses relations diplomatiques avec l'Albanie

LA YUGOSLAVIE de Vojislav Kostunica poursuit la normalisation de ses relations internationales, trois mois après la chute d'un Slobodan Milosevic qui avait transformé son pays, la RFY, en paria.

Le nouveau gouvernement yougoslave a en effet décidé, jeudi 11 janvier, de rétablir ses relations diplomatiques avec l'Albanie, a rapporté l'agence officielle Tanjug, deux mois après avoir fait de même avec les principaux pays membres de l'OTAN et la Bosnie. Les relations entre l'Albanie et la RFY s'étaient dégradées, en 1998, avec la montée en puissance de la guérilla kosovo-albanaise de l'UCK pour qui avait fait de l'Albanie un sanctuaire et une voie de passage pour son approvisionnement en armes vers le Kosovo. Belgrade avait rompu ses relations avec Tirana au début de la campagne de bombardement de l'OTAN le 24 mars 1999.

La Yougoslavie accusait son voisin albanais de soutenir les Occidentaux qui y avaient établi des bases militaires.

L'élection de Vojislav Kostunica à la tête de la RFY, le 23 septembre, a changé la donne. La frontière entre l'Albanie et le Monténégro (la seconde république fédérée de You-

goslavie) a ainsi été rouverte. « La décision de rétablir des relations diplomatiques avec l'Albanie a été prise en conformité avec la détermination de principe de notre pays de résoudre toutes les relations bilatérales par le dialogue », déclare Belgrade. Tirana a répondu favorablement à cette offre. « Le gouvernement albanais est prêt à renouer les relations diplomatiques avec Belgrade et espère que cela servira aux intérêts des deux pays, au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité de la région », a déclaré le ministre albanais des affaires étrangères dans un communiqué publié vendredi 11 janvier.

Par ailleurs, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a indiqué jeudi l'ouverture prochaine d'un bureau à Belgrade pour fournir son aide en matière de « démocratisation, protection des droits des minorités et développement des médias » et de retour des réfugiés. La RFY a été officiellement admise le 10 novembre à l'OSCE, après avoir été suspendue en raison de son rôle durant la guerre de Bosnie (1992-1995).

Christophe Châtelot
(avec AFP, Reuters)

A Erez, Israéliens et Palestiniens ont discuté pendant six heures des idées de Bill Clinton

L'état de l'Etat hébreu autour de la Cisjordanie et de Gaza a commencé à se desserrer

Au terme de six heures de discussions dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 janvier à Erez, au point de passage entre Israël et la bande de

Gaza, Israéliens et Palestiniens ne semblaient pas parvenus à des résultats tangibles. De source israélienne, on s'est borné, aussitôt après

la réunion, à dire qu'il n'y avait pas eu de « percée » et du côté palestinien on indiquait que les négociations continueraient.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Le brusque retour de Paris, jeudi 11 janvier dans la soirée, du ministre israélien des affaires étrangères, Shlomo Ben Ami, pour prendre part à « une importante rencontre » avec des dirigeants palestiniens, avait laissé croire qu'un tournant décisif dans le processus de paix israélo-palestinien venait d'être négocié. Vendredi à l'aube, alors que s'achevait la réunion, le bilan était difficile à cerner : « pas de percée », commentait succinctement Dany Yatom, un proche collaborateur d'Ehoud Barak. Un conseiller de Yasser Arafat estimait en revanche « décisives » les prochaines heures.

À Paris, jeudi, M. Ben Ami avait rencontré Hubert Védrine, son homologue français. Il devait ensuite rendre visite au président Jacques Chirac, ainsi qu'à Lionel Jospin, puis s'entretenir avec le ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov. Vendredi, une rencontre était prévue avec la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, de passage à Paris. Mais vers midi, jeudi, tout a changé. Sous la pression du président amé-

ricain, les Palestiniens, qui n'attendent plus rien du gouvernement Barak ni de l'administration Clinton, venaient d'accepter de reprendre, au moins formellement, les discussions politiques avec Israël. Deux jours auparavant, une rencontre entre le président Arafat et Amnon Lipkind-Shahak, ministre du tourisme mais surtout ancien chef d'état-major de l'armée israélienne, avait décidé la levée du bouclage des territoires palestiniens imposé par Israël depuis l'attentat de Netanya, le 1^{er} janvier. En échange, M. Arafat s'engageait à faire cesser les tirs quotidiens contre les implantations ou les automobilistes israéliens circulant sur les routes de Cisjordanie.

MOINS D'INCIDENTS ARMÉS

Dès jeudi, alors qu'était annoncée la prochaine reprise des patrouilles conjointes israélo-palestiniennes, des bulldozers procédaient à l'enlèvement des blocs de bétons qui coupaient les routes dans la bande de Gaza et aux alentours de Qalqilya. De source militaire, on signalait une baisse significative des incidents armés. Après une conversation téléphonique

avec M. Chirac, puis avec M. Jospin, M. Ben Ami est immédiatement rentré à Tel Aviv, dans un avion fourni par la France.

La rencontre entre Israéliens et Palestiniens, à laquelle ne participait pas le président de l'Autorité palestinienne, s'est tenue au point de passage d'Erez, entre la bande de Gaza et Israël. Elle s'est terminée vendredi à l'aube, après six heures d'entretiens. Rien de précis n'a pour le moment filtré des conversations. Mais il ne fait guère de doute qu'il a été longuement question des idées suggérées par M. Clinton comme base d'un accord de paix.

De source israélienne, on confiait, jeudi, que M. Ben Ami serait désormais d'accord avec une « internationalisation » du dossier, revendication longtemps avancée par les Palestiniens qui se plaignent de la complicité israélo-américaine. Une déclaration de principe, bâtie autour du texte Clinton, mais avec les réserves de chaque partie, pourrait, espère M. Ben Ami, être solennellement proclamée, seul moyen de perpétuer les acquis d'un processus, que le prochain départ du président

américain, comme le probable changement du premier ministre d'Israël, risquent d'annuler. La déclaration serait parrainée par les Américains, l'Union européenne et la Russie.

Ce plan, cependant, est loin de faire l'unanimité dans les rangs israéliens, où certains sont désormais convaincus que M. Arafat n'entreprendra rien avant l'installation de la nouvelle administration américaine et l'élection du nouveau premier ministre israélien. L'idée d'une internationalisation, traditionnellement et catégoriquement rejetée par Israël, risque également de susciter de fortes polémiques dans le monde politique local. Des réticences analogues sont perceptibles du côté palestinien où, vendredi, le négociateur Yasser Abed Rabbo a réaffirmé la position des siens : pas de déclaration de principe ni d'accord provisoire, mais « un accord de paix complet et détaillé avec des garanties internationales sur son application ». Le ministre palestinien a cependant ajouté que les négociations se poursuivraient.

Georges Marion

Ariel Sharon et Ehoud Barak, candidats de raison mais pas de cœur

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La fête était officiellement organisée en l'honneur d'Ariel Sharon, mais, à l'applaudimètre, c'est Benyamin Nétanyahou qui en a été la vedette, soulevant l'enthousiasme des militants rassemblés, mercredi 10 janvier, dans le Palais des nations, à Jérusalem. Le Likoud, ce soir-là, lançait la campagne électorale officielle de son candidat. Feux de Bengale, rayons laser, chansonnette publicitaire habilement troussée et obscur général de réserve abandonnant spectaculairement Ehoud Barak pour faire allégeance au candidat de la droite n'ont pas réussi à masquer les fauteuils clairsemés de la salle, ni l'embarras visible de M. Sharon cherchant à se positionner en grand-père bienveillant mais cependant ferme, amoureux de la paix mais pas au prix de concessions inacceptables.

Le matin même, dans un entretien accordé à un hebdomadaire religieux, il avait déclaré que, selon lui, « les accords d'Oslo n'existent plus, un point c'est tout », conviction qu'il s'est gardé de répéter quelques heures plus tard, laissant planer le flou. Ses partisans, au demeurant, paraissent indifférents à ces subtilités, présents autant pour le Likoud que pour son ancien dirigeant, Benyamin Nétanyahou, qui, espèrent-ils, devrait rapidement revenir au pouvoir. Pour nombre d'électeurs du Likoud, le candidat Sharon n'est en effet qu'un candidat de raison, intermédiaire obligé avant le retour prochain de celui qui a conservé toutes leurs faveurs.

Ironiquement, les électeurs de la gauche sont dans une situation analogue. En la personne d'Ehoud Barak, ils disposent d'un candidat officiel, mais leur cœur se porte vers Shimon Pérès,

seul champion qui leur paraît apte à éviter la déroute que tous les sondages prédisent au premier ministre sortant. Nombre de responsables travaillistes commencent à s'en émouvoir, pressant le premier ministre de laisser la place à M. Pérès. Mardi, un ancien chef de cabinet d'Ehoud Barak, Haïm Mandel-Shaked, avait même affirmé que celui-ci avait déjà secrètement décidé de jeter le gant, n'attendant qu'une circonstance propice pour l'annoncer. Le lendemain, Ehoud Barak assurait qu'il demeurerait dans la course. Mais le démenti n'a guère convaincu ni fait cesser rumeurs et pressions pour que M. Pérès prenne la tête de la campagne. Le ministre de l'intérieur, Haïm Ramon, autrefois un solide partisan d'Ehoud Barak, vient d'ailleurs de refuser de faire partie de l'état-major de campagne du candidat de la gauche.

ARAFAT EN PANNE DE CONFIANCE AUSSI

C'est que les chiffres sont implacables. Un des derniers sondages publics crédite Ariel Sharon de 50 % d'intentions de vote contre 22 % seulement à Ehoud Barak, lequel, chaque semaine, perd quelques points supplémentaires. Mais les sondages privés, menés pour le compte de l'état-major de campagne du candidat travailliste, sont encore plus déprimants. Pour les électeurs travaillistes interrogés sur les raisons de leur désaffection, le candidat du parti est devenu illisible, promettant un jour ce qu'il ne fera pas le lendemain, multipliant les zigzags et les volte-face. Plus que la paix et les concessions qu'elle implique, auxquelles ils continuent à adhérer, c'est la personnalité même et les méthodes de travail de leur candidat qu'ils ne

comprennent plus. Autrement dit, Ehoud Barak a un sérieux problème d'image et cherche à conclure frénétiquement un accord avec les Palestiniens n'y changera rien : le candidat, et lui seul, n'est plus apprécié de ses électeurs qui le menacent d'une désertion massive.

Non soumis à élection, Yasser Arafat devrait théoriquement demeurer plus serein que son homologue israélien. Mais le premier sondage sur l'état d'esprit de l'opinion publique palestinienne mené depuis le début de la nouvelle Intifada montre que, lui non plus, n'est pas sorti indemne de la crise. Crédité, en juin 2000, d'un taux de confiance déjà bas de 31,8 %, Yasser Arafat n'obtient plus, six mois plus tard, que 25,7 %. Cette baisse illustre la méfiance qui a saisi l'opinion publique palestinienne devant les tentatives de règlement négocié, assimilé par beaucoup à de la trahison, que pourrait préconiser la direction palestinienne. De façon générale, 32 % des Palestiniens ne font confiance à aucune des personnalités de l'échiquier politique.

Significativement, la cote de popularité de Cheikh Yassine, dirigeant spirituel du Hamas, passe de 6,1 % à 12,2 %, tandis que les méthodes préconisées par les radicaux islamistes sont largement plébiscitées. Alors qu'une solide majorité (72,1 %) estime que les opérations militaires anti-israéliennes constituent une réponse appropriée à la situation politique d'aujourd'hui, 66,2 % des sondés sont en faveur d'opérations suicides menées contre des civils israéliens. En mars 1999, ils n'étaient que 26,1 % à penser de la sorte.

G. M.

Robert Zoellick nommé représentant américain au commerce

GEORGE W. BUSH a complété son équipe en nommant, jeudi 11 janvier, Robert B. Zoellick représentant américain au commerce. Le président élu a précisé que Robert Zoellick serait le « négociateur en chef » dans toutes les relations commerciales internationales et qu'à ce titre il serait à part entière intégré au cabinet.

Le nomination de Robert Zoellick était attendue car le nom de ce vétéran de la précédente administration Bush avait été avancé pour plusieurs postes. A la défense, à la diplomatie ou au commerce, on savait qu'il jouerait un rôle dans la politique extérieure des Etats-Unis. Le futur interlocuteur du

commissaire européen Pascal Lamy est en effet une personnalité de l'establishment républicain. Âgé de quarante-sept ans, cet ancien de Harvard a été secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires économiques et secrétaire général adjoint de la Maison Blanche, où il avait suivi James Baker auprès de George Bush père. Pendant la bataille sur le recomptage des voix en Floride, il était aux côtés de James Baker, qui y représentait les intérêts de George W. Bush. A la fin des années 80, Robert Zoellick a joué un rôle-clé dans les négociations qui ont mené à la réunification de l'Allemagne et au maintien de celle-ci dans l'Alliance

atlantique. En 1991-1992, il a été le « sherpa » du président Bush dans le G 7, le groupe des pays les plus industrialisés. Après avoir quitté l'administration, Robert Zoellick a fait un passage dans le privé et à la présidence d'un des plus prestigieux *think tanks* de Washington, le Center for Strategic and International Studies (CSIS).

Dans un entretien accordé au Monde du 1^{er} juin 1999, Robert Zoellick avait exprimé son engagement en faveur de la coopération transatlantique et son soutien à l'intégration européenne et à l'euro : « Il faut dire d'abord que cette intégration, ce qui a été fait depuis cinquante ans, représente une réali-

sation formidable. C'est une création unique (...). Les Etats-Unis doivent s'adapter aux progrès de l'intégration européenne. » Il se prononçait aussi en faveur de la politique européenne de défense à condition que celle-ci ne se développe pas en opposition avec les Etats-Unis. « On peut se retrouver dans une situation dangereuse, disait-il. D'un côté, en Europe, une rhétorique qui laisse entendre qu'il y a une défense européenne, alors qu'elle n'est pas encore au point et, de l'autre, aux Etats-Unis, des élus qui croient le discours européen et veulent désengager l'Amérique... »

Daniel Vernet

Une Sino-Américaine secrétaire au travail

Une Sino-Américaine, Elaine Chao, a été nommée par George W. Bush pour occuper le poste de secrétaire au travail auquel avait dû renoncer Linda Chavez, initialement pressentie (*Le Monde* du 11 janvier). M^{me} Chao, épouse d'un influent sénateur républicain, Mitch McConnell, avait été secrétaire adjointe aux transports dans l'administration de George Bush-père. « Elaine Chao croit profondément dans le rêve américain parce qu'elle l'a vécu », a déclaré M. Bush lors d'une conférence de presse : elle est venue à Washington « à l'âge de huit ans sans connaître un mot d'anglais ». M^{me} Chao est membre d'un *think tank* conservateur, la Heritage Foundation, et a dirigé en 1991 le Peace Corps (agence gouvernementale chargée de la coopération avec les pays en développement). Elle a également fait partie de plusieurs conseils d'administration de grande entreprises.

Hongkong : la « numéro deux » du gouvernement démissionne

PÉKIN. Anson Chan, « numéro deux » du gouvernement de la Région administrative spéciale (RAS) de Hongkong, a présenté sa démission dans un geste qui illustre le resserrement du contrôle du territoire par Pékin, ont rapporté, vendredi 12 janvier, les médias hongkongais. M^{me} Chan, proche de l'ancien gouverneur britannique Chris Patten, avait été maintenue à son poste de *chief secretary* au lendemain de la rétrocession de juillet 1997, afin de rassurer la communauté internationale. Sa position serait devenue intenable en raison de désaccords l'opposant à Tung Chee-hwa, le chef de l'exécutif local, dont Pékin vient de renouveler le mandat. Les milieux démocrates du territoire ont aussitôt exprimé leur inquiétude face à ce départ d'une personnalité aux convictions démocratiques solidement établies. - (Corresp.)

Acquittement en Haïti d'un Français accusé du meurtre de sa femme

LES CAYES. Guy Cordier, un Français de quarante-deux ans accusé d'avoir tué sa femme, a été acquitté, jeudi 11 janvier, par le tribunal criminel de la ville des Cayes, au sud-ouest d'Haïti. Alors que son voilier en provenance de Miami était tombé en panne et avait été attaqué par la population qui le soupçonnait d'être un trafiquant de drogue, Guy Cordier avait choisi de rester en Haïti et trouvé un emploi dans un projet touristique sur l'île à Vaches, au large des Cayes. C'est là, au bas d'une falaise, que le cadavre de sa femme, Chantal, avait été retrouvé le 25 juin 2000, portant des traces de strangulation. Les soupçons de la police avaient été renforcés alors que Guy Cordier, assigné à résidence, avait tenté de fuir vers la République dominicaine. Mais la quinzaine de témoins à la barre du tribunal des Cayes ont accrédité la thèse du suicide. Chantal Boulard souffrait d'une grave dépression et avait laissé deux lettres, authentifiées par un expert, annonçant son intention de mettre fin à ses jours. Plusieurs témoins ont raconté que Guy Cordier avait tenté de ranimer sa femme en lui faisant un massage cardiaque, dont les traces auraient pu être confondues avec des coups. - (Corresp.)

Les organisations humanitaires quittent la Tchétchénie

MOSCOU. Les organisations humanitaires ont pris, jeudi 11 janvier, la décision de quitter la Tchétchénie, au lendemain de l'annonce de l'enlèvement d'un volontaire américain de Médecins sans frontières (MSF), Kenny Gluck. MSF, qui avait annoncé l'interruption de sa mission dans la République indépendante « pour d'évidentes raisons de sécurité », a été imitée par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) et par Action contre la faim (ACF), dont un volontaire accompagnait M. Gluck, mais avait réussi à échapper aux ravisseurs. Les organisations humanitaires laissent une situation jugée « catastrophique » par le représentant permanent de la Tchétchénie auprès de la présidence russe, Chamil Beno. Plus de 200 000 Tchétchènes ont été obligés de quitter leurs foyers pour s'installer dans une autre région et entre 280 000 et 320 000 autres se trouvent encore dans les républiques voisines, selon M. Beno. - (AFP)

Manifestation et grèves de la faim pour les libertés publiques au Maroc

RABAT. Des dizaines de personnes se sont rassemblées sans incident, jeudi 11 janvier en fin d'après-midi, près d'un des centres de torture utilisés pendant les « années de plomb » au Maroc. Interdit par les autorités, ce rassemblement était une initiative du Forum Vérité et Justice, prise alors que se tient à Casablanca le 34^e congrès de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH). Par ailleurs, Aboubakr Jamaï, directeur de deux des trois hebdomadaires interdits par le gouvernement, a réaffirmé son intention de poursuivre sa grève de la faim, commencée la veille, jusqu'à ce qu'il ait obtenu le droit de publier de nouveaux journaux. Le directeur du troisième hebdomadaire sanctionné, Ali Mrabet, a annoncé son intention d'observer, lui aussi, une grève de la faim dès son retour d'une campagne d'explication en Espagne. - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : Wanda Jean Allen a été exécutée** par injection létale, jeudi 11 janvier dans l'Oklahoma, après que le gouverneur de cet Etat du centre-sud des Etats-Unis, Frank Keating, eut rejeté une requête de suspension de l'exécution. Wanda Jean Allen, âgée de quarante et un ans, qui avait été reconnue coupable d'avoir tué par balle sa compagne en 1988, est la première femme condamnée à mort exécutée dans l'Oklahoma et la première Noire à être exécutée par les autorités américaines depuis 1954. Six autres détenus en Oklahoma attendent dans le couloir de la mort leur exécution dans les quatre semaines à venir. - (AFP, AP)

■ **IRAN : le journaliste humoriste Ebrahim Nabavi a été condamné** à huit mois de prison ferme par le tribunal de la presse de Téhéran, a rapporté jeudi 11 janvier le quotidien gouvernemental *Iran*. M. Nabavi était accusé de « publications mensongères, d'insultes contre les responsables du régime et d'accusations non fondées » contre ces derniers. M. Nabavi avait travaillé dans plusieurs quotidiens réformateurs qui ont été suspendus. Seize quotidiens et une dizaine de périodiques ont été fermés depuis avril 2000. - (AFP)

■ **GABON : un « baron » du régime gabonais, Zacharie Myboto, au gouvernement depuis vingt-trois ans, a remis sa démission**, jeudi 11 janvier, au président Omar Bongo, auquel le lient des alliances ethnique et matrimoniales. Dans le collimateur des « rénovateurs » du parti présidentiel, il a dénoncé « des intrigues et des manipulations » qui empêcheraient une « collaboration empreinte de confiance » avec le chef de l'Etat. - (AFP)

En Allemagne, la croissance a atteint 3,1 % en 2000

BERLIN. La croissance allemande a atteint 3,1 % en 2000, selon les statistiques publiées jeudi 11 janvier. Il s'agit de « la plus forte croissance » qu'ait connue la première économie de la zone euro « depuis le boom de l'activité lié à la réunification allemande », a estimé le ministère des finances. L'année précédente, le PIB avait augmenté de 1,6 %, plaçant l'Allemagne à la traîne de ses partenaires européens. En 2000, ce sont les exportations, dynamisées par la faiblesse de l'euro, qui ont tiré les performances de l'économie allemande. Déprimée en 1999, la demande intérieure a été forte, alors que l'ambiance, dans le secteur de la construction, restait morose. Pour 2001, le gouvernement, qui table sur une croissance de 2,75 %, s'attend à un ralentissement, mais reste optimiste. - (Corresp.)

smalto

la différence

S O L D E S

remises de 30 à 50%

10h - 19h

Homme : 44, rue François 1^{er} (8^e)

Homme et Femme : 5, place Victor Hugo (16^e)

La marche des sans-papiers équatoriens exploités dans le verger de l'Espagne

Sous la bannière de Ruminahui, l'Inca qui combattait pour sa dignité

Plusieurs centaines d'immigrants équatoriens, employés illégalement dans les vergers de Lorca, ont marché toute une nuit jusqu'à Murcie, la capitale régio-

nale, pour réclamer la régularisation de leur statut. Après une vaste régularisation en 2000, le pouvoir est accusé de se défilé devant un « problème d'État ».

MURCIE

de notre envoyée spéciale

Marcher pour vivre. Pour expliquer qu'ils ne sont pas seulement des sans-papiers, mais aussi des

REPORTAGE

Les employeurs craignent les amendes, et ce travail n'attire aucun Espagnol

« personnes » qui veulent travailler : à bout de ressources, c'est tout ce qu'ils avaient trouvé, pour réclamer un peu de dignité, comme le disaient leurs pancartes. Alors ils ont marché toute la nuit : 80 km à partir de Lorca, la petite ville agricole endormie, à l'ombre du passé glorieux de ses façades blasonnées, devenue leur eldorado depuis que la crise économique les a poussés à quitter leur pays, l'Équateur. Ils ont marché jusqu'à Murcie, capitale de la région et verger de l'Espagne. Certains sont restés en route, d'autres ont terminé à l'hôpital, pour hypothermie ou épuisement. Combien étaient-ils encore, à mi-parcours, mercredi 10 janvier, au petit jour, à se serrer, blêmes mais obstinés, auprès des feux de bivouac ? Plusieurs centaines pris au piège d'une histoire qui les dépasse : celle de l'immigration illégale.

Avec son profil lisse de statuette indienne et ses chaussures trop épaisses, Kleve, 21 ans, arrivé il y a six mois, raconte comment sa famille a hypothéqué sa maison en Équateur pour venir ici ramasser des laitues, huit heures par jour à 24 francs de l'heure, quand le prix officiel est de 30. Mais que dire, quand on est illégal ? Son ami Pablo, transpirant sous son bonnet de laine, parle, lui, des loyers qui

montent en flèche lorsque les clients sont des immigrés : à huit, ils se partagent un minuscule appartement pour 2 000 francs par mois.

Et Washington Ochoa qui marchait en tête, de son pas élastique d'ancien policier, brandissant le drapeau équatorien, confie son espoir : « En Équateur, c'est fichu ! J'ai laissé mes trois enfants, mais le travail ne me fait pas peur. Dès que je suis légalisé, je les fais venir. Ici c'est l'Espagne, un pays ami, un pays européen : ici, je peux refaire ma vie. » L'espoir, c'est un mot qui revient souvent. C'est ce qui empêche Betty et sa sœur Léonor, les deux Boliviennes du groupe, de renoncer à tout. Elles qui, pour venir, ont lâché leur petit restaurant au pays, empruntant 2 000 dollars à la banque qui en exige 3 000 dans deux ans. En faisant les vendanges, elles ont gagné 500 dollars et pu, comme le dit la timide Leonor, avec fierté, « déjà en rembourser 300 ».

« PAS DE RACISME »

En somme, tout ne se passait pas si mal, de leur point de vue. L'accueil n'était pas mauvais, à Totana, près de Lorca en 1997. Les villageois sont même descendus dans la rue pour empêcher que l'on expulse une famille d'« illégaux » équatoriens parfaitement intégrée. Le mirage des papiers faisait tout oublier : l'humiliation de l'embauche journalière, où l'on est sélectionné comme du bétail ; ou encore l'escroquerie des pseudos intermédiaires, qui promettent la légalisation « accélérée » pour 8 000 francs que l'on ne revoit jamais. Comme l'a constaté Victor, trop confiant, qui a payé, et qui rit à présent de toutes ses dents en or pour éviter de pleurer.

Et puis, début janvier, à Lorca, un train a heurté une camionnette dans laquelle voyageaient, entassés, des Équatoriens. Douze sont morts.

Toute l'Espagne s'est émue. L'entrepreneur qui les employait et faisait l'objet de plaintes pour exploitation d'immigrés, sorti de prison, attend son procès. Mais tout a basculé, comme l'explique Victor Jimenez Perez, président de l'Association des agriculteurs-éleveurs de Lorca : « La situation est bloquée : les agriculteurs ne veulent plus faire travailler de sans-papiers, car ils ne veulent pas payer 1 million de pesetas d'amende [40 000 francs], pour avoir enfreint la loi sur l'immigration. Les immigrés, eux, n'ont plus de travail et comme on manque de main-d'œuvre, laitues et brocolis pourrissent, faute d'être cueillis ! »

La solution ? « Il nous faut 20 000 bras, environ ; ça n'intéresse aucun Espagnol et les sans-papiers sont à peu près 15 000, le gouvernement devrait les légaliser, suggère Victor Jimenez Perez. D'autant qu'ici, il n'y a pas de problème de racisme, les Équatoriens parlent la langue, ils sont bien acceptés et en plus, ils remplissent nos églises le dimanche ! De notre côté, nous devons faire un effort sur le salaire, nous sommes une région pauvre et le problème c'est qu'à peine légalisés, ils émigrent en Allemagne où ils sont mieux payés. »

Mais le gouvernement ne l'entend pas de cette oreille qui, après une légalisation massive des sans-papiers l'été dernier, ne veut plus rien savoir à ce sujet. Les syndicats locaux, eux, s'en prennent en parts égales au gouvernement « qui fait l'autruche, alors que l'immigration est un problème d'État » et aux agriculteurs qui, jusqu'ici, ont été trop contents « d'exploiter une main-d'œuvre sans droit ». Quant au maire de Lorca, le socialiste Miguel Navarro, il lance un cri d'alarme : « Lorca a 71 000 habitants, la population a augmenté de 25 % en un an et demi : les Équatoriens arrivent sans arrêt, avec des visas de touristes. Si le gouvernement n'en légalise pas un certain nombre, ou crée des contrats de travail "en amont", en accord avec les autorités équatoriennes, il condamne les agriculteurs d'ici à l'illégalité... »

La bataille politique est engagée. « Vous saviez que l'association qui a organisé la marche s'appelle Ruminahui, du nom d'un Inca qui a combattu les conquistadors ? » expliquait, sur le chemin du retour, Enrique, un ancien commerçant de Quito en attente d'être régularisé. Et Ruminahui a gagné ? « A la fin, non. Mais il a lutté pour sa dignité. »

Marie-Claude Decamps

Arrestation de deux « etarras » à Barcelone

Deux militants de l'ETA, un homme et une femme, armés et circulant à bord d'une voiture chargée d'explosifs, ont été arrêtés, jeudi matin 11 janvier à Barcelone par une patrouille d'agents municipaux. Il s'agit de José Ignacio Krutxaga Elezkano et Oiane Errazti Galdos, anciens membres du sanglant « commando Donosti » de l'organisation séparatiste basque armée, ETA. Selon la police espagnole, les deux « etarras » s'apprêtaient à commettre un nouvel attentat et feraient partie du « commando Barcelone », responsable de quatre morts en Catalogne depuis septembre dernier. L'une de leurs armes a été identifiée comme celle qui a tué l'ex-ministre socialiste Ernest Lluch. Ces derniers jours, l'ETA a multiplié les tentatives d'attentat, plaçant notamment des bombes près d'un bâtiment militaire, ou cachant une charge sur la tombe de l'une de ses victimes, au Pays basque, juste avant la visite de ses parents et amis. Cette dernière tentative a fortement commotionné l'Espagne.

Lucien Bouchard, premier ministre du Québec, jette l'éponge

LE PREMIER MINISTRE du Québec, Lucien Bouchard, a annoncé, jeudi 11 janvier, qu'il quittait ses fonctions et abandonnait la politique, semant la consternation dans les rangs des partisans d'un Québec souverain ou indépendant. S'il a avancé des raisons personnelles (sa famille), c'est avant tout son incapacité à faire avancer le Québec sur la voie de la souveraineté qui a motivé sa décision. « Je n'ai pu réaliser mon rêve », a déclaré M. Bouchard devant ses ministres et les députés abattus de son parti. « Mes efforts pour relancer rapidement le débat sur la question nationale sont restés vains », a-t-il ajouté.

« J'assume toute la part de responsabilité qui m'échoit pour n'avoir pas réussi à raviver la flamme », a-t-il dit. A deux ou trois ans de la fin du présent mandat du gouvernement, il a dit se résoudre « à ouvrir aux membres du Parti québécois la possibilité de se donner un chef qui saura, mieux que moi, raffermir le militantisme, intensifier le sens identitaire du peuple québécois et faire avancer la cause de la souveraineté ».

Dans son allocution, Lucien Bouchard a rappelé qu'il avait pris la direction du Parti québécois (PQ) en janvier 1996 après une campagne référendaire « qui nous avait amenés aux portes du nouveau pays ». M. Bouchard a évoqué les espoirs déçus qui ont fait suite à l'« exaltation » d'octobre 1995, lors du référendum sur la souveraineté

perdu par seulement 42 000 voix. « Il n'a donc pas été possible d'engager une démarche référendaire à l'intérieur de l'échéancier rapproché que nous aurions souhaité », a-t-il expliqué.

Avec la démission de Lucien Bouchard, âgé de 62 ans, le camp des souverainistes du Québec a donc perdu son plus éloquent porte-parole. Les Québécois se reconnaissent en cet avocat de formation, qui savait mettre toute son éloquence au service de la cause souverainiste et galvaniser les foules. Personnage haut en couleur, il avait ému ses compatriotes pour son courage face à la maladie : une bactérie dévoreuse avait mis ses jours en danger et, dans cette bataille, il avait perdu la jambe gauche.

UN CONVERTI

Marié à une Américaine, Lucien Bouchard n'était pourtant pas un converti de très longue date à la cause souverainiste. Originaire d'une famille modeste du lac Saint-Jean, région très francophone et très nationaliste dans le nord du Québec, il a d'abord été libéral et fédéraliste sous Pierre Elliott Trudeau, avant d'adhérer au Parti québécois (indépendantiste) en 1971.

En 1983, il aide son ami Brian Mulroney, chef du Parti conservateur, avec qui il a fait ses études de droit, à ravir le pouvoir à Ottawa. Tirant les conséquences de l'échec du référendum de 1980, Lucien

Bouchard essaie alors de « bâtir un pays [le Canada] où le Québec aurait sa place ». Il est successivement ambassadeur du Canada à Paris (1985-1988), puis ministre de l'environnement. Mais il rompt brutalement en 1990 avec les conservateurs, accusés de faire trop de concessions au Canada anglais afin de lui arracher la reconnaissance d'un « statut de société distincte » pour le Québec. Le paraphe de la seule province à majorité francophone du pays manque depuis 1982 sur la Constitution canadienne.

Lucien Bouchard fonde ensuite le Bloc québécois pour promouvoir la souveraineté au cœur de la capitale fédérale. Les élections de 1993 le consacrent chef de l'opposition : son parti remporte 54 sièges de députés sur 295 à la Chambre des communes d'Ottawa.

Lucien Bouchard a donc échoué dans sa grande ambition. Pourtant, lors de sa dernière visite à Paris, en avril 2000, il assurait, dans un entretien au Monde, que le thème de l'indépendance « n'était pas dans une impasse politique ». Il expliquait qu'à la tête du Québec il s'était engagé à redresser les finances publiques de la province avant de convier ses compatriotes à une nouvelle consultation. Il assurait que son objectif « de faire le prochain référendum pour le gagner, à court ou moyen terme », était intact.

Alain Abellard



LE JOUR OÙ LA TERRE SE RÉVOLTA

UN THRILLER HALLUCINANT QUI RÉSONNE COMME UN DERNIER AVERTISSEMENT

COLÈRE

DENIS MARQUET

roman

À « Bouillon de culture » le 12 janvier

ALBIN MICHEL

www.albin-michel.fr

POUVOIRS Le Conseil constitutionnel est aujourd'hui placé au cœur de la confrontation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin. A gauche, au gouvernement comme à l'As-

semblée nationale, des responsables accusent l'institution de partialité, notamment depuis l'annulation de la mesure sur le remboursement de la CSG. ● DANS LE DOSSIER CORSE,

Jacques Chirac et Lionel Jospin ont d'ores et déjà fait du Conseil un acteur essentiel. Divisé, le RPR compte sur l'institution pour s'opposer au gouvernement. ● TROIS NOMINA-

TIONS doivent intervenir au mois de février. Le chef de l'Etat, le président de l'Assemblée nationale et celui du Sénat nommeront chacun un nouveau conseiller. L'arrivée de Pierre

Joxe, président de la Cour des comptes, paraît aujourd'hui probable. ● PLUSIEURS DÉCISIONS rendues ces derniers mois sont critiquées à gauche.

Le Conseil constitutionnel est plongé dans la bataille de la cohabitation

Des responsables de la majorité, au gouvernement comme au Parlement, accusent l'institution de rendre des décisions « partisans ». Jacques Chirac l'a placée en position d'arbitre dans le dossier corse. Lionel Jospin l'a mise en garde contre le risque de « contrecarrer » le processus de Matignon

REVOILÀ le Conseil constitutionnel au centre de la polémique. Il semblait, depuis un an, se remettre du séisme provoqué par la mise en cause judiciaire, puis par le retrait, enfin par la démission, en mars 2000, de son ancien président, Roland Dumas. Ses deux décisions récentes censurant d'importantes dispositions fiscales adoptées par le Parlement – l'allègement de CSG pour les bas salaires et l'écotaxe – l'ont, à nouveau, plongé dans la tornade.

Certes, le gouvernement s'est gardé d'entrer ouvertement dans la controverse. Le premier ministre lui-même n'a pas suivi l'exemple d'un Edouard Balladur fustigeant, en novembre 1993, devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles, les principes « parfois plus philosophiques et politiques que juridiques » invoqués par le Conseil pour étayer ses analyses. Mais cette retenue publique cache mal l'irritation. Sous couvert d'anonymat, tel ministre s'indigne du caractère « partisan » des dernières décisions du Conseil. Tel conseiller juge que « la limite est franchie » et évoque, à propos de l'invalidation de l'écotaxe, le « considérant EDF » par lequel le Conseil a rejeté des dispositions qui auraient pénalisés les producteurs d'électricité en France. « Il ne faut pas être naïf. Chacun, évidemment, pousse ses pions dès lors que de tels intérêts économiques sont en jeu », ajoute-t-il.

Les députés de la majorité, eux, ne se sentent pas tenus à une telle discrétion. Ainsi, la décision censurant les allègements de CSG est jugée « incompréhensible et inique » par Augustin Bonrepaux (PS, Ariège), ancien rapporteur général du budget, pour qui l'interprétation « tendancieuse » par le Conseil du principe d'égalité devant l'impôt « dénature la loi ». « A quoi servent les représentants du peuple ? », lance-t-il. Parlementaire tout aussi chevronnée, Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis) se déclare « très sceptique sur l'indépendance et l'impartialité du Conseil ». Rappelant les décisions sur la CSG, mais aussi sur l'annulation, le 8 décembre, des sanctions contre les villes qui ne respecteraient pas les objectifs fixés par la loi en matière de logements sociaux, elle conclut : « Ces décisions antisociales sont plus politiques que juridiques ».

« MANQUE DE RIGUEUR ÉVIDENT »

Le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale lui-même, Bernard Roman (PS), ne mâche pas ses mots. « Le Conseil joue sur les éléments du bloc de constitutionnalité avec un manque de rigueur évident », assure-t-il en prenant pour exemple non seulement la décision sur la CSG, mais aussi celle sur la parité, ou encore celle du 6 juillet censurant une disposition essentielle de la

réforme du mode de scrutin sénatorial. « Si l'on n'est pas capable de réformer le Conseil constitutionnel, le mode de nomination de ses membres, son fonctionnement, la publicité de ses travaux, alors il faudra s'interroger sur son utilité », lâche-t-il.

Cette exaspération a franchi un degré supplémentaire avec la pré-

légante », cette initiative est symptomatique du climat actuel. Elle a d'ailleurs suscité l'indignation de Pascal Clément (DL, Loire), qui l'a jugée « revancharde et d'une rare grossièreté ». Sur le fond, l'ancien ministre déplore que « la gauche n'ait pas évolué depuis vingt ans, qu'elle refuse toujours l'Etat de droit

Quand le PS saluait le bilan de l'institution...

André Vallini, responsable national chargé des institutions au Parti socialiste, n'est pas « de ceux qui critiquent le Conseil constitutionnel quand il rend des décisions qui nous embêtent. N'oublions pas qu'il en a pris quelques-unes qui nous ont bien arrangés quand on était dans l'opposition ! » A chacun son tour, donc. Selon le député de l'Isère, « on politise trop cette affaire ». La décision du Conseil sur la CSG « n'est pas idiote », dit-il, « il a simplement rappelé le principe de l'égalité devant l'impôt. C'est notre mesure qui était mal ficelée ! »

M. Vallini n'a « pas oublié » non plus que le PS, il n'y a pas si longtemps, vantait les mérites de l'institution de la rue de Montpensier. Tout en soulignant quelques « imperfections » dans son fonctionnement, le texte de la convention sur la démocratie de 1996, pilotée par Jack Lang, soulignait en effet que « la réussite de sa mission plaide en faveur de son extension, à l'image des cours constitutionnelles de la plupart des pays d'Europe ».

sentation par trois élus socialistes et l'adoption par la commission des lois d'un amendement visant, notamment, à supprimer les dérogations fiscales dont bénéficient les membres du Conseil constitutionnel (Le Monde du 12 janvier). Même si le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, la juge « ridicule » et M. Roman « iné-

qu'elle pense encore que l'on a juridiquement tort quand on est politiquement minoritaire ».

L'on n'exprime pas les choses ainsi au Conseil constitutionnel. Mais la fureur perce quand on y entend qualifier de « dégueulasse » l'amendement de la commission des lois sur la situation fiscale des membres de l'institution. La lassitude n'y est

pas moins perceptible face au soupçon que ses décisions seraient de nature politique : « C'est complètement idiot. Chacun a son histoire et son parcours, mais nous sommes impartiaux, soucieux de l'intérêt général et à la recherche permanente du consensus lors de nos délibérations », note l'un des neuf « juges ». Tel autre souligne les « contradictions évidentes, insurmontables » qui ont conduit le Conseil à censurer l'écotaxe comme la CSG, avant de déplore « des textes mal ficelés, bricolés en cours de discussion parlementaire et trop vite examinés ».

« SEUL PARTI D'OPPOSITION »

Face à ces échanges d'amabilités, beaucoup, pourtant, s'efforcent de crier « Halte au feu ! ». « Ces polémiques sont simplistes et inutiles », assure M. Ayrault. « Il serait plus utile, pour l'avenir, de réfléchir aux questions de principe, de s'interroger sur les répercussions de l'avancée progressive de la jurisprudence du Conseil et sur la marge de manœuvre plus réduite du législateur », ajoute le président du groupe socialiste de l'Assemblée, tout en précisant qu'il n'est « pas favorable à la transformation éventuelle du Conseil en une cour suprême » à l'américaine. « Plutôt que de contester les décisions du Conseil, qui sont globalement conformes à sa vocation, les parlementaires devraient plutôt faire attention de légiférer dans de bonnes conditions, ce qui

n'est pas toujours le cas », assure, de son côté, René Dosières (PS, Aisne). Dans l'opposition, Patrick Devedjian, porte-parole du RPR et député des Hauts-de-Seine, rappelle qu'« une majorité n'a pas tous les droits. Le contrôle de constitutionnalité est essentiel. La droite a eu à en souffrir, hier. Aujourd'hui, c'est la gauche ». Et tel membre du Conseil abonde dans le même sens : « Il est logique que nos décisions gênent plutôt les majorités, quelles qu'elles soient, puisque nous sommes saisis par les minorités... »

Reste le sentiment que le Conseil constitutionnel est aujourd'hui placé dans une situation inconfortable : ragaillardie, l'opposition agit désormais, à tout bout de champ, l'éventualité de nouvelles censures capables de faire trébucher le gouvernement ; exaspérée, la majorité multiplie les avertissements contre une telle attitude. Qu'il le veuille ou non, le Conseil est perçu comme un acteur déterminant de la scène politique. « On apparaît comme un contre-pouvoir parce que l'opposition est absente », remarque l'un de ses membres. Ce sentiment est partagé par M. Roman, pour qui « le Conseil apparaît, un peu comme le Medef sur un autre plan, comme le seul parti d'opposition ». C'est un rôle, chacun l'admet, qui n'est pas le sien.

Gérard Courtois

La majorité met en cause plusieurs décisions récentes

LES DEUX CENSURES du Conseil constitutionnel sur les allègements de CSG pour les bas salaires (19 décembre) et sur l'écotaxe (28 décembre) ont mis le feu aux poudres d'autant plus facilement que plusieurs décisions récentes avaient déjà suscité la controverse publique ou l'irritation dans la majorité.

C'est évidemment le cas de celle du 22 janvier 1999 sur le statut pénal du président de la République, précisé par les juges constitutionnels dans le cadre de l'examen de la loi ratifiant le traité instituant la Cour pénale internationale. En considérant que « pendant la durée de ses fonctions », la « responsabilité pénale » du chef de l'Etat « ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice », à l'exclusion de toute autre procédure, y compris pour des actes commis avant son élection, le Conseil avait donné le sentiment à beaucoup de mettre Jacques Chirac à l'abri de toute initiative des juges instruisant les nombreuses affaires mettant en cause le financement du RPR et la Mairie de Paris. En octobre 2000, le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni (PS), était d'ailleurs revenu à la charge en qualifiant cette décision de « curieuse ». Il s'était attiré – fait rarissime – une réplique publique courroucée de l'institution et, lors de son échange de vœux avec les membres du Conseil, le 3 janvier, le président de la République avait déploré les « polémiques parfois indignes » à l'encontre du Conseil constitutionnel.

Depuis, les motifs d'agacement, à gauche,

n'ont pas manqué. Le 13 janvier 2000, les juges constitutionnels avaient, certes, validé l'essentiel de la seconde loi sur les 35 heures. Ils avaient toutefois censuré deux dispositions très significatives. La première, sur la rémunération des heures supplémentaires, a eu pour conséquence de priver le gouvernement d'une recette de 7 milliards de francs pour le financement de la réduction du temps de travail. La seconde, sur la validité des accords déjà existants dans de nombreuses branches au nom de la « sécurité juridique », a infléchi de façon significative la jurisprudence du Conseil sur le rôle respectif de la loi et de la négociation collective dans le droit du travail ; au risque, pour certains, de sembler prêter l'oreille de façon excessive à l'offensive du patronat – et du chef de l'Etat – sur la « refondation sociale ».

DÉFENSE DU SÉNAT

Beaucoup plus vives ont été les réactions des parlementaires de gauche à la décision du 30 mai sur la parité hommes-femmes. Là encore, l'essentiel de la réforme a été validé, mais une disposition très symbolique a été censurée : le Conseil a, en effet, refusé d'abaisser de 3 500 à 2 500 habitants le seuil à partir duquel le scrutin de liste municipal – et donc une stricte parité – s'appliquerait, estimant que la loi ordinaire sur la parité ne pouvait remettre en question le seuil de 3 500 habitants confirmé, peu avant, par une loi organique. Cela revenait à renforcer le pouvoir d'obstruction du Sénat

sur les lois électorales et à rogner d'autant celui de l'Assemblée.

La défense du Palais du Luxembourg – dont le président du Conseil, Yves Guéna, a longtemps été membre – a été beaucoup plus vivement ressentie lors de la décision du 6 juillet sur la réforme du mode de scrutin sénatorial. Si le Conseil a validé l'extension du champ d'application du scrutin proportionnel, il a, en revanche, censuré les dispositions, essentielles, modifiant en profondeur la composition des collèges électoraux des sénateurs afin d'y corriger la surreprésentation actuelle, jugée inéquitable à gauche, des petites communes et de la France rurale. Quant à la censure, le 8 décembre, des sanctions prévues par la loi de solidarité urbaine – un texte « digne du Gosplan » selon un membre du Conseil – à l'encontre des communes qui ne respecteraient pas les nouvelles obligations en matière de logement social, elle a été ressentie, dans la majorité, comme une manière de priver la loi de l'essentiel de son pouvoir de contrainte.

Dans un autre registre, le rejet très sec par le Conseil, le 2 juillet, du recours de Lyne Cohen-Solal réclamant l'annulation de l'élection de Jean Tiberi comme député (RPR) de Paris en 1997 a provoqué un malaise du fait des irrégularités nombreuses entachant cette élection, comme en témoigne, depuis, l'enquête judiciaire ouverte sur les « faux électeurs ».

G. C.

Trois remplacements scrutés à la loupe

LE SOUPÇON de politisation du Conseil constitutionnel est aussi ancien que l'émergence de son pouvoir, depuis une trentaine d'années. Il résulte, presque inévitablement, des modalités de désignation – par tiers tous les trois ans – de ses neuf membres, pour un mandat non renouvelable de neuf ans. Trois d'entre eux, dont le président de l'institution, sont nommés par le président de la République, trois autres par le président de l'Assemblée nationale, trois autres par celui du Sénat. « Il est bien évident que chacun d'entre eux comme plus volontiers des "proches" », admet-on au siège de l'institution.

Les plus « anciens » dans la fonction sont actuellement Noëlle Lenoir et Georges Abadie. La première, conseillère d'Etat, ancienne collaboratrice de Pierre Arpaillange à la justice, puis de Michel Rocard à Matignon, avait été nommée par le président de l'Assemblée, Henri Emmanuelli (PS), en 1992. Le second, ancien préfet proche de Michel Charasse, avait été nommé à la même date par François

Mitterrand. Tous deux arrivent en fin de mandat à la fin de février. C'est également le cas d'Alain Lancelot, ancien directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, nommé en 1996 par le président du Sénat, René Monory (UDF), pour achever le mandat de Marcel Rudloff, décédé. Michel Ameller, soixante-quinze ans, ancien secrétaire général de l'Assemblée nationale, a été nommé par Philippe Séguin en 1995.

Choisi en 1997 par M. Monory, Yves Guéna, ancien ministre (1967-1974), ancien secrétaire général de l'UDR (1976), était alors sénateur (RPR) de Dordogne. Après avoir assuré l'intérim de Roland Dumas en 1999, il a été nommé à la présidence du Conseil par Jacques Chirac, le 2 mars 2000. Son mandat court jusqu'en 2004 puisqu'il achève le mandat d'Etienne Dailly, ancien sénateur UDF, nommé en 1995. Trois membres ont été nommés en 1998 : Simone Veil, ancien ministre (UDF) de la santé en 1974, puis des affaires sociales en 1993 et ancienne présidente du

Parlement européen, nommée par M. Monory ; Pierre Mazeaud, ancien ministre, ancien président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée, nommé par M. Chirac ; Jean-Claude Colliard, professeur de droit, ancien directeur de cabinet de François Mitterrand à l'Elysée et de Laurent Fabius à la présidence de l'Assemblée. Enfin Monique Pelletier, avocate et ancien ministre (1978), a été nommée par le chef de l'Etat en mars 2000, après la démission de M. Dumas.

Dans le contexte, les remplacements prochains de M^{me} Lenoir et de MM. Abadie et Lancelot seront scrutés avec d'autant plus d'attention. Au milieu des mille supputations dont ils font l'objet, une seule probabilité semble, dès à présent, s'imposer : la nomination de Pierre Joxe, ancien ministre et actuel président de la Cour des comptes, par le président de l'Assemblée, Raymond Forni, avec l'aval du premier ministre.

G.C.

Corse : le RPR s'en remet dès à présent aux neuf « juges »

VIVE la Corse, et merci d'avance, Conseil constitutionnel ! Le RPR attend beaucoup des « juges » de la Rue de Montpensier, alors même que le projet de loi sur l'avenir de l'île n'a même pas encore été présenté au conseil des ministres. Les gaullistes espèrent qu'une éventuelle censure éclipserait les divisions manifestes entre ceux, qui – ayant en général exercé des responsabilités gouvernementales, tels Nicolas Sarkozy, Edouard Balladur, ou même Alain Juppé – reconnaissent au fond que, si un jour ils reprennent le pouvoir, ils ne pourront que poursuivre la politique de dialogue engagée par les socialistes, et ceux, tels Patrick Devedjian et la plupart des militants, qui ne conçoivent aucune exception insulaire. Et ainsi, pouvoir faire l'éloge, derrière Jacques Chirac, de la décentralisation, futur thème de bataille présidentielle.

Pour le RPR, la censure, par le Conseil, de l'article de la loi de finances rectificative qui prévoyait d'apurer la dette sociale pour les exploitants agricoles installés en Corse (Le Monde daté 31 décembre-1^{er} janvier), a été une divine surprise. « Un avertissement sans frais », a interprété son porte-parole, M. Devedjian, mardi 9 janvier, devant la presse, en se félicitant que soit ainsi rappelée « une jurisprudence constante sur l'égalité devant les charges publiques ».

Côté gouvernement, on s'interroge, aussi, sur le sens de cette décision. « Il y a eu des plans d'apurement de la dette agricole en Corse par allègement ou échelonnement, et il n'y a jamais eu de censure », s'indigne tout haut le président socialiste de la commission des lois, Bernard Roman, chargé d'une mission d'information sur la Corse. « Cela peut être interprété comme un message au gouvernement », confirme lui-même un « juge » constitutionnel. « Mais, à l'inverse, si on ne l'avait pas fait, cela aurait été aussi un signe explicite. Chacun aurait compris que le gouvernement pouvait faire ce qu'il voulait. »

L'affaire, en tout cas, a revigoré les adversaires du projet de loi. Et conduit le RPR à changer son angle d'attaque. « Le RPR a beaucoup évolué sur la Corse, mais comme le gouvernement », a confirmé M. Deved-

jian. S'il a redit son opposition à l'enseignement « obligatoire » du corse, à tout transfert de « pouvoirs législatifs », et surtout au principe d'une exception corse, qui « n'existe pas davantage que l'exception antonienne », lemaire d'Antony, a assuré que le RPR n'a « pas de préjugés ». « Finalement, les procédés et la méthode sont plus contestables que le fond », a même lâché le député des Hauts-de-Seine.

M. Devedjian a ironisé : « Un drôle de truc, ce texte. Un objet juridiquement informe. » Il s'est moqué du directeur de cabinet de Lionel Jospin, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel. « On a inventé l'hermaphrodisme juridique. Je reconnais le style d'Olivier Schrammeck, spécialiste du franchissement de la barrière des espèces. » Pour le RPR, « le vrai problème est désormais institutionnel. On a même pas besoin d'être hostile, car ce texte ne franchira pas le barrage de la Constitution », a assuré l'avocat. Et le porte-parole du RPR d'accuser le gouvernement, sachant cela, d'avoir offert un « leurre » aux nationalistes. Et de suggérer que le RPR insulaire, et son responsable Jean Baggioni, « d'avoir pu se faire avoir ».

En attendant, le RPR annonce qu'il « demandera à avoir l'avis du conseil d'Etat », qui examine actuellement le projet de loi avant sa présentation en conseil des ministres, début février. Pour la droite hostile au projet, ce serait un apéritif délicieux avant le débat au Parlement à partir du printemps et avant une saisine du Conseil constitutionnel ?

A Matignon, où le premier ministre a invité Jacques Chirac, jeudi 11 janvier, lors de ses vœux à la presse, à « ne pas jouer la politique du pire » face à un problème « non résolu depuis vingt-cinq ans », c'est-à-dire lors les événements d'Aléria, lorsque M. Chirac était premier ministre, on reste persuadé que le président de la République ne saisisa pas lui-même le Conseil. Mais personne ne doute que les groupes de l'opposition, à l'Assemblée comme au Sénat, saisiront le juge constitutionnel, sachant trop qu'il compte, en son sein, de farouches opposants du projet.

Ariane Chemin

Recommandé par "Paris Pas cher"

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS AVANT TRAVAUX VENTE EXCEPTIONNELLE DES MODÈLES D'EXPOSITION DE GRANDES MARQUES

MATELAS ● SOMMIERS
Fixes ou relevables

BULTEX - TRÉCA - EPÉDA - SIMMONS - DUNLOPILLO - PIRELLI - SWISSFLEX

Canapés - Salons - Clic-Clac...

DUVIVIER - STEINER - COULON - SUFREN ...

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M^o Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M^o Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

Alain Madelin, président de Démocratie libérale

« Je salue toutes les conversions à l'impôt négatif, celle de Laurent Fabius et celle de Jacques Chirac »

Président de Démocratie libérale, Alain Madelin, qui est déjà en campagne pour l'élection présidentielle, est l'un des premiers responsables poli-

tiques français à s'être déclarés en faveur du projet d'impôt négatif. Dans un entretien au Monde, il se montre très critique à l'encontre du pro-

jet de crédit d'impôt que Lionel Jospin vient d'arrêter mais il admet que le débat évolue, à gauche aussi bien qu'à droite.

« Pourquoi la France serait-elle condamnée à copier systématiquement le modèle anglo-saxon ? Après les stock-options, les fonds de pension, voici que la polémique se focalise sur l'impôt négatif... »

– Défendre l'introduction en France du système de l'impôt négatif n'équivaut pas à défendre le système anglo-saxon ou à recommander qu'on le copie. Le projet d'impôt négatif pour lequel je milite depuis longtemps s'insère dans le contexte français, pas dans le contexte américain. Ce que je propose, c'est un revenu familial minimum garanti qui constitue un vrai filet de sécurité pour tous les Français et qui permette, par une allocation dégressive, jusqu'à un certain seuil, de compléter la feuille de paie, favorisant ainsi, chaque fois qu'on le peut, la reprise du travail pour celles et ceux qui sont enfermés dans l'assistance. Il s'agit d'importer l'esprit de l'impôt négatif, d'en adapter les modalités à une situation française caractérisée par l'existence de huit minimums sociaux de base et par l'existence d'un salaire minimum. Je constate heureusement que l'idée progresse en France, même si, compte tenu de ses origines libérales et anglo-saxonnes, il sent encore le soufre pour les idéologues socialistes. Aujourd'hui, c'est un projet de bon sens. Pour preuve, il a fait son chemin, au-delà des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne : la Belgique, par exemple, vient de le mettre en œuvre.

– Il existe effectivement plusieurs versions de l'impôt négatif. Laquelle a votre préférence ?

– A mon sens, la version française doit avoir pour ambition de résoudre trois grands problèmes que connaît notre pays. D'abord, notre système d'aides sociales est devenu, au fil des ans, trop complexe, trop illisible et source d'injustices et d'effets pervers auxquels il faut remédier. Ensuite, il faut briser l'enfermement dans la dépendance et dans une culture d'assistance d'une partie grandissante des Français. Enfin, il faut alléger le coût,



ALAIN MADELIN

aujourd'hui beaucoup trop élevé, des emplois à faible valeur ajoutée.

– Concrètement, que préconisez-vous ?

– Le revenu familial garanti que je propose n'est pas une disposition qui se surajoute au dispositif existant, mais une vraie réforme qui exige une remise à plat à la fois de notre fiscalité et de notre système d'aide sociale. Il faut donc que ce revenu minimum garanti s'inscrive dans un projet plus vaste. Un projet qui prévoit un redéploiement et une plus grande lisibilité de nos aides sociales, de sorte qu'elles deviennent plus équitables, mais aussi une refonte fiscale d'envergure. Ce n'est qu'à ces deux conditions que le revenu garanti peut réussir.

– Quelle réforme fiscale ?

– Je pense, en particulier, à une fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, la CSG devenant la première tranche proportionnelle d'un impôt sur le revenu simplifié, allégé et retenu à la source. La technique du crédit d'impôt n'a de sens que si l'on réintègre cet impôt caché qui n'ose pas dire son nom et que représente la CSG dans l'impôt sur le revenu.

– Quel jugement portez-vous sur le dispositif annoncé par Lionel Jospin ?

– C'est du bricolage. La « prime pour l'emploi » annoncée par le premier ministre n'est pas une réforme mais un dispositif improvisé dans l'urgence pour apporter une solution de rechange à une disposition fiscale rejetée par le Conseil constitutionnel.

– Peut-être... Il reste que l'idée

de l'impôt négatif gagne du terrain, y compris à gauche. N'êtes-vous pas amer parce qu'on est en train de vous voler votre fonds de commerce ?

– Non. Si je pouvais convertir MM. Jospin, Emmanuelli et Hue à cette réforme, je ne me sentirais pas pillé mais utile, car j'aurais contribué à faire avancer une bonne idée.

– Qu'avez-vous pensé du récent rapport du Conseil d'analyse économique défendant l'idée d'un impôt négatif et révisé par un ancien collaborateur de Dominique Strauss-Kahn ?

– Ce rapport n'est pas le seul. Il y en a eu de nombreux autres qui, de l'OCDE au Plan, préconisent tous des solutions voisines. J'en conclus que cette idée est une bonne idée qui fait son chemin. Il n'y a pourtant pas si longtemps, dénonçait, comme je le faisais, les trappes à pauvreté était considéré comme un propos scandaleux.

– L'idée a visiblement fait son chemin à l'Elysée. Si Jacques Chirac s'est récemment converti, lui aussi, à cette idée de crédit d'impôt, est-ce seulement pour pla-

cer la majorité dans l'embarras ou parce qu'il en a tardivement découvert les mérites ?

– Je salue toutes les conversions, celle de Laurent Fabius aussi bien que celle de Jacques Chirac.

– Même dans l'opposition, certains font pourtant de la résistance et préconisent plutôt un allègement de charges sociales...

– A dépenses sociales constantes et même croissantes, ce que l'on baptise « allègement de charges sociales » ne constitue en réalité qu'un transfert de charges sociales qui comporte de nombreux effets pervers, à commencer par le risque, en raison des effets de seuil, de tirer les salaires vers le bas. Il existe des bas salaires à faible valeur ajoutée pour lesquels une réduction du coût du travail se justifie. Mais, dans les industries à forte valeur ajoutée, l'intervention de l'Etat équivaut à une subvention non justifiée en faveur de ces entreprises. »

Propos recueillis par Laurent Mauduit

CSG : la droite se réjouit, une partie de la gauche boude

Le RPR salue le « ralliement » du premier ministre

LA DROITE s'est félicitée bruyamment du choix du gouvernement en faveur du dispositif de crédit d'impôt pour les bas revenus, annoncé jeudi 11 janvier, par Lionel Jospin. Au RPR, on a salué ce « ralliement » du premier ministre au souhait exprimé par Jacques Chirac lors de ses vœux aux forces vives. « Sa capitulation est une grande victoire pour le président de la République », a indiqué Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale. Pour François Fillon, conseiller politique du RPR, la décision de M. Jospin « démontre que la gauche a perdu la bataille des idées face à la réalité économique ». « Si le premier ministre a des difficultés dans sa majorité pour faire voter le crédit d'impôt, on pourra l'aider », a lancé Patrick Devedjian, porte-parole du groupe RPR.

Devant M. Jospin, qui répondait aux questions des sénateurs, jeudi après-midi, Jean Arthuis (Union centriste) et ancien ministre de l'économie et des finances, a raillé l'« imagination sémantique » du premier ministre, qui a rebaptisé « prime à l'emploi » le dispositif de cré-

dit d'impôt. Cette subtilité sémantique, qui a permis aux dirigeants socialistes de défendre le choix « clair, lisible et efficace » du gouvernement, comme l'a indiqué Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, n'a en revanche pas totalement convaincu ses alliés pluriels. Robert Hue, secrétaire national du PCF, a estimé que « le moyen choisi n'est nullement à la hauteur des attentes et des possibilités » et les Verts ont déploré « une décision prise unilatéralement par le Parti socialiste ».

Des critiques peu virulentes, face à ce que Jean-Pierre Raffarin, sénateur (DL), a appelé la « malice » du gouvernement. « Les chèques arriveront au bon moment, en fin d'année, quand on sera au sprint final pour 2002 », a-t-il observé. Une « malice » pleinement assumée par Martine Aubry. « Avec ce crédit d'impôt, neuf millions de Français vont recevoir un chèque du fisc et ce chèque correspond à un treizième SMIC pour les smicards », a-t-elle observé vendredi, en ajoutant : « Je regrette que M. Juppé n'ait pas eu cette bonne idée précédemment. »

Gestion SICAV actions et obligations



Gestion FCP actions et obligations



Gestion SICAV actions et obligations



Gestion FCP actions et obligations



POUR VOUS, NOUS CULTIVONS LES LAURIERS



Pour la deuxième année consécutive, Crédit Lyonnais Asset Management remporte les Lauriers d'Or d'Investir Magazine* pour la gestion de sa gamme de SICAV actions et obligations sur 5 ans.

En juin 1999 et 2000, Crédit Lyonnais Asset Management avait remporté la même récompense pour la gestion de sa gamme de FCP actions et obligations sur 5 ans.

* dans la catégorie banque à réseau.

www.creditlyonnais.com
www.clamdirect.com



CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille. Agrément COB n° GP 9823. SIREN 672 003 308 RCS PARIS. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Montélimar, petit paradis de la gauche plurielle

MONTÉLIMAR

de notre envoyée spéciale

Dans exemplaire, il y a plaisir. Ça leur plaît, à François Hollande et à Jean-Pierre Chevènement, cette vil-



MUNICIPALES

le de Montélimar (Drôme), où ils sont venus, ce jeudi 11 janvier, soutenir une gauche plurielle modèle, emmenée aux municipales par Catherine Coutard, bonne élève de la classe chevènementiste. Ça l'agace un peu, la tête de liste, cette étiquette de première en tout, mais qu'y faire ? Bonne camarade, bonne tête de liste, bonne candidate, le premier secrétaire du PS et le président du Mouvement des citoyens (MDC) sont venus de Paris pour le dire.

Eux-mêmes sont exemplaires, c'est contagieux. Jean-Pierre Chevènement tait, pour une fois, ses rancœurs corses et adresse un *satisfecit* au gouvernement, grâce auquel la « confiance est revenue ». « J'admire tes qualités, le Parti socialiste a un premier secrétaire à la hauteur. Tu mènes bien ta barque », lance-t-il aussi à François Hollande qui savoure le compliment, devant une salle de près de 2 000 personnes. Les petites fâcheries, qui vont s'arranger, M. Hollande en est sûr, ce sera pour plus tard devant un verre : on abordera en aparté le cas municipal des Ulis, Dijon, Chenôve, Bergerac.

Sur l'estrade, le premier secrétaire n'est pas en reste pour souligner tous les « symboles » de cette campagne montilienne, au premier rang desquels la parité. « Il n'y a pas autant de villes importantes qu'on pouvait l'espérer pour la gauche plurielle, où des femmes sont têtes de liste », regrette-t-il. Symbole aussi

de la mécanique de la gauche plurielle, quand elle fonctionne, la liste menée par Catherine Coutard qui unit toutes les sensibilités politiques et un tiers de représentants de la société civile, avec des commerçants, des fonctionnaires, des écologistes et des chasseurs, des jeunes, des vieux, des Montiliens de toute éternité et des enfants de l'immigration. « La gauche plurielle, c'est un pari commun, nous savons les uns et les autres que nous ne pouvons être élus qu'ensemble », appuie Eric Besson, député socialiste de la Drôme.

Exemplaire, lui aussi, comme le soulignent MM. Hollande et Chevènement. « Ce n'est pas le cas partout, j'en suis conscient », reconnaît le premier secrétaire du PS. « Ce n'est pas parce que nous sommes les plus nombreux que nous sommes les plus forts », ajoute-t-il, modeste. Symbole encore, Montélimar, qui fut longtemps à gauche avant de passer à la droite modérée, doit porter le flambeau de la « reconquête », souligne enfin M. Hollande, avant d'élargir son propos aux enjeux généraux des municipales.

Son mode d'emploi ? Faire vivre la décentralisation, sur le plan social et économique, « nous avons de bonnes lois pour le faire » ; peser dans le rapport de forces de la cohabitation, en montrant que la gauche travaille pendant que le président de la République « est condamné aux vœux », comme quelqu'un « qui veut mais qui ne peut pas » ; démontrer qu'il existe une autre façon de faire de la politique « dans un projet commun en respectant les différences des uns et des autres ». Une leçon en trois temps dont la morale, implicite, s'imposait néanmoins : Ah, si tout pouvait se passer comme à Montélimar !

Béatrice Gurrey

JUSTICE Au lendemain de la libération de Jean-Christophe Mitterrand, la chambre de l'instruction devait examiner, vendredi 12 janvier, trois requêtes en nullité dépo-

sées par plusieurs avocats pour mettre en pièces la procédure menée par les juges d'instruction Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez au sujet de la vente d'armes

vers l'Angola. Le moyen soulevé par l'avocat d'Arcadi Gaydamak paraît le plus susceptible de menacer la procédure. ● LA GARDE RAPPROCHÉE de la famille Mitterrand fait corps

pour critiquer la justice au sujet de l'incarcération de Jean-Christophe Mitterrand. ● DANS UN ENTRETIEN, Jean-Charles Marchiani, député européen du RPF, accuse Philippe de Vil-

liers de « s'être comporté comme un délateur pour régler ses comptes avec M. Pasqua », en témoignant devant les juges, jeudi 11 janvier. (Lire aussi notre éditorial page 15.)

L'enquête Falcone sous la pression des avocats et de la famille Mitterrand

Au lendemain de la libération de Jean-Christophe Mitterrand, la chambre de l'instruction devait examiner les moyens de nullité soulevés par les défenseurs de plusieurs personnes mises en examen. La famille du fils de l'ancien président s'en prend violemment aux méthodes du juge Courroye

AU LENDEMAIN de la sortie de prison de Jean-Christophe Mitterrand, qui a quitté la maison d'arrêt de la Santé, jeudi 11 janvier, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris devait examiner, vendredi 12 janvier, les différents moyens de nullité de procédure soulevés par plusieurs avocats. Cette audience intervient dans un climat extrêmement tendu. Ces dernières semaines, les magistrats, tout particulièrement le juge d'instruction Philippe Courroye, ont été l'objet de vives attaques qui ont provoqué les réactions indignées de l'institution judiciaire ainsi que des organisations professionnelles.

Au cours de l'audience de vendredi après-midi, les avocats devaient présenter trois moyens susceptibles, selon eux, d'affecter profondément l'ensemble de la procédure. Le premier prend la forme d'une requête, déposée par le défenseur de l'avocat fiscaliste Allain Guilloux. M^e Michel Konitz soutient que les saisies opérées au cabinet de son client, lors d'une perquisition menée le 7 juillet 2000, sont « irrégulières » car réalisées « en violation flagrante des règles [relatives] au secret professionnel de l'avocat ». C'est au cours de cette perquisition que les magistrats, qui enquêtaient alors sur une affaire de blanchiment, avaient consulté les dossiers de deux clients de M^e Guilloux, les hommes d'affaires Arcadi Gayda-

mak et Pierre Falcone, dont la suite de l'instruction devait mettre en lumière le rôle dans un contrat d'armement à destination de l'Angola. Or, selon M^e Konitz, les enquêteurs n'étaient pas en droit, à cette date, de consulter ni de saisir ces dossiers. Sur ce dernier point, le parquet général, dans des réquisitions, a donné raison au requérant. « A ce

visant MM. Gaydamak et Falcone, les juges ont été, à cette date, régulièrement saisis. L'annulation éventuelle des pièces découvertes le 7 juillet, notamment un article de *L'Événement du Jeudi* paru en 1996, n'altérerait donc pas la procédure.

La chambre de l'instruction devait aussi examiner un moyen de nullité invoqué par l'avocat de la

Or il est avéré que cette pièce n'a pu être rédigée avant le 5 juillet 2000. M^e Weill-Raynal estime que cette irrégularité entache toute la procédure. La plupart des magistrats semblent estimer que l'annulation de cette pièce n'entraînera pas de conséquences majeures sur l'instruction. Les poursuites visées par l'ordonnance contestée auraient été « régularisées » par le réquisitoire supplétif daté du 3 juillet.

Le troisième moyen soulevé par les avocats paraît davantage susceptible de menacer la procédure. Le défenseur d'Arcadi Gaydamak, M^e Gilles-William Goldnadel, a exhumé le texte d'un décret de 1939 qui dispose que des poursuites pour des faits visant le commerce d'armes illicite ne peuvent être engagées « que sur la plainte des ministres compétents ». En d'autres termes, les magistrats auraient dû demander l'autorisation au gouvernement d'enquêter sur ces faits. L'avocat de M. Falcone, M^e Christian Charrière-Bournazel, devait invoquer ce décret pour demander l'annulation de la mise en examen de son client.

En revanche, le défenseur de Jean-Christophe Mitterrand, M^e Jean-Pierre Versini-Campinchi, n'a déposé aucune requête devant la chambre de l'instruction. Le fils aîné de l'ancien président de la République a fait savoir qu'il entendait se défendre « sur le fond du dos-

sier ». M. Mitterrand a quitté sa cellule de la Santé, jeudi midi, après que sa mère, Danièle Mitterrand, eut versé la caution de 5 millions de francs que la justice exigeait. « Je remercie tous ceux qui ont contribué à payer cette rançon », a déclaré M^{me} Mitterrand au moment de retrouver son fils. Ce dernier, interrogé jeudi soir sur France 2, s'en est une nouvelle fois pris violemment au juge Courroye, « ce juge qui sue la haine avant d'ouvrir la bouche ». Dans les colonnes du *Nouvel Observateur*, il avait affirmé que « le juge [avait] fait preuve [à son égard] d'une hostilité poisseuse, avec une véritable expression de haine ».

RÉACTIONS INDIGNÉES

Les virulentes attaques portées à l'encontre du juge Courroye ont suscité de nombreuses réactions d'indignation au sein de la magistrature. L'Association française des magistrats instructeurs (AFMI) dénonce « les manœuvres de déstabilisation et d'agression » visant le magistrat, tandis que le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) se déclare « consterné par la volonté de quelques-uns d'occulter l'ampleur de ce scandale en le réduisant à un prétendu « délit de patronyme » ». L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) déplore, pour sa part, que certains fassent « le procès du juge pour éviter de s'expliquer sur le fond ».

Par ailleurs, les deux plus hauts magistrats de France ont publiquement regretté, jeudi, en présence du président de la République, Jacques Chirac, lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation, les mises en cause personnelles de magistrats. « Chacun d'entre nous vous sait gré de l'intérêt vigilant que vous voulez bien accorder aux soucis de magistrats dont l'honneur est publiquement mis en cause par des propos qui altèrent gravement leur vie personnelle, familiale et professionnelle », a déclaré Jean-François Burgelin, procureur général de la Cour de cassation. Le premier président, Guy Canivet, a pour sa part estimé que les avocats ne devaient pas se prêter « à des stratégies visant à la déstabilisation [des juges] par des mises en cause personnelles qui affectent le crédit de l'institution dans son ensemble ».

Enfin, de nombreux magistrats du pôle financier se disent « solidaires » de leur collègue. Plusieurs d'entre eux affirment notamment avoir été « choqués » que Jean-Christophe Mitterrand se soit plaint d'avoir été menotté. Selon eux, le juge Courroye avait justement pris la peine de téléphoner à l'escorte de gendarmerie chargée de conduire M. Mitterrand à la Santé, le 21 décembre, pour réclamer qu'il ne soit pas menotté.

F. Lh.

PROFIL

UN JUGE AUSTÈRE ROMPU AUX DOSSIERS SENSIBLES

Arrivé dans la plus grande discrétion, en juillet 1999, au pôle financier du palais de justice de Paris, Philippe Courroye n'a pas tardé à prendre ses marques dans les locaux feutrés de la rue des Italiens. Il côtoie quotidiennement Eva Joly, Laurence Vichnievsky ou Renaud Van Ruymbeke qui, eux aussi, ont connu les « joies » de la médiatisation. Pourtant, s'il y a bien une chose qu'exécute cet homme austère, c'est de se retrouver sous les feux des projecteurs.

« Célèbre malgré lui », Philippe Courroye a accédé une première fois à la notoriété dans les années 1990 lorsque, chargé d'instruire à Lyon l'affaire Botton, il a mis en examen des personnalités telles que Michel Noir, Patrick Poivre d'Arvor ou Martin Bouygues. Originaire de Lyon, où il est né voilà quarante-deux ans, cet homme au visage émacié et à la silhouette longiligne a fait l'essentiel de ses études à Paris. Diplômé de l'École nationale de la magistrature, il retourne à Lyon : neuf ans à l'instruction (1987-1996), puis trois ans au parquet général (1996-1999). Avant de revenir à l'instruction, au sein du prestigieux pôle financier parisien.

Très rapidement, M. Courroye se voit confier des dossiers sensibles : la débâcle du Crédit Lyonnais, les malversations au sein de la Mutualité française, la faillite de la banque Rivaud, etc. A chaque fois, le magistrat, amateur du jeu d'échecs, peaufine longuement sa stratégie avant de définir, généralement en concertation avec les policiers, un plan d'action. Les enquêteurs de la brigade

financière ne tarissent pas d'éloges sur « ce juge qui ne [les] prend pas pour de simples exécutants ». Les avocats qui ont affaire à lui sont beaucoup plus circonspects sur la « méthode » Courroye. Ils reprochent notamment au magistrat d'être « cassant » avec leurs clients avec qui il se comporterait « plus en moraliste qu'en juriste ». Ses collègues louent, eux, sa « parfaite connaissance des dossiers » et sa « formidable puissance de travail ». Le juge consacre d'autant plus de temps à ses dossiers que sa femme et leurs quatre enfants sont restés à Lyon, où il les rejoint quand ses instructions lui en laissent le temps.

Cultivé, amoureux de Verlaine et de Baudelaire, mélomane averti, pianiste à ses heures et passionné d'opéra, l'homme se détend en écoutant de la musique classique. Endurci par les « affaires lyonnaises », il a cependant été très affecté par la requête en récusation déposée contre lui, le 3 janvier, dans le dossier de l'Association française d'épargne-retraite (AFER). Le fait qu'à cette occasion, en pleine tempête Mitterrand, le montant des économies placées en comptes d'épargne par la famille de son épouse ait été livré sur la place publique semble l'avoir profondément marqué. Plus peut-être que les lettres anonymes de menaces de mort qu'il a reçues, dans le contexte du dossier des ventes d'armes à l'Angola, et qui lui valent depuis quelques jours une protection rapprochée.

F. Lh.

secrétaire de M. Falcone. Selon M^e Guillaume Weill-Raynal, une pièce essentielle du dossier judiciaire a été ant-datée. Il s'agit d'une ordonnance de soit-communié, datée du 3 juillet 2000, par laquelle le juge Courroye demandait au parquet « des réquisitions supplétives du chef de blanchiment et recel » visant notamment Allain Guilloux.

La garde rapprochée des Mitterrand se mobilise contre une « traque » judiciaire

ILS SONT tous allés qui d'un message qui d'un coup de téléphone à Danielle Mitterrand et à son autre fils, Gilbert Mitterrand, député PS de Gironde et maire de Libourne, pour manifester amitié et solidarité après l'incarcération, le 21 décembre 2000, de Jean-Christophe Mitterrand, dans une affaire de trafic d'armes vers l'Afrique. Ils constituent la garde rapprochée de François Mitterrand, celle qui manifeste sa fidélité, en toutes circonstances, à son souverain, celle qui a commémoré, lundi 8 janvier, dans un restaurant parisien, le cinquième anniversaire de sa mort. Que le fils de l'ancien président ait été incarcéré, juste avant Noël, à la prison de la Santé, les heurte tous, même s'ils ont évité d'orchestrer une campagne en bonne et due forme.

De son côté, le Parti socialiste, où Jean-Christophe Mitterrand n'a pas d'engagement, a longtemps gardé le silence. « Il faut laisser la justice faire son travail », a lâché, lundi 8 janvier, Vincent Peillon, porte-parole du PS, avant que son premier secrétaire, François Hollande, souhaite dans le *Parisien* du 11 janvier que « la justice travaille en toute indépendance mais avec le souci de la présomption d'innocence. Pour cette famille comme pour toutes les autres ». « Le silence du PS ne me surprend pas, nous a déclaré Roland Dumas. Nous avons affaire à des poules mouillées qui s'accrochent de tout, surtout lorsqu'il s'agit de choses qui touchent à François Mitterrand. » « Pour des défenseurs des droits de l'homme, c'est pas mal ! », ironise l'ancien président du Conseil constitutionnel. « Jean-Christophe Mitterrand est un garçon honorable » dont « l'incarcération ne se justifiait pas », ajoute M. Dumas, qui en conclut que la nouvelle loi sur la présomption d'innocence « ira à la corbeille à papier comme les autres »...

F. Lh.

Maire de Vienne et député de l'Isère, Louis Mermaz estime aussi qu'« à partir du moment où quelqu'un peut être entendu, je ne vois pas pourquoi on l'incarcère », en soulignant que sa position était la même au sujet de l'incarcération de Michel Roussin, proche de Jacques Chirac, dans l'affaire du financement des lycées de la région Ile-de-France. Quant à « faire dépendre sa libération d'un montant financier, c'est une justice inégalitaire ! », s'offusque l'ancien président de l'Assemblée nationale. A défaut d'avoir pu exprimer cette opinion devant le bureau national, mardi 9 janvier, M. Mermaz souligne que « le PS serait fondé à dire ce que je viens de vous dire ». « Le PS est comme un vélo sur un fil de fer placé à soixante-dix mètres de haut », commente son ami Louis Mexandeau.

LES « JUGES SONT TROP EXPÉDITIFS »

« Il y a une disproportion par rapport aux faits et une brutalité qui ne s'imposait pas avec l'incarcération », ajoute cet autre ancien ministre de François Mitterrand. Pour M. Mexandeau, député du Calvados, « certains magistrats, dont celui-là, tombent dans le travers de l'opération médiatique ». « Empli de tristesse », il voit dans cette « traque » une volonté qui s'apparente à de « l'intimidation » voire à de « l'humiliation ».

Jean-Louis Bianco ne met en avant sa qualité de président de l'Institut François Mitterrand que pour fustiger des articles de presse, des couvertures de magazine ou encore la question d'actualité du député (DL) des Yvelines, Pierre Carde, mardi 9 janvier, à l'Assemblée, sur la création d'une commission d'enquête parlementaire, à travers lesquels, dit-il, « on semble imputer à François Mitterrand des faits qui relèvent d'un trafic d'armes ». « C'est indigne ! », affirme-t-il. Comme citoyen et député des Alpes-de-Haute-

Provence, il craint qu'on utilise cette détention, dont il ne comprend pas « les raisons », comme « un moyen d'humiliation ». Comme ancien secrétaire général de la présidence de la République, il juge que M. Mitterrand « a bien fait son travail. C'était un bon professionnel, connaissait bien l'Afrique, avec une certaine sensibilité ».

Grand défenseur de l'ancien président et, à ce titre, très réservé sur le « droit d'inventaire » instauré par Lionel Jospin, Michel Charasse s'efforce à la mesure : « Avec la nouvelle loi sur la présomption d'innocence, a-t-il déclaré au Monde, on a voulu mettre fin à l'abus de détention provisoire. Est-ce qu'il aurait été incarcéré après le 1^{er} janvier ? Est-ce qu'on ne s'est pas un peu précipité ? » Le sénateur (PS) du Puy-de-Dôme considère que les « juges sont trop expéditifs » et se demande si « le crime d'argent n'est pas devenu le crime majeur ». Quant à la caution, « le principe même [lui] paraît étrange car il n'y a aucun plaignant [l'administration fiscale n'ayant déposé plainte que contre Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak], aucune partie civile ». « C'est une famille que j'aime bien », confie-t-il, en exprimant le vœu qu'on laisse l'ancien président « gérer en paix ».

Ministre délégué à l'enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon réclame pour Jean-Christophe Mitterrand « la loi, toute la loi, rien que la loi mais pas plus ». « Ce n'est pas juste si, parce qu'il s'appelle Mitterrand, on s'acharne sur lui et on lui réserve un traitement qui met au pilori toute la famille », ajoute-t-il, en demandant, comme Jack Lang et Jean Glavany, le respect absolu de la présomption d'innocence. En privé, le ministre de l'éducation, qui a déploré publiquement cette incarcération « à la hâte », n'est pas loin de penser qu'on assiste au retour des... « lettres de cachet ».

Michel Noblecourt

Jean-Charles Marchiani, député européen du Rassemblement pour la France (RPF)

« M. de Villiers se comporte comme un délateur pour régler ses comptes avec M. Pasqua »

« La liste conduite par Charles Pasqua lors des élections européennes de juin 1999, sur laquelle vous figuriez, est soupçonnée d'avoir été financée illégalement. Qu'en dites-vous ?

– Je le démens formellement. Notre liste n'a pas reçu un seul centime d'une société, publique ou privée, ni d'un Etat étranger.

– Devant les juges d'instruction, Philippe de Villiers a fait part de ses doutes sur la régularité du financement du RPF.

– M. de Villiers se comporte comme un délateur pour régler ses comptes avec M. Pasqua. Je suis atterré et attristé qu'un homme, dont j'estimais la famille, se mette à jouer les indicateurs de police pour porter la suspicion sur des

gens comme M. Pasqua ou moi, qui n'ont rien à se reprocher.

– Pourtant, les juges s'interrogent sur le financement de la liste Pasqua...

– Il n'y a aucun problème, tout est transparent. Pour financer cette élection, ce sont les candidats eux-mêmes qui ont amené les fonds, la plupart grâce à des prêts bancaires. Nous avions établi un budget dépenses plafonné à 29 millions de francs, somme qui devait nous être remboursée par l'Etat, à condition que notre liste dépasse le seuil des 5 % – ce qui a été le cas.

MM. Pasqua et de Villiers avaient passé un accord selon lequel leurs mouvements respectifs devaient prendre en charge les dépenses à parts égales. Avant les élections, la

plupart des candidats ont été voir leur banquier en lui disant : « Prêtez-moi de l'argent, je vous le rendrai dans quelques mois lorsque j'aurai été remboursé par l'Etat. » C'est aussi simple que cela, il faut arrêter de fantasmer.

– Quels sont les candidats qui ont versé de l'argent ?

– Je ne connais pas la liste par cœur. Je peux vous dire que M. Pasqua a apporté 4 millions ; moi-même, j'ai obtenu environ 3 millions auprès de deux banquiers ; Marie-France Garaud [en troisième position sur la liste] a aussi contribué, de même que M^{me} Mondoloni, qui a avancé 7,5 millions. Et nous avons tous été remboursés après les élections. Il n'y a rien de mystérieux ni de suspect là-dedans.

– Pour quelles raisons avez-vous été interrogé par les juges, le 30 novembre ?

– J'ai témoigné sur mon rôle politique lors des négociations avec l'Angola, en 1993-1994. J'ai expliqué que pour des raisons morales – le pays était en guerre civile – et politiques – nous soutenions les rebelles antimarxistes de l'UNITA –, la France avait refusé de livrer des armes au régime angolais.

– Que s'est-il passé alors ?

– Pierre Falcone est intervenu afin d'éviter que les Américains raflent le marché : il s'est proposé comme intermédiaire afin de fournir au régime de Luanda des armes des pays de l'Est. A sa façon, M. Falcone a défendu les intérêts français dans la région, c'est d'ailleurs pour cela qu'on l'a gar-

dé à la Sofremi, alors qu'il avait été placé auprès de cette société par nos prédécesseurs socialistes.

– M. Falcone n'aurait rien fait de répréhensible ?

– En tout cas, il n'y a pas de trafic d'armes, les ventes de matériel militaire à l'Angola n'ont rien à voir avec la France. La seule erreur de M. Falcone a peut-être été de travailler avec des banques françaises. Sans cela, il n'aurait pas été poursuivi par le fisc. Quant à l'utilisation des fonds de sa société, Brenco, j'estime qu'il en faisait ce qu'il voulait. Mais vous noterez que les noms des bénéficiaires des fonds alloués par Brenco n'ont rien à voir avec le RPF. »

Propos recueillis par Fabrice Lhomme

L'ENCAISSEUR DU FRAC®



REND VISITE À VOS DÉBITEURS

39, Rue La Fayette - 75009 PARIS
Tel 0153209353 - Fax 0153209350
www.lencaisseurdufrac.com

L'émotion prend le pas sur la protestation aux obsèques du convoyeur Jean-Luc Hulot

Pour Arlette Laguiller, « l'argent est rouge, du sang de Jean-Luc »

BIEN SÛR, en insistant, on pouvait faire redire à Roger, du centre Brink's de Colombes (Hauts-de-Seine), ou à Yannick, du centre de Manin (Pas-de-Calais), que ça n'était pas une vie professionnelle que d'être constamment sur le qui-vive, et que le boycottage des « points noirs » recensés par les convoyeurs allait se prolonger jusqu'à la fermeture des bornes « pousse-au-crime ». Mais les 800 convoyeurs, amers, meurtris, recueillis, qui s'étaient rassemblés, jeudi matin 11 janvier, devant le funérarium de Montfermeil (Seine-Saint-Denis) n'avaient pas l'humour prioritairement revendicatif. Tout n'a-t-il pas été dit sur les négligences des donneurs d'ordres qui ont favorisé tant de drames ?

En entourant la mère, la veuve, les trois enfants, les frères et sœurs de leur collègue Jean-Luc Hulot, quarante ans, tué par balles le 3 janvier par deux braqueurs dans le hall du centre anticancéreux Gustave-Roussy de Villejuif (Val-de-Marne), ils accomplissaient un geste de pure fraternité et de simple compassion.

On ne saurait parler de cérémonie funéraire tant le cérémonial fut réduit à sa plus sobre expression, laïque. Dans cette banlieue est de Paris, mi-pavillonnaire, mi-HLMisée, on était à cent lieues des funérailles d'antan et de leurs rites apaisants. Signe des temps où la vie et la mort vont vite, le cortège funèbre était arrivé de Paris escorté de motards et de voitures à gyrophares, et c'est autour d'un bâtiment « fonctionnel », debout, sous un mauvais crachin, que l'assistance – blousons bleu marine barrés de tricolore des salariés de la Brink's, tenue grise ou

noire des convoyeurs d'Ardial, de Franceval ou de Sécuricor, nuançant un deuil pluriel – partagea une émotion qui prenait le pas sur toute protestation.

Pas de longs éloges mais quelques simples paroles de condoléances ou de chagrin, prononcées tour à tour par un délégué syndical et un collègue de travail, vantant « la joie de vivre et l'humanité » du disparu, chef d'équipage depuis un an, par un représentant de l'hôpital de Villejuif, témoignant de la solidarité des combattants du cancer avec le convoyeur, et par un frère évoquant, entre deux sanglots, le « papa génial » qui ne pourra plus aider ses trois enfants à grandir.

« MORT POUR LE CAPITAL »

A défaut de vrais discours, Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte ouvrière, a prononcé une brève allocution pour exprimer, au bord des larmes, sa douleur rageuse : « On dit souvent que l'argent est sale. Aujourd'hui, il est rouge, du sang de Jean-Luc. Au revoir, Jean-Luc, nous continuerons ton combat... ». Le convoyeur tué était un « camarade de lutte ».

Dans son édition du 12 janvier, l'hebdomadaire *Lutte ouvrière* consacre deux pages à ce meurtre, dont un éditorial de M^{me} Laguiller intitulé « Mort pour le capital » et un portrait de Jean-Luc Hulot. « *Connu pour ses idées, y est-il indiqué, apprécié de ses camarades de travail qui, souvent, le surnommaient "Arlette", il avait été de tous les combats menés par les travailleurs de ce secteur pour obtenir une meilleure sécurité.* »

Robert Belleret

M. Badinter provoque une polémique en se disant favorable à la libération de Maurice Papon

L'ancien garde des sceaux estime que « le maintenir en prison à cet âge-là n'a plus de portée »

Robert Badinter s'est déclaré favorable, jeudi 11 janvier, sur la chaîne parlementaire Public Sénat, à la libération de Maurice Papon, incarcéré

depuis près de quinze mois à la maison d'arrêt de la Santé pour purger sa peine de dix années de réclusion criminelle pour « complicité de

crimes contre l'humanité ». La prise de position de l'ancien garde des sceaux a suscité de vives réactions de la part d'avocats de partie civiles.

UNE POLÉMIQUE est née après les déclarations de Robert Badinter, ancien garde des sceaux, qui s'est prononcé, jeudi 11 janvier, en faveur de la libération de Maurice Papon, quatre-vingt-dix ans, le plus âgé des prisonniers de France, incarcéré depuis bientôt quinze mois à la Santé, où il purge sa peine de dix années de réclusion criminelle pour « complicité de crimes contre l'humanité ».

S'exprimant sur la chaîne parlementaire Public Sénat, M. Badinter, sénateur socialiste des Hauts-de-Seine, a déclaré : « C'est un vieillard, le maintenir en prison à cet âge-là n'a, à mes yeux, plus de portée. » « Ce qui est important et essentiel, a-t-il dit, est l'œuvre de justice, la mise en lumière, si importante pour les jeunes générations, de ce qui était advenu, et la condamnation intervenue satisfait à mes yeux l'exigence de justice. On dit "crime contre l'humanité", je dirais qu'il y a un moment où l'humanité doit prévaloir sur le crime. »

A l'annonce de cette prise de position, M^{me} Jean-Marc Varaut, avocat de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde pendant l'Occupation, a manifesté sa joie, estimant que ce qu'avait dit M. Badinter correspondait « à la haute conscience de la justice qu'il a toujours manifestée ». M^{me} Varaut et M^{me} Francis Vuillemin viennent de saisir la Cour européenne des droits de l'homme pour protester contre l'incarcération de leur client, qu'ils considèrent comme contraire au droit européen, qui proscrit les « traitements inhumains et dégradants » (*Le Monde* du 12 janvier).

En revanche, Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France

(FFDJF), qui fut partie civile au procès, s'est déclaré opposé « avec la plus grande énergie » à tout élargissement anticipé. « Maurice Papon, qui se compare volontiers au capitaine Dreyfus, ne subit pas les conditions de l'île du Diable, mais celles de la Santé, où il est médicalement suivi chaque jour. Une grâce médicale ne devrait intervenir que dans la certitude d'une fin prochaine », a estimé l'avocat, qui demande : « Quel serait l'effet sur les membres des familles de victimes de Papon si, libéré par anticipation, il allait fêter son centième anniversaire ? »

M^{me} Gérard Boulanger, conseil de

combat. Quand il était garde des sceaux, il n'a pas levé le petit doigt ». M^{me} Michel Zaoui, pour sa part, a estimé qu'il était « trop tôt » pour satisfaire une telle demande. « Une décision de justice et son application doivent être comprises par l'ensemble de la société, dont font partie les victimes, a-t-il dit. Un an de prison serait incompris. Ce serait incohérent. »

Dans une tribune au *Monde* (du 5 janvier), M^{me} Varaut s'insurgeait contre le maintien en détention de son client, mentionnant que « la plupart des pays européens limitaient à 70 ou 72 ans l'âge limite de l'exécution ».

359 détenus de plus de soixante-dix ans en France

Dans leurs rapports d'enquête parlementaire sur la prison, rendus publics le 5 juillet 2000, l'Assemblée nationale et le Sénat avaient stigmatisé la situation des détenus vieillissants dans les établissements pénitentiaires, en relevant qu'« en vingt ans, le nombre des détenus de plus de soixante ans a été multiplié par cinq ». En 2000, 337 détenus étaient septuagénaires et 22, octogénaires. « Parmi eux, certains sont physiquement dépendants, alors même que les établissements pénitentiaires ne sont pas équipés pour accueillir une telle population », relevaient les sénateurs. « En prison, les détenus dépendants, impotents ou incontinents doivent se débrouiller tout seuls, poursuivait le rapport du Sénat. Souvent, ils ne sortent plus de leurs cellules et leur hygiène peut s'avérer très précaire. » Les députés constataient, pour leur part, que lors de leur visite au centre de détention de Muret (Haute-Garonne), 30 détenus avaient plus de soixante-dix ans, quatre étaient en fauteuil roulant et deux placés sous assistance respiratoire.

plusieurs parties civiles au procès, s'est dit « un peu atterré » par les propos de M. Badinter. « Les gens pleins d'humanité [comme l'ancien garde des sceaux] se font piéger car ils ont été loin du combat que nous avons mené », a-t-il déclaré. Selon lui, M. Badinter « n'a ni le droit moral ni la légitimité pour se substituer aux victimes qui ont mené le

combat ». S'appuyant sur les travaux des commissions d'enquête parlementaires sur les prisons, et notamment sur la question du maintien en détention des personnes âgées, il s'étonnait de l'absence de célérité à mettre en œuvre la « grande loi pénitentiaire », fruit de la réflexion menée en 2000. Enfin, il revenait sur les deux

rejets, les 7 mars et 24 octobre 2000, de demande de grâce présidentielle pour raisons médicales et faisait état d'un pré-rapport d'expertise concluant, selon lui, à l'existence d'« un danger engageant le pronostic vital pour le patient à demeurer en détention dans sa cellule ».

« LE CHOIX DE L'HUMANITÉ »

Interrogé sur ce point des grâces présidentielles rejetées par Jacques Chirac, Robert Badinter a, pour sa part, estimé que ces questions « mettent en jeu très profondément la conscience de celui qui exerce la fonction ». « Je dis toujours : "Laissez-le seul avec lui-même, c'est une décision toujours difficile à prendre". C'est le choix qu'il a fait. Le mien, je vous l'indique, c'est l'humanité. »

Condamné le 2 avril 1998 par la cour d'assises de la Gironde pour avoir été complice d'arrestations illégales et de séquestrations arbitraires dans la déportation de quatre convois de juifs, de Bordeaux vers Drancy, entre 1942 et 1944, M. Papon a été incarcéré le 22 octobre 1999, après qu'il eut été arrêté en Suisse, où il avait fui, à la veille de l'examen de son pourvoi en cassation. Le 30 octobre 2000, ses enfants ont porté plainte avec constitution de partie civile contre la directrice de l'administration pénitentiaire, Martine Viallet, pour « mise en danger délibérée d'autrui » et « délaissement d'une personne hors d'état de se protéger », considérant que « la présence d'un homme de quatre-vingt-dix ans dans [une prison] était contraire au plus élémentaire respect de la personne humaine ».

Jean-Michel Dumay

swissair

AIR LIBERTE

AFM

AIR LITTORAL

sabena

Il n'y a pas que les sports d'hiver en hiver.

Tarifs promotionnels au départ de Paris Orly :

Los Angeles : 2050 F HT A/R

Rome : 1350 F HT A/R *

Nice : 510 F HT A/R

Prague : 1435 F HT A/R *

Toulouse : 495 F HT A/R

New York : 1690 F HT A/R *

Fort de France : 2350 F HT A/R

Montpellier : 490 F HT A/R

Douala : 3825 F HT A/R *

Ainsi que d'autres destinations...

Les périodes de ventes, de voyages et les tarifs sont soumis à des conditions particulières. Renseignez vous auprès de votre agence de voyages ou contactez le

0820 340 350 (0,78 F TTC/mn)

* taxes d'aéroport comprises entre 69 F et 560 F. Ces taxes sont soumises à des modifications sans préavis. * via Zurich ou Bruxelles.

Fuite d'Albert Foulcher : deux personnes mises en examen

NÎMES

de notre correspondant

Albert Foulcher aurait une nouvelle fois échappé, jeudi 11 janvier, aux forces de l'ordre lancées à ses trousses alors que deux personnes ont été mises en examen et écrouées à Narbonne pour avoir tenté de l'aider dans sa fuite et qu'un troisième homme a été placé en garde à vue à Montpellier pour « complicité » dans le cadre de l'enquête sur le quadruple meurtre de Narbonne.

Les deux hommes, âgés de vingt-cinq et quarante-six ans, ont été interpellés par les policiers du RAID, dans la matinée de jeudi, aux Rives, un hameau situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Lodève (Hérault). Ils ont été mis en examen dans la soirée par Nathalie Azouard-Mattely, une juge d'instruction de Narbonne, pour « recel de malfaiteurs » et écroués à la prison de Carcassonne. Le plus âgé est un ancien codétenu d'Albert Foulcher.

Les deux hommes ont reconnu avoir été en contact mercredi avec le meurtrier présumé et lui avoir proposé un hébergement sur le plateau du Larzac. Jeudi, les gendarmes ont multiplié les contrôles dans ce secteur où Albert Foulcher possède un ancien corps de ferme, mais sans succès. Le fugitif aurait seulement été aperçu en début d'après-midi à bord d'une BMW en compagnie d'un couple, sur une route du sud de l'Aveyron.

Un troisième homme a été arrêté jeudi à son domicile de Frontignan par les policiers du SRPJ de Montpellier. Il s'agit aussi d'un ancien codétenu d'Albert Foulcher. L'ancien assureur avait purgé trois ans et quatre mois de détention provisoire pour l'assassinat d'un de ses confrères à la retraite, en janvier 1993, dans l'Hérault. Il avait ensuite été remis en liberté par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Montpellier, puis avait pris la fuite à la veille de son procès devant la cour d'assises de l'Hérault. L'homme arrêté jeudi est suspecté de complicité.

Richard Benguigui

La délinquance à Paris en hausse de 1,73 % en 2000

EN HAUSSE globale de 1,73 % en 2000 par rapport à 1999, la délinquance à Paris est marquée par une diminution (-6,2 %) des délits de voie publique et une augmentation (+22 %) des infractions économiques et financières, selon les chiffres de la préfecture de police. En 2000, 295 655 faits de délinquance ont été constatés à Paris. La baisse des délits de voie publique, amorcée en 1999 et présentée par la préfecture comme la conséquence positive de la police de proximité, au même titre que l'augmentation sensible (10 %) du taux d'éclaircissement des faits constatés, se confirme avec 159 749 faits, contre 170 353. Les cambriolages ont diminué de 16 %, les vols à la roulotte de 13,5 %, les vols de voitures de 11,2 %, les vols à la tire de 6 % et les dégradations de 3,6 %. En revanche, la délinquance économique et financière a augmenté de 22 %, avec 32 921 faits, contre 26 949 en 1999. « L'écart de près de 6 000 faits est imputable à l'émergence d'un nouveau type d'escroqueries liées à l'usage frauduleux de numéros de cartes de crédit », indique la préfecture de police. Le nombre de mineurs mis en cause (16,4 %, contre 13 % en 1999) est en hausse.

Un collégien poignarde son professeur pour se venger

UN ENSEIGNANT A ÉTÉ BLESSÉ

à coups de couteau, jeudi 11 janvier, au collège Mendès-France de Tourcoing (Nord), par un élève d'une section spécialisée (SEGPA) qu'il avait réprimandé pour ses retards à répétition. L'agresseur, un adolescent de 14 ans, a été interpellé immédiatement après les faits, commis dans un couloir de l'établissement. Placé en garde à vue, il devait être déféré au parquet de Lille vendredi. Il a justifié son geste par un désir de vengeance. L'enseignant, Jean-Claude Siuda, a reçu deux coups de couteau dans le dos et un troisième à la main, en tentant de se protéger. Ses jours ne sont pas en danger et il devait quitter l'hôpital vendredi. Il avait signalé à sa direction « les multiples retards » de l'adolescent et les parents de ce dernier devaient être convoqués au collège. Cet élève était connu des services de police pour avoir poignardé son beau-père au début de l'année 2000. Agé de moins de 14 ans à l'époque, il avait été déclaré irresponsable et n'avait pas été condamné.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le chauffeur d'une camionnette qui avait fauché quatre lycéens**, mardi 9 janvier, à Lyon, faisant un mort et trois blessés, a été mis en examen, jeudi 11 janvier, pour « homicide involontaire et blessures involontaires », ainsi que pour « violation délibérée d'une obligation de sécurité et de prudence ». Le chauffeur, qui procédait au vidage des corbeilles à papier municipales dans le quartier de la Croix-Rousse, était descendu de son véhicule et la camionnette, apparemment en raison d'une défaillance du frein à main, avait dévalé la rue en pente.

■ **Un homme qui avait agressé** à la mi-décembre les chauffeurs de trois autobus sur la ligne Tours-La Riche a été condamné, jeudi 11 janvier, à un an de prison ferme, par le tribunal correctionnel de Tours. Le tribunal est allé plus loin que la peine réprimandée par le parquet, qui était de huit mois.

■ **Un conseiller technique de l'ambassade de France à Sainte-Lucie**, Jean-Jacques Dreuilhe, a été mis en examen pour « escroquerie et abus de biens sociaux » et écroué jeudi 11 janvier à la prison de Ducos (Martinique) dans le cadre d'une affaire de détournement de 7,8 millions de francs. M. Dreuilhe avait été mis en cause par un convoyeur de fonds et son complice, auteurs présumés du détournement, fin décembre, de la recette de plusieurs supermarchés et d'entreprises commerciales de Fort-de-France.

Quimperlé lutte contre l'eau, pour la quatrième fois en un an

Face aux inondations à répétition, les habitants de la basse ville, dans la petite cité du Finistère, balancent entre révolte, angoisse et lassitude. Vendredi 12 janvier, après les effets des gros coefficients de marée, un début de décrue était ralenti par les pluies qui continuent

QUIMPERLÉ

de notre envoyé spécial

Pour la quatrième fois en un mois, avec l'effet d'une marée montante à gros coefficient, l'eau

REPORTAGE

S'ils ont appris à vivre les pieds dans l'eau, les riverains ne peuvent s'y résigner

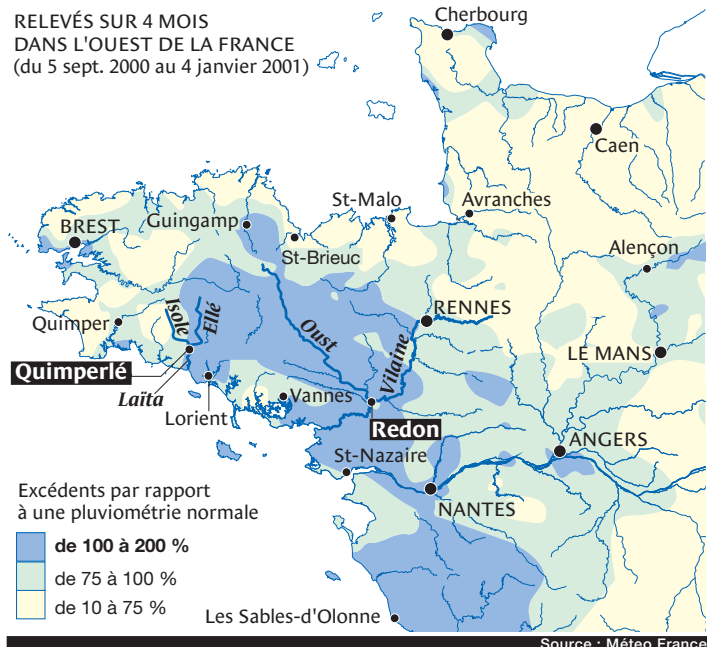
envahit le quai du Bizeux. Une octogénaire se dépêche à vélo. De son sac débordent une baguette de pain, des poireaux. Marie-Thérèse, une autre habitante de Quimperlé (Finistère), a acheté viande, légumes et fruits pour trois jours. Sa voisine, Marie-Louise, a fait déplacer sa chaudière à gaz du sous-sol au premier étage, où elle a son appartement. Au ronflement des voitures se substitue le bruit du courant d'eau !

Quel roulement ! « La dernière fois, j'ai cru que ma tête allait éclater, se souvient Marie-Louise. De fenêtre à fenêtre, les voisins ne pouvaient plus se parler. Les eaux de la Laïta, formée par deux confluent, l'Isle et l'Ellé, emportaient tout : meubles, voitures, cuves de fioul. Il reste encore les marques de chaussées affaissées, de parapets effondrés. Aujourd'hui, voilà que ça recommence. » Marie-Louise est née les pieds dans l'eau. « Moi, je l'aime ce quai, c'est vivant. » Elle a besoin de contempler l'eau qui coule, « c'est comme la mer, je vais la voir une fois par semaine ».

Pour Michèle, une voisine d'en face qui tient une maison de chambres d'hôte, les inondations avaient quelque chose de romantique. L'eau mordait seulement quelques marches, elle envahissait les

Deux à trois fois la pluviométrie normale

RELEVÉS SUR 4 MOIS DANS L'OUEST DE LA FRANCE (du 5 sept. 2000 au 4 janvier 2001)



Excédents par rapport à une pluviométrie normale

de 100 à 200 %
de 75 à 100 %
de 10 à 75 %

Les Sables-d'Olonne

Source : Météo France

caves. On se croyait à Venise. On faisait un feu dans la cheminée, on allumait les chandeliers, on faisait jouer une belle musique, « c'était une ambiance ». Un jour d'hiver, elle s'est retrouvée accrochée aux épaules d'un pompier et a été évacuée à bord d'une barque. Puis, le 12 décembre 2000, les 1^{er} et 5 janvier 2001. Aujourd'hui encore...

Marie-Louise a perdu deux voitures dans les inondations. La dernière fois, elle s'est échappée par la « montagne », c'est ainsi qu'elle désigne un escalier qui rejoint la haute ville. Elle est allée se réfugier chez une cousine. Cette fois-ci, comme la plupart des habitants, elle compte bien rester claquemurée au premier étage de sa maison. Elle rit d'elle-même : « Je

ne sais pas comment je ne suis pas devenue folle. » C'est plus fort qu'elle : elle se lève la nuit pour voir où en est le niveau d'eau. « Je me suis toujours battue. Ça ne sert à rien de pleurer, y a assez d'eau dans la rivière. »

Michèle, elle, se balade, la bougie à la main, et contemple les tableaux qu'elle collectionne et qu'elle a réussi à sauver. Sa maison est celle de son père, grand pêcheur de saumon. Pour se rassurer, elle se dit que cela ne va pas se reproduire avant cinquante ans. « C'est bizarre. Cela ne m'atteint pas. La dernière fois, je n'ai pas eu peur. J'étais dans ma chambre avec mon chien, Awaf; il s'était mis en boule au pied de mon lit. Le reste de la maison était submergé d'eau. »

Il ne faudrait pas que ça dure ni que ça recommence. Sinon, Michèle, la victime, deviendra une militante, mais une militante acharnée : « En 1995, nos responsables ont soi-disant cogité, mais qu'ont-ils mis en place ? Et nous, nous n'avons rien contrôlé. » Marie-Louise, elle, voudrait que les sabliers reviennent creuser le lit de la rivière. « Et puis, ce n'est pas la viande qui est folle, ce sont nos paysans. Ils ont rati-boisé tous les talus, les champs sont en pente. Il n'y a plus aucune retenue. » Michèle et Marie-Louise s'apprentent à vivre une nouvelle nuit dans leur chambre perchée au-dessus de l'eau.

Un peu plus loin, entre l'Isle et l'Ellé, dans la partie légèrement surélevée de la basse ville, épargnée par la montée des eaux, on est encore sous le choc de la violence de la dernière crue. De nombreux commerces, entièrement sinistrés, ont fermé leurs rideaux. L'ophtalmologue a son matériel entièrement détruit. La pression de l'eau a fait exploser la vitrine du charcutier, qui a failli être emporté, à force de retenir ses vitrines réfrigérées. In extremis, sa femme a cassé un carreau et lui a tendu la main. André et Viviane, couple d'artisans bouchers, ont été les premiers à rouvrir leur magasin. « C'était un amas de fioul et de boue. » Même le billot a été déplacé, « normalement il faut être quatre pour le soulever ». « Maintenant, quand l'hiver arrive, c'est l'angoisse. A vouloir économiser le coût d'un barrage, voilà ce qui arrive. »

Un agent d'assurance court à droite, à gauche. « Je fais mon métier comme un curé, sauf que je gagne mieux ma vie. » Il évalue les préjudices à plusieurs dizaines de millions de francs. « Je ne m'en remets pas, je passe mon temps à

aider les gens à soulever leurs meubles. » Il peste contre le manque de solidarité locale, en particulier des concitoyens de la haute ville : « J'ai créé une association de soutien. Pour l'instant, j'ai reçu deux chèques de 200 francs. »

Jacqueline, propriétaire du bar-tabac des Halles, nuance : « Certains commerçants de la haute ville ont voulu nous donner un coup de main le dimanche. » Elle aussi a souhaité ouvrir le plus vite possible. Ses meubles sont gonflés

Dans le virage d'une petite rue pavée, Robert, soixante-trois ans, propriétaire du restaurant pizzeria Chez Bébert, donne des coups de pinceau, tandis qu'un feu flambe dans sa cheminée. Il n'est pas encore remis du traumatisme, ces vingt minutes de folie où il a fallu se réfugier au premier étage, sans téléphone, à appeler au secours sans que personne ne vous réponde, cette impression de vide qui vous saisit et le bruit de l'eau, toujours ce bruit. Les chaises, les tables, les

Prudence et optimisme relatif

Vendredi matin 12 janvier, la décrue continuait à Redon (Ille-et-Vilaine), mais à un rythme très ralenti en raison de la persistance des pluies. Ce phénomène se conjuguant à un fort coefficient de marée (104 au matin de vendredi), le fleuve Laïta a légèrement débordé à Quimperlé (Finistère), mais la circulation restait normale dans cette commune, fortement touchée par les inondations de décembre 2000 et du début de l'année. La rentrée dans les collèges et lycées a eu lieu, comme prévu, jeudi, avec la reprise des transports scolaires au départ de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan. L'attente d'une interruption des pluies vendredi après-midi rendait les autorités plutôt optimistes. Ainsi, elles n'étaient pas inquiètes pour le bassin de la Vilaine, où le niveau baisse, même si on assistait à une légère remontée de l'Oust, un de ses affluents. A Quimperlé, la baisse des coefficients de marée devait favoriser la continuation de la décrue dans les prochains jours.

d'eau et tiennent debout « par habitude ».

A quelques mètres, à l'intérieur de l'agence de la Caisse d'épargne, on réinstalle de la moquette, des ordinateurs, des convecteurs. La salle des coffres a été inondée. Le directeur de l'agence a reçu les clients un par un. « Heureusement, on n'est pas à Nice ou à Paris. Ça s'est bien passé », dit, laconique, un des employés. « Le plus dur, c'est qu'une fois que tout est fini, on se dit qu'il faudra peut-être tout recommencer. »

couverts, les machines à café et à laver la vaisselle, tout est parti. Il est aussi déterminé à ouvrir le plus vite possible. « On se trouve comme il y a vingt ans, quand on a démarré. Il faut bouger. On ne va pas mourir en basse ville. » Il a touché 50 000 francs de son assureur, implore le gouvernement, « qu'il comprenne qu'on a besoin d'un fonds de solidarité ». Et il prie : « Seigneur Jésus, écoute-moi, ne pleure plus ! »

Dominique Le Guilledoux

AGILA 1.0 12V
49 900 F

ASTRA COMFORT 2.0 DTI 100 ch
107 900 F*
dont 6 050 F déduits, offerts par votre concessionnaire sur toutes les Astra

VECTRA COMFORT 2.2 DTI 125 ch
121 900 F*
dont 13 000 F déduits, offerts par votre concessionnaire sur toutes les Vectra

Pour IF de plus, Extension de Garantie Opel 2 ans supplémentaires ou 50 000 km offerte par votre concessionnaire pour tout achat d'une Vectra.

www.opel.fr



Agila 1.0 12V conso (l/100km) urbaine 7.5 / extra 5.6 / mixte 6.3 et CO₂ (g/km) 151. Astra 2.0 DTI 16V 3p (100 ch / 74kW) 107 900 F* au lieu de 113 950 F conso (l/100km) urbaine 7.6 / extra 4.6 / mixte 5.7 et CO₂ (g/km) 154. Vectra 2.2 DTI 16V 4p (125 ch / 92kW) 121 900 F* au lieu de 134 900 F conso (l/100km) urbaine 9 / extra 5 / mixte 6.5 et CO₂ (g/km) 176. *Offres déduites non cumulables, réservées aux particuliers, valables pour toute livraison jusqu'au 30/03/01. Tarifs maxima conseillés au 02/01/01.

OPEL

Les hommes de l'« Angolagate »

deux pas de la place Saint-Sulpice, dans le 6^e arrondissement de Paris, la devanture est un peu incongrue. Sur un coin de la rue Madame, encastré dans un bel immeuble telle une grande loge de concierge sur laquelle s'abaisse, le soir, un rideau d'aluminium, le siège du Stired fait penser à une ONG tiers-mondiste. En fait, c'est un GIE, une société à statut para-public. Mais la première impression n'est pas fautive. Car l'administrateur du Stired, Jean-Bernard Curial, est un militant de longue date, l'ancien « M. Afrique australe » du Parti socialiste. Du temps de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud ou, auparavant, de la guerre de libération dans les ex-colonies portugaises, au Mozambique et en Angola, cet homme barbu aux cheveux bruns bouclés, les yeux souvent cachés derrière des verres fumés, figure sur toutes les photos des héros de l'indépendance. Placé au second rang, c'est lui leur vrai confident, celui qui, hier, apportait les fonds secrets pour soutenir leur mouvement et qui, aujourd'hui, dispose de leur ligne directe, pouvant appeler à toute heure, par exemple, Nelson Mandela.

Sortant du maquis, les mouvements de libération en Afrique australe sont arrivés, un à un, au pouvoir. Aussi, quand la fin de l'apartheid se négocie en Afrique du Sud, en 1993, Jean-Bernard Curial s'est-il déjà reconverti. Son nom a disparu de l'organigramme du PS. Il a quitté le Comité de recherches et d'infor-

Au total, selon les contrats dont « Le Monde » s'est procuré des copies, Pierre Falcone a vendu de l'armement pour 633 millions de dollars, dont des « achats hors liste en Bulgarie »

mations sur l'Afrique australe (Criaa) pour devenir l'administrateur du Stired, une sorte de centrale d'achats. Il fait de l'humanitaire en exécutant des commandes du Quai d'Orsay ou d'autres ministères, en livrant à ses anciens compagnons de lutte des produits alimentaires ou pharmaceutiques. Bref, il vit de son carnet d'adresses. Parfois, son passé le rattrape. Comme ce jour de mars 1993, lorsqu'il reçoit un coup de fil de la présidence angolaise. On lui demande de venir de toute urgence à Luanda.

Le surlendemain, Jean-Bernard Curial se penche sur une carte d'état-major qu'a déroulée devant lui, sur son bureau, le président Eduardo Dos Santos. Les deux hommes se connaissent depuis 1972. En tête-à-tête, ils se dispensent de prologues. « Notre situation militaire est désespérée. En fait, nous ne tenons plus que la capitale, et même les soldats de ma sécurité personnelle sont engagés pour la défendre », explique le chef de l'Etat. « Il faut que la France nous aide, il faut que Mitterrand nous envoie des armes. » A l'aéroport, le cardinal de Luanda, très proche d'un régime pourtant d'obédience marxiste-léniniste, enfonce le clou. « Monsieur le conseiller, dit-il en reprenant à son compte le titre honorifique dont jouit Jean-Bernard Curial en Angola, les gens de l'Unita vont venir nous étrangler. »

Le mouvement rebelle de Jonas Savimbi est alors, en effet, en position de force. Après la chute du mur de Berlin, le pouvoir marxiste à Luanda s'était trouvé orphelin de ses meilleurs soutiens : l'URSS, Cuba... Il avait dû signer, en 1991, un accord de paix qui lui était défavorable. Il avait néanmoins gagné, en septembre 1992, les élections dont Savimbi avait imprudemment accepté la tenue pour ajouter le sacre des urnes à sa victoire militaire. Parce qu'il faisait peur, le chef rebelle les avait perdues. Dès lors, il était reparti en guerre pour, cette fois-ci, écraser le régime sans pitié.

De retour à Paris, Jean-Bernard Curial se rend à la cellule africaine de l'Elysée. Il y rencontre Bruno Delaye, le conseiller Afrique de Fran-

Dans le scandale des ventes d'armes à l'Angola au milieu des années 1990, on rencontre plusieurs personnages peu connus et hauts en couleur, comme le milliardaire Pierre Falcone, l'homme d'affaires Arcadi Gaydamak ou encore l'ambassadeur angolais Elisio de Figueiredo. Quant à Jean-Christophe Mitterrand, on se demande quels services il a pu rendre à des protagonistes qui pouvaient sans difficulté pousser les portes de la présidence angolaise pour se bâtir un véritable empire

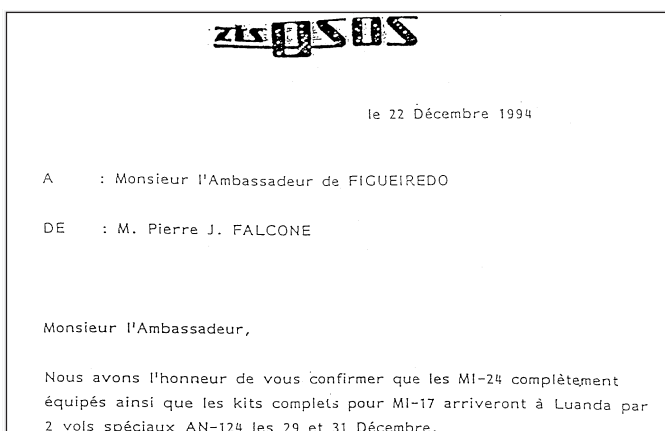
çois Mitterrand, qui a succédé à ce poste, neuf mois plus tôt, à Jean-Christophe Mitterrand, le fils aîné du président. La France vit alors sa seconde cohabitation. Avec François Léotard à la défense l'Elysée ne peut rien pour le « camarade » Dos Santos. Non seulement parce que François Léotard n'est pas socialiste mais, surtout, parce que le patron du Parti républicain est l'un des plus fervents partisans à Paris de Jonas Savimbi. Jean-Bernard Curial quitte l'Elysée, abattu. Or, quelques jours plus tard, il croise Jean-Christophe Mitterrand dans la rue. « Franchement, je ne sais plus où, mais c'était tout à fait par hasard », affirme-t-il plus tard, sous serment. En 1993, il explique au fils du président la chute probable du pouvoir angolais. « Moi, je ne peux pas t'aider », lui répond « Christophe », comme l'appellent ses amis. « Mais tu devrais contacter Pierre Falcone. Lui,

il pourrait peut-être faire passer le message au ministre de l'intérieur. » Griffonné sur un petit bout de papier, un numéro de téléphone change de main.

A l'époque, Jean-Christophe Mitterrand est « salarié dans le privé ». La formule recouvre une réalité complexe. En se résignant au départ de son fils de l'Elysée, en juillet 1992, François Mitterrand demande à Loïk Le Floch-Prigent, le PDG d'Elf, spécialement mis en place pour lui par Elf, lui verse 50 000 francs par mois comme « consultant ». La Sogea est une filiale de la Compagnie générale des eaux (CGE), où le fils de François Mitterrand est appointé comme « conseiller au développement international ».

TENU à distance de l'Afrique, Jean-Christophe Mitterrand cherche à percer en Asie, notamment au Vietnam, en Thaïlande et en Indonésie. Mais il découvre vite que son patronyme n'y a pas les mêmes vertus de sésame. En quelle circonstance le fils du chef de l'Etat français a-t-il fait la connaissance de Pierre-Joseph Falcone ? Les versions divergent. Selon un ancien employé de l'homme d'affaires franco-brésilien, « Christophe » aurait fréquenté le siège de Brenco France, la société de Pierre Falcone, alors installée au 56 avenue Montaigne, près des Champs-Élysées, avant juillet 1992, du temps où il était encore le « M. Afrique » de son père. Selon l'avocat de Jean-Christophe Mitterrand, celui-ci n'aurait rencontré le flamboyant milliardaire quadragénaire qu'après son départ de l'Elysée.

Quoi qu'il en soit, au printemps 1993, Pierre Falcone est déjà, depuis plus de trois ans, représentant attiré de la Sofremi, la Société françai-



Je n'explicitai pas ici le risque tout-à-fait personnel que nous avons pris quant à l'envoi de matériels hors contrat, suite à vos demandes pressantes. Mais il est bon que vous le rappeliez à vos amis. Cette décision fut une décision grave et difficile à prendre.

Comme vous pourrez en juger à la lecture de la liste exhaustive ci-jointe, nous dépassons de plus de 42 Millions USD le contrat initialement passé.

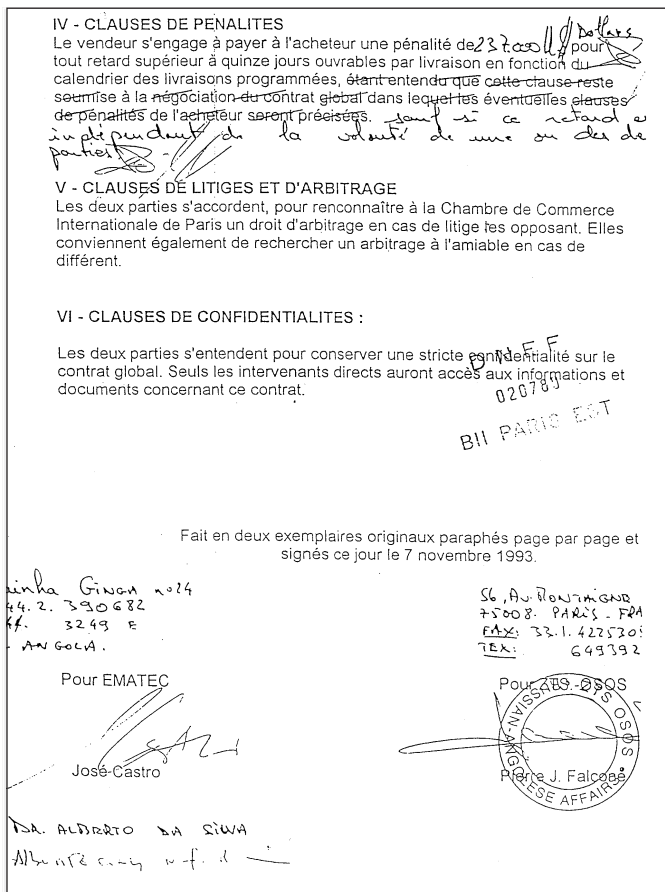
L'INTEGRALITE de ce dépassement en plus des 30% du montant financé du contrat l'ont été sur FONDS PROPRES de mon partenaire et moi-même et fonds du Groupe.

Monsieur l'Ambassadeur et cher ami, je vous demande de bien vouloir vous faire notre interprète auprès de Monsieur le Président de la République, M. José Eduardo DOS SANTOS ainsi qu'auprès de Monsieur le Ministre LEITAO et leur transmettre nos Meilleurs Voeux de Noël paisible et chaleureux à l'aube d'une Angola nouvelle et bien sûr tous nos Voeux de prospérité pour toute la société Angolaise qui peut enfin, nous l'espérons vivement, aspirer à une paix durable dans un contexte de développement économique et social concret.

Assurez également, cher ami, Monsieur le Président de notre total dévouement et de l'expression de notre très haute considération. Vous assurerez également Monsieur le Ministre LEITAO de nos sentiments les plus dévoués.

Avec toute mon amitié et à très bientôt,

Dans une lettre adressée, à la veille de Noël 1994, à l'ambassadeur Elisio de Figueiredo, l'homme de confiance à Paris du président angolais Eduardo Dos Santos, le marchand d'armes Pierre Falcone fait état d'un dépassement de 42 millions de dollars, hors contrats, qui se chiffrent déjà, depuis novembre 1993, à 510 millions de dollars.



Fac-similé du premier contrat d'armement, du 7 novembre 1993, dont le lieu de signature – Paris ou Luanda – est controversé.

se d'exportation des matériels, systèmes et services. Il s'agit d'un guichet de ventes d'équipements sécuritaires – des matraques à l'électronique d'écoutes – sous la tutelle du ministère de l'intérieur, où vient de se réinstaller Charles Pasqua. Place Beauvau lors de la première cohabitation, entre 1986 et 1988, Pasqua aurait voulu hériter de la défense au sein du gouvernement Balladur. Mais la rue Saint-Dominique tombe dans l'escarcelle du PR de François Léotard, le second parti de la nouvelle majorité parlementaire. Nommé ministre d'Etat en guise de consolation, Pasqua rappelle à ses côtés Jean-Charles Marchiani, ancien chargé de mission, qui vient de passer cinq ans auprès de la direction du groupe Thomson.

Né le 6 août 1943 à Bastia, Jean-Charles Marchiani a intégré les services secrets français à l'âge de dix-neuf ans, comme d'autres entrent dans les ordres : pour la vie. Si Pasqua avait pris la défense, il serait devenu le patron de la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure). Faute de mieux, le réaménagement le bureau joutant celui du ministre, place Beauvau, où l'on se sent investi d'une mission pour « pallier les carences » de la DGSE, sinon de la diplomatie française, sous couvert de lutte antiterroriste. Bref, comme l'admet l'un des protagonistes, « on met en place des réseaux parallèles pour sauvegarder les intérêts de la France ». Par exemple en Angola, où un président marxiste aux abois mériterait bien d'être remplacé par Jonas Savimbi, ami de longue date de Jean-Charles Marchiani qui, dans les années 70, avait crapahuté dans le maquis de l'Unita. Seulement l'Angola est un eldorado pétrolier, auquel s'intéressent aussi, vivement, les Etats-Unis. Grand allié de l'Unita, en même temps que principal producteur de brut en Angola, à travers Chevron et Exxon, l'Amérique risque de rafler la mise sur tous les plans. A moins que la France ne rééquilibre sa position, joue sur les deux tableaux en aidant l'Unita mais aussi le pouvoir menacé à Luanda...

L'occasion est belle. Après avoir rencontré Jean-Bernard Curial une première fois dans un café, en bas des Champs-Élysées, Pierre Falcone rappelle le militant socialiste, une semaine plus tard. « Je crois que je peux faire quelque chose pour vous », lui dit-il. C'est, de sa part, une inhabituelle marque de modestie. Sous couvert de son statut à la Sofremi, dont ce n'est pas la vocation, puisque la vente d'armes à l'étranger relève du ministère de la défense, le milliardaire franco-brésilien conclut un premier contrat avec le gouvernement angolais, le 7 novembre 1993. A la mi-décembre, le gros des munitions, obus de mortier et pièces d'artillerie, pour une valeur d'un peu plus de 47 millions de dollars, a déjà été livré. Pierre Falcone s'en félicite dans une lettre adressée au ministre angolais de la défense, Pedro Maria Tonha, de son nom de guerre « Pédale ».

Et les affaires ne font que commencer. Le 22 avril 1994, un « avenant » sera rattaché au premier contrat. Il va multiplier par cent le montant des livraisons, incluant désormais des chars et des avions de combat. Il y en a pour 463 millions de dollars (cette année-là, le dollar atteignit un de ses plus bas niveaux : 5,55 francs). A la veille de Noël, en plus de ces armes livrées, un dépassement de 42 millions de dollars s'est accumulé, sans parler des frais de transport – à hauteur de 19 mil-

lions de dollars – qui ont été également préfinancés par Brenco. Au total, selon les contrats dont *Le Monde* s'est procuré des copies, Pierre Falcone a vendu de l'armement pour 633 millions de dollars, dont des « achats hors liste en Bulgarie ».

Autant de succès mérite quelques explications. Pierre Falcone n'est pas seul. Il s'est associé avec un autre homme d'affaires international, Arcadi Gaydamak, un émigré russe qui, après un bref passage en Israël, s'est installé en France au début des années 70. Son ascension a été fulgurante. D'origine très modeste, un temps employé au Cirque de Moscou pour s'y occuper des bêtes, cet homme d'intelligence vive, qui débute comme traducteur en France, accumule en quelques années une fortune colossale. A ceux qui insinuent qu'elle aurait été acquise de façon malhonnête, il réplique, souvent en poursuivant ses détracteurs en justice, que ces attaques « visent un juif, un Russe qui a réussi dans les affaires, ce qui attire l'attention et crée l'image, dans les médias et auprès des autorités, de quelqu'un qui ferait partie de la mafia ou serait lié au KGB ». C'est du moins ce qu'il expliquera *post factum*, le 29 décembre 2000, au quotidien israélien *Haaretz*. En 1993, Arcadi Gaydamak, qui n'a alors que trente ans, entre dans Brenco et devient, au même titre que Pierre Falcone, mandataire d'une usine d'armement en Slovaquie, ZTS-OSOS, qui emploierait 10 000 personnes.

Tout n'est pas orthodoxe pour autant. Ainsi le lieu de signature du premier contrat conclu avec le gouvernement angolais est-il à Paris, selon le fisc français, qui en

Fin 1998, ayant épluché les comptes de Brenco, la direction nationale des vérifications de situations fiscales réclame 1 256 766 403 francs. Si ce redressement s'avérait fondé, il serait le plus important jamais opéré en France !

tire argument pour revendiquer des droits impayés, bien que les armes livrées n'eussent jamais transité par la France. Le contrat aurait été signé à Luanda, selon l'avocat de Brenco à Paris, M^e Alain Guilloux. Le problème ne se pose pas pour l'« avenant » du 22 avril 1994, puisqu'il n'aurait pas été signé du tout... Preuve d'une belle confiance entre hommes de parole, Pierre Falcone fait part à un responsable angolais, dans une lettre datée du 22 décembre 1994, de « l'envoi de matériels hors contrat, suite à vos demandes pressantes ». Il s'agit, en l'occurrence, de quatre hélicoptères de combat MI-24, de véritables forteresses volantes, de quinze kits complets pour des hélicoptères MI-17, plus petits, et de 600 000 cartouches de calibre 7,62 mm, qui arriveront à bord d'avions spécialement affectés, les 29 et 31 décembre.

Le montant total de la facture : 37 760 000 dollars. Ayant avancé « sur fonds propres » 42 millions de dollars, frais de transport inclus, Pierre Falcone parle d'une « décision grave et difficile à prendre » et prie le destinataire de la lettre de le faire savoir en haut lieu, avant d'ajouter ses « meilleurs vœux de Noël paisible et chaleureux à l'aube d'une Angola nouvelle et, bien sûr, des vœux de prospérité pour toute la société angolaise, qui peut enfin, nous l'espérons vivement, aspirer à une paix durable dans un contexte de développement économique et social concret ».



brouillé avec tout le monde. Il écrit une lettre rageuse à Eduardo dos Santos et demande à l'ambassadeur Figueiredo de la transmettre au président angolais. Elle atterrit sur le bureau de Pierre Falcone...

Miraculeusement, Jean-Bernard Curial parvient à se rétablir. Un « camarade » angolais des temps durs, ceux d'avant l'arrivée au pouvoir, l'aide à se faire rembourser. Le régime à Luanda ne tient pas non plus à un grand déballage de ses turpitudes cachées. Déjà, le socialiste revenu de ses illusions sur le régime en place, l'homme qui avait toujours balayé toute critique au sein du PS en répétant qu'il ne fallait pas « se tromper de grille de lecture en Angola », se répand à Paris sur un « pouvoir pourri », une nomenclature pétrolière habituée à des commissions de 40 %... Afin de calmer le jeu, les Angolais, sans y être obligés contractuellement, acceptent, en octobre 1996, d'éponger les créances du Stired, 3,9 millions de dollars, sans passer par Brenco. Curial sauve les meubles, *in extremis*. Car, le 11 décembre 1996, la première perquisition a lieu au siège de Brenco. Longtemps protégé en haut lieu, un empire de l'ombre commence à s'écrouler, pan par pan. Fin 1998, ayant épluché les comptes de Brenco et relevé les mouvements de fonds sur le « compte de nantissement » numéro 0042856 Q à la succursale de Paribas, rue d'Antin, la direction nationale des vérifications de situations fiscales réclame 1 256 766 403 francs. Si ce redressement s'avérait fondé, il serait le plus important jamais opéré en France !

Rien ne prouve, cependant, que le siège de Brenco France, entre-temps déménagé avenue Kléber,

tral dans ce que les médias anglophones appellent « l'Angolagate » en France.

L'ombre portée par Arcadi Gaydamak, d'autant qu'elle reste largement impénétrable, paraît plus impressionnante. Egalement milliardaire, quelle que soit la devise dans laquelle on calculerait son patrimoine, cet homme d'affaires international, aujourd'hui âgé de quarante-huit ans, peut se prévaloir de quatre nationalités – israélienne, française, canadienne et angolaise – et, dans chacun de ces pays, de puissantes protections. En France, sur le contingent réservé au chef de l'Etat, il a été décoré de l'ordre national du Mérite, le

giques. Outre l'exploitation des diamants, celle du pétrole, bien sûr. Selon l'ONG britannique Global Witness, une société domiciliée aux Etats-Unis, Falcon Oil – sans « e » – appartiendrait au Franco-Bésilien et détiendrait 10 % de l'un des blocs pétroliers en haute mer, opéré par Exxon, qui compte parmi les plus prometteurs.

Dans le secteur bancaire, le tandem Gaydamak-Falcone a pris une participation, également de 10 %, dans la Banque africaine d'investissement (BAI), créée en novembre 1996 avec des établissements sud-africains et français dont Paribas, décidément un partenaire privilégié. Enfin, Brenco est l'un des par-

« Grâce à son père, il a été important. Mais depuis la mort de son père, les gens influents se servent seulement de lui comme parure de salon »

Un ami camerounais de Jean-Christophe Mitterrand

14 juillet 1996, par... Jean-Charles Marchiani, pour l'aide apportée à la libération des pilotes français détenus en Bosnie. Et l'ancien directeur adjoint du service de contre-espionnage (la DST), Raymond Nart, un monument dans la profession avec ses trente-quatre ans d'ancienneté, lui a fourni, en mai dernier, pour les besoins d'un procès en diffamation, un élogieux témoignage de moralité.

En Israël, Arcadi Gaydamak passe pour un proche du conseiller pour la sécurité de l'actuel premier

tenaires du projet de réhabilitation du corridor ferroviaire de Malange, le rail qui pourrait un jour désenclaver une partie de l'arrière-pays. En raison de la reprise de la guerre à grande échelle, les travaux n'ont pas pu débuter mais, opportunément, les droits d'exploitation ont été accordés « pour une durée indéterminée ».

Et Jean-Christophe Mitterrand ? Le fils de l'ancien président de la République est devenu, bien malgré lui, la vedette médiatique d'un scandale qui le dépasse de loin. Il admet avoir perçu, en 1997 et 1998, sur un compte numéroté dans une banque à Genève, plusieurs virements d'une valeur cumulée de 1,8 million de dollars, soit environ 13 millions de francs. Pour quel service a-t-il été rémunéré ? Dans un entretien au *Nouvel Observateur*, accordé avant sa libération, du fond de sa cellule, l'intéressé revendique « un rôle d'intermédiaire et de conseil entre Pierre Falcone et les autorités angolaises », précisant : « J'ai été, pendant une période capitale pour l'introduction de Pierre Falcone en Angola, le seul à croire, à expliquer et à convaincre que le président actuel Eduardo dos Santos l'emporterait finalement sur Jonas Savimbi. » Il y a tout lieu de supposer que c'était en 1993. Mais alors, pourquoi Jean-Christophe Mitterrand a-t-il été rémunéré pour ses « conseils stratégiques » plusieurs années plus tard ?

Tel que s'est enclenché le commerce d'armes de Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak, sous le parapluie de la Sofremi et donc du ministère de l'intérieur, on a peine à croire que les protagonistes auraient eu besoin de « Papa-m'adit » pour pousser les portes de la présidence angolaise. Et, à plus forte raison, qu'ils auraient eu besoin de lui, comme l'avocat de Jean-Christophe Mitterrand avait expliqué dans un premier temps, pour le montage financier d'une opération triangulaire, entre pays de l'Est pourvoyeurs d'armes, le client angolais, payant par cargaisons de pétrole, et la France comme intermédiaire aussi sur le plan bancaire.

Abstraction faite de son nom de famille, Jean-Christophe Mitterrand n'a rien pour tenir un premier rôle. « C'est un grand naïf, qui aime un peu trop l'argent », dit de lui un ami camerounais. « Grâce à son père, il a été important. Mais depuis la mort de son père, les gens influents se servent seulement de lui comme parure de salon. » En 1993, dès le remplacement de Loïc Le Floch-Prigent par Philippe Jaffré à la tête d'Elf, l'ancien conseiller à la présidence de la République perd son contrat au CRES. Il est limogé de la Sogea, en 1995, dans la semaine suivant le départ de François Mitterrand de l'Elysée – et non pas le jour des obsèques de son père, comme le voudrait une version à la fois plus cynique et plus sentimentale. Jean-Christophe Mitterrand se met alors à son propre compte et revient en Afrique. En 1997, il s'installe en Mauritanie, où il investit dans une conserverie de pêche et, sur le fleuve Sénégal, dans un projet d'exportation de légumes, en association avec la Compagnie fruitière. Mais ce n'est sûrement pas pour promouvoir le maraîchage de contre-saison que Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak ont payé le fils Mitterrand...

Stephen Smith, avec Antoine Glaser pour *Le Monde*

AFP



Pierre-Joseph Falcone, patron de Brenco et, de 1989 à 1997, représentant de la Sofremi, la société pour l'exportation d'équipements sécuritaires du ministère français de l'intérieur.

Jean-Christophe Mitterrand, fils aîné de l'ancien président de la République, conseiller pour l'Afrique à l'Elysée de 1986 à 1992.

Philippe de Villiers, alors vice-président du Rassemblement pour la France (ci-contre), aux côtés de Charles Pasqua, président du RPF, et de Jean-Charles Marchiani.

Arcadi Gaydamak (à gauche), quarante-huit ans, le protagoniste franco-russe de l'« Angolagate », également citoyen en Israël, où il réside actuellement à l'abri d'un mandat d'arrêt international.

D.R.

Cette lettre est adressée à « M. l'Ambassadeur de Figueiredo ». Prénommé Elisio, c'est un homme-clé entre Paris et Luanda. Représentant de l'Angola dans la capitale française, de 1989 à 1992, il devait partir pour d'autres horizons, lorsqu'un successeur fut nommé au 19 avenue Foch, le siège de l'ambassade.

Mais, début 1993, des tractations secrètes s'engagent avec l'Unita en vue d'un « partage du pouvoir », la formule inventée par les Américains pour éviter un shake-up – une « secousse » politique – à Luanda, qui perturberait les circuits pétroliers bien huilés avec les pontes du régime en place... Ces négociations tournent court, en mai 1993, mais l'Angola et la France auront réussi auparavant une première mondiale : à la demande du président Eduardo dos Santos, qui passe une fois de plus par Jean-Bernard Curial pour demander ce « service », Elisio de Figueiredo jouit de tous les privilèges dus à un ambassadeur en poste à Paris, alors qu'il ne l'est plus. Simplement, le chef de l'Etat angolais ayant souhaité qu'il soit considéré comme « ambassadeur itinérant », tout le monde fait semblant. Et la capitale française abrite trois ambassadeurs angolais, l'un – à des fins décoratives – à la représentation officielle, un autre auprès de l'Unesco et un troisième comme homme de confiance de son président ! En cette qualité, Elisio de Figueiredo traite avec Pierre Falcone.

C'EST Jean-Bernard Curial qui a mis en contact le diplomate, grand lecteur de la Bible, toujours ouverte sur son bureau, et le marchand d'armes. Au début, l'association à trois profite à tous. Dans les contrats d'armement, des livraisons de produits alimentaires et pharmaceutiques ont été incluses et attribuées au Stired. Le chiffre d'affaires du GIE de Jean-Bernard Curial explose, du moins sur le



TIRAGE FRANCE 2

papier. Car, en réalité, le militant socialiste fournit sans être payé. En deux ans et demi, il s'engage pour 14 millions de dollars. Contractuellement, bien qu'il livre directement aux Angolais, il devrait être réglé par Brenco, la société de Pierre Falcone et d'Arcadi Gaydamak. Fin 1995, ne voyant toujours rien venir, au bord de la banqueroute, Curial prend un avocat. Il pense que l'on veut l'évincer, que ses partenaires, désormais très bien introduits à Luanda, veulent se passer de lui. Se rend-il également compte qu'il ne joue pas dans son camp ? L'ex-délégué socialiste pour l'Afrique australe et Jean-Charles Marchiani, lequel travaille la main dans la main avec Pierre Falcone, ne se sont jamais rencontrés.

Mais le « camarade » des marxistes au pouvoir à Luanda peut-il ignorer que le missi dominici de Charles Pasqua est passé dans la capitale angolaise, le 29 novembre 1994, pour y conclure un « accord global » avec le président Eduardo dos Santos ? C'est d'autant moins probable que ce déplacement agite la Mairie de Paris, où, à l'approche de la présidentielle de mai 1995, Jacques Chirac s'interroge sur la fidélité de Charles Pasqua. Le baron gaulliste va-t-il basculer,



SIPA

avec armes et bagages, dans le camp d'Edouard Balladur ?

Dans cette hypothèse, la mainmise sur l'Angola serait un atout majeur. Dans ses dîners en ville, Pierre Falcone ne fait pas mystère de ses bonnes introductions à la présidence angolaise. Aussi, les chiraquiens se mobilisent et, Charles Pasqua ayant apporté son soutien au candidat Balladur, « balancé » aux services fiscaux tout ce qu'ils ont pu trouver sur Arcadi Gaydamak et Pierre Falcone. C'est le début d'un long feuilleton, qui se poursuit à ce jour. Toutefois, au moins dans un premier temps, les dirigeants de Brenco se trompent d'adversaire : ils croient que Jean-Bernard Curial cherche à se venger d'eux.

L'épisode final entre les trois hommes sera bref et violent. En mai 1996, lors d'une vive altercation, Jean-Bernard Curial manque de lancer un cendrier à la tête d'Arcadi Gaydamak, qu'il traite de tous les noms... Avant de quitter le siège de Brenco, où il ne remettra plus jamais les pieds. Pas plus d'ailleurs qu'en Angola, où ses anciens associés en affaires le font interdire de séjour. Quand, le même mois, la brigade financière vient perquisitionner le Stired, Curial est à bout, criblé de dettes,

dans un luxueux hôtel particulier, est le cerveau d'un empire, qui est mondial. Créée en 1985, cette société de Pierre Falcone est seulement une parmi beaucoup d'autres, en Grande-Bretagne, au Canada, en Argentine... Le milliardaire, qui possède plusieurs appartements à Paris, dont un – seulement déniché par la brigade financière – avec piscine, rue du Cirque, à un jet de pierre de l'Elysée, éblouit par sa richesse. Outre un châlet de rêve à Megève et une demeure à l'avenant au Brésil, où il jouit depuis 1997 du statut de résident à vie, il dispose d'un somptueux ranch dans la « vallée du paradis » à Scottsdale, en Arizona, acquis au milieu des années 80.

Même si George W. Bush n'y a jamais pris le thé, contrairement à une légende un peu vite colportée, Pierre Falcone et son épouse Sonia, une ancienne reine de beauté bolivienne dont la société basée dans l'Utah, Essante, commercialise des produits de santé, épatent les retraités dorés du coin avec leur house-boat hors normes, au point qu'il a nécessité une dérogation réglementaire. Malgré ce faste ostentatoire, doublé d'œuvres de charité tout aussi importantes, Pierre-Joseph Falcone n'est pas nécessairement le personnage cen-

ministre Ehoud Barak, le général Danny Yatoum, l'ancien patron du Mossad, les services de renseignement. Il y détient par ailleurs 15 % du capital de la société Afric-Israel, un holding disposant de participations dans les secteurs les plus variés liés au continent noir, par exemple à travers Lev Leviev Diamonds (LLD), qui a ravi au géant sud-africain De Beers le monopole de l'exportation des diamants en Angola, côté gouvernemental.

Au pays d'Eduardo dos Santos, Arcadi Gaydamak et Pierre Falcone ont bâti un Etat dans l'Etat. S'étant substitués au Stired à leur échelle, pour la livraison de produits alimentaires et pharmaceutiques, ils disposent, à travers la société CADA, enregistrée sur les îles Vierges britanniques, d'un contrat d'exclusivité pour cinq ans. « Sur la période, estime un expert dans ce secteur, cela doit valoir environ 200 millions de dollars. » Soit, précisément, le montant annuel de l'aide internationale consentie à l'Angola, un pays en guerre civile depuis un quart de siècle, mais nanti d'une rente pétrolière qui se chiffre, bon an mal an, entre 3 et 5 milliards de dollars... Aussi Gaydamak et Falcone ont-ils « investi » tous les secteurs straté-

Lord Kitchener vous regarde

par Carlo Ginzburg

UN général médiocre, mais une affiche splendide : ce jugement, prononcé – paraît-il – par Lady Asquith, a été associé depuis longtemps à la mémoire de Lord Kitchener (1850-1916).

Je n'aborderai pas ici la longue carrière militaire de Lord Kitchener. Mon sujet n'est pas la réalité mais l'image, au sens le plus littéral du mot : l'affiche elle-même, en même temps résultat et catalyseur d'un processus très complexe, qu'il faut regarder de près.

Lord Kitchener, alors gouverneur militaire de l'Égypte, se rendit en Angleterre, le 23 juin 1914, pour y passer une période de repos. Le 28, l'archiduc François-Ferdinand de Habsbourg fut tué à Sarajevo ; le 28 juillet, après le refus serbe d'accepter son ultimatum, l'Autriche déclencha les opérations militaires.

Le 3 août, à la veille de la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne, le *Times* publia un article qui invitait le premier ministre, Lord Asquith, à proposer aussitôt que possible au gouverneur de l'Égypte le poste de ministre de la guerre. (...)

Un soldat dur, farouche, impitoyable ; un excellent organisateur militaire ; un serviteur fidèle de l'Empire britannique aux quatre coins du monde. Voilà l'homme qui, selon le *Times*, aurait dû jouer le rôle d'un dictateur au sens romain du terme : le soldat vainqueur, prêt à servir la patrie au moment du danger. (...)

Dans la nuit du 5 août, Lord Kitchener fut nommé ministre de la guerre. (...) Le 5 août, le *Times* sortit un appel aux armes : « Votre roi et votre patrie ont besoin de vous [Your King and Country Need You]. Allez-vous répondre à l'appel de votre patrie ? Chaque jour est lourd de la promesse d'événements graves : l'Empire se trouve maintenant à la veille de la plus grande guerre dans l'histoire du monde. Dans cette crise, la Patrie appelle tous les hommes jeunes qui ne sont pas mariés à se réunir autour du drapeau pour entrer dans l'armée. Si tous les jeunes hommes patriotes répondent à cet appel, l'Angleterre et l'Empire en sortiront plus forts et plus unis que jamais. Si vous êtes célibataire et âgé de dix-huit à trente ans, répondez-vous à l'appel de la patrie ? Allez donc chez le recruteur le plus proche – vous pourrez obtenir son adresse dans n'importe quel bureau – et rejoignez l'Armée aujourd'hui ! »

La machine de la propagande de guerre avait démarré ; le message était là, mais le nom et le visage de Lord Kitchener manquaient. L'appel aux armes fut réimprimé le jour suivant ; le 7 août, on put lire une requête de Lord Kitchener demandant « un complément de cent mille hommes à l'armée régulière de Sa Majesté » : « Lord Kitchener est sûr que cet appel sera accueilli sans délai par tous ceux à qui la sécurité de l'Empire tient à cœur. »

Le retentissement de cet appel personnel, sans cesse renouvelé, fut énorme. A partir de septembre 1914 il fut puissamment renforcé par l'affiche présentant le visage de Kitchener. Le nombre des volontaires monta jusqu'à trente-cinq mille par jour. Dans les premiers dix-huit mois de la guerre, avant l'introduction, en Angleterre, du service militaire obligatoire, « les armées de Kitchener », ou « les divisions de Kitchener » (...) atteignirent le pic de deux millions et demi – chiffre considérable – que les articles écrits après la mort de Kitchener gonflèrent jusqu'à cinq millions.

Ce succès finit par effacer la distinction entre Lord Kitchener – l'affiche – et Lord Kitchener – le général : le premier prit le dessus sur le second. Les yeux de Kitchener, qui fixaient les passants, laissèrent une marque profonde sur ses contemporains : « Leur couleur est très belle, écrit un journaliste, bleue et profonde comme la mer, dans ses moments les plus bleus – et ils regardent le monde tout droit, à la façon d'un homme qui voit son objectif avec une clarté parfaite. »

On rencontre encore une fois les yeux de Kitchener, comme un résumé de sa vie et de son caractère, dans la biographie officielle en trois volumes publiée en 1916, quelque temps après sa mort tragi-

que dans le naufrage de l'*Hampshire* : « Même ses yeux, dont la couleur d'acier avait été décrite maintes fois, n'étaient plus jeunes et brillants – trop de sable les avait accablés pour cela – et il y avait une légère – très légère – divergence entre eux. Mais ils regardaient directement ceux dont Lord Kitchener voulait accrocher la vue... »

Un journaliste avait signalé le même détail, sur un ton un peu méprisant, du vivant de Kitchener : « Pour ce qui concerne les yeux de Kitchener, on peut dire sans offense que la terreur qu'ils inspirent est soulignée par un strabisme d'avantage prononcé avec l'âge. Les yeux sont bleus, perçants et pleins de pénétration ; s'il n'y avait pas cette irrégularité, ils seraient difficiles à regarder mais, avec cette irrégularité, ils entraînent certains individus dans une véritable peur panique. Quelqu'un qui le connaît très bien m'a parlé de l'effet de ses yeux sur ceux qui le rencontrent pour la première fois : « Ils vous frappent, m'a-t-il dit, avec une terreur qui vous immobilise ; vous les regardez, vous essayez de dire quelque chose, vous détournez le regard, vous essayez de dire quelque chose, et vous découvrez que vos yeux reviennent à ce regard terrible, et vous êtes plongé encore une fois dans le silence. » »

Pour les admirateurs de Kitchener, même ce petit défaut physique, qu'on perçoit à peine dans les affiches, devint une partie de sa légende posthume : « Son regard avait quelque chose d'étrange, lié sans doute à une légère divergence des axes visuels – un regard que ceux qui s'adressaient à lui ne pouvaient pas réellement croiser, même en le fixant audacieusement dans les yeux. C'était le regard du Sphinx. » (...) En 1915 et 1916, des versions plus ou moins remaniées de l'affiche de Kitchener circulè-



rent en Italie, en Allemagne (ci-dessus), en Hongrie (je ne connais pas de véritables versions françaises ; peut-être y en avait-il). Quelque temps après, Lord Kitchener parut de nouveau, sous d'autres déguisements : en Oncle Sam (ci-contre) ou en Trotski (ci-dessous).



Cette longue série d'imitations et de variations (autant que d'inversions et des parodies) montre l'efficacité de l'image de Lord Kitchener : peut-être la formule la plus populaire dans l'histoire de l'affiche.

Nous ne saurons jamais combien d'individus s'engagèrent comme volontaires sous l'impulsion de l'image de Kitchener. Parfois, les raisons ultimes de ces choix échappèrent aux acteurs eux-mêmes. Elles demeurent certainement opaques pour nous, observateurs éloignés. Mais nous pouvons supposer avec un haut degré de probabilité que les ordres transmis par ces affiches – « Votre roi et votre patrie ont besoin de vous », « Kitchener



Affiche d'Alfred Leete (1882-1933), d'abord parue comme couverture de l'hebdomadaire « London Opinion » en septembre 1914.

veut plus d'hommes », etc. – eurent un effet considérable sur beaucoup de leurs spectateurs.

La représentation de l'autorité fonctionna comme l'autorité elle-même. Il y eut une décharge d'énergie sociale ; un ordre fut intériorisé et transformé en décision qui portait, littéralement, sur un problème de vie ou de mort. Cette efficacité a été couramment interprétée comme allant de soi – ce qui a empêché une analyse plus serrée des mécanismes visuels ou verbaux mis en œuvre par l'affiche. (...)

Voici les voix de trois témoins (il y en a plusieurs), qui attestent la présence obsédante de l'affiche de Lord Kitchener pendant la première guerre mondiale. Le premier est Michael MacDonagh, un journaliste du *Times* qui, en janvier 1915, écrivit : « Les affiches qui s'adressent aux conscrits sont sur chaque



mur, dans la majorité des vitrines, dans les omnibus, les tramways, les moyens de transport commerciaux. Les affiches couvrent le piédestal de la colonne Nelson. Leur nombre et leur variété sont remarquables. Partout Lord Kitchener pointe un doigt énorme, monstrueux, en s'écriant : « I Want You. » »

Le deuxième témoin est Mont Abbott, qui était à l'époque de la première guerre mondiale un jeune paysan (...). Dans ses souvenirs, il raconte : « Depuis quelque temps le fantôme de Kitchener pointait son doigt vers moi, tandis qu'on plaçait des affiches à l'extérieur du bureau de poste : « Your King and Country NEED YOU ». Mais je n'avais pas le temps d'écouter Kitchener. (...) Mais, en 1918, les vieux fantômes étaient là, pointant leur doigt à nouveau sur les portes des chaumières et sur les troncs des arbres : « Your King and Country NEED YOU. » Encore une fois les Allemands frappaient dur sur nos gars de la V armée ; quatre-vingt-dix mille de nos hommes et mille trois cents de nos canons furent pris à Lys. En juillet, j'allais avoir seize

ans. Mon seul espoir était que les gars puissent tenir ferme jusqu'au moment de mon arrivée » – ce qu'ils firent.

Le troisième témoin, H. D. Davray, est l'auteur d'une biographie publiée en France après la mort de Lord Kitchener et traduite immédiatement en anglais. En juin 1916, Davray écrivit, à l'époque où la presse de Lord Northcliffe avait commencé à attaquer Kitchener en disant que la quantité d'obus envoyée sur le front occidental était insuffisante : « Le comité central pour le recrutement plaça sur les murs de Londres et de la Grande-Bretagne entière une affiche qui exhibait un énorme portrait pleine face de Lord Kitchener. De quelque côté qu'on le regardât, ses yeux rencontraient ceux du spectateur et ne le quittaient jamais ; et, sur un côté, on lisait en grosses lettres un appel laconique : « Kitchener veut encore des hommes ! » (...) »

L'affiche de Lord Kitchener pré-supposait deux traditions picturales partiellement superposées, impliquant, l'une des figures frontales d'omnivoyants, l'autre des figures pointant leur doigt en raccourci. Mais ces procédés picturaux, seuls, n'auraient pas suffi à faire surgir l'affiche de Lord Kitchener. Il faut chercher son lieu de naissance dans un autre milieu visuel, la langue vulgaire de la publicité. (...)



L'affiche des cigarettes Phillips (ci-dessus), vantée par le directeur du service publicité du *Financial Times*, H. Bridgewater comme « un exemple admirable du pouvoir exercé par une image brillante », atteignait son but à travers un message plus feutré. Mais les deux affiches partageaient le même genre d'agressivité visuelle : une réponse à un milieu urbain dense, tendu, frénétique.

« Halte ! Ne bougez pas avant d'avoir appris que la machine à écrire Polygraph est un produit allemand de première qualité », s'écrie le brigand monténégrin qu'on voit dans cette affiche publicitaire de 1912 ou 1913, pour une machine à écrire produite par une maison de Leipzig, Polyphon Musikwerke (ci-dessous). Le but de l'affiche était



d'attirer – pour mieux dire, d'arrêter – l'attention du passant. Certes, dans ce cas il n'y avait pas de mécanisme d'identification. Le brigand monténégrin, loin d'être un représentant de l'autorité, menaçait le passant, d'ailleurs d'une manière plaisante.

Je me demande si un événement visuel semblable, projeté dans une perspective quasi métaphysique, a pu inspirer la note écrite par Aby Warburg le 27 août 1890 : « On peut supposer que l'œuvre d'art soit quelque chose d'hostile qui bouge vers le spectateur. » Cinq ans après, les frères Lumière plongèrent le public du cinématographe dans la terreur avec leur film *L'arrivée d'un train en gare de La Ciotat*. Des personnages qui couraient vers le spectateur : ce motif devint un élément récurrent du cinéma naissant.

L'affiche de Lord Kitchener pré-supposait des procédés visuels analogues et s'adressait à un public accoutumé au cinéma et à ses techniques raffinées, y compris le gros plan savamment utilisé par Griffith. Des procédés visuels inventés par les peintres de l'Hellénisme furent adaptés avec succès à la société du XX^e siècle et à ses besoins. Cependant, comme Warburg le comprit, au fur et à mesure qu'il analysait l'art de la Renaissance italienne, la signification des formules de l'Antiquité fut parfois inversée dans le processus même de leur transmission. Cette inversion symbolique avait parfois des implications sinistres, comme dans cette affiche allemande produite en 1944, pendant l'occupation de l'Ukraine (ci-dessous).



Dans ce cas, la propagande nazie transforma la découverte d'une fosse collective, qui était le résultat d'un massacre stalinien, en une incitation à tuer les juifs et les bolcheviks. Grâce au procédé visuel que nous avons analysé, le spectateur, symboliquement menacé par un commissaire juif, est incité à se venger à un niveau tout à fait littéral, en déclenchant un phénomène habituel : un pogrom.

Les implications de ce renversement du tableau perdu d'Apelle, qui représentait Alexandre le Grand, inspiré peut-être par l'affiche de Polyphon Musikwerke, sont assez évidentes. La personnification de l'autorité et du pouvoir légitime a été changée en un objet de haine. A travers ce glissement, on retrouve, encore une fois, la réponse à l'affiche pour le recrutement d'où je suis parti. « Toute l'Angleterre, écrivit un biographe de Kitchener, fut couverte d'affi-

ches qui représentaient Kitchener sous les traits de Big Brother, avec un couvre-chef de maréchal, des yeux hypnotiques, la moustache hérissée, le doigt pointé, et la légende de « Your Country Needs YOU. » »

« Sous les traits de Big Brother » : cette allusion rapide à Orwell doit être analysée de plus près. Au début de 1984, le lecteur rencontre la description d'une « affiche colorée, trop grande pour être exhibée dans un espace fermé, (...) collée au mur. Elle représentait le visage énorme, de plus d'un mètre de largeur, d'un homme âgé de trente-cinq ans à peu près, avec des épaisses moustaches noires et des traits d'une rude beauté. (...) C'était l'une de ces images dont les yeux vous suivent de n'importe quel côté que vous bougiez. La légende disait : « BIG BROTHER IS WATCHING YOU » (« Big Brother vous regarde »)

Eric Blair, qui prit le nom de plume de George Orwell, naquit en 1903 aux Indes. Il se rendit en Angleterre avec sa famille en 1907. Derrière le passage que je viens de citer, on décèle aisément un souvenir d'enfance : les affiches de Lord Kitchener qui couvraient Londres à l'automne 1914.

Il n'est pas besoin de rappeler le rôle joué dans le roman d'Orwell par l'image de Big Brother, soit en tant qu'affiche soit sur le télé-écran. Mais dans le passage que je viens de citer, on aura aussi perçu l'écho, éloigné mais très net, du passage de Pline sur l'image de Minerve « qui, de quelque côté qu'on la contemplât, avait le regard dirigé vers le spectateur ». S'agissait-il, chez Orwell, d'un écho direct ou indirect ? La réponse à cette question devra tenir compte d'un autre passage de 1984 : « Tout d'un coup, une nouvelle affiche parut un peu partout à Londres. Il n'y avait pas de légende : elle représentait tout simplement la figure monstrueuse d'un soldat eurasien, sur trois ou quatre mètres de hauteur, qui courait en avant avec un visage mongolien dépourvu d'expression, des bottes énormes, une mitrailleuse pointée au flanc. De quelque côté qu'on contemplât l'affiche, le canon de la mitrailleuse, mise en valeur par le raccourci, paraissait pointé sur vous. La chose avait été collée sur chaque mur, partout où il y avait des espaces vides, dépassant même le nombre de portraits de Big Brother. »

Ce soldat eurasien est évidemment un chaînon à ajouter à la série d'images déchaînées par le tableau d'Apelle qui représentait « Alexandre le Grand avec la foudre à la main ». Peut-être Orwell connaissait-il le passage de Pline. Mais il y a une autre possibilité, qui nous intrigue même davantage : Orwell, en plaçant côte à côte Big Brother et le soldat eurasien, l'image de l'autorité omnivoyante et la représentation de la menace, ne faisait que développer une polarité cachée sous cette image primordiale, chargée d'émotion : la figure qui regarde en face le spectateur.

Mais les lecteurs de 1984 se souviendront que la guerre contre l'Eurasie est une mise en scène. Telle l'affiche de Kitchener qui effaçait Kitchener le général, la guerre télévisée est plus authentique que la guerre réelle. Big Brother, vraisemblablement, n'existe pas ; il est un nom, un visage, un slogan – semblable à une affiche qui fait la réclame pour un produit commercial.

En 1949, lors de sa première publication, 1984 fut lu un peu partout comme un livre de la guerre froide ; ses allusions à la terreur stalinienne paraissaient évidentes. Cinquante ans après, le livre d'Orwell paraît de plus en plus prophétique. Sa description d'une dictature fondée sur les médias électroniques et le contrôle psychologique peut être aisément adaptée à une réalité plus proche de nous, qui n'est pas entièrement invraisemblable.

Carlo Ginzburg, historien, est professeur à l'université de Californie Los Angeles (UCLA).

Il a prononcé, le 10 janvier à la Bibliothèque nationale de France, la conférence inaugurale d'un cycle consacré au « XX^e siècle des historiens ». Nous publions de larges extraits de ce texte qui analyse aussi la riche tradition picturale qui aboutit à ce type d'images.

© Carlo Ginzburg.

Jérusalem : des pierres sacrées et des hommes

FACE au quadrilatère de la Vieille Ville crénelée par Soliman le Magnifique, Gustave Flaubert n'avait pas tort d'écrire dans ses *Carnets de voyage* de 1850 : « Jérusalem est la réunion de toutes les malédictions réciproques (...), un charnier entouré de murs. » Du roi Salomon, qui, il y a trois mille ans, traça l'aire du Temple sur la colline de Sion, jusqu'à l'empereur Guillaume II d'Allemagne, la Ville sainte aura été assiégée puis occupée au moins une quinzaine de fois : juifs, Babyloniens, Perses, Grecs, Romains, Byzantins, Arabes, Francs, Mamelouks, Ottomans, etc. Tous les historiens témoignent que les hommes viennent à Jérusalem tantôt couverts de fer et la lance au poing pour la conquérir, tantôt pieds nus et le bâton à la main pour la glorifier.

A nouveau, des pierres sacrées aujourd'hui font reculer les hommes, mais qui, à Jérusalem, pourrait s'en étonner ? Les efforts de paix au Proche-Orient butent sur cette concentration unique au monde de l'Histoire et des histoires, des symboles et des représentations, des imaginaires et des passions. A Jérusalem, « je me sens plus vide qu'un tonneau creux », commentait le même Gustave Flaubert, déçu par une ville crouissante dans ses immondices et déchirée par son sectarisme religieux. Eliezer Ben Yehuda (1858-1922), père de l'hébreu moderne, pleurait aussi sur la cité de David, « détruite et désertée, avilie jusqu'aux abysses ». La déception des écrivains du XIX^e siècle n'a d'égalé que la fascination dont Jérusalem jouit aujourd'hui pour les croyants du monde entier, et qui rend toute solution plus problématique que jamais.

La souveraineté sur les Lieux saints est-elle une exigence irréductible, non négociable, de la foi juive ou musulmane ? On assiste plutôt à un processus d'instrumentalisation religieuse, somme toute classique, de frustrations nationales et de revendications territoriales. La mystification est double, en effet. Les juifs religieux et la droite israélienne font de la souveraineté temporelle sur le Temple – question qui n'a jamais été à l'ordre du jour avant l'annexion de 1967 – la garantie de l'indivisibilité mythique de Jérusalem et de l'éternité de l'Etat d'Israël. De leur côté, les musulmans font de Jérusalem, longtemps pèlerinage pour les fidèles qui ne pouvaient aller à La Mecque – le seul prescrit par le Prophète –, un lieu saint à l'égal des autres, et de l'esplanade des Mosquées le joyau d'Al Qods, ce lieu inviolable où aucun signe autre que musulman ne doit être toléré.

S'il y a un endroit au monde où des pierres et des morceaux de terre méritent d'être défendus, c'est pourtant bien cet espace, grand comme la place de la Concorde, dit de l'esplanade du Temple, devenu après la conquête arabe (638) l'esplanade des Mosquées. Pour les juifs, qui ne peuvent plus en vénérer que le soutènement occidental (le mur des Lamentations), le Temple est le signe le plus visible de la présence de Dieu au milieu de son peuple, le symbole de la permanence de l'histoire juive à travers ses exodes et ses exils, l'aboutissement de toutes les utopies et de l'aventure messianique. Jérusalem est le lieu unique de la rédemption promise, et nombreux sont ceux qui viennent se faire enterrer face à la Vieille Ville. Toute la théologie juive est ainsi fondée sur cette centralité du Temple, sans comparaison avec l'universalité chrétienne, qui a propulsé des missionnaires au bout du monde et érigé des villes-sanctuaires à Alexandrie, Rome, Constantinople ou Moscou.

La légitimation religieuse musulmane n'est pas non plus de même nature. Lors de la première période de domination arabo-musulmane, les califes omeyyades, abbassides, fatimides gouvernaient la Palestine à partir de Damas, de Bagdad, du Caire. Jérusalem n'a jamais été la capitale d'un Etat musulman, ou même d'une province au sein d'un empire musulman. Ce n'est qu'à l'époque des croisades que, sans atteindre un rang équivalent à celui de La Mecque et de Mé-

dine, Jérusalem est devenue ville sainte, à défendre contre tout irrédentisme chrétien hier, juif aujourd'hui. Depuis, Al Qods et l'esplanade des Mosquées – d'où le Prophète a fait son ascension nocturne vers Dieu sur sa jument Buraq – sont investis d'une dimension affective et eschatologique qui en font plus qu'un lieu saint : c'est une donnée coranique, identifiée à un épisode de résistance militaire et religieuse, à un imaginaire meurtri par le souvenir des croisades et reconquistas en tout genre, porteuse de toutes les aspirations de l'aire musulmane.

SORTIR DU PIÈGE

Comment dépasser cette instrumentalisation, à des fins politiques et nationales, de Lieux saints qui n'ont de caractère d'abord que mystique, attaché à des traditions spirituelles fortes mais devenues, par les vicissitudes de l'Histoire, des imaginaires symboliques globalisés, voire ces systèmes d'exclusion mutuelle qu'ils n'étaient pas au départ ? Le mouvement sioniste à ses origines ne faisait pas de Jérusalem la capitale de l'Etat d'Israël. Ses porte-parole laïcs nourrissaient même pour cette ville dévote une méfiance teintée de mépris. L'annexion de Jérusalem-Est (où se trouvent les Lieux saints) était même inenvisageable jusqu'en 1967. David Ben Gourion s'accrochait, lui reprochaient les fanatiques, d'un « sionisme sans Sion ». Et pourtant, au lendemain de la guerre de six jours, Moshe Dayan, sortant de l'esplanade du Temple, déclarait au monde entier : « Nous sommes revenus au

plus saint de nos lieux saints et nous ne nous en séparons jamais. » Depuis, à la faveur du renouveau messianique en Israël, exprimé dans des espoirs (limités) de reconstruction du Temple, l'exploitation du réservoir des symboles juifs ira croissant. Au point d'irriter les orthodoxes, pour qui la gestion de biens religieux entre des mains laïques est une hérésie. Ce faisant, elle provoque directement des Palestiniens qui, écrit Henry Laurens dans *Esprit* de janvier 2001, « vivent leur identité de musulmans, depuis des siècles, comme défenseurs de lieux saints et, depuis quelques décennies, affrontent des courants sionistes religieux ».

Pour sortir d'un tel piège – la sacralisation d'un lieu confondue avec une revendication de souveraineté politique –, des voix se font entendre en vue de faire des Lieux saints juifs, chrétiens et musulmans un espace à part, fort d'une garantie internationale – celle des Nations unies par exemple –, protégeant le libre accès et la totale sécurité des croyants de toute religion. On reconnaîtra là la position, entre autres, du Saint-Siège, poliment écoutée, rarement entendue, toujours confondue, à tort, avec l'« internationalisation » de Jérusalem ou un statut d'« extraterritorialité » qui figurait dans les premiers plans de partage de la Palestine. Ce ne serait pas nier les droits à la souveraineté israélienne ou palestinienne sur Jérusalem qui font l'objet des négociations. Ce serait protéger les croyants contre leurs propres emportements et redonner des chances à la paix.

Henri Tincq

Le piéton contemporain par Lionel Koechlin



La traversée de l'Atlantique

Suite de la première page

Depuis au moins le début des années 1980, la relation entre taux de croissance de part et d'autre de l'Atlantique a été tout sauf mécanique. On pourrait même y lire une transmission négative des conjonctures. La forte croissance américaine des années 1982-1986 a coïncidé avec un marasme certain en Europe. Et il en est de même de la période 1992-1997. Sauf à tenter de sauver la « théorie de la locomotive » en affirmant qu'il faut entre quatre et six ans pour que les bonnes nouvelles traversent l'Atlantique (mais alors ce n'est qu'en 2004 qu'il faudrait s'inquiéter des conséquences des mauvaises nouvelles présentes), il vaut mieux se rendre à l'évidence d'une désynchronisation des cycles de croissance depuis au moins vingt ans.

Le paradoxe apparent est que le ralentissement américain devrait avoir des effets expansionnistes en Europe. Le paradoxe n'est qu'apparent parce que, dans une tentative de reconstruction de la théorie des économies ouvertes (*The Slump in Europe, Reconstructing Open Economic Theory*, Basil Blackwell, 1988), j'ai montré, avec Edmund Phelps, que la transmission mécanique des conjonctures pouvait être plus que compensée par d'autres effets tran-

sant par d'autres marchés que celui des biens et services, les marchés obligataires et du crédit, les marchés des changes, et ceux des matières premières notamment. La baisse du rythme de croissance de l'investissement aux Etats-Unis réduit le prélèvement de ce pays sur l'épargne mondiale, ce qui devrait conduire à une baisse potentielle des taux d'intérêt longs ; potentielle parce qu'il se pourrait bien que d'autres régions en profitent pour investir davantage, et donc accélérer leur croissance.

La globalisation des marchés de capitaux permet en effet une réallocation rapide de l'épargne mondiale. Cet effet est magnifié par les anticipations des marchés sur les taux de change. Les premiers indices clairs de ralentissement aux Etats-Unis ont déjà conduit à une dépréciation du dollar, et surtout à une anticipation de la poursuite de cette dépréciation. Et il faut convenir qu'il est évidemment préférable de détenir son épargne en une monnaie dont on anticipe l'appréciation (l'euro) plutôt que l'inverse.

D'autre part, l'appréciation effective de l'euro réduit les tensions inflationnistes en Europe et accroît significativement les marges de manœuvre de la politique monétaire, d'autant que l'on ne peut qu'anticiper la poursuite de la baisse des taux courts aux Etats-Unis. Enfin, la baisse de la croissance américaine affecte le prix des matières premières, notamment celui du pétrole, ce qui réduit à la fois les risques d'inflation et les

coûts des entreprises, et augmente le pouvoir d'achat des ménages.

Un troisième effet est lié au comportement stratégique des entreprises. La baisse des taux longs (et courts) d'intérêt leur permet de réduire leurs marges de profit pour investir en un certain nombre d'actifs immatériels, tels que leur part de marché, la qualification de leurs travailleurs, la recherche et développement etc. Si, par exemple, une réduction de ses marges équivaut pour une entreprise à renoncer à des profits présents, elle lui permet, en contrepartie, d'attirer une clientèle supplémentaire du fait d'un meilleur rapport qualité-prix. C'est un investissement que l'entreprise réalise dans sa part de marché future, et dont le rendement est d'autant plus élevé que le taux d'intérêt est bas.

MIMÉTISME

A une époque où les marchés financiers ont valorisé avec de tels excès les clientèles d'entreprises (par exemple, le nombre d'abonnés au téléphone), on comprend intuitivement à quel point un tel investissement peut être rentable. Pour des raisons du même ordre, l'appréciation de l'euro incite les entreprises européennes à resserrer leurs marges pour répondre à l'intensification de la concurrence étrangère que cette appréciation implique, c'est-à-dire pour défendre leur part de marché. Or une baisse des marges des entreprises a le même effet positif sur la croissance, notamment celle de l'emploi, qu'une

baisse des coûts, lorsqu'elle n'est pas réaction à une mauvaise conjoncture, mais le moyen d'un investissement sur l'avenir. C'est là aussi une conclusion que l'expérience surtout récente des marchés financiers nous permet de mieux comprendre : nombre d'entreprises ont vu leur cours boursier s'accroître, alors même que leurs marges présentes (c'est-à-dire leurs profits) étaient négatives.

Certes, il demeure l'inquiétude d'une contagion des évolutions boursières de part et d'autre de l'Atlantique, les places financières semblant beaucoup plus solidaires que les taux de croissance. Mais, en toute logique, un tel mimétisme ne devrait être, s'il se produisait, que de court terme, car, d'une part, les surévaluations boursières n'ont pas été de même ampleur en Europe et à Wall Street et, d'autre part, l'appréciation de l'euro est, notamment, la conséquence d'une inversion des flux de capitaux au profit de l'Europe. Si les capitaux retraversent l'Atlantique, c'est bien pour s'investir quelque part.

Il faudrait vraiment que les politiques économiques deviennent particulièrement maladroites pour que notre région manque cette occasion d'une accélération non inflationniste de la croissance, alors même que les moteurs internes de l'Europe sont déjà allumés. Le pire n'est pas toujours certain, et il me semble même qu'il est des plus improbable.

Jean-Paul Fitoussi pour *Le Monde*

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'arrogance des grands

Si nul ne conteste à un justiciable et à sa famille le droit de critiquer, même avec vivacité, le travail d'un juge, il est des limites à ne pas dépasser sous peine de porter atteinte à l'institution judiciaire elle-même. Cette limite, la famille de François Mitterrand, tout entière mobilisée pour la défense du fils aîné de l'ancien président, mis en examen dans l'enquête sur une vente d'armes à destination de l'Angola, l'a franchie en s'attaquant avec une rare violence au juge Courroye.

Depuis sa cellule, dans un entretien au *Nouvel Observateur*, Jean-Christophe Mitterrand a accusé le juge d'avoir fait preuve à son égard d'une « hostilité poisseuse ». Sorti de prison, il n'hésite pas à déclarer, sur France 2, que M. Courroye est « un juge qui sue la haine avant d'ouvrir la bouche ». Son frère Gilbert a relayé avec vigueur ces mêmes accusations. Quant à Danielle Mitterrand, elle est allée plus loin encore en qualifiant de « rançon » la caution qu'a dû verser son fils pour sortir de prison. Cette « rançon », a-t-elle précisé, a pu être réunie grâce au dévouement de la « génération Mitterrand ». Cette offensive n'est pas seulement la réaction indignée d'une famille blessée, qui se serre les coudes dans l'épreuve. Elle participe d'une tactique qui vise à la fois à déstabiliser le juge Courroye, coupable d'enquêter avec un peu trop d'entêtement sur les faits et gestes du fils de François Mitterrand, et à jeter le discrédit sur la justice, implicitement comparée à une organisation criminelle pratiquant l'extorsion de fonds et le brigandage. On pourrait à la rigueur admettre qu'une famille « ordinaire » se laisse ainsi aller à des propos outranciers, qui manifestent un bien faible respect des institutions de la République ; mais que la veuve et les fils de celui qui fut, en tant que chef de l'Etat, le gardien de la Constitution et le garant du fonctionnement régulier des pouvoirs publics se permettent de tels écarts de langage est particulièrement choquant.

Cette attitude révèle surtout la persistance d'une culture de l'impunité qui a longtemps marqué la classe politique française. Lorsqu'on entend Jean-Christophe Mitterrand se plaindre d'être victime de son nom, on a surtout le sentiment qu'il se plaint de ne pas bénéficier de l'indulgence que ce nom aurait dû, pense-t-il, lui valoir. Ce comportement est d'autant plus choquant qu'une impressionnante fraude fiscale est d'ores et déjà établie par l'enquête du juge Courroye et admise par l'avocat du fils Mitterrand. Aurait-on oublié que l'égalité devant la loi est un fondement essentiel de la République et que la loi la plus ordinaire est la loi fiscale ?

Cette inconscience ravive ainsi le souvenir d'une époque, pas si lointaine, où les politiques s'estimaient à l'abri des poursuites et entendaient bien étendre à leurs amis, à leurs proches, à leurs affidés cette protection fort peu républicaine. La France a heureusement changé. Face à la justice, la famille de l'ancien président s'en tient aux vieilles habitudes où perce l'arrogance des grands.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergerous, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Royette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarrault (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Le doctrinaire du néo-isolationnisme

LE LENDEMAIN de sa réélection triomphale en novembre 1950, le sénateur Taft abandonna le vieux feutre qu'il portait depuis de longues années pour arborer le beau chapeau tout neuf offert par des électeurs enthousiastes. Seul un événement de cette importance pouvait déterminer Robert Alphonso Taft à modifier sa mise, car le sénateur de l'Ohio est d'abord « réactionnaire » dans son aspect extérieur. En fait, sous le chapeau neuf, la tête est restée la même. Le sénateur Taft ne renouvelle pas plus souvent ses idées politiques que sa garde-robe.

Sa dernière offensive lancée contre la politique étrangère du président Truman reste animée non pas du pur esprit isolationniste, mais de cette forme nouvelle qu'on appelle aux Etats-Unis, d'un jeu de mots douteux, l'« asialationnisme ». Car, avec ses amis de la « vieille gar-

de » républicaine, M. Taft est plus disposé à aider les nationalistes chinois de Formose et à risquer les pires complications, sinon la guerre, avec Pékin que de renforcer les défenses de l'Europe, ce qui, dit-il, provoquera l'URSS à la guerre.

Le sénateur est entier, dogmatique, doctrinaire, intransigent et n'en est pas à une contradiction près. Économiste chez lui, il a fait de l'économie la base de sa politique. Il ne veut pas de trop lourdes dépenses d'armement, qui ruinent le sacro-saint équilibre budgétaire, et affaiblissent la libre entreprise américaine, bastion de la liberté. Il est aussi économiste du sang américain, recommandant le développement d'une puissante force aéronavale qui évitera d'envoyer outre-mer la jeunesse de son pays.

Henri Pierre
(13 janvier 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

COMMUNICATION Le géant d'Internet America Online et le groupe multimédia Time Warner Inc. ont reçu, jeudi 11 janvier, la dernière autorisation qui manquait pour édi-

fier un immense empire numérique. ● **DES CONDITIONS** ont été imposées au nouveau groupe, comme l'ouverture à la concurrence des douze millions de foyers câblés de Time

Warner et la mise en place de passerelles entre son service de messagerie instantanée (148 millions d'utilisateurs) et celui de ses concurrents. ● **LE NOUVEAU GROUPE** contrôle

l'accès à l'abonné (30 millions d'internautes) et le contenu des programmes. ● **STEVE CASE**, le PDG d'AOL, veut « construire un média global aussi central que le téléphone ou la

télévision ». ● **LES ÉVOLUTIONS** des marchés boursiers lui donnent raison : son groupe, qui, grâce aux abonnements, est largement rentable, a mieux résisté à la tourmente.

AOL et Time Warner fondent leur empire Internet et multimédia

Les autorités américaines ont donné, jeudi 11 janvier, leur feu vert définitif à la fusion du premier fournisseur mondial d'accès à la Toile et d'un des principaux groupes de communication. C'est le premier modèle de rapprochement de la nouvelle et de l'ancienne économie

UN AN et un jour exactement après l'annonce du projet de fusion, le géant d'Internet America Online et le groupe multimédia Time Warner Inc. ont reçu, jeudi 11 janvier, la dernière autorisation qui manquait pour édifier un immense empire numérique. Après la Federal Trade Commission, mi-décembre, c'est la Federal Communications Commission (FCC), l'autorité de tutelle américaine du secteur de la communication, qui a avalisé les termes de la fusion. Comme le gendarme des marchés, la FCC a posé un certain nombre de conditions. AOL devra notamment ouvrir les réseaux câblés de Time Warner (plus de 12 millions de foyers), qui permettent l'accès à Internet rapide, aux opérateurs concurrents. Le numéro un mondial de l'accès à Internet devra aussi mettre en place des passerelles entre son service de messagerie instantanée (148 mil-

lions d'utilisateurs) et celui de ses concurrents.

Mais l'essentiel est préservé : le nouveau groupe contrôlera à la fois l'accès à l'abonné (30 millions d'internautes et plus de 12 millions de foyers câblés) et le contenu des programmes et des services. Time Warner est un empire de presse qui revendique 100 millions d'abonnés et attire plus de 20 % de la publicité du secteur, les studios de cinéma Warner Brothers disposent d'un catalogue de 5 700 films, Warner Music est l'un des principaux éditeurs de musique mondiaux, Time Warner est présent à la télévision avec un catalogue de 32 000 épisodes de séries, et le groupe contrôle aussi un impressionnant bouquet de chaînes thématiques.

« AOL PARTOUT, TOUT LE TEMPS »

Steve Case, le PDG d'AOL, ne cache pas ses ambitions. Il veut « construire un média global aussi central dans la vie des gens que le téléphone ou la télévision, et même encore plus important ». La nouvelle devise du groupe est « AOL partout, tout le temps » : les abonnés sont censés pouvoir bénéficier des services du groupe depuis n'importe quel point d'accès (ordinateur, télévision interactive, téléphone portable, assistant numérique, etc.). La tentation est forte de se servir du contenu maison pour alimenter les « tuyaux » du groupe. Avant même la fusion officielle, les commerciaux d'AOL ont expérimenté des promotions croisées entre les deux groupes. Grâce aux messages vantant les magazines sur le site d'AOL, 500 000 nouveaux abonnés ont couru chez Time.

Société leader incontestée de l'Internet américain, AOL devra prouver qu'il est capable de renforcer son implantation internationale. Ses positions ont été sérieusement écornées en Europe avec le développement des fournisseurs d'accès gratuits. Il a ainsi perdu son rang de numéro un au Royaume-Uni. En Allemagne, AOL va être obligé de rompre son alliance avec le premier groupe de média allemand Bertelsmann à la demande des autorités de la concurrence européennes. En France, la stratégie concurrente de Vivendi Univer-

sal va également l'obliger à rompre son accord avec AOL France.

L'avenir de la nouvelle économie et d'Internet repose en partie sur le pari de M. Case. Lorsqu'elle avait été annoncée il y a un an, la fusion AOL Time Warner avait été présentée par beaucoup comme l'antithèse du nouveau modèle

économique, fondé sur l'échange, la gratuité et l'économie de réseaux. « Quand une société Internet se marie avec une société qui fournit des contenus, le choix offert au consommateur se réduit automatiquement : ce n'est pas ce qui a fait notre succès », estimait notamment Tim Koogler, PDG de Yahoo !

Un an plus tard, le secteur de la nouvelle économie est sinistré. Des dizaines de start-up ont dû mettre la clé sous la porte et les valeurs de la nouvelle économie se sont effondrées. Yahoo ! a ainsi perdu 90 % de sa valeur.

Les entreprises et les investisseurs sont désormais à la recherche de modèles de développement qui permettent aux nouvelles entreprises de dégager, elles aussi, des profits. Le parcours boursier d'AOL, qui n'a perdu que 30 % en un an, prouve que son modèle inspire confiance. M. Case est persuadé que, pour trouver leur chemin dans la jungle d'Internet, les internautes sont prêts à payer quelques dollars afin qu'un tiers opère une première sélection, trie les informations disponibles, propose un catalogue de services et de produits, sécurise et garantit les transactions financières réalisées sur le réseau mondial. AOL a déjà

réussi à être le numéro un mondial de l'accès payant, par abonnement, à Internet, alors qu'il est possible d'y accéder gratuitement. Il pourrait désormais réussir à faire payer les internautes lorsqu'ils téléchargent de la musique ou, demain, des films.

Preuve qu'il pourrait bien modifier le paysage de la nouvelle économie, le modèle AOL a déjà fait des émules. Le français Vivendi, propriétaire de l'opérateur téléphonique Cegetel, des mobiles SFR et de la télévision Canal+ a ainsi racheté le canadien Seagram (studios de cinéma Universal) pour donner naissance au groupe Vivendi Universal. Et l'éditeur de musique allemand Bertelsmann a mis la main sur le logiciel d'échange et de piratage de musique sur Internet Napster pour en faire un serveur payant.

Christophe Jakubyszyn

Les deux entités

● **America online** (AOL) regroupe deux fournisseurs d'accès à Internet, America Online (plus de 26 millions d'abonnés) et CompuServe (2,8 millions) ; la messagerie instantanée ICQ, AOL Instant Messenger, Digital City et les navigateurs Netscape Navigator et Communicator. AOL emploie 15 000 personnes. Son chiffre d'affaires au 30 juin 2000 est de 6,9 milliards de dollars, pour un bénéfice net de 1,2 milliard de dollars.

● **Time Warner Inc.** est présent dans six métiers : les réseaux câblés (Time Warner Cable), l'édition (*Time People*, *Sports Illustrated* et *Fortune*), la musique (Warner Music Group), le cinéma (New Line Cinema, Castle Rock, RKO et Warner Brothers), la télévision (CNN, TBS, HBO et Cinemax, Cartoon Network, Comedy Central et WB Television Network) et les médias numériques. Time Warner emploie près de 70 000 personnes. Son chiffre d'affaires s'est élevé en 1999 à 27,3 milliards de dollars. Sur les neuf premiers mois de l'an 2000, il était en perte de 392 millions de dollars.

Le nouvel ensemble a perdu un tiers de sa valeur boursière

LORS DE L'ANNONCE de leur mariage, le 10 janvier 2000, le premier fournisseur d'accès à Internet au monde, America Online (AOL), et le géant des médias Time Warner faisaient état d'une fusion de 350 milliards de dollars. Dans les faits, la valeur cumulée des deux groupes s'élevait à 280 milliards de dollars. Portée par sa valorisation stratosphérique, AOL, vedette de l'Internet, prenait alors le contrôle du nouvel ensemble. Le 11 janvier, alors que la transaction est enfin officialisée par la Federal Communication Commission (FCC), le nouvel ensemble est valorisé à 200 milliards de dollars.

CHUTES SIMILAIRES

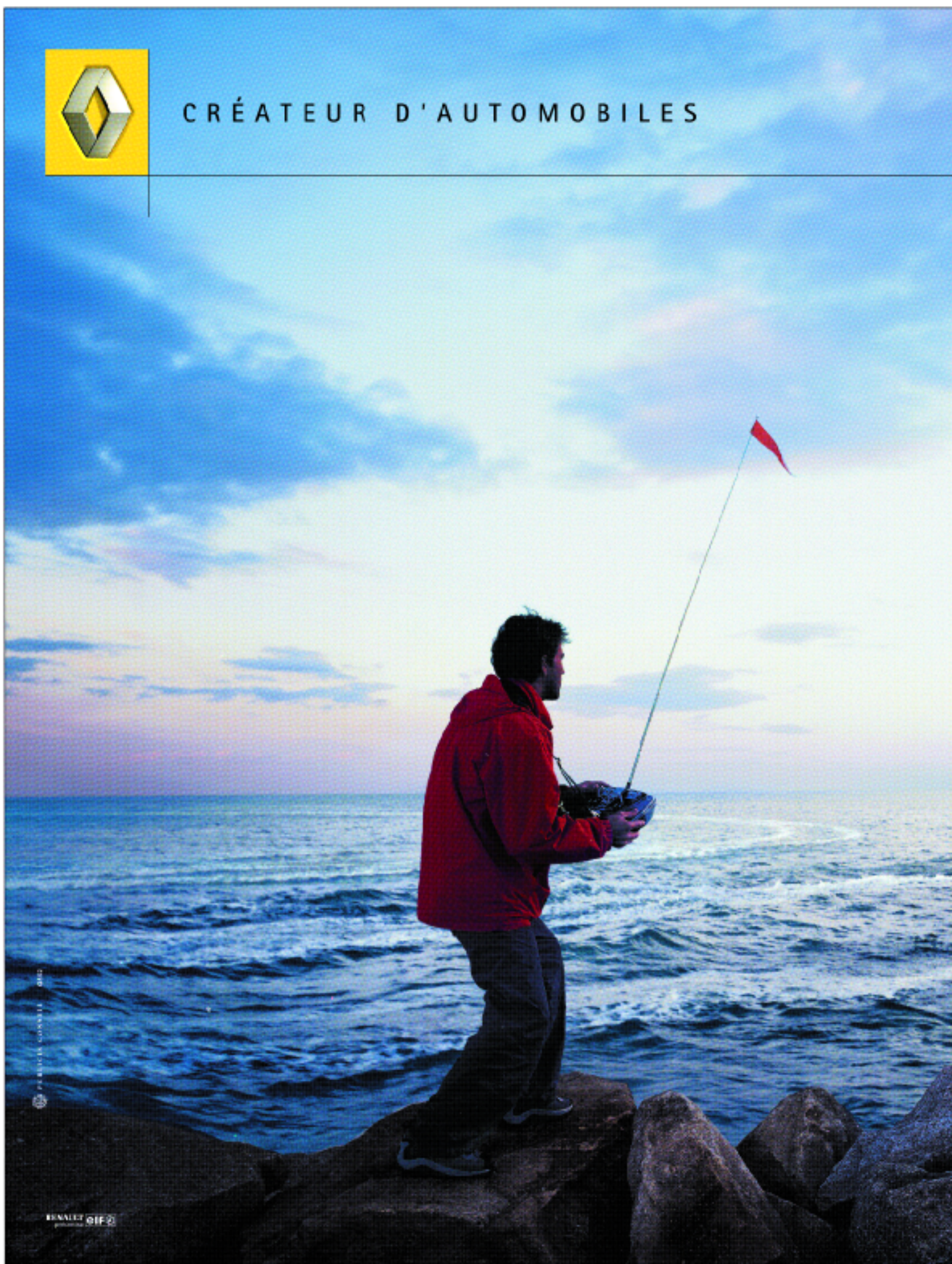
Entre-temps, le climat boursier s'est complètement transformé. Les valeurs Internet ont subi une correction sans précédent. La transaction se ferait-elle dans des termes identiques aujourd'hui ? Le rapport de forces qui a permis à la société de Steve Case, il y a un an, de s'arroger 55 % d'AOL-Time Warner aurait-il tourné à l'avantage du groupe de médias ? Les deux titres, AOL et Time Warner, liés par leur pacte, ont subi des chutes similaires. Globalement, un tiers de la valorisation cumulée des deux entreprises est partie en fumée. Cette baisse est à comparer aux glissades vertigineuses qu'ont connues récemment des titres Internet. Parmi les plus spectaculaires, celle de

Yahoo, qui a perdu près de 90 % de sa valeur boursière ! Cette société emblématique faisait pourtant exception à la règle, en affichant même des bénéfices.

Dans ce contexte, AOL et Time Warner semblent plutôt mieux tirer leur épingle du jeu. La société de Steve Case, même si elle a bénéficié en son temps de l'engouement pour les valeurs Internet, s'appuie sur un modèle économique qui n'a rien de virtuel. Le premier fournisseur d'accès à Internet qui relie 30 millions de consommateurs à la Toile n'a jamais dérogé à sa règle de l'abonnement. Résultat : chaque mois chacun de ses abonnés lui verse sa dime de 20 dollars. Lors de la fusion avec Time Warner, même si en termes de chiffre d'affaires, AOL ne pesait pas lourd face au géant des médias, il se targuait d'une rentabilité bien supérieure (un bénéfice de 1,2 milliard de dollars en 2000).

Lors de l'annonce de la fusion, le poids boursier du premier fournisseur mondial d'accès à Internet était 1,7 fois supérieur à celui de Time Warner. Mais les parités d'échange retenues prenaient en compte une certaine surévaluation d'AOL en Bourse. Une façon pour les actionnaires de Time Warner de ne pas se sentir trop lésés, d'autant que les valeurs médias n'ont pas été épargnées par la tourmente.

Laurence Girard



France Télécom
va baisser
ses tarifs
pour l'accès
illimité

CHRISTIAN PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie, a annoncé, jeudi 11 janvier, que France Télécom allait bientôt proposer aux fournisseurs d'accès à Internet une offre forfaitaire de connexion à son réseau. Objectif : favoriser la commercialisation, dès l'été prochain, de forfaits mensuels tout compris, accessibles à l'ensemble de la population à moins de 200 francs. Des premiers forfaits d'accès illimité à Internet ont été lancés en 2000 par AOL, OneTel ou WorldOnline. Mais le fournisseur d'accès continuait à être facturé par France Télécom à la minute. Ces offres se sont transformées en gouffre financier pour les fournisseurs de services et en cauchemar pour le consommateur.

L'autre bonne nouvelle annoncée porte sur l'accès rapide à Internet par ADSL. Wanadoo revêt le prix de son pack ADSL à la baisse, à 298 francs par mois. Toutefois, l'ADSL, qui est aussi une offre d'accès forfaitaire à Internet, restera limitée géographiquement.

Régime de faveur pour les 35 heures dans l'hôtellerie

Le gouvernement a proposé « toute une gamme de mesures » pour aider les hôtels-café-restaurants à réduire le temps de travail. Ce dispositif dérogatoire à la loi Aubry symbolise les assouplissements à destination des PME

Les employeurs et les syndicats de la branche hôtels-café-restaurants (700 000 salariés) se sont réunis, jeudi 11 janvier, pour boucler un accord sur la réduction du temps de travail, avec l'aide des pouvoirs publics. L'accord pro-

posé par trois chambres patronales n'a pas encore reçu l'aval des syndicats. Une dernière version devrait leur être bientôt envoyée. Ceux-ci disposeront d'un mois pour le parapher. Le gouvernement s'est forte-

ment impliqué dans la négociation. Il souhaite ne pas avoir à prendre un décret, comme pour les routiers. Pour faciliter un accord, il a consenti un nombre important de dérogations à la loi Aubry. Dans ce secteur où le

temps de travail est de 43 heures, le simple passage à 39 heures permettra aux employeurs de bénéficier des aides prévues par la loi. Elisabeth Guigou s'est engagée à aller plus loin, dans un second temps.

POURVU qu'il y ait un accord, le gouvernement est prêt à y mettre du sien. Dans l'entourage de la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, on considère en effet les 35 heures dans le secteur de l'hôtellerie-café-restauration (HCR, 700 000 salariés) comme la « parfaite illustration de l'approche de terrain » que doivent avoir, désormais, les pouvoirs publics sur ce dossier. Les « assouplissements » de la loi Aubry sont donc sur la table. Las, employeurs et syndicats de salariés n'ont pas encore dit oui.

Une dernière réunion s'est tenue, jeudi 11 janvier, en présence des représentants des ministères de l'emploi et du tourisme, pour examiner un projet d'accord porté par trois chambres patronales. Après dix-huit mois de négociations, ce texte affiche l'objectif des 35 heures par étapes avec un échéancier selon la taille des entreprises. La durée conventionnelle de travail des HCR étant actuellement de 43 heures, les entreprises de plus de vingt salariés passeraient à 39 heures au 1^{er} janvier 2002 (2004 en des-

sous de ce seuil) et à 35 heures au 1^{er} janvier 2006 (2008 pour les moins de vingt salariés). Selon les syndicats, qui jugent ces délais trop longs, ces dates pourraient être ramenées à 2005 et 2007, sachant que 90 % des entreprises du secteur emploient moins de dix salariés. Pour le ministère, « le calendrier et les modalités dépendent des partenaires sociaux », l'important étant que le secteur fasse « mouvement » vers les 35 heures et d'éviter un décret comme pour les routiers.

Le temps de travail des cadres se situerait à 213 jours par an. Le taux de salaire horaire serait modifié avec la garantie d'un complément différentiel pour maintenir les salaires bruts. Le texte final, intégrant quelques modifications, devrait être envoyé fin janvier aux syndicats qui disposeront alors d'un délai d'un mois pour décider de le signer, le temps de consulter leurs adhérents. Seule, FO a déjà fait savoir qu'elle ne parapherait pas le texte. De son côté, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), dans laquelle pèse de tout son poids le groupe Accor, sou-



haiterait s'en tenir à une réduction à 39 heures sur cinq ans. Furieuse, ses représentants ont quitté la réunion. « Nous pouvons aller à 39 heu-

res puisqu'il y a des aides, mais nous ne pouvons pas aller au-delà, car il n'y a aucune aide prévue », a protesté son président, André Daguin.

Le gouvernement a pourtant « mis le paquet ». Pour commencer, le secteur bénéficiera des aides financières dès la première étape, à 39 heures, et non à 35 heures comme le prévoit la loi. Il s'agit donc bien d'un système dérogatoire. M^{me} Guigou, qui a reçu tous les protagonistes au mois de décembre 2000, s'est engagée à modifier le calcul de la « ristourne Juppé » (allègements de charges) en faveur des entreprises du secteur, quelle que soit leur taille. L'aide à l'appui-conseil sera également taillée sur mesure et une convention emploi mise en chantier pour aider à recruter dans un secteur qui a déjà du mal à garder ses salariés.

Enfin, les pouvoirs publics mettraient fin à un contentieux, en réduisant progressivement à zéro

les charges sociales sur les avantages en nature, courants dans la profession. « Nous leur avons proposé toute une gamme », assure l'entourage de la ministre.

PAS D'ACCORD, PAS D'AIDES

Pour la seconde étape à 35 heures, le gouvernement est disposé à aller encore plus loin avec de nouvelles aides financières spécifiques, dont les modalités restent à préciser, en échange de la disparition des heures d'équivalence. Le cabinet de M^{me} Guigou a même fait savoir qu'il « comprendrait que le secteur conditionne le passage aux 35 heures à ces aides », ce que n'ont pas manqué de faire les intéressés. L'accord proposé par le Syndicat français de l'hôtellerie (SFH), le Syndicat national des restaurateurs, limonadiers et hôteliers (SNRLH) et la Confédération des professionnels des industries hôtelières (CPIH) stipule en effet que, au « cas où des mesures d'accompagnement ne seraient pas accordées (...), le calendrier de réduction du temps de travail en dessous de 39 heures ne serait pas mis en place ».

Cette négociation est suivie de près par d'autres secteurs en raison du régime spécial proposé par les pouvoirs publics. Mais s'il devait y avoir un décret, tout le paquet s'effondrerait. Pas d'accord, pas d'aides, a dit le ministère. Problème : l'extension de l'accord pourrait être combattue par l'UMIH qui s'estime majoritaire parmi les employeurs. Un argument que réfutent les syndicats. « La convention Unedic a bien été agréée alors que les syndicats sont minoritaires, ou alors il faudra qu'on nous explique qu'il y a deux poids, deux mesures », s'insurge Jean-Claude Tufferi, secrétaire national de la fédération commerce et services de la CGT. Réponse dans un mois.

Isabelle Mandraud

RENAULT Espace

Série limitée **THE RACE**
Et si le vrai luxe c'était l'Espace ?

www.renault.fr

Les suppressions d'emplois chez Danone provoquent des grèves sur plusieurs sites

LA RÉVÉLATION par Le Monde (du 11 janvier) d'un plan de la direction de Danone prévoyant la fermeture de sept usines en France (dix en Europe) entraînant la suppression de 1 700 emplois (3 000 en Europe) a provoqué de nombreuses réactions tant syndicales que politiques. Si la direction a démenti l'existence d'un plan social - une reconnaissance aurait constitué un délit d'entrave, la direction devant légalement informer en priorité les représentants du personnel -, elle a reconnu qu'une réorganisation de la branche biscuits était à l'étude et pouvait se traduire par des fermetures de sites. Mais, selon elle, elle ne sera pas en mesure de présenter un plan « avant trois-quatre mois ». Selon nos informations, ce plan est prêt mais la direction ne voulait pas le rendre public avant les élections municipales.

Sur le site LU de Calais, concerné par une éventuelle fermeture, les 244 salariés se sont mis en grève dès jeudi. « Il y a également des actions sur les sites de Jussy et de Château-Thierry dans l'Aisne. Les salariés ont besoin d'exprimer leur mécontentement », explique Jean-Luc Bindel, secrétaire de la Fédération CGT de l'agroalimentaire. Celle-ci a indiqué jeudi qu'elle prendrait « toutes les dispositions nécessaires » pour éviter le « bradage sans précédent d'une partie du potentiel industriel français ».

RÉACTIONS POLITIQUES

De son côté, la CFDT appelle les salariés de LU à une journée de grève mardi 16 janvier. « L'intérêt de Danone était d'éviter toutes fuites avant les élections municipales », alors que « l'intérêt des militants de la FGA-CFDT est de faire respecter les salariés du groupe par les dirigeants », estime la CFDT. Celle-ci affirme que l'Union internationale des travailleurs de l'agroalimentaire (UITA), à laquelle adhèrent FO et la CFDT et avec laquelle la

direction a, ces dernières années, signé des accords innovants, « a pris la décision de traiter cette affaire de manière exemplaire ».

Les hommes politiques montent eux aussi au créneau. Manuel Valls (PS), premier vice-président du conseil régional d'Ile-de-France et, par ailleurs, conseiller de Lionel Jospin à Matignon, a écrit une lettre teintée de menace à Franck Riboud, PDG de Danone, au sujet de la fermeture du site d'Evry. « Notre collectivité territoriale n'a pas hésité à investir tout récemment plus de 10 millions de francs sur le site de Palaiseau-Saclay-Massy pour faciliter l'implantation du centre mondial de recherche du groupe Danone. Je me réjouis de cette implantation qui doit permettre (...) d'accueillir 600 emplois de chercheurs et de techniciens. Vous mesurez bien ce qu'il y a de choquant et d'injuste à ce que, dans le même temps, une des principales unités de production de Danone en Ile-de-France soit menacée, mettant en péril des emplois productifs. » En conclusion, M. Valls demande à M. Riboud « que l'ensemble de ces éléments soient pris en compte dans ce dossier très sensible ». Thierry Mandon, maire (PS) de Ris-Orangis, a développé un argumentaire similaire.

De son côté, Robert Schwint, maire (divers gauche) de Besançon (Doubs), où est implantée une usine LU employant 167 personnes, a exigé jeudi des « explications » des dirigeants de Danone. « L'enjeu pour Besançon se mesure en effet en centaines d'emplois directs et indirects », ajoute M. Schwint, qui compare cette restructuration annoncée avec « les méthodes employées par la société Michelin ». Les élus bisontins ont lié des contacts avec leurs homologues des six autres villes françaises menacées par le plan afin « d'être reçus ensemble par les dirigeants du groupe Danone ».

Frédéric Lemaître

Le groupe belge Rossel dans l'incertitude après le décès de son président

Sans dauphin désigné, Robert Hurbain, 71 ans, laisse à ses trois enfants l'héritage du premier conglomérat francophone de presse et d'audiovisuel, également propriétaire de « La Voix du Nord ». Actionnaire minoritaire, la Socpresse devrait jouer un rôle prépondérant dans cette succession

C'EST UNE HISTOIRE familiale comme il s'en écrit dans les romans ou les séries télévisées. Mais Robert Hurbain, soixante et onze ans, président et administrateur général du groupe belge Rossel, n'était ni un magnat de la communication, ni le Citizen Kane de la presse francophone. L'annonce de sa disparition, intervenue dimanche 7 janvier, n'a été rendue publique que le jour de ses funérailles, célébrées dans la plus stricte intimité, jeudi 11 janvier.

Cousin par alliance de Marie-Hélène Rossel, petite-fille du fondateur du quotidien bruxellois *Le Soir*, il avait hérité du groupe à la mort de cette dernière en 1987. Cette fois, la succession s'annonce plus complexe et plonge les 1 782 salariés de quelque 65 sociétés dans la plus profonde des incertitudes. Elle risque aussi d'avoir des conséquences sur le quotidien lillois *La Voix du Nord*, dont Rossel a pris le contrôle en 1999.

Faute d'avoir désigné explicitement son dauphin, malgré la maladie qui l'avait contraint de prendre ses distances avec la gestion quotidienne, Robert Hurbain laisse ses trois enfants, Patrick, quarante et un ans, et ses deux sœurs, Christine et Nathalie, décider de l'avenir. Propriétaire chacun de 20 % des parts, ils devront composer avec un puissant actionnaire minoritaire depuis que Robert Hersant s'est invité à la table du conseil d'administration. Profitant d'une brouille

familiale, le « papivore » s'est emparé, en 1986, de 18 % du capital, une participation portée à 40 % en 1989, selon un schéma qui n'a guère évolué.

Depuis cette époque, le groupe Rossel a acquis une place prépondérante dans le paysage belge de la communication. Editeur du quotidien bruxellois *Le Soir*, il possède plusieurs titres régionaux, des gratuits, des magazines, des imprimeries de labeur ainsi qu'une station de radio et une participation dans une télévision privée. Malgré l'effritement de la branche presse, le groupe reste une affaire prospère

Une galaxie familiale diversifiée

Fondé par Emile Rossel, avec la création du quotidien de Bruxelles *Le Soir* en 1877, le groupe familial Rossel, dont la Socpresse détient 40 % des parts depuis 1989, est une galaxie d'une soixantaine de sociétés dans la presse, la radio, la télévision, l'affichage, l'imprimerie et l'immobilier. Premier groupe de presse francophone employant 1 782 salariés, il a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 9,4 milliards de francs belges (2,33 milliards d'euros) en hausse de 5,6 % avec un résultat net de 654 millions de francs belges (162 millions d'euros).

● **Presse.** Outre *Le Soir* (125 000 exemplaires), le groupe édite plusieurs quotidiens

qui dégagent d'importants bénéfices (lire ci-dessous).

Bien que peu influente sur la marche de l'entreprise en Belgique, la Socpresse a fait jouer un rôle primordial aux dirigeants de Rossel dans la prise de contrôle de *La Voix du Nord*. Tirant parti de la guerre que se livraient les actionnaires pour le pouvoir, le groupe belge a acquis progressivement, dès le mois de septembre 1998, 38 % du capital puis, l'année suivante, 58,03 % des actions du quotidien lillois, même s'il ne détient toujours que 46,65 % des droits de vote.

régionaux via Sud-Presse : *La Meuse* à Liège, *La Nouvelle Gazette* de Charleroi, *La Province* de Namur et possède 50 % de *Grenz-Echo*, quotidien en langue allemande. Il a créé Vlan, groupe de journaux gratuits (2,4 millions d'exemplaires) ainsi que divers magazines. Le groupe possède plusieurs imprimeries de labeur. Il détient aussi 58,03 % du capital – 46,65 % des droits de vote –, dans *La Voix du Nord*.

● **Radio et télévision.** Le groupe contrôle la station de radio Bel-RTL et, via sa filiale Audiopresse, possède 33 %, au côté de la CLT-UFA, de la première chaîne privée belge RTL-TVI.

Cet événement, qualifié de « d'historique » – pour la première fois, un groupe étranger s'assurait le contrôle d'un quotidien régional – était alors présenté comme une opération de « diversification naturelle » entre deux entreprises proches, uniquement séparées par la frontière. Dans un entretien au *Monde*, Paul-Henri Fally, secrétaire général de Rossel, évoquait « des modalités de collaboration » (*Le Monde* du 30 septembre 1998).

Aux salariés de l'entreprise, Jean-Louis Prévoist, le PDG toujours en place, avait assuré que « dans l'accord, il est stipulé que l'investissement est réalisé à titre personnel par la société Rossel. Nous nous engageons sur un partenariat industriel à long terme ».

UN SUBTIL MECCANO MENACÉ

En réalité, il a rapidement été démontré que cette opération « amicale » avait été menée en sous-main par la Socpresse et son PDG, Yves de Chaisemartin. Comme l'ont établi plusieurs documents, ce rachat a été réalisé sous la forme de deux emprunts obligataires, de 105 millions chacun, souscrits par le groupe Rossel auprès de la Socpresse elle-même et auprès de la société éditrice de *L'Est républicain*, présidée par Gérard Lignac, dont le groupe France-Antilles de Philippe Hersant détient 27 % du capital.

Outre la mainmise – à ce jour inachevée – sur l'un des plus

importants titres de la presse régionale, l'objectif recherché était à double détente. Il a permis depuis à *L'Est républicain* de racheter son concurrent dans les Vosges, *La Liberté de l'Est*, appartenant à *La Voix du Nord*. Il devait aussi mettre fin à la guerre entre les deux quoti-

L'entreprise a acquis une place prépondérante dans le paysage belge de la communication

diens de l'agglomération lilloise et roubaisienne, en favorisant une solution industrielle et sociale à *Nord Eclair* (Socpresse), en butte à des déficits abyssaux. Avec le décès de Robert Hurbain et l'incertitude liée à sa succession, ce subtil meccano pourrait bien s'effondrer.

« A bien des égards, le groupe Rossel est une belle endormie. Il ne s'est rien passé de significatif depuis plusieurs années », relève un observateur financier qui constate que « d'une certaine manière, la disparition de Robert Hurbain est une tragédie qui va obliger ses partenaires à sortir du bois et à préciser leur rôle

et leurs intentions. » La situation vaut pour *La Voix du Nord*, dont le processus de prise de contrôle n'est pas achevé, avec, en suspens, le remboursement de la dette contractée auprès de la Socpresse et de *L'Est républicain*.

L'incertitude est surtout perceptible en Belgique, où les salariés s'interrogent sur les intentions des trois héritiers. Seul Patrick Urbain, impliqué dans la restructuration de la filiale régionale Sud presse, mais peu présent dans l'entreprise, semble être en mesure de jouer un rôle. Il a été chargé d'assurer l'intérim jusqu'à la réunion d'un conseil d'administration extraordinaire fixée au mardi 23 janvier.

La solution du statu quo familial reste envisagée, mais les interrogations subsistent sur le rôle qu'entendent jouer la Socpresse et Yves de Chaisemartin dans cette hypothèse. Elles sont d'autant plus justifiées en cas, tout aussi probable, de cession partielle ou totale des actifs sur lesquels le groupe français devrait exercer un droit de préemption. Avec ses filiales dans les gratuits et dans l'audiovisuel, le groupe Rossel pourrait aussi attirer les convoitises d'autres entreprises de presse flamandes prospères (Persgroup, Ventillo ou Roullarta), voire étrangères, contraintes à une position d'observation. La saga n'est pas totalement terminée.

Michel Delberghe

M^{me} Tasca déçoit les partisans d'une libéralisation de la publicité télévisée

EN SOUHAITANT assouplir le régime des sites Internet de la distribution, du cinéma, de la presse et de l'édition, toujours interdits de publicité télévisée, Catherine Tasca n'a pas vraiment convaincu.

Lors de la présentation de ses vœux à la presse, mercredi 10 janvier, la ministre de la culture et de la communication a estimé « souhaitable que l'interdiction qui découle de l'application de la loi puisse commencer à évoluer ». Catherine Tasca a ainsi jugé « possible d'étudier, avec les secteurs concernés – ce que nous faisons déjà – comment cette publicité

pourrait être autorisée sur les télévisions locales ou sur les chaînes thématiques du futur réseau numérique hertzien ». Elle compte « prochainement » faire des propositions.

« UNE POLITIQUE DE SURPLACE »

Cette annonce intervient à la suite d'une intense campagne de lobbying lancée en septembre 2000 par une association, baptisée Comité Pourquoi, qui regroupe des agences de publicité, des organisations du commerce et de la distribution, des journaux et des syndicats de presse, ainsi que les régies des

chaînes de télévision. Pour Jacques Bille, président de l'Association des agences conseil en communication (AACC), qui fut à l'origine de la création du Comité Pourquoi, les propositions de M^{me} Tasca « traduisent une politique de surplace, voire de recul par rapport aux conversations que nous avions eues avec le gouvernement à l'automne ».

RÉPONSE DE BRUXELLES

Selon M. Bille, la concertation organisée sous l'égide de Christian Phéline, directeur du développement des médias (service juridique et technique de l'information), semblait devoir aboutir à une ouverture bien plus nette de la part du gouvernement. Le Comité Pourquoi avait adressé en décembre une lettre à la Commission européenne en lui demandant de porter plainte devant la Cour européenne de justice pour « manquement aux règles de fonctionnement du marché unique ». Jacques Bille espère que la réponse de Bruxelles, attendue avant la fin du mois, fera avancer sa cause.

Frédéric Roy

Apaisement dans l'industrie du cinéma

UNE DÉLÉGATION représentant tous les secteurs et les organisations de l'industrie du cinéma français a rencontré, jeudi 11 janvier, le directeur général de Canal+, Denis Olivennes. Il s'agissait pour les premiers d'obtenir garanties et éclaircissements sur la manière dont la chaîne cryptée, premier financier du cinéma français, va honorer ses obligations contractées envers le secteur, après sa fusion avec l'américain Universal. Plusieurs organisations professionnelles ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat demandant l'annulation de l'autorisation d'émettre de Canal+. A l'issue de cette rencontre, la tendance était à l'apaisement. Les deux parties sont convenues de se revoir prochainement et l'un des participants, côté cinéma, feignait même d'ignorer jusqu'à l'existence du recours contre Canal+.

Face au succès de LCI, Canal+ songe à changer la vocation de sa chaîne info, i-télévision

LA CHAÎNE INFO de Canal+, i-télévision, pourrait ne pas survivre dans sa forme actuelle. Alain de Greef, membre du directoire du groupe Canal+ et chargé de veiller « à l'ensemble de la politique des programmes pour les chaînes premium et les chaînes thématiques françaises et étrangères », travaille à un projet de relance d'iTV. L'idée de M. de Greef, présentée il y a quelques semaines à Pierre Lescure, PDG du Groupe Canal+, est de transformer radicalement le format d'i-télévision pour en faire une chaîne « d'infotainment », c'est-à-dire un mélange d'informations et de divertissements. Au final, la nouvelle iTV pourrait être une manière de « Rive droite – Rive gauche », magazine culturel quotidien diffusé sur Paris Première, décliné à l'échelle d'une chaîne. Alain de Greef s'est donné « trois mois pour en étudier la viabilité ».

Certains affirment, au sein de Canal+, ne pas avoir été convaincus par la ligne éditoriale mise en place par Noël Couëdel, directeur de la rédaction d'iTV. Ancien patron de la rédaction du *Parisien*, M. Couëdel s'était donné pour but de refléter « la France exacte ».

« DES ÉQUIPES AU BOUT DU ROULEAU »

Un peu plus d'un an après la création de la chaîne lancée le 4 novembre 1999, ce choix ne semble pas soulever l'enthousiasme du côté de Canal+. Si l'architecture de la chaîne imaginée par Christian Dutoit, directeur général d'iTV, ne suscite pas de critiques, le concept de chaîne d'informations régionales diffusée nationalement ne fait pas l'unanimité.

Pis, Canal+ semble craindre que les équipes de la chaîne info – 216 salariés dont 102 journalistes – ne tiennent pas la distance. Dans un premier temps, M. de Greef veut « alléger un peu le travail des équipes,

qui sont au bout du rouleau et qui ne sont pas assez nombreuses pour faire vivre la chaîne ». Ce changement de format, qui devra être avalisé à la fin du premier trimestre par Pierre Lescure, président d'iTV, ne sera pas, pour Canal+, l'occasion de faire des économies. Le projet, étudié par M. de Greef, sera « plus cher ». Il devrait donc dépasser les 200 millions de francs de budget de la chaîne info. A l'origine, la dotation budgétaire d'iTV devait être comprise entre 150 et 170 millions de francs par an. Mais l'alignement des rémunérations des journalistes de la chaîne avec celles de la rédaction de Canal+ a fait exploser la masse salariale. La relance, imaginée par Alain de Greef, ne devrait pas entraîner de plan social, mais certains « devront changer de fonctions ».

Les vingt-neuf camionnettes de reportages, aujourd'hui réparties dans toute la France, pourraient être regroupées autour des « huit villes les plus importantes de France et de Bruxelles ». Alain de Greef veut créer de « vrais bureaux » pour être au plus près de la vie culturelle. L'autre raison du reformatage d'iTV tient à la compétition entre chaînes d'information. Lancée en 1994, LCI a trouvé son public auprès des cadres et des décideurs. Dernière arrivée, iTV n'a pas encore fait l'objet d'une mesure d'audience, mais Canal+ redoute le lancement de la future chaîne d'informations régionales gratuite préparée par France Télévision pour le numérique hertzien, le câble et le satellite. En effet, iTV pourrait ne pas avoir les moyens financiers et humains de rivaliser avec une chaîne qui pourra bénéficier des synergies avec les rédactions nationales et régionales de France 2 et France 3.

Guy Dutheil

renoma

SOLDES
30 % 50 %

Ouverture exceptionnelle
dimanche 14 janvier.

boutique 129 bis rue de la Pompe - 75116 Paris - Tél : 01 44 05 38 25 www.renomastar.com

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

PHILIPPE
SEGUIN

Débat animé par
OLIVIER MAZEROLLE

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE
et PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI

DIMANCHE
18H30

SUR

RTL & LCI

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **GATEWAY : le constructeur américain d'ordinateurs** a annoncé, jeudi 11 janvier, la suppression de « plus de 10 % » de ses effectifs « en raison de la détérioration continue de la demande mondiale pour les PC et une pression accrue sur les prix ». Gateway a annoncé une perte de 100 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2000.

● **USINOR/KAWASAKI STEEL : les groupes sidérurgiques français et japonais** ont annoncé jeudi avoir mis fin, faute d'accord, à leurs discussions entamées l'année dernière en vue d'une alliance de production et de commercialisation de feuilles d'acier destinées à l'industrie automobile.

● **E.ON : le numéro deux allemand de l'énergie va être contraint** par les autorités suédoises d'acheter la totalité de l'électricien suédois Sydcraft AB, dont il a annoncé vouloir prendre le contrôle, rapporte le quotidien *Financial Times Deutschland* du 12 janvier.

● **CITROËN : le constructeur français va assembler son monospace Picasso en Chine**, a annoncé, vendredi 12 janvier, Michel Allain, directeur général de la filiale chinoise Dongfeng Citroën. La production débutera au deuxième semestre dans l'usine de Wuhan, et atteindra 10 000 unités par an à partir de 2001.

● **NISSAN : Carlos Ghosn, le patron du constructeur automobile japonais**, a affirmé vendredi à Tokyo qu'il avait bon espoir d'obtenir le feu vert de Bruxelles pour obtenir une aide régionale de 40 millions de livres, afin de permettre le maintien de la production de la petite voiture Micra dans l'usine de Sunderland, en Grande-Bretagne.

SERVICES

● **CONCORDE : Air France et les avocats des victimes de l'accident** du supersonique espèrent signer un arrangement d'indemnisation à l'amiable d'ici fin février. Par ailleurs, un Concorde d'Air France pourrait rejoindre Istres en vue d'essais techniques jeudi 18 janvier.

● **CARREFOUR : le distributeur**

est sur le point de boucler la vente de sa participation dans Picard Surgelés évaluée à 800 millions d'euros, selon le *Wall Street Journal* du 12 janvier.

● **SOTHEBY'S : la maison de vente aux enchères va supprimer 8 %** de ses 1 900 emplois, notamment dans ses activités internet, pour se recentrer sur les activités à forte marge comme la peinture la plus cotée et les bijoux.

● **IBERIA : la première compagnie aérienne espagnole**, en cours de privatisation totale, va acheter à un groupe d'affaires dirigé par M Juan José Hidalgo la troisième compagnie du secteur en Espagne, Air Europa, pour 30 millions d'euros et 10 % de son propre capital.

● **AIR FRANCE : le trafic passagers de la compagnie nationale** a augmenté de 9,8 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2000/2001 (avril-décembre).

● **VIRGIN RAIL : le milliardaire britannique Richard Branson** a annoncé jeudi qu'il allait réduire de moitié le prix des billets de train sur le trajet Londres-Liverpool, principale ligne de sa compagnie ferroviaire.

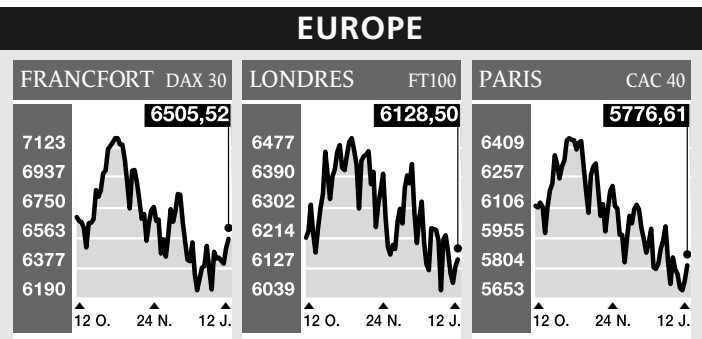
● **GO-AHEAD : le groupe de transports britannique** a annoncé jeudi l'acquisition de la société Midland Airport Services et de la branche activités au sol de la compagnie aérienne British Midland Airways, pour 114,3 millions d'euros.

FINANCES

● **DEUTSCHE BÖRSE : l'opérateur des Bourses allemandes** a confirmé jeudi son intention d'entamer la cotation de ses propres actions le 5 février.

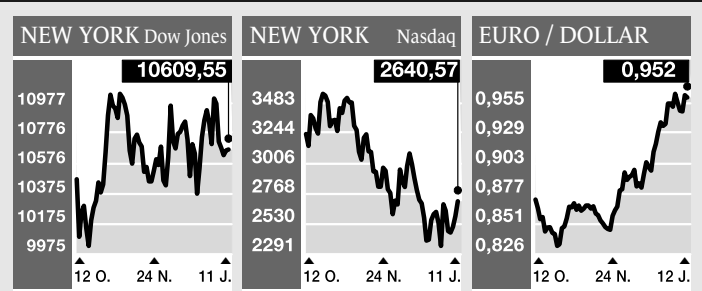
● **EURONEXT : la bourse paneuropéenne**, née de la fusion en septembre 2000 des places de Paris, d'Amsterdam et de Bruxelles a annoncé jeudi sa propre introduction sur les marchés d'actions pour le mois de mai. Les modalités techniques ne sont pas encore définies.

● **COB : la Commission des opérations de Bourse** a terminé un projet de recommandation sur la communication en matière de création de valeur actionnariale, qu'elle souhaite soumettre à une consultation de la place financière d'ici au 2 février.



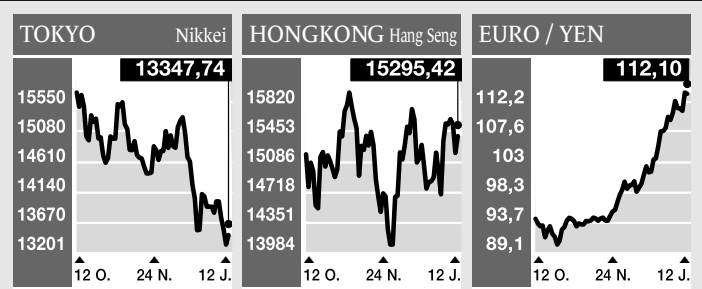
Europe 9h57	Indices sélection	cours 12/01	Var. % 11/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4709,66	0,49	-1,31
EUROPE	STOXX 50	4455,50	0,34	-2,23
EUROPE	EURO STOXX 324	388,41	0,49	-0,87
EUROPE	STOXX 653	353,10	0,28	-1,86
PARIS	CAC 40	5776,61	1,29	-2,53
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	3916,98	1,24	-2,62
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	641	0,59	0,53
BRUXELLES	BEL 20	2994,86	0,19	-0,98
FRANCFORT	DAX 30	6505,52	0,62	1,12
LONDRES	FTSE 100	6128,50	0,22	-1,51
MADRID	STOCK EXCHANGE	9793,60	0,97	7,51
MILAN	MIBTEL 30	43826,00	0,33	0,24
ZURICH	SPI	7880	0,03	-3,14

AMÉRIQUES



Amérique 9h57	Indices sélection	cours 11/01	Var. % 10/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10609,55	0,05	-1,64
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1326,82	1,03	0,50
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2640,57	4,61	6,88
TORONTO	TSE INDEX	8805,42	2,38	-1,44
SAO PAULO	BOVESPA	17023,58	11,56
MEXICO	BOLSA	330,56	2,77	4,61
BUENOS AIRES	MERVAL	501,54	1,43	20,34
SANTIAGO	IPSA GENERAL	101,59	0,62	5,82
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7403,54	0,28	8,47

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 12/01	Var. % 11/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13347,74	1,11	-3,18
HONGKONG	HANG SENG	15295,42	1,36	1,32
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1920,67	0,30	-0,32
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	74,04	5,20	16,87
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3188,60	0,51	1,07
BANGKOK	SET	22,12	5,94	18,73
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4062,98	0,89	2,29
WELLINGTON	NZSE-40	1928,41	1,06	1,41

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris a débuté la séance du vendredi 12 janvier sur une hausse de 0,63 %. L'indice CAC 40 atteignait 5738,67 points quelques minutes après le début de la séance. Elle avait terminé jeudi en légère hausse de 0,87 %, à 5 702,78 points, après quatre séances consécutives de baisse.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort a ouvert en hausse de 0,24 %, à 6480,82 points, vendredi. Il avait fini, jeudi, sur un gain de 2,30 %, à 6 465,21 points. De son côté, le Nemax 50, l'indice des 50 valeurs vedettes du Nouveau Marché, avait bondi de 8,30 %, à 2 429,71 points.

LONDRES

L'indice Footsie 100 de la Bourse de Londres progressait de 0,49 % à 6145,1 points, vendredi, lors des premiers échanges. Jeudi, à la fermeture du marché, l'indice Footsie des cent principaux valeurs affichait un gain 0,91 %, à 6 114,9 points.

TOKYO

APRÈS avoir inscrit un plus bas de vingt-sept mois la veille, la Bourse de Tokyo a récupéré du terrain vendredi, entraînée par des valeurs high-tech telles que Sony et NEC, elles-mêmes stimulées par la forte progression de leurs homologues du Nasdaq américain. L'indice Nikkei a gagné 1,11 %, à 13 347,74 points.

NEW YORK

LA CHUTE de 15,16 % de l'action Yahoo ! à la suite d'une baisse de ses prévisions d'activité en 2001 n'a pas fait plonger l'indice Nasdaq, jeudi 11 janvier. Au contraire, l'indice composite de la bourse électronique Nasdaq a terminé en hausse de 4,61 %, à 2 640,57 points, les investisseurs ayant profité de la faiblesse des cours des valeurs technologiques pour se repositionner sur le marché. L'indice Dow Jones a clôturé en très légère hausse de 0,05 %, à 10 609,55 points. L'indice Standard and Poor's 500, plus représentatif de la tendance générale du marché avec ses 500 valeurs, a progressé de 1,03 %, à 1 324,82 points.

TAUX

LES EMPRUNTS d'Etat européens se repliaient en début de séance, vendredi 12 janvier. Evoluant à l'inverse du prix, le taux de l'obligation à 10 ans du Trésor français remontait à 4,29 %. Sur le marché américain, jeudi, le rendement de l'obligation du Trésor à 10 ans s'était tendu à 5,11 %, contre 5,09 % la veille, et celui de la ligne à 30 ans était passé à 5,53 %, contre 5,49 %.

MONNAIES

L'EURO gagnait du terrain face au dollar dans les premiers échanges, vendredi. Il se situait à 0,9557 dollar. Le billet vert grimpa fortement face au yen peu après l'ouverture, pour atteindre 118,06 yens.

ÉCONOMIE

L'OCDE prévoit une croissance aux Etats-Unis de 2 % à 3 % en 2001

LA CROISSANCE économique américaine devait s'établir entre 2 % et 3 % en 2001, a estimé, jeudi 11 janvier, Ignazio Visco, le principal économiste de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « Si l'économie américaine ralentit davantage, scénario improbable mais qui ne peut être exclu, la Réserve fédérale américaine dispose d'une ample marge pour réagir. » La prévision officielle de l'OCDE, sur la croissance aux Etats-Unis en 2001, est actuellement de 3,5 %. M. Visco a indiqué qu'elle serait officiellement révisée en avril. Pour 2002, la prévision est de 3,3 %. Pour l'Union européenne, il a indiqué qu'« une prévision de croissance de 3 % en 2001 correspond probablement maintenant au haut de la fourchette des prévisions ». Enfin, il a estimé que le prix du baril de pétrole devrait se stabiliser aux environs de 25 dollars dans les deux ans à venir.

■ **ÉTATS-UNIS : Anthony Santomero, le président de la Banque fédérale de réserve de Philadelphie**, a déclaré, jeudi après une allocation à la chambre de commerce de Philadelphie, qu'il s'attendait à un ralentissement de la croissance américaine au cours du premier semestre 2001. M. Santomero a toutefois insisté sur le fait que rien, dans les dernières statistiques, ne semblait montrer que l'expansion de l'économie américaine s'était interrompue. Il s'attend à voir la croissance reprendre pendant la seconde moitié de l'année.

■ **Les prix à l'importation ont baissé de 0,5 % en décembre** après une hausse de 0,1 % en novembre, a annoncé, jeudi, le département du travail. Le chiffre de novembre a été révisé en baisse par rapport à une première estimation de hausse de 0,2 %. Sur un an à fin décembre, les prix des marchandises importées ont crû de 3,5 %. Les prix à l'exportation ont, pour leur part, baissé de 0,1 % en décembre, alors qu'ils étaient stables en novembre. Sur un an, leur hausse est de 1,3 %.

■ **La qualité du crédit des entreprises américaines**, en particulier dans le secteur industriel, a enregistré sa plus forte baisse depuis la récession de 1990-1991 et devrait se dégrader encore en 2001, selon l'agence de notation financière Moody's. En 2000, 470 entreprises

et quelque 858 milliards de dollars de dette obligataire ont vu leur note abaissée, a précisé l'agence.

■ **ZONE EURO : le ministre des finances Hans Eichel a déclaré, jeudi**, que l'euro disposait encore d'une marge de progression contre le dollar grâce à une croissance économique plus forte dans la zone euro qu'aux Etats-Unis. « Il est plus vrai que jamais que l'euro dispose d'un potentiel d'appréciation », a dit M. Eichel, à l'issue d'une réunion avec des responsables du gouvernement indien.

■ **FRANCE : la croissance au troisième trimestre 2000** a été légèrement revue en baisse par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), vendredi, à +0,6 % au lieu des +0,7 % inscrits dans la précédente estimation.

■ **Les prix à la consommation se sont effrités en décembre, reculant de 0,1 % par rapport** à leur niveau de novembre, ce qui a ramené leur progression sur un an à 1,6 %, a annoncé, vendredi, l'Insee.

■ **ROYAUME-UNI : le comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre** a maintenu ses taux d'intérêt jeudi à 6 % pour le onzième mois d'affilée.

■ **JAPON : les prix de gros sur le marché intérieur ont augmenté de 0,1 % en décembre** sur un mois, soit une baisse de 0,1 % sur un an, a annoncé, vendredi, la Banque du Japon.

■ **ASIE : le ralentissement économique américain sera plus important que prévu** mais ne sera pas assez sensible pour enrayer la reprise en Asie, a estimé le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Horst Köhler, dans un entretien à l'*International Herald Tribune* de Singapour, publié jeudi.

■ **PÉTROLE : à l'approche du sommet de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole)** prévu à Vienne le 17 janvier, le secrétaire américain à l'énergie Bill Richardson entreprend une visite dans les différents pays producteurs, à commencer par le premier d'entre eux l'Arabie saoudite. Samedi 13 janvier, il doit notamment s'entretenir avec le ministre saoudien du pétrole Ali al-Nouaïmi. La plupart des pays du cartel sont favorables à une baisse substantielle de la production afin d'éviter un effondrement des cours du brut à l'approche du printemps alors que les Etats-Unis, premiers consommateurs mondiaux, souhaitent un maintien du volume de production actuel.

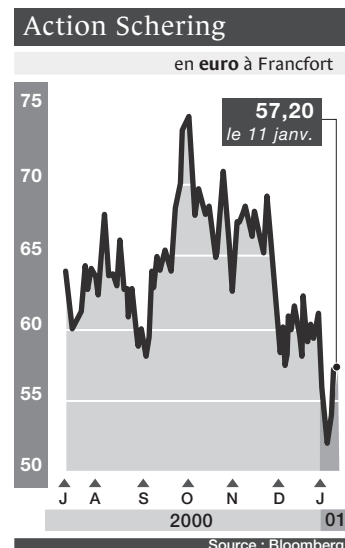
VALEUR DU JOUR

Schering : une proie séduisante de la pharmacie

L'ACTION du groupe allemand Schering s'est envolée, jeudi 11 janvier, à la bourse de Francfort sous l'effet de rumeurs selon lesquelles la suisse Roche s'intéresserait à lui. Le titre a gagné près de 7 %, s'affichant à 57,20 euros à la clôture, tandis que celui de Roche reculait d'un peu moins de 1 % à Zurich. Schering, l'un des leaders mondiaux de la production de contraceptifs oraux, intéresse en fait plus d'un groupe pharmaceutique. Il apparaît comme une proie de choix, dans la vague actuelle des fusions/acquisitions. Seizième laboratoire européen, Schering connaît depuis deux ans une croissance considérable de son chiffre d'affaires. Ce dernier, qui s'était établi à 3,674 milliards d'euros en 1999, en hausse de 12 % sur 1998, a encore bondi de 25 % sur les neuf premiers mois de 2000, avec un résultat net en hausse de 26 %.

Alors que le groupe stagnait encore en 1998, son président, Giuseppe Vita lui avait fixé de nouveaux objectifs. La stratégie a consisté à se développer à l'international et dans ses domaines d'expertise : l'hormonothérapie, le diagnostic, la dermatologie ainsi que l'oncologie et les traitements de la sclérose en plaques.

Pour se renforcer dans les produits radiopharmaceutiques, Schering acquiert en avril 2000 en France, Oris-Cis Bio, la filiale de CEA Industrie, après avoir racheté en 1999 la



société de recherche américaine Diatide, spécialisée dans la médecine nucléaire.

Au Japon, où la pilule contraceptive a été autorisée au milieu de l'année 1999, le berlinois se saisit, en janvier 2000, de la division pharmaceutique du japonais Mitsui Chemicals. Pour financer cette marche forcée vers la croissance, il a fait son entrée, le 12 octobre, à la Bourse de New-York, avec six mois d'avance sur le calendrier prévu. Dans ce pays, premier consommateur au monde de médicaments, Schering avait déjà pris positions dans les biotechnologies et la dermatologie. Il envisage encore des acquisitions « ciblés ».

Depuis Giuseppe Vita a encore revu ses ambitions à la hausse. Il prévoit de doubler son chiffre d'affaires à 7 milliards d'euros en 2007.

Véronique Lorelle

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (100)	1,37603	SCHILLING AUTR. (100)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	0,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Cours de change croisés						
12/01 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,84969	0,95270	0,14518	1,49770	0,61977
YEN	117,69000	112,10500	17,09500	176,25000	72,94500
EURO	1,04965	0,89202	0,15245	1,57175	0,65085
FRANC	6,88815	5,85230	6,55957	10,31470	4,26660
LIVRE	0,66769	0,56740	0,63620	0,09695	0,41390
FRANC SUISSE	1,61350	1,37085	1,53680	0,23435	2,41615

Taux d'intérêt (%)				Matif				
Taux 11/01	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h57	Volume 12/01	dernier prix	premier prix
FRANCE	4,81	4,59	4,92	5,46	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE	4,83	4,78	4,78	5,38	MARS 2001	13696	89,68	89,76
GDE-BRETAG.	6,38	5,74	4,85	4,39	Euribor 3 mois		NC	NC
ITALIE	4,83	4,75	5,14	5,76	JANVIER 2001		NC	NC
JAPON	0,45	0,38	1,56	2,48				
ÉTATS-UNIS	6,03	5,26	5,15	5,55				
SUISSE	3,25	3,28	3,42	3,95				
PAYS-BAS	4,77	4,75	4,91	5,40				

Pétrole			
En dollars	Cours 11/01	Var. % 10/01	
BRENT (LONDRES)	25,61	
WTI (NEW YORK)	0,29	+ 0,14	
LIGHT SWEET CRUDE	29,42	

Matières premières			
En dollars	Cours 11/01	Var. % 10/01	
MÉTALX (LONDRES) \$/TONNE			
CUIVRE 3 MOIS	1790,50	-0,03	
ALUMINIUM 3 MOIS	1564,50	+0,10	
PLOMB 3 MOIS	477,50	-0,10	
ETAIN 3 MOIS	5310	-0,19	
ZINC 3 MOIS	1042,50	-0,24	
NICKEL 3 MOIS	6930	+1,02	
MÉTALX (NEW YORK) \$/ONCE			
ARGENT A TERME	4,58	+0,44	
PLATINE A TERME	156734,50	+0,62	
GRAINES DÉRÉES \$/BOISSEAU			
BLÉ (CHICAGO)	288,25	-0,52	
MAIS (CHICAGO)	216,25	
SOJA TOURTEAU (CHG.)	184,30	
SOFTS \$/TONNE			
CACAO (NEW YORK)	849	+4,94	
CAFÉ (LONDRES)	650	
SUCRE BL. (LONDRES)	

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

L'action Deutsche Bank a terminé la séance, jeudi 11 janvier, en hausse de 3,57 %, à 94,25 euros. Les analystes financiers de la banque Merrill Lynch ont réévalué leur avis sur l'action. Ils conseillent désormais d'acheter le titre, qu'il veient progresser jusqu'à 115 euros.

saoudite s'apprêterait à limiter ses livraisons en février. La société de logiciels Autonomy, qualifiée de « premier choix » par les analystes d'UBS Warburg, s'est envolée jeudi de 16,3 %, à 1 862 pence.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: BANQUES. Includes entries like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: CONSUMATION CYCLIQUE. Includes entries like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: ALIMENTATION ET BOISSON. Includes entries like ALLIED DOMESTIC, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: BIENS D'EQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AEROPORTI DI RO, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: PHARMACIE. Includes entries like ACTELION N, ALTANA AG, ASTRAZENECA, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries like ATLANTIC TELECOM, EIRCOM, EIRCOM, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: ÉNERGIE. Includes entries like BG GROUP, BP AMOCO, CEPSA, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like 3I GROUP, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: ASSURANCES. Includes entries like AEGIS GROUP, AEGION NV, AGF, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: HAUTE TECHNOLOGIE. Includes entries like AIXTRON, ALCATEL-A, ALTEC SA REG., etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries like ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: AMSTERDAM. Includes entries like AIRSPRAY NV, ANTONOV, CTAC, etc.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. 11/01. Section: BRUXELLES. Includes entries like ARTHUR, ENVPICO HLD CT, FARDIS B, etc.

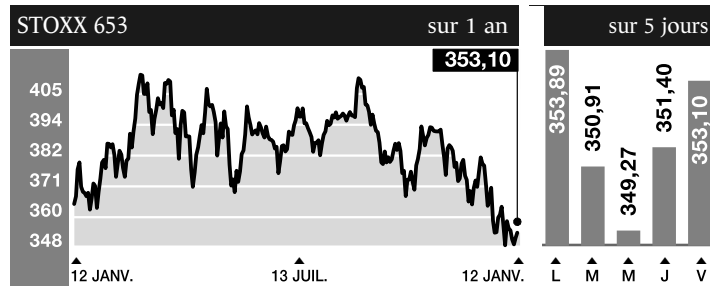


Table of stock prices for various companies including SEB, SODEXHO ALLIANC, TELE PIZZA, THE SWATCH GRP, etc.

Table of stock prices for various companies including ACTELION N, ALTANA AG, ASTRAZENECA, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB N, ADECCO N, AEROPORTI DI RO, etc.

Table of stock prices for various companies including ATLANTIC TELECOM, EIRCOM, EIRCOM, etc.

Table of stock prices for various companies including BG GROUP, BP AMOCO, CEPSA, etc.

Table of stock prices for various companies including 3I GROUP, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table of stock prices for various companies including AEGIS GROUP, AEGION NV, AGF, etc.

Table of stock prices for various companies including AIXTRON, ALCATEL-A, ALTEC SA REG., etc.

Table of stock prices for various companies including ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRSPRAY NV, ANTONOV, CTAC, etc.

Table of stock prices for various companies including ARTHUR, ENVPICO HLD CT, FARDIS B, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

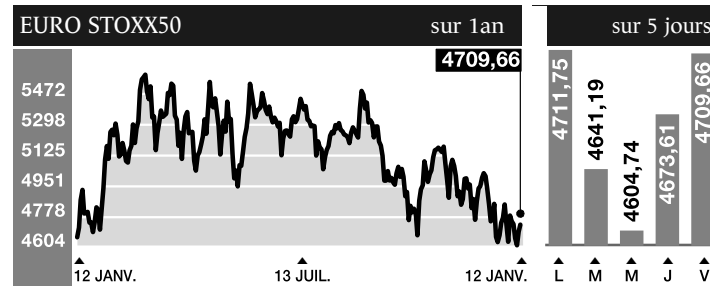


Table of stock prices for various companies including VESTAS WIND SYS, VINCI, VIVENDI ENVIRON, etc.

Table of stock prices for various companies including AEGIS GROUP, AEGION NV, AGF, etc.

Table of stock prices for various companies including AIXTRON, ALCATEL-A, ALTEC SA REG., etc.

Table of stock prices for various companies including ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRSPRAY NV, ANTONOV, CTAC, etc.

Table of stock prices for various companies including ARTHUR, ENVPICO HLD CT, FARDIS B, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Table of stock prices for various companies including AVA ALLC HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

Advertisement for Golf 4MOTION with text: 'Composez ces numéros dans le bon ordre et retrouvez-vous au volant d'une 4MOTION. Centres d'essais 4MOTION du 2 janvier au 31 mars. N° Indigo 0 820 33 44 44'.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table with 4 columns: Cours en euros, % Var. 11/01. Section: AMSTERDAM. Includes entries like AIRSPRAY NV, ANTONOV, CTAC, etc.

Table with 4 columns: Cours en euros, % Var. 11/01. Section: BRUXELLES. Includes entries like ARTHUR, ENVPICO HLD CT, FARDIS B, etc.

Table with 4 columns: Cours en euros, % Var. 11/01. Section: AMSTERDAM. Includes entries like AIRSPRAY NV, ANTONOV, CTAC, etc.

Table with 4 columns: Cours en euros, % Var. 11/01. Section: BRUXELLES. Includes entries like ARTHUR, ENVPICO HLD CT, FARDIS B, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.
CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède

VALEURS FRANCE

L'action Lafarge perdait 1,33 %, à 96,75 euros, dans les premiers échanges vendredi 12 janvier, alors que le cimentier annonçait une augmentation de capital de 1,1 milliard d'euros (7,2 milliards de francs) pour financer son OPA amicale sur le britannique Blue Circle. L'opération se fera au prix de 80 euros par action sur la base d'une action nouvelle pour huit anciennes. Casino a annoncé, à partir du 18 janvier, une augmentation de capital de 785 millions d'euros au prix de 99 euros par action. Le titre Casino s'appréciait vendredi de 0,66 %, à 106 euros. Le titre Suez-Lyonnais était en repli de 0,43 %, à 186,2 euros, après que le groupe eut annoncé la cession à Vinci d'un bloc de 2 millions d'actions du groupe de BTP. Cette opération ramène la participation de Suez dans Vinci de 19,7 % à 17,15 %. L'action STMicroelectronics gagnait vendredi, dans le sillage de la hausse du Nasdaq, 6,11 %, à 46 euros. Le titre DMC affichait, lors des premiers échanges vendredi, la plus forte hausse à 8 % pour s'inscrire à 14,58 euros. Après avoir annoncé détenir 90,5 % de Freeserve, et le lancement d'une offre Internet à haut débit, Wanadoo voyait son cours s'apprécier vendredi matin de 3,4 %, à 8,82 euros.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 12 JANVIER Cours à 9 h 57
 Dernier jour de négociation des OSRD : 25 janvier

Table of market data for France, including columns for Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, and Valeur nominal (1).

Main table of market data for France, listing various companies and their stock prices with percentage changes.

Main table of market data for International, listing various companies and their stock prices with percentage changes.

Table of market data for International, listing various companies and their stock prices with percentage changes.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 11 JANVIER
 Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices with percentage changes.

Main table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices with percentage changes.

Main table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices with percentage changes.

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices with percentage changes.

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 12 JANVIER
 Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of market data for Second Marché, listing various companies and their stock prices with percentage changes.

Main table of market data for Second Marché, listing various companies and their stock prices with percentage changes.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 11 janvier

Table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Main table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Main table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

LÉGENDE
 * Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

Parce qu'un autre monde est possible

DANS Politis,

RETROUVEZ CHAQUE JEUDI

- L'actualité des résistances
- Les alternatives à la pensée unique
- Les actions du mouvement social et des réseaux citoyens

CETTE SEMAINE



L'AMIANTE : UN CRIME SOCIAL
PIERRE BOURDIEU : PLAIDOYER POUR UN SAVOIR ENGAGÉ
PROCHE-ORIENT : LE PARI PERDU D'EHOU BARAK

Politis,
informe, analyse, débat, s'engage

OFFRE EXCEPTIONNELLE D'ABONNEMENT

A retourner à :
POLITIS-Abonnements - BP90 - 75961 Paris Cedex 20

oui je souhaite m'abonner à politis

6 mois. 360 F
(24 numéros) + 2 hors-séries
(au lieu de 492 F)

1 an. 640 F
(48 numéros) + 4 hors-séries
(au lieu de 984 F)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

MODE DE PAIEMENT

Chèque bancaire
 Carte bancaire n° _____

Expire le : _____

Signature : _____

DISPARITIONS

■ **LE CHEIKH MOHAMMAD MEHDI CHAMSEDDINE**, président du Conseil supérieur chiite, la plus haute instance de cette communauté au Liban, est mort mercredi 10 janvier à Beyrouth. Il avait regagné le Liban il y a moins de deux semaines après avoir été hospitalisé plusieurs mois à Paris où il était traité pour un cancer. Agé de soixante-six ans, l'imam Chamseddine avait présidé aux destinées du Conseil supérieur chiite libanais depuis 1978, à la suite de la disparition au cours d'un voyage en Libye de l'imam Moussa Sadr, fondateur de ce conseil. Cette instance avait été créée dans la foulée du « réveil » de la communauté chiite libanaise provoquée par l'action de Sadr. Il resta toutefois longtemps vice-président du conseil, les chiites du Liban entretenant l'espoir d'une « réapparition » de Moussa Sadr. Ce n'est qu'en août 1993 que la communauté se résoudra à élire l'imam Chamseddine président. Connue pour ses bons rapports avec le clergé chrétien, cheikh Chamseddine représentait l'islam chiite modéré, tout en entretenant de bonnes relations avec l'Iran, qui lui avait conféré le titre d'ayatollah. Au cours des multiples crises libanaises, il a eu des rapports en dent de scie avec les intégristes chiites libanais, notamment avec leur guide, cheikh Mohammad Hussein Fadlallah, mais a toujours gardé de bonnes relations avec le principal parti intégriste, le

Hezbollah. Influent au-delà des frontières de son pays, il favorisait ainsi le dialogue entre les chiites de l'émirat de Bahreïn et la minorité sunnite au pouvoir dans ce pays.

■ **ESTEBAN VICENTE**, peintre américain d'origine espagnole, qui était un des principaux représentants de l'expressionnisme abstrait, est mort dans la nuit du mercredi 10 janvier à New York. Il était âgé de quatre-vingt-dix-sept ans. Né à Turegano, près de Ségovie, le 20 janvier 1903, Esteban Vicente avait étudié à partir de 1922 la sculpture à l'Académie des beaux-arts de San Fernando à Madrid, ville où il avait rencontré García Lorca, Juan Ramón Jiménez, Rafael Alberti, Jorge Guillén, Pedro Salinas, et Luis Buñuel. Il s'était installé à Paris en 1929, où il avait fréquenté Picasso et Max Ernst. Il avait combattu dans les rangs républicains au tout début de la guerre civile espagnole (1936-1939) avant de s'exiler aux Etats-Unis en 1936. Considéré comme appartenant à l'École de New York, Esteban Vicente était un des pionniers de l'expressionnisme abstrait avec Pollock, De Kooning, Kline et Rothko. Il se décrivait lui-même comme « un peintre américain, avec de très profondes et très tendres racines espagnoles ». La ville de Ségovie avait inauguré en 1998 un musée portant son nom, où sont regroupées près de 150 de ses œuvres.

■ **JACQUES MARIN**, acteur, est mort mercredi 10 janvier, à Cannes, des suites d'un œdème du poumon. Il avait quatre-vingt-un ans. A partir des années 50 et pour trois décennies, il fut l'un des seconds rôles les plus réguliers du cinéma français. Son physique rond, généralement agrémenté d'une moustache en brosse, en faisait un commerçant (il fut épiciier puis brocanteur pour Georges Lautner dans *Arrêtez les tambours* et *Les Bons Vivants*) ou un membre des forces de l'ordre (gendarme dans *Cette sacrée gamine*, de Michel Boisrond) tout à fait conforme à l'idée courante que l'on se fait de ces professions. Sa carrière française ne se distingue guère de celle de nombre de ses collègues : s'il a travaillé avec Marcel Carné (*Les Tricheurs*, 1958), Jacques Marin n'a jamais croisé les cinéastes de la nouvelle vague ni les auteurs apparus au fil des années 60. En revanche, il connut un réel succès auprès des réalisateurs américains. Son emploi (policier, le plus souvent, Français bougon, toujours), et le talent réel avec lequel il le tenait, lui a permis de travailler avec Stanley Donen, Audrey Hepburn et Cary Grant (*Charade*, en 1963), John Frankenheimer et Burt Lancaster (*Le Train*, en 1964), et de tenir un petit rôle dans *Marathon Man* de John Schlesinger. Le versant hollywoodien de sa carrière l'a aussi conduit à jouer dans des films aussi improbables que *Shaft en Afrique* de John Guillermin ou *La Coccinelle à Monte Carlo*, de Vincent McEveety, dans lequel il jouait, une fois de plus, un inspecteur de police.

NOMINATION

ÉPISCOPAT

Le pape Jean Paul II, ayant accepté la démission de Mgr Jean-Charles Thomas, évêque de Versailles (Yvelines), a nommé le 11 janvier pour lui succéder **Mgr Eric Aumonier**, évêque auxiliaire de Paris. Mgr Thomas continuera d'administrer le diocèse en qualité d'administrateur apostolique, jusqu'à la prise de possession canonique de son successeur, le 25 février.

[Né le 22 février 1946 à Paris, Eric Aumonier a suivi ses études de philosophie et de théologie au Séminaire français de Rome et à l'Université grégorienne de 1964 à 1974. Ordonné prêtre le 2 juillet 1971 pour le diocèse de Paris, il est vicaire à la paroisse Saint-Ferdinand-des-Ternes à Paris, à partir de 1974, et aumônier au lycée Carnot. En 1977, il est nommé professeur de théologie au séminaire Saint-Sulpice d'Issy-les-Moulineaux. Délégué diocésain pour les séminaristes de Paris à partir de 1981, il devient en 1984 supérieur de la maison Saint-Augustin, puis du séminaire diocésain de Paris. Le 12 juillet 1996, il est nommé évêque auxiliaire de Paris.]

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du vendredi 12 janvier sont publiés :

- **Finances** : un décret soumettant la société Snecma-Moteurs au contrôle économique et financier de l'Etat.
- **Santé** : un décret modifiant le décret relatif aux fonctions hospitalières des étudiants en médecine ; un décret modifiant le décret relatif aux fonctions hospitalières des étudiants en odontologie.
- **Congrégation** : un décret portant reconnaissance légale de la congrégation dénommée Monastère de Solan, dont le siège est à La Bastide-d'Engras (Gard).

Communications diverses

SOLDES Mois du blanc

à la boutique NOËL

jusqu'au 31 janvier
du lundi au samedi,
de 10 heures à 19 heures.

Linge de maison brodé, éponges,
lingerie de nuit,
T-shirts brodés.

1, avenue Pierre-I^{er}-de-Serbie,
place d'Éna,
Paris-16^e

René Samuel SIRAT, ancien grand rabbin de France, s'exprime dans Diasporiques, revue trimestrielle laïque juive (n° 16)

« Au Proche-Orient, l'urgence est de rendre aux Palestiniens leur dignité, aux Israéliens le sentiment de leur sécurité, à tous le sens de l'espoir. Plutôt que de souffler sur les braises, les hommes de toutes religions devraient y être des bâtisseurs de paix. »

40 pages, 35 francs. Abonnements : 120 francs pour 4 numéros, soutien 200 francs.

Cercle Gaston-Crémieux,
56, rue de La Rochefoucauld,
75009 Paris

Soutenances de thèse

– Michel Mangenot a soutenu le 21 décembre 2000 à l'université Robert Schuman, Institut d'études politiques de Strasbourg, une thèse de doctorat en science politique intitulée : « Une Europe improbable. Les hauts fonctionnaires français dans la construction européenne 1948-1992 ».

Le jury, composé de Renaud Dorandeu, professeur à l'université Robert Schuman, directeur de l'IEP, Brigitte Gaiti, professeur à l'université de Poitiers, Didier Georgakakis, maître de conférences à l'université Robert Schuman, Marie-Christine Kessler, directrice du GAPP (CNRS-ENS de Cachan), Christian Lequesne, directeur de recherche à la FNSP (CERI-IEP de Paris), Yves Poirmeur, professeur à l'université de Versailles, lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations. E-mail : mangelot@noos.fr

Tous les jours dans le « Carnet du Monde »
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS

600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €
FORFAIT 10 LIGNES
La ligne suppl. : 60 FTTC - 9,15 €
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36
e-mail : carnet@mondepub.fr

soldes
chez
Charvet
28, PLACE VENDÔME

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Lise et Jean-Claude POUTIER
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Louise,

le 17 décembre 2000, à Grenoble.
chez

Corinne, Gilles et Elsa.

Décès

– M^{me} Christian Bon,
son épouse,
Muriel Bon,
Antoine et Thiphaine Bon,
ses enfants,
Sarah, Gabrielle, Oscar et Erwan,
ses petits-enfants,
M^{me} Louis Bon,
sa mère,
Jean et Odile Hulst
et leurs enfants et petits-enfants,
Brice Dumas,
ont la douleur de faire part du décès subit,
le 10 janvier 2001, dans sa soixante-sixième année, de

Christian BON,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 13 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7^e, suivie de l'inhumation, au cimetière du Montparnasse-sud.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, avenue de Breteuil,
75007 Paris.

– M^{me} Gabrielle Ghézi,
son épouse,
Michèle Delouis-Ghézi,
Claude Ghézi,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger GHÉZI,
ancien directeur
de la Société Trailgaz,

survenu à son domicile le
29 décembre 2000.

Cet avis tient lieu de faire-part.
À tous ceux qui l'ont connu.

– Vincent Merle d'Aubigné,
son époux,
Alain, Isabelle, Laure, Agnès et Christian,
ses enfants,
Et ses onze petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Denise MERLE d'AUBIGNÉ,
née WOLF,
chevalier de la Légion d'honneur,
présidente fondatrice
de l'association Personimages,

survenu le 10 janvier 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 15 janvier, à 15 heures, en l'église réformée de Fontainebleau, 3, rue Béranger.

L'inhumation aura lieu le mardi 16 janvier, à 11 heures, au cimetière de Louveciennes (Yvelines).

Le Coin-du-Bois,
route Louise,
77300 Fontainebleau.

– On nous prie d'annoncer la mort, survenue le 6 janvier 2001, à l'âge de quatre-vingts ans, de

Jean LORENCEAU,
ancien élève

de l'École normale supérieure,
ancien élève
de l'École nationale d'administration,
conseiller des affaires étrangères,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre avec palmes,
médaille de la Résistance,
officier du Mérite
de la République italienne,
ancien déporté à Dachau.

De la part de
M^{me} Annette Lorenceau,
Catherine Lorenceau et Henri Durand,
Anne et Bernard Victorri,
Frédérique et Jean Lorenceau,
Francine Lorenceau et Serge Zanetti,
leurs enfants et beaux-enfants,
Cécile, Mathieu, Olivier, Adrien, Hugo,
Sarah,
leurs petits-enfants,

Marie Lorenceau,
André Lorenceau,
sa sœur et son frère,
Ses neveux et nièces,
Et ses amis.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 11 janvier, à Uzès.

7, rue Alexandre-Cabanel,
75015 Paris,
44, rue de la Quintinie,
75015 Paris,
8, cité d'Hauteville,
75010 Paris,
124, boulevard Auguste-Blanqui,
75013 Paris,
61, route de Bourg-Chemin,
42155 Ouches.

– Le président, le professeur Guy Atlan,
Les membres du conseil d'administration,
Les directions et les équipes du CEREP,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean LORENCEAU,
président du CEREP
de 1987 à 1997.

31, rue du Faubourg-Poissonnière,
75009 Paris.

– Mathilde Poizot,
sa fille,
Denise Poizot,
sa mère,
François et Nadine Poizot,
son frère et sa belle-sœur,
Marie,
sa nièce,
Marie-Catherine Chevrier-Poizot,
ont la tristesse de faire part du décès brutal de

Claude POIZOT,

survenu le 9 janvier 2001.

Le 15 janvier, levée du corps à 9 h 45, au funérarium des Batignolles, inhumation à 15 heures, au cimetière des Batignolles.

Cet avis tient lieu de faire-part.
75, rue de Saussure,
75017 Paris.

– Basile,
Ses amis de la rue Ballu et d'ailleurs
ont l'immense tristesse de faire part du décès brutal de

Claude POIZOT,

survenu le 9 janvier 2001, à Paris.

Ils prennent part à la douleur de ses proches.

– Toute l'équipe du Monde des débats
salue avec chagrin

Claude POIZOT.

– Le président,
Le bureau et le conseil d'administration
de l'université de Perpignan
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean LEYGUE,
maître de conférences
de littératures latines,
ancien vice-président,

survenu le 11 janvier 2001.

– Julien-Yves et Christiane Thiollier,
Guy-Alain et Christiane Thiollier,
Marie-Cécile Thiollier-Poche,
Jean-François et Sylvie Thiollier,
Marie-France et Wally Clinckemillie,
ses enfants,

Patrice et Elizabeth, Emmanuelle,
Christophe, Sylvain et Muriel, Frédéric et Cécile, Daniel et Aurélie,
Jean-Damien, Cristina, Pascal et Stéphanie, Philippe,
Benoît, Denis, Marianne, Catherine et Christophe,

Camille et Louis, Flavie et Arthur,
Grégoire, Constance, Maxence,
Anne Zita, Jean,
ses petits-enfants,
Marion, Raphaëlle, Antoine,
Guillemette, Pierre-Louis, Astrid, Lise,
Léo, Simon, Agathe, Abel, Lucas,
Ambroise, Virgile, Casimir,
ses arrière-petits-enfants,

Suzanne Rix,
sa belle-sœur,
Ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marguerite-Marie THIOILLIER,

survenu le 10 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-quatorzième année,

et rappellent la mémoire de son mari,

Emmanuel,

décédé le 6 janvier 1944,

et de son petit-fils,

Stéphane,

décédé le 30 octobre 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 16 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, Paris-4^e.

– Bernadette,
son épouse,
Ses six enfants,
Ses dix petits-enfants,
diront au revoir à

Gérard VAN HILLE,

en la collégiale de Guérande, samedi
13 janvier 2001, à 14 h 30.

Remerciements

– Menton. Vidauban. Saint-Léonard-en-Bauce. Paris. Bordeaux. Toulouse.

M. et M^{me} André Guibert,
ses parents,
M^{me} Annie Guibert,
son épouse,
Emilie, Jérôme, Philippe, Pierre Guibert,
ses enfants,
Camille Guibert,
sa petite-fille,
Valérie Fourniou,
sa belle-fille,
M^{me} Arlette Guibert,

Ses frères, neveux, nièces, cousins et cousines,
mercient tous les amis qui ont partagé leur douleur lors du décès de

Edouard GUIBERT,

survenu le 31 décembre 2000, à Saint-Léonard-en-Bauce (Loir-et-Cher).

SPORTS Après Saint-Etienne, c'est au tour de l'AS Monaco d'être concernée par l'affaire des faux papiers ; un de ses joueurs, le Chilien Pablo Contreras, vingt-deux ans, est soup-

onné de posséder un passeport italien falsifié, a-t-on appris jeudi 11 janvier. ● LES DIRIGEANTS MONÉGASQUES ont annoncé que leur défenseur international serait suspendu

« jusqu'à nouvel ordre ». ● LES INVESTIGATIONS policières s'étendent, par ailleurs, à de nombreux autres clubs du championnat de France. ● LES ENQUÊTEURS de la division na-

tionale pour la répression des atteintes aux personnes et aux biens ont commencé la vérification des papiers de 78 joueurs titulaires d'un passeport communautaire, mercredi 10

janvier, à Auxerre. ● LE BRÉSIL, qui a « exporté » quelque 2 381 footballeurs entre 1995 et 1999, est devenu une des plaques tournantes de ce trafic de faux documents.

L'affaire des faux passeports éclabousse l'ensemble du football français

Les enquêteurs ont démarré les investigations par l'AJ Auxerre (Division 1), où ils ont interrogé quatre joueurs titulaires de passeports communautaires. Ils doivent poursuivre leurs vérifications auprès de nombreux autres clubs professionnels

ALORS que le championnat de France de football devait reprendre dès vendredi 12 janvier avec la rencontre Lens-Lyon comptant pour la 23^e journée, l'affaire des faux passeports a pris jeudi 11 janvier une nouvelle ampleur. Après la mise en examen la veille, par le juge stéphanois Nicolas Chareyre, de l'Ukrainien de Saint-Etienne Maxym Levytsky pour « usage de faux » (*Le Monde* du 12 janvier) c'est au tour du défenseur latéral de l'AS Monaco, Pablo Andres Contreras, vingt-deux ans, Chilien d'origine et porteur d'un passeport italien de faire l'objet d'une enquête judiciaire. Les policiers monégasques soupçonnent le joueur arrivé au club en 1999 pour une durée de cinq ans d'être en possession d'un document illégitime. Aussitôt les dirigeants monégasques ont annoncé que l'international chilien ne jouerait plus « jusqu'à nouvel ordre ».

De son côté, après son audition et la notification de sa mise en

examen par le juge Stéphanos, Maxym Levytsky a repris l'avion pour Tel-Aviv où il a rejoint sa nouvelle équipe du Spartak Moscou, en déplacement en Israël. Libéré de toute contrainte judiciaire, celui-ci ne devrait pas revenir en France. Le vrai-faux passeport grec dont il était porteur provenait d'un lot de documents volé il y a plusieurs mois. Le chapitre Stéphanos de cette affaire devrait connaître un nouveau rebondissement dès mardi 16 janvier. L'attaquant brésilien des Verts Alex, actuellement dans son pays pour « raisons familiales », devrait répondre à la convocation de la commission de discipline de la Ligue nationale de football (LNF). Porteur d'un passeport portugais falsifié, sa déposition pourrait mettre en cause les dirigeants stéphanois.

Deux autres joueurs monégasques, les Argentins Diego Quintero et Nicolas Godoy respectivement titulaires de passe-

ports espagnol et italien ont également retenu l'attention de la Sûreté publique de la principauté, mais après vérifications, ces deux derniers n'ont pas été inquiétés. « Dès le 18 décembre nous avons adressé une lettre aux autorités afin qu'elles procèdent à la vérification des documents des trois joueurs », a déclaré au *Monde* Geneviève Berti, responsable de la communication du club.

« DES SANCTIONS EXISTENT »

Ironie du sort, le 28 novembre 2000, lorsque la LNF a décidé de procéder à la vérification des passeports douteux, c'est à Jean-Louis Campora, président de l'AS Monaco, qu'elle avait confié la responsabilité de cette mission. En marge de l'instruction menée par les instances judiciaires monégasques, l'enquête ouverte par le parquet de Paris suite à la plainte déposée par la Ligue professionnelle suit, elle aussi, son cours. Elle s'est accélérée, mercredi

10 janvier, avec la visite de quatre inspecteurs de la direction centrale de la police judiciaire à Auxerre (Yonne), club dont est originaire Gérard Bourgoïn l'actuel président de la Ligue.

Arrivés dans l'après-midi, les enquêteurs ont passé deux heures dans les locaux de l'AJA, le temps d'interroger quatre joueurs nantis de passeports communautaires. Le Finlandais Teemu Tainio, le Belge d'origine sénégalaise Khalou Fadiga, le Français d'origine ivoirienne Olivier Kapo Obou et l'autre Français d'origine sénégalaise Amdy Faye ont présenté leurs pièces d'identité pour examen approfondi. « Ils ont commencé par nous en raison de l'ordre alphabétique, a plaisanté Guy Roux, le manager auxerrois, vice-président de la Ligue. Nous les avons bien reçus et leur avons fourni tout ce qu'ils ont demandé, notamment les textes parus au Journal officiel concernant les naturalisations de Kapo et de Faye. »

Durant les semaines à venir, les enquêteurs devraient poursuivre leurs investigations afin de contrôler la validité des 78 passeports communautaires enregistrés à la LNF. Aussi plus de dix clubs évoluant en première et deuxième division attendent la visite des policiers. Parmi eux, Metz, Rennes, Lille, Paris Saint-Germain se préparent à recevoir les hommes de la division nationale pour la répression des atteintes aux personnes et aux biens (DNRAPB), basée à Nanterre (Hauts-de-Seine).

Certains clubs n'ont pas attendu pour se livrer à des vérifications. Jeudi, au Paris Saint-Germain, les responsables se sont assurés de la validité de la double nationalité brésilo-portugaise de leur attaquant Christian. En contrat avec le club de la capitale depuis 1999, ce joueur qu'on dit actuellement sur le départ, avait été recruté alors qu'il évoluait au Portugal depuis 1993. C'est à la suite d'un ma-

riage blanc noué en 1995 qu'il aurait obtenu un passeport communautaire. « On savait que cela allait nous être demandé, aussi on a pris nos devants », a déclaré un membre de la direction du club.

Vendredi, le conseil d'administration de la LNF devait consacrer l'essentiel de ses travaux à cette affaire. « Les questions posées à la Ligue sont simples, a indiqué Guy Roux. Les tricheries avérées par la justice étaient-elles connues des clubs ? Si oui, des sanctions existent qui devront être prononcées par les commissions compétentes. De toute manière, même dans le cas contraire, des sanctions sont prévues. Et celles-ci ne concernent pas seulement les matchs disputés avec les joueurs fautifs. Tout club, dont le nombre de contrat étranger hors Union européenne dépasse le nombre de trois est sous le coup de poursuites. »

Yves Bordenave

Le Brésil apparaît comme la plaque tournante du trafic

RIO DE JANEIRO (Brésil)

de notre correspondant

Jusque dans les années 70, le passeport brésilien jouissait d'une cote particulière, avec tarif afférent, sur le marché international des faux papiers. Pays métrés par excellence, son cosmopolitisme représentait un atout majeur pour le crime organisé parce qu'il n'excluait aucune clientèle pour raisons raciales. La mondialisation du football a, depuis quelques années, tout chamboulé. A en juger par les affaires qui s'accumulent sur le Vieux Continent, le passeport préféré des joueurs brésiliens en instance de transfert pour un club de l'Union européenne est incontestablement celui de l'ancienne métropole, le Portugal.

Même si, en raison des relations privilégiées que les deux pays ont conservées, l'acquisition de la double nationalité y est facilitée, elle n'a commencé à servir de paravent au trafic de faux papiers qu'après l'introduction du statut de « joueur communautaire ». Le flux croissant de « travailleurs émigrés » - 2 381 footballeurs brésiliens, en grande

majorité « smicards » à 650 francs mensuels dans leurs pays, ont signé à l'étranger entre 1995 et 1999 - est désormais administré par des réseaux qui s'apparentent de plus en plus, selon les indices recueillis par les deux commissions d'enquête parlementaires formées en octobre 2000 par le Congrès brésilien, à des organisations mafieuses.

« Pour 20 000 dollars, n'importe qui peut se procurer un faux passeport portugais »

En décembre, le Sénat a examiné un premier cas de falsification : muni d'un faux passeport portugais, un certain Jeda a été transféré, en mai, de l'Uniao Sao Joao de Araras (Etat de Sao Paulo) au club italien de Vicenza pour un million de dollars. Le pot aux roses ayant été découvert, l'opération, à laquelle a participé Careca, complice de Maradona à la

belle époque du FC Naples, est depuis enlisée dans un imbroglio juridico-financier. Mal à l'aise durant sa déposition devant la commission d'enquête, l'ancien international de la Selecao s'est entièrement défaussé sur l'architecte de la transaction, l'homme d'affaires brésilien Jimmy Martins. Ce dernier, absent de la liste des dix-neuf agents de joueurs nationaux agréés par la Fédération internationale (Fifa), doit être également entendu au Parlement.

Dans le même registre, le demi défensif Edu, vendu en juillet 2000 par le Corinthians de Sao Paulo à Arsenal, a été prestement refoulé, pour détention d'un passeport portugais contrefait, par les autorités britanniques à son arrivée à l'aéroport de Londres. Le voile qui se lève sur l'industrie des faux passeports révèle qu'elle ne concerne pas uniquement les joueurs de second plan : « double » de Claudio Taffarel lors du Mondial 1998, le gardien Dida, transféré en 2000 du Corinthians au Milan AC, est également l'objet, pour le même motif, d'une enquête ordonnée par la justice

italienne. Plus grave, des enquêtes de la presse brésilienne ont mis au jour l'existence de filières spécialisées dans l'« exportation » de joueurs mineurs, notamment de l'Etat nordestin du Maranhao, l'un des plus pauvres du Brésil, vers la Belgique. « Pour 20 000 dollars, n'importe qui peut se procurer un faux passeport portugais et falsifier la date de nais-

sance du titulaire », a confié au *Monde*, sous couvert de l'anonymat, le fondateur d'une école de football pour enfants déshérités de Rio.

Le boom des transferts alimente d'évidence d'autres activités délictueuses telles que le trafic de devises et la fraude fiscale. La commission du Sénat, qui a également entamé l'examen métri-

culeux de ces dossiers, a reçu, à cet effet, de la banque centrale copie des enquêtes administratives ouvertes à l'encontre de vingt-deux clubs soupçonnés d'avoir « escamoté » une quarantaine de millions de dollars à la faveur de transactions avec l'étranger.

Jean-Jacques Sévilla

Les supporters des « Verts » entre désespoir et colère

SAINT-ÉTIENNE

de notre correspondant

Bon nombre de supporters des « Verts » crient au complot. « On veut faire de l'ASSE un exemple, alors qu'il y a soixante-dix-huit joueurs dans la même situation que Levytsky et Alex dans le championnat de France. C'est injuste », s'emportent ces nostalgiques du « grand Saint-Etienne ». Au diapason de journalistes locaux, qui se comportent bien souvent comme de simples porte-parole du club, ils incriminent, dans le déclenchement de cette crise, les dirigeants de l'Olympique lyonnais, suspectés d'avoir jeté de l'huile sur le feu, et Gérard Bourgoïn, patron de la Ligue nationale de football (LNF), déjà peu en odeur de sainteté dans le Forez depuis la fermeture de l'une des anciennes usines du groupe volailler qu'il présidait, et accusé de vouloir « se refaire une virginité » sur le dos des Stéphanois. L'ex-chouchou des supporters « verts », Robert Nouzaret, entraîneur déchu parti à Toulouse, le club qui a levé le lièvre des faux passeports, est aussi voué aux gémonies. « Je suis choqué de la manière dont il a agi », observe une employée du club stéphanois, peignée par une attitude qui « met le club en danger ».

Jusqu'à présent, l'équipe dirigeante de l'Association sportive de Saint-Etienne (ASSE) a réussi à maintenir un cordon sanitaire autour de l'équipe professionnelle et à entretenir la flamme d'un mythe

bien souvent malmené. Le président actuel de l'ASSE, Alain Bompard, qui ne manque jamais une occasion d'en appeler au « peuple vert », est déstabilisé. Certains supporters des Magic Fans lui reprochent de se défausser systématiquement sur des subalternes, de ne pas assumer le recrutement médiocre opéré à l'intersaison et d'avoir mal géré le changement d'entraîneur.

« PAYÉ AU NOIR »

Le Gallois John Toshack, qui avait exigé de rouler en 4 x 4 Mercedes et non dans le Renault Scenic qu'on lui proposait à son arrivée à Saint-Etienne, aurait claqué la porte pour n'avoir pas été payé depuis deux mois. C'est tout du moins ce qu'il a raconté au staff technique qu'il avait invité dans un restaurant stéphanois avant son départ. Les dirigeants de l'ASSE prétendent a contrario que l'ancien entraîneur du Real de Madrid aurait réclamer d'être « payé au noir ».

Encore plus opaque apparaissent les comptes de la société anonyme à objet sportif, ASSE-Loire, qui n'a pas enregistré, comme envisagé en décembre, l'arrivée d'un nouveau partenaire financier. Les droits de retransmissions télévisées sont aussi moins élevés que prévus. Des entreprises locales n'ont pas renouvelé leur contrat de sponsoring du fait d'augmentations jugées « trop brutales ». Parrain historique du club, le groupe de distribution stépha-

nois Casino aurait réglé l'indemnité de transfert de 15,8 millions de francs de Patrice Carteron, réclamée par les dirigeants de l'Olympique lyonnais à la veille de la rencontre, toujours attendue des deux clubs, en décembre (victoire de Lyon, 2-1), une avance sur la saison 2001-2002.

Toutes ces défaillances égratignent l'image de « sauveur » du président des « Verts », qui, lorsqu'il avait repris l'équipe en deuxième division, avait déclaré vouloir construire à Saint-Etienne le « Manchester français ». Quelques mois plus tard était signée une charte de coopération avec le club anglais d'Arsenal, restée sans grand effet. « Comme certains de ses prédécesseurs, Alain Bompard est vite devenu mégalo », remarque un chef d'entreprise stéphanois très attaché à la vie d'un club dont il reste modeste actionnaire.

Le maire de Saint-Etienne, Michel Thiollière (UDF), continue, lui, à soutenir le président des « Verts ». Le conseil municipal s'apprête même à voter, le 15 janvier, une subvention de 3 millions de francs à l'Association sportive de Saint-Etienne. « Alain Bompard est quelqu'un de solide », se félicite l'élu, qui s'apprête à accorder une place à son fils, Alexandre Bompard, sur la liste qu'il conduira aux prochaines élections municipales, dans le contingent réservé au RPR.

Vincent Charbonnier

**SALON
DU MEUBLE
DE PARIS
2001**

11 - 15.01.2001
PARIS EXPO
PORTE DE VERSAILLES

**JOURNÉE
GRAND PUBLIC**

SAMEDI 13 JANVIER 2001

10h - 19h

**SALON
DU MEUBLE
DE PARIS
2001**

www.salondumeuble.com
e-mail : info.meuble@salondumeuble.com

La découverte d'une planète super-géante loin de la Terre surprend les astronomes

La masse de cet astre équivaut à dix-sept fois celle de Jupiter, le mastodonte du système solaire

Il ne se passe pas de mois désormais sans que de nouvelles planètes extrasolaires soient découvertes. Plus de cinquante ont déjà été mises en

évidence. Toutes sont des planètes gazeuses de la taille d'un ou plusieurs Jupiter. Dernière en date, celle détectée par Geoffrey Marcy, dont on

ne sait si il faut la considérer comme une planète ou comme une étoile avortée tant sa masse – dix-sept fois celle de Jupiter – est énorme.

« C'EST UN MYSTÈRE. On ne sait pas ce que c'est. On n'a jamais rien vu de tel. Ça défie toutes les tentatives d'explication. » L'homme qui s'est exprimé ainsi à l'occasion de la réunion annuelle de l'American Astronomical Society qui se tient actuellement à San Diego (Californie) n'a pourtant rien d'un émotif. Il s'agit de Geoffrey Marcy (université de Californie, Berkeley), un des plus grands chasseurs de planètes extrasolaires au monde avec son complice Paul Butler (Carnegie Institution, Washington). Sur la cinquantaine de planètes découvertes à ce jour hors de notre système solaire, les deux chercheurs en ont inscrit plus d'une vingtaine à leur tableau de chasse.

Mais ce qu'ils ont découvert cette fois dépasse l'entendement. Là-bas, dans la constellation du Serpent, à quelque 123 années-lumière de la Terre – une année-lumière correspond à la distance que parcourt la lumière en un an à la vitesse de 300 000 km/s –, l'étoile HD 168443 héberge un singulier compagnon. Cet astre serait une

planète dont la masse serait équivalente à dix-sept fois celle de Jupiter, la plus grande planète du système solaire. Jusqu'ici, la plupart des planètes extrasolaires présentaient une masse comprise entre un demi et quatre Jupiter. L'astre en orbite autour de l'étoile HD 114762 faisait exception avec une masse de onze Jupiter.

Presque un record tant il est vrai, rappelle Alain Lecavelier des Etangs (Institut d'astrophysique de Paris), que l'on a fixé la masse limite des planètes géantes à une douzaine de Jupiter. Au-delà, on imagine que ce sont des naines brunes, des sortes d'étoiles avortées qui ne brilleront jamais comme un soleil mais brûlent à tout petit feu. D'ailleurs Geoffrey Marcy et Paul Butler s'interrogent sur le nom qu'il faut donner à ce Gargantua gazeux qui n'a, semble-t-il, pas complètement fait le ménage autour de lui dans la mesure où il est accompagné dans sa course autour de son étoile d'un jeunot gros « seulement » comme sept Jupiter.

Nul doute que les spécialistes de

la formation des planètes ont de quoi nourrir leurs recherches pour longtemps afin d'expliquer ce couple d'obèses et quelques autres astres moins massifs mais tout aussi étranges qui composent les autres systèmes solaires déjà découverts. Une chose est sûre. Avec toutes ces observations, rien ne sera plus comme avant. La nature, dans ses créations, déborde d'imagination et il apparaît de plus en plus que notre système solaire, loin d'être la règle dans notre galaxie, serait assez unique. Reste que les planétologues ne sont pas au bout de leurs surprises.

ORBITES SYNCHRONES

D'ailleurs, à l'occasion de la rencontre de San Diego, une autre équipe regroupant des chercheurs de l'université de Californie (Berkeley et Santa Cruz) et du Ames Research Center de la NASA a annoncé la découverte de deux curieuses planètes en orbite autour d'une naine rouge située dans la constellation du Verseau, à 15 années-lumière de la Terre, et connue sous le nom de Gliese 876.

Là, tournent très près de leur soleil deux planètes, d'une masse d'un demi-Jupiter pour l'un et de deux pour l'autre, qui présentent une étonnante singularité. L'une tournerait en 60 jours autour de son étoile tandis que la deuxième le ferait en exactement 30 jours.

Une telle synchronisation – les astronomes parlent de résonance – est étonnante. Mais elle n'est pas unique. Dans notre système solaire, Pluton et Neptune sont associées de cette manière, la première accomplissant deux révolutions autour du Soleil quand la deuxième en effectue trois. A quand d'autres ballets tout aussi bien réglés et la découverte d'un seigneur des anneaux comme Saturne ? Ou, plus attendue encore, la mise en évidence de la première planète tellurique, une Earth-like, comme disent les Anglo-Saxons, suffisamment bien placée auprès de son étoile pour offrir des conditions favorables à l'émergence d'une activité biologique, comme sur la Terre ?

Jean-François Augereau

Naissance du premier singe transgénique

ANDi, un macaque Rhésus né aux Etats-Unis, est l'animal génétiquement modifié le plus proche de l'homme jamais conçu

AVEC L'HUMOUR qui sied aux biologistes et aux généticiens, l'équipe du centre régional de recherche sur les primates de l'université des sciences de la santé de l'Oregon de Portland l'ont baptisé ANDi, en référence à l'insertion de l'ADN, manipulation qui est à l'origine de ce premier singe génétiquement modifié. Né il y a trois mois, l'animal, si l'on en croit ses créateurs, « se porte très bien ». « ANDi est très alerte et joue comme un enfant de son âge avec ses deux compagnons », souligne Gerald Schatten, responsable de l'équipe américaine qui donne dans le numéro du 12 janvier de l'hebdomadaire américain Science les détails de cette création. Selon ses auteurs, cette dernière « peut laisser espérer une longue lignée de primates spécialement créés pour la mise au point de traitements pour des maladies telles que le sida ou le cancer du sein ».

Sur le modèle des manipulations à l'origine des mammifères transgéniques créés ces dernières années et grâce auxquelles on espère obtenir la production de molécules pouvant être utilisées en thérapeutique, l'équipe américaine a, au moyen d'un vecteur viral, réussi à insérer un gène étranger dans le patrimoine héréditaire d'un ovocyte prélevé sur une femelle de singe Rhésus. Cette espèce appartient au genre macaque (*Macacus rhesus*), de la taille d'un chien de chasse, au pelage gris-jaune, à la face cuivrée et aux callosités rouge vif. Tout, ici, n'a pas été sans mal puisqu'il aura fallu modifier puis féconder *in vitro* deux cent vingt-quatre ovules pour produire quarante embryons portés par vingt mères, obtenir cinq gestations qui ont produit trois singes mâles sains et deux morts-nés, tandis qu'une autre grossesse n'a pas été menée à terme.

Sur les trois nouveau-nés, ANDi est le seul à présenter une bonne intégration transgénique. En d'autres termes, son ADN additionnel et étranger a pu être déterminé en amplifiant et analysant des fragments d'ADN et d'ARN

minutieusement prélevés dans sa joue, ses cheveux et les cellules de son urine, ainsi qu'en étudiant le placenta et le cordon ombilical. « Les vecteurs viraux étant programmés pour se fixer sur la surface des cellules, même lorsqu'ils sont rendus inactifs, le virus contenant le nouveau fragment d'ADN s'est rapidement attaché à l'extérieur de l'ovule de singe, explique Science. A mesure qu'il a franchi la surface de l'ovule pour atteindre l'intérieur, il a laissé derrière lui des molécules vectrices qui ont déposé le nouveau matériel génétique : un gène marqueur appelé GFP car il exprime une protéine verte fluorescente (green fluorescent protein) qui facilite sa détection. »

RECHERCHES SUR ALZHEIMER

Au-delà des explications techniques qu'ils fournissent, les auteurs de cette publication ne manquent pas de souligner tout l'intérêt potentiel de telles créations. Ils estiment notamment que l'on pourrait tout aussi facilement introduire, par exemple, un des gènes impliqués dans la maladie d'Alzheimer pour accélérer les recherches sur un vaccin contre cette affection. « De cette façon, nous espérons combler le fossé scientifique existant entre les souris transgéniques et l'homme » et il serait alors « possible d'obtenir de meilleurs résultats avec un nombre réduit d'animaux, tout en accélérant la mise au point de traitements en médecine moléculaire », explique M. Schatten, qui avait réussi en 1999 la création de Tetra, premier singe cloné. Les singes comme ANDi et Tetra, obtenus par clonage, nous permettront de déterminer rapidement et sans risque si les nouvelles thérapies sont sûres et efficaces ». Sans doute reste-t-il aussi à mesurer toute la dimension éthique d'un processus de création qui, en comblant le fossé qui sépare l'homme des souris transgéniques, pourrait bientôt rapprocher dangereusement de l'homme les singes humanoïdes.

Jean-Yves Nau

Deux chercheurs australiens ont créé accidentellement un virus tueur

EN VOULANT mettre au point un vaccin contraceptif pour limiter la prolifération des rongeurs, propagateurs de la peste, des chercheurs australiens ont accidentellement créé un virus tueur, qui a massacré tous les animaux. Cette découverte fortuite, issue de la manipulation génétique d'un virus de souris, un virus « mousepox », étroitement apparenté au redoutable virus de la variole, laisse entrevoir un scénario de cauchemar si des terroristes s'en emparaient pour mener à bien de néfastes projets, s'inquiète l'hebdomadaire de vulgarisation scientifique *New Scientist* du 13 janvier.

En tout cas, « c'est un bon moyen de montrer comment altérer l'agent de la variole pour le rendre plus virulent », commente Ken Alibek, ancien numéro deux de la branche civile du programme soviétique de guerre biologique. La variole est éradiquée depuis 1980. Mais des stocks du virus, aux Etats-Unis et dans l'ex-Union soviétique, sont encore conservés.

Deux chercheurs de Canberra, Ron Jackson (CSIRO) et Ian Ramshaw (Université nationale australienne), sont à l'origine de cette

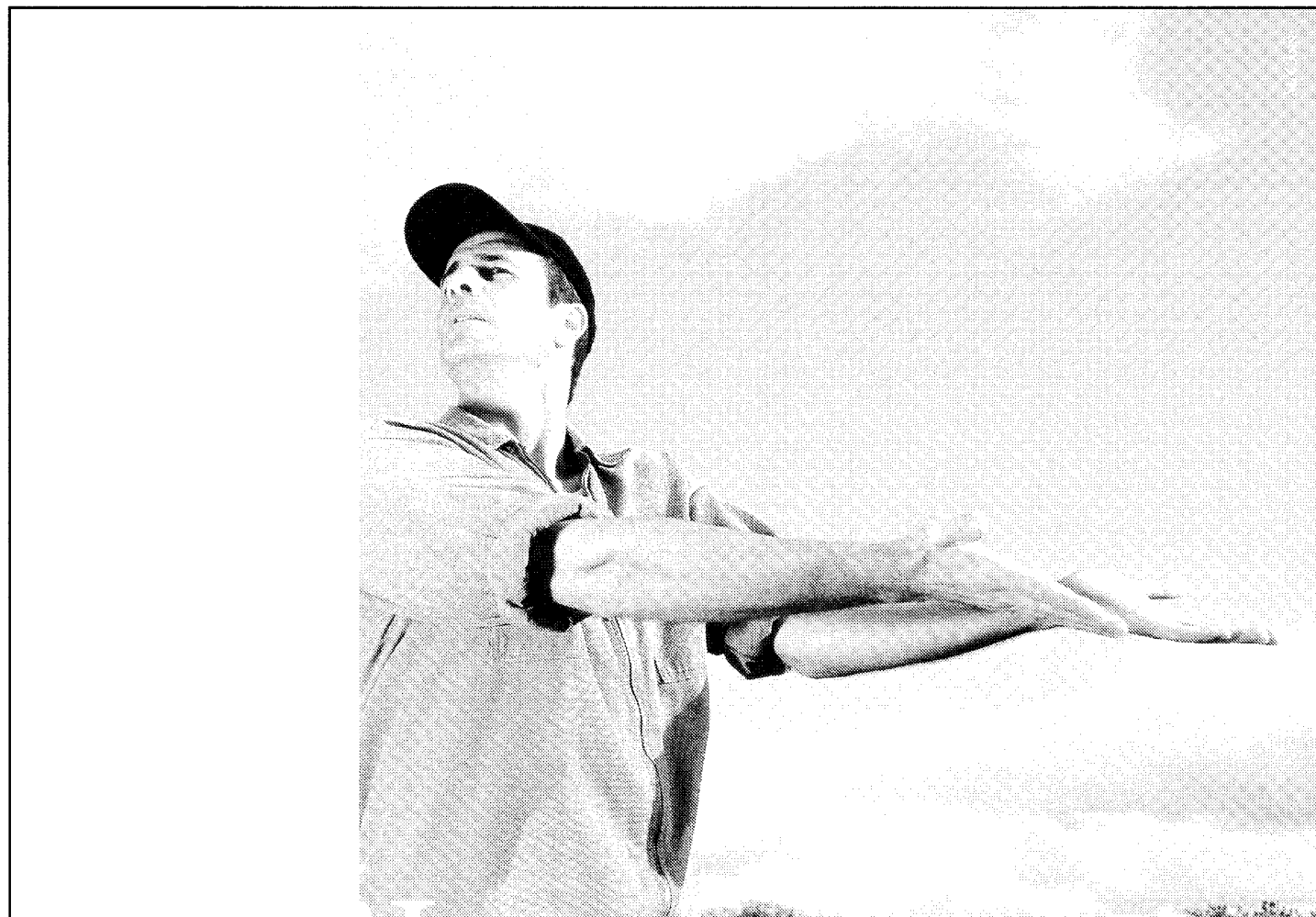
terrible manipulation destinée à faire produire en grandes quantités une molécule naturellement fabriquée par l'organisme pour combattre les infections virales, l'interleukine 4 (IL-4). Schématiquement, ce projet de vaccin contraceptif visait à déclencher une réaction de défense, sous forme de production d'anticorps, contre des protéines de l'œuf afin de rendre les animaux infertiles. Le virus mousepox utilisé n'occasionne normalement chez les rongeurs qu'une maladie sans gravité. Mais à la surprise totale des chercheurs, une fois armé par leurs soins du gène supplémentaire IL-4, il a liquidé tous les animaux en neuf jours.

« Si un imbécile introduisait ce gène de l'IL-4 dans le virus de la variole humaine, la mortalité augmenterait de façon assez spectaculaire », estime Ron Jackson dans *New Scientist*. Les deux chercheurs australiens ont d'ailleurs hésité à rendre publics leurs résultats. Après consultation du ministère de la défense australien et mère réflexion, leur article paraîtra dans le numéro de février du *Journal of Virology*. – (AFP, AP)

DÉPÊCHES

■ **ESPACE** : la société russe de construction spatiale Energuia veut remplacer la station orbitale Mir, vieille de quatorze ans et qui doit être détruite prochainement, par un nouvel ensemble. Le financement de ce module à vocation commerciale serait assuré par la compagnie privée russo-américaine MirCorp. L'Agence spatiale russe a accueilli cette nouvelle avec scepticisme.

■ **CARDIOLOGIE** : le venin d'une araignée pourrait être utilisé dans la lutte contre la fibrillation, ces contractions désordonnées du muscle cardiaque à l'origine de 15 % des attaques. Frederic Sachs (université de Buffalo, New York) indique dans *Nature* du 4 janvier qu'un peptide du venin de *Grammostola spatulata* peut stopper des contractions désordonnées provoquées dans des cœurs de lapins.



MSN Search est un moteur de recherche si astucieux qu'il comprend mieux et plus vite ce que vous cherchez. Ainsi, il trouve précisément la réponse à votre question : 9 mètres 15.



La maison du futur recherche une respiration

A travers la vision prospective de dix designers, le Salon du meuble de Paris met en scène de nouveaux modèles d'habitation

UNE EXPOSITION, dix designers internationaux et deux thématiques concentrent, cette année, au Salon du meuble de Paris, quelques idées nouvelles sur l'habitat de demain. Des idées organisées, agencées et mises en scène selon un ordre qui ne cherche pas à « reconstruire » la maison du futur mais, plutôt, à « juxtaposer les différents projets comme autant de scènes distinctes ». Les visions sont diverses : tour à tour élaborées, hésitantes, expérimentales, utopistes ou réalistes. Qu'importe. Elles ont toutes le mérite de bousculer nos repères traditionnels, de nous livrer des pistes et de nous éclairer sur l'évolution des comportements domestiques, présents et à venir.

Chacun des dix designers rete-
pace. C'est une alternative raisonnée face à la complexité, à l'accumulation, à l'amoncellement toujours croissant des objets quotidiens.
 En dire plus, avec le moins, ce désir d'aller à l'essentiel sans renier les valeurs auxquelles on reste profondément attachés conduit les créateurs et les architectes à toujours mettre en avant ces idées de clarté, de légèreté, de luminosité, de respiration... comme en témoignent les projets des designers qui ont travaillé sur l'exposition « Vers de nouveaux modèles d'habitation ».

Ronan et Erwan Bouroullec ont réalisé un espace à partir d'une structure alvéolaire en polystyrène. Au centre de l'espace : la table Hole de Cappellini et une
 objets de la pièce. Le reste est architecture pure : le plancher, les murs, la lumière... le grand coulisant au bout de l'espace permet de découvrir le paysage urbain.
 Ross Lovegrove a imaginé « love shower », un espace qu'il définit ainsi : « de l'eau, de l'air, de la lumière, de la lumière, de la lumière... du marbre blanc... une sculpture porte-serviettes en bois éditée par Ceccotti ». Thomas Sandell a élaboré un endroit qui fait songer à une clairière dans les bois, ouvert mais délimité. Espace extérieur, terrasse, jardin d'intérieur. La lumière filtre à travers les feuilles des arbres.

Les choix d'ameublement des quadras

Une étude centrée sur les comportements de consommation des ménages âgés de 30 à 49 ans, acheteurs de meubles, révèle que le confort et la fonctionnalité sont au cœur des préoccupations des quadras. Leurs achats se font de plus en plus qualitatifs, et des solutions un peu plus élaborées - la bibliothèque prend la relève de l'étagère - remplacent progressivement l'équipement de base. Réalisée par l'Institut de promotion et d'études de l'ameublement (IPEA), cette étude souligne aussi que, sur cette tranche d'âge, c'est le contemporain qui remporte la mise. Plus de 75 % des achats réalisés par les quadras en agglomération parisienne sont de styles moderne et contemporain. Cette proportion n'est plus que de 54 % dans les villes de moins de 2 000 habitants. La qualité, mais pas à n'importe quel prix, est une préoccupation capitale pour 65 % des acheteurs de 30 à 49 ans. Les quadras, tout particulièrement ceux qui se rééquipent, sont les acheteurs de meubles qui réclament le plus de services. Crédits, conseils, garanties... sont devenus des propositions impératives.

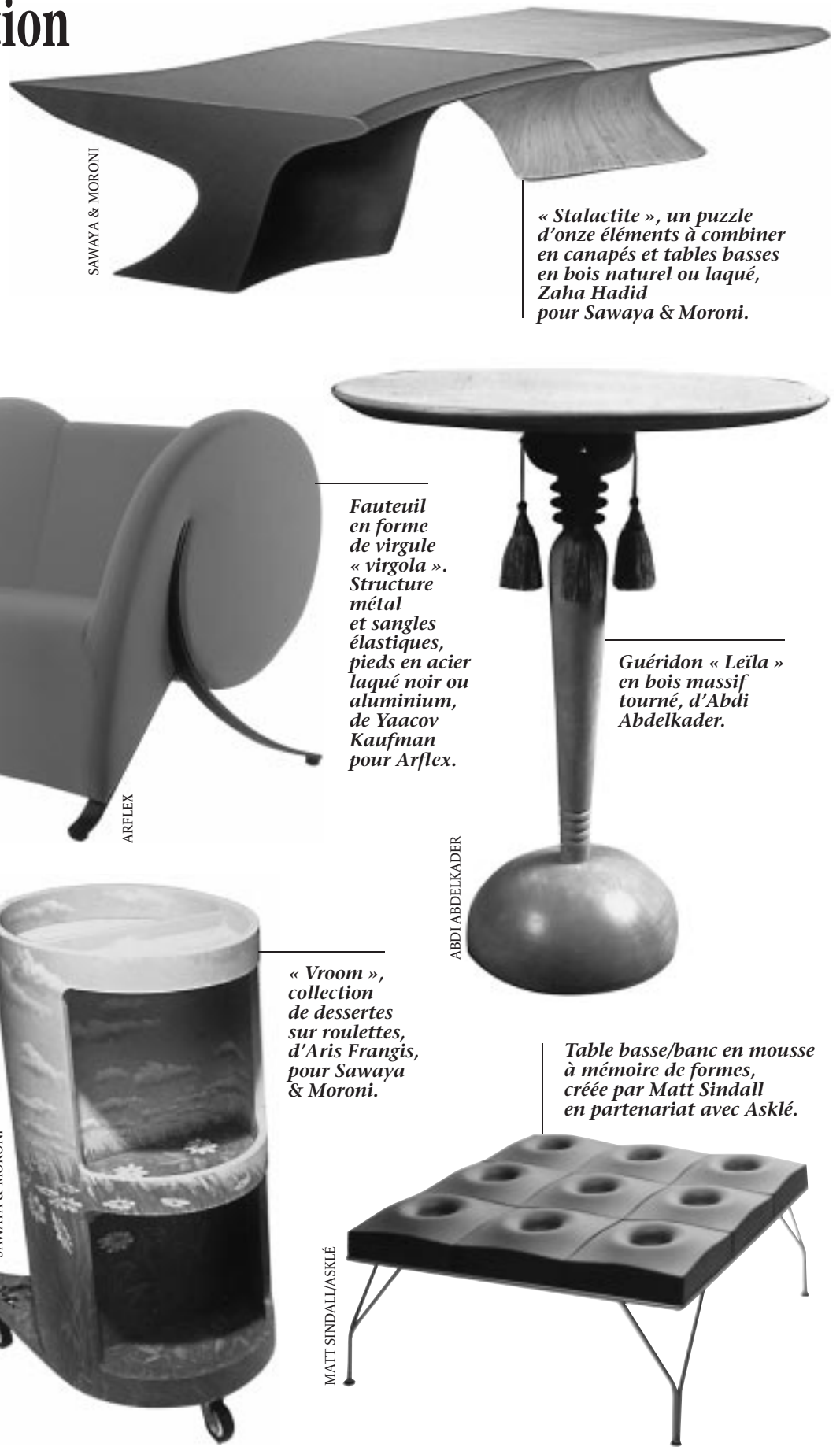
nus pour l'exposition a dû choisir entre deux thèmes - « luxueux » ou « élémentaire » -, puis la pièce (chambre, salon, salle de bains, cuisine...) sur laquelle il désirait travailler. Tous ont bénéficié de la collaboration d'industriels et d'éditeurs, ainsi que d'une totale liberté. Seule contrainte : utiliser le plus possible du mobilier et des objets disponibles sur le marché. Carlo Colombo, Rodolfo Dordoni, Piero Lissoni, William Sawaya, Renaud Thiry ont choisi le luxe ; Ronan et Erwan Bouroullec, Konstantin Grcic, Ross Lovegrove, Thomas Sandell, Marco Sousa Santos, l'élémentaire.

accumulation en hauteur d'objets dessinés par les deux créateurs pour Habitat, Authentics, Vallauris... Tout autour, les chaises Spectrum de Cappellini ; plus loin des lampes en altuglas et multiples, et les fauteuils Spring installés devant une animation vidéo. Konstantin Grcic a élevé un mur qui divise son espace en deux univers. Le plus petit se veut un endroit d'efficacité et de concentration. Meubles et objets dessinent un environnement de travail, sans pour autant s'apparenter à un bureau traditionnel. Le grand espace, de l'autre côté du mur, est moins défini. Presque vide, à l'image d'une « galerie d'art », il laisse ouvert tous les champs du possible. Du matériel audio et vidéo, un skateboard sont les seuls

Changement de cap. Côté luxe, seuls les moyens diffèrent. Les aspirations restent les mêmes : conquête de l'espace et du temps, recherche de bien-être, équilibre entre intérieur et extérieur. Rodolfo Dordoni a notamment voulu recréer « une ambiance pluriculturelle faite d'objets rares, de meubles sur mesure, d'œuvres d'art... protégés dans un intérieur sombre, ponctuellement éclairé, faisant appel à des matériaux précieux et ouvert sur un jardin exotique ». Dans cet espace qui se veut une « interprétation ironique du luxe », la présence de la technologie est discrète. Utilisée en clin d'œil, elle prend la place du feu de cheminée. Renaud Thiry s'est lancé dans une lecture du fameux Cabanon de Le Corbusier, pour en faire un espace de loisir (lecture, pique-nique, sieste), capable d'occuper des espaces urbains inexploités, comme les toits. Un luxe qui consiste, en somme, à offrir au plus grand nombre un lieu de détente « géographiquement plus proche des gens que les jardins populaires ».

Véronique Cauhapé

★ Salon du meuble de Paris 2001, à Paris Expo, porte de Versailles, 75015 Paris, du jeudi 11 au lundi 15 janvier. Journée grand public le samedi 13 janvier, de 10 à 18 heures.



SAWAYA & MORONI

« Stalactite », un puzzle d'onze éléments à combiner en canapés et tables basses en bois naturel ou laqué, Zaha Hadid pour Sawaya & Moroni.

Fauteuil en forme de virgule « virgola ». Structure métal et sangles élastiques, pieds en acier laqué noir ou aluminium, de Yaacov Kaufman pour Arflex.

Guéridon « Leïla » en bois massif tourné, d'Abdi Abdelkader.

« Vroom », collection de dessertes sur roulettes, d'Aris Frangis, pour Sawaya & Moroni.

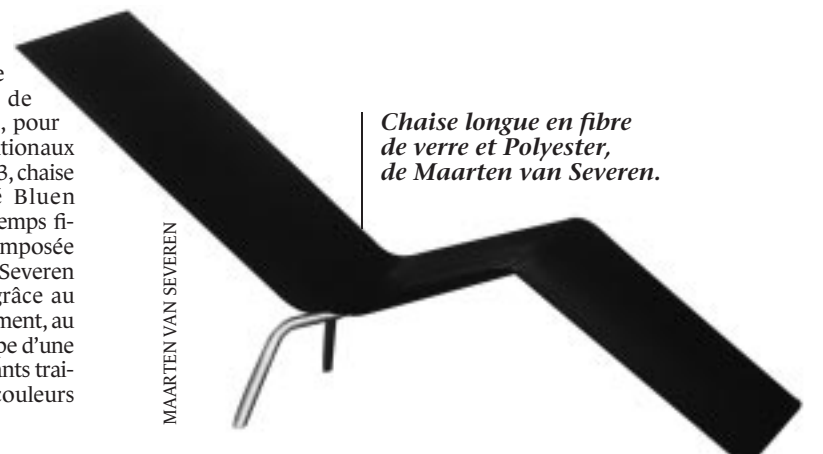
Table basse/banc en mousse à mémoire de formes, créée par Matt Sindall en partenariat avec Askle.

Maarten van Severen : un constructeur d'épure

« CE QUE je fais, je le fais pour moi », a-t-il coutume de dire. Une façon pour Maarten van Severen de rejeter les classements et les étiquettes. Pourtant, on lui colle facilement celle de « minimaliste » en raison des lignes impeccables, rigoureuses et franches qui dessinent ses meubles. En raison aussi des matières qu'il utilise le plus fréquemment, le bois (pour les « squelettes »), l'aluminium, et les matériaux de synthèse comme le polyuréthane (« la peau ») mis au service du confort. A quarante-trois ans, ce designer belge, diplômé de l'Institut San Lucas de Gand, grand admirateur de Le Corbusier, vient d'être élu meilleur créateur de l'année au Salon du meuble.

France, en Italie ; expose à New York, Londres, Tokyo, Amsterdam... sans jamais arrêter de dessiner, de chercher la ligne juste.
 Parce qu'il sait que la simplicité n'est pas naturelle et qu'elle s'obtient au terme d'un long travail d'épuration et de gommage, Maarten van Severen n'en a jamais fini d'enlever pour mieux construire. Seule distinction à laquelle il tient : celle qui consiste à séparer ce qui relève de la structure (tables, étagères...) et ce qui relève de la sculpture (sièges, lampadaires), un exercice qui laisse plus de liberté à l'imagination.
 Précises, nettes comme un coup de ciseaux, ses créations tendent toutes à une maîtrise absolue de la

forme et de la matière, qu'elles s'expriment dans sa production artisanale (réalisée dans son atelier de Gand) ou semi-industrielle, pour les grands éditeurs internationaux tels que Vitra (chaises O2 et O3, chaise longue...), Edra (canapé Bluen Bench), Light, Bulo... Longtemps fidèle à la gamme des gris, imposée par le métal, Maarten van Severen s'est ouvert à la couleur, grâce au plastique. Il présente notamment, au Salon du meuble, le prototype d'une armoire à panneaux coulissants traités comme un damier de couleurs primaires.



Chaise longue en fibre de verre et Polyester, de Maarten van Severen.

V. Ca.

ESTHÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE
 Dans ce contexte où le luxe s'affiche avec jubilation, et surtout sans honte, qu'en est-il de l'esthétique élémentaire ? « Pratique, basique, l'objet élémentaire cherche à dire tout avec juste ce qu'il faut », tranche Christophe Pillet. « Contrairement au mouvement minimaliste qui a fini par devenir un style, le concept de l'élémentaire ne fait pas l'apologie de la réduction, pas plus qu'il ne tend vers un matérialisme formel. Il s'inscrit plutôt dans la recherche de l'intelligence d'un objet ou d'un es-

Au croisement du design, de l'architecture et de l'art, Maarten van Severen est régulièrement sollicité par des architectes : Rem Koolhaas pour la maison Lemoine à Floirac (Gironde) ; Renzo Piano et Bodin pour lesquels il a conçu, dans le cadre de la restructuration du Centre Pompidou, les sièges de la bibliothèque publique d'information ; ou encore, Jean-Paul Viguier pour qui il a dessiné tout le mobilier extérieur du site du pont du Gard. A la tête d'une équipe de trois personnes, il intervient en Belgique, en Suisse, en

Soldes

RUE DE PARADIS

12 Boutiques Tables & Cadeaux

Bernardaud, Haviland, Raynaud, Baccarat, Christofle, Lalique, Saint-Louis, Daum, Sèvres, Ercuis, Guy Degrenne, et d'autres marques.

Rue de Paradis
 PARIS 10^e
 Métro Gare de l'Est-Poissonnière

DANIEL CREMIEUX
 SOLDES
-50%
 Ouverture le
 Dimanche 14 Janvier 2001
 6, bd. Malesherbes - 75008 Paris
 Aix-en-Provence - Biarritz - St Tropez

PERRONO - BIJOUX
 Anciens - Occasions - Argenterie
 Pierre précieuses - Brillants
 Création et transformation
 Achats, Ventes,
 Echanges, Réparations
 Sélectionné par le guide « PARIS PAS CHER »
OPERA angle bd. des Italiens
 4, chaussée d'Antin
ETOILE 37, avenue Victor Hugo
 ouverts du mardi au samedi

ANYWAY.com
 Comparez. Voyagez.

VOLS AR* taxes aéroport comprises

New York	1495F	Madrid	860F
Mexico	3050F	Stockholm	1595F
Johannesburg	3310F	Dubaï	2295F
Bangkok	3845F	Miami	2700F
Edimbourg	1530F	Los Angeles	2750F

Circuit Afrique du Sud* (11 jours / 8 nuits) 9890F
 Séjour Canada* (8 jours / 6 nuits) 5850F

0803 008 008*
 3615 ANYWAY***

*Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter.
 Crid. S.A. RCS Paris 8391482452. Lic. 075960011 ** 0,99F/min *** 2,23F/min

Soleil au Nord, pluie au Sud

SAMEDI. Une zone dépressionnaire au large du Portugal se décale vers la Méditerranée. Progressivement, les hautes pressions sur l'Écosse vont descendre vers la mer du Nord et se renforcer. La moitié nord de la France va se trouver sous l'influence de l'anticyclone.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. - La matinée est encore nuageuse puis le soleil va s'imposer. Températures de 4 à 6 degrés l'après-midi.

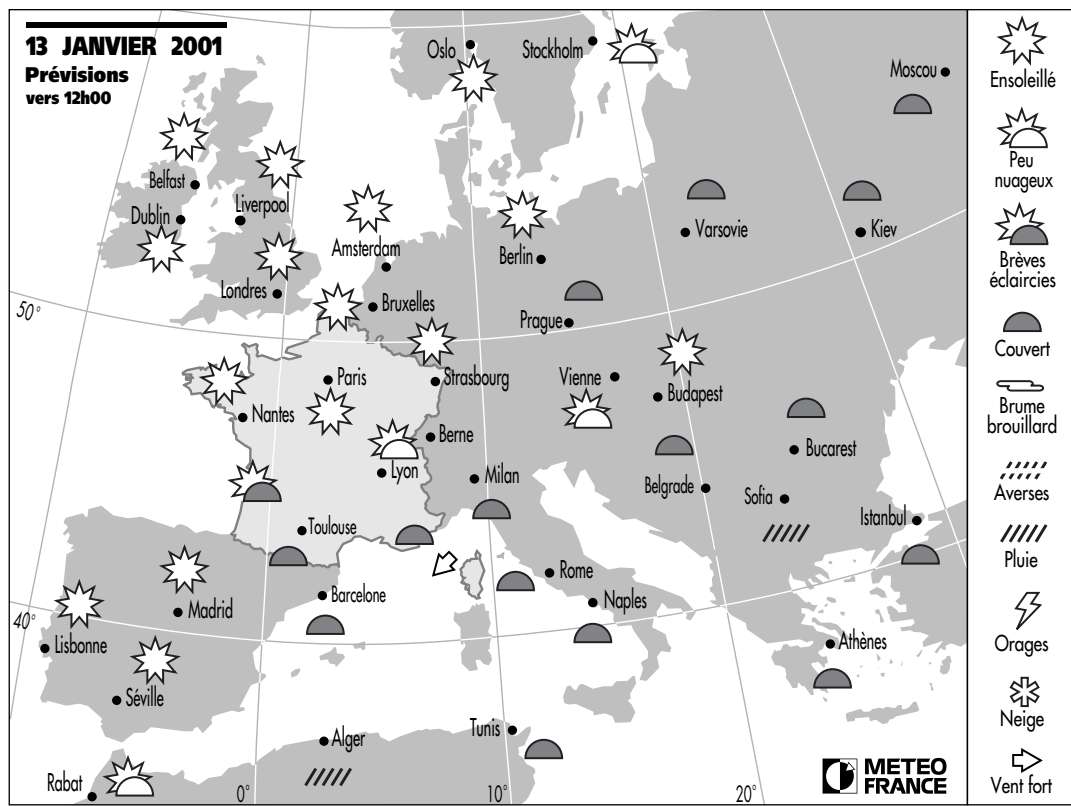
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Journée ensoleillée avec quelques plaques de grisaille. Le vent d'est renforce l'impression de fraîcheur. Gelées matinales possibles, puis l'après-midi, le thermomètre indiquera entre 1 et 5 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Soleil avec quelques plaques de grisaille dans les vallées. Après quelques gelées matinales, le thermomètre indiquera entre 2 et 6 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Ciel couvert le matin avec quelques pluies faibles. Il neigera un peu sur les Pyrénées à partir de 1 500 mètres. Dans l'après-midi, soleil sur Poitou-Charentes et le nord de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Températures entre 10 et 13 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Ciel couvert le matin avec quelques précipitations. Il neigera un peu sur les Alpes. Dans l'après-midi, éclaircies sur le Limousin. Il y aura quelques gelées matinales puis le thermomètre indiquera entre 4 et 7 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Nuages avec un peu de pluie. Il neigera faiblement sur les Alpes du Sud, un peu plus sur les Pyrénées-Orientales à partir de 1 500 mètres. Vent de nord-est entre la Corse et le continent à 90 km/h. Quelques gelées pourront se produire dans l'intérieur puis le thermomètre indiquera entre 9 et 13 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Jusqu'au samedi 27 janvier, Air France propose, pour des départs jusqu'au samedi 3 février, des promotions (tarifs à partir de, A/R et TTC) depuis Orly (521 F, 79 €, pour Bordeaux ; 612 F, 93 €, pour Marseille et Toulouse ; 626 F, 95 €, pour Montpellier et 630 F, 96 €, pour Nice) et de province avec, par exemple, un Lille-Nice à 706 F (108 €). Renseignements et réservations au 0-820-820-820.

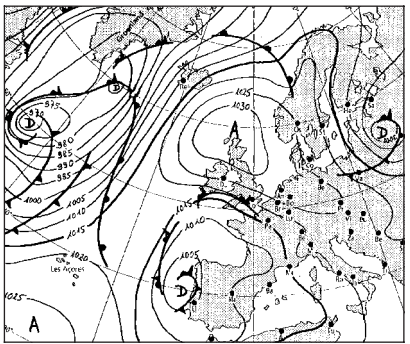
■ **INFORMATION.** On trouve sur Internet de précieux conseils destinés aux voyageurs et émanant de différents ministères des affaires étrangères. On peut ainsi consulter le site français (www.france.diplomatie.fr) mais aussi les sites étrangers, à condition d'en parler la langue, notamment les services en ligne britannique (www.fco.gov.uk), américain (www.state.gov) et allemand (www.auswaertigesamt.de).

PRÉVISIONS POUR LE 13 JANVIER 2001

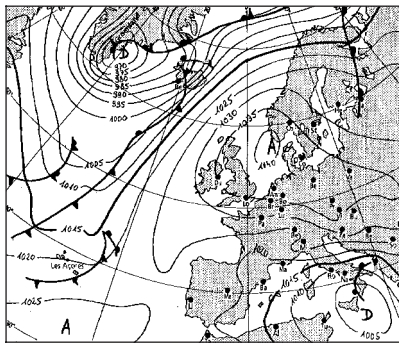
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-3/1 S	
AJACCIO	7/13 N	NANTES	-2/7 S
BIARRITZ	9/13 N	NICE	6/11 C
BORDEAUX	2/10 N	PARIS	-3/3 S
BOURGES	-3/5 S	PAU	3/12 C
BREST	1/5 S	PERPIGNAN	9/12 P
CAEN	0/3 S	RENNES	-3/5 S
CHERBOURG	1/5 S	ST-ETIENNE	4/7 C
CLERMONT-F.	-1/3 S	STRASBOURG	-4/1 S
DIJON	-3/3 S	TOULOUSE	8/11 C
GRENOBLE	3/8 C	TOURS	-3/5 S
LILLE	-4/1 S	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	-2/7 S	CAYENNE	23/28 P
LYON	4/8 S	FORT-DE-FR.	22/27 S
MARSEILLE	8/13 C	NOUMEA	23/29 S

PAPETE	24/30 S	KIEV	-5/-4 C	VENISE	-4/3 S	LE CAIRE	12/19 S
POINTE-A-PIT.	22/29 S	LISBONNE	11/16 S	VIENNE	-7/-2 S	NAIROBI	16/26 S
ST-DENIS-RÉ.	24/30 C	LIVERPOOL	-1/3 S	AMÉRIQUES		PRETORIA	20/32 S
		LONDRES	0/5 S	BRASILIA	21/28 S	RABAT	10/16 S
		AMSTERDAM	-2/1 S	BUENOS AIR.	18/29 S	TUNIS	9/14 C
		ATHENES	10/15 C	CARACAS	21/27 S	ASIE-Océanie	
		BARCELONE	6/11 C	CHICAGO	-5/1 C	BANGKOK	24/33 S
		BELFAST	1/4 S	CARACAS	20/24 C	BEYROUTH	14/18 S
		BELGRADE	-4/2 C	LOS ANGELES	7/12 S	BOMBAY	18/30 S
		BERLIN	-4/1 S	MEXICO	8/22 S	DIJAKARTA	26/31 C
		BERNE	-7/1 S	MONTREAL	-21/-4 C	DUBAI	16/23 C
		BUDAPEST	-7/1 S	NEW YORK	-4/4 S	HANOI	16/19 C
		BUCAREST	-7/0 C	SAN FRANCISCO	7/9 P	HONGKONG	15/20 S
		BUDAPEST	-7/1 S	SANTIAGO/CHI	13/29 S	JERUSALEM	11/19 S
		COPENHAGUE	0/4 S	TORONTO	-8/1 S	NEW DEHLI	6/19 S
		DUBLIN	1/5 S	WASHINGTON	-3/5 S	PEKIN	-14/-10 S
		FRANCFORT	-4/2 S	AFRIQUE		SEOUL	-12/-6 S
		GENEVE	-2/3 C	ALGER	7/16 P	SINGAPOUR	24/30 S
		HELSINKI	-8/3 C	DAKAR	19/25 S	SYDNEY	22/29 S
		TENERIFE	12/16 S	KINSHASA	23/29 P	TOKYO	1/9 S
		ISTANBUL	5/8 C				



Situation le 12 janvier à 0 heure TU



Prévisions pour le 14 janvier à 0 heure TU

TENDANCES

Convertisseur d'euros contre calcul mental

DANS MOINS D'UN AN, le convertisseur d'euros ne sera plus un gadget. Cet outil capable de traduire l'euro en francs et vice-versa est transitionnel autant que transactionnel. Il devra nous accompagner lors du grand saut du 1^{er} janvier 2002. Pour prendre la mesure d'une monnaie dont le taux de conversion (1 euro pour 6,55 francs environ) n'est pas un cadeau pour le calcul mental, une béquille électronique est souvent bienvenue.



A gauche, le Prixeur Fix, le plus basique ; à droite, le MultiM Prixeur, qui connaît les onze monnaies de la zone euro.



Depuis deux ans, plusieurs millions de convertisseurs (on en ignore le nombre précis) ont été distribués mais bien peu sont encore utilisables. A cause de leur non-conformité aux normes, qu'il s'agisse du calcul des arrondis ou de la nécessaire inviolabilité du taux de conversion (6,55957 francs précisément pour un euro) introduit dans la puce électronique. Sans compter la défaillance des piles. A l'approche de l'échéance de janvier 2002, les fabricants se sont donc retroussés les manches. Il y a de quoi : la zone euro compte environ 250 millions de consommateurs adultes. Comme début 1999, banques, entreprises, caisses de retraite, municipalités allaient inonder clients et fournisseurs de convertisseurs multicolores, dispo-

nibles dans le commerce pour une poignée d'euros, pensaient-ils. C'est sûr, le convertisseur allait occuper le devant de la scène.

RISQUE DE PÉNURIE

Or, contrairement aux prévisions, aucune ruée ne paraît se dessiner. On ne signale aucune agitation particulière du côté des centrales d'achat de cadeaux d'entreprise (offrir un convertisseur, est-ce vraiment original ?) et de la grande distribution. Quant aux pouvoirs publics, ils n'envisagent que des distributions « ciblées », vers des populations âgées ou isolées. Désappointés, les fabricants de convertisseurs s'inquiètent et crient à l'inconscience. Inévitablement, affirment-ils, le besoin d'un

instrument de conversion se fera sentir en fin d'année mais il sera trop tard pour rattraper le temps perdu. « Nous risquons une pénurie de convertisseurs au dernier trimestre », soutient Pierre Salletta, directeur associé de Springeur (1,2 million d'unités livrées). « Vous allez voir, poursuit-il, tout le monde va se réveiller en septembre. Noyés sous les commandes, nous ne pourrions pas fournir dans les temps car les fabricants asiatiques de puces électroniques, déjà très sollicités par le boom des téléphones portables, seront saturés. » « En août 1999, on manquait de lunettes pour l'éclipse. Il ne faudrait pas que le scénario se reproduise en janvier 2002 pour les convertisseurs d'euros », prévient de son côté Alex Zuckermann, PDG de Fimor. A l'heure actuelle, le carnet de commande de cette société, qui fabrique l'Eurette, ne représente guère plus de deux semaines de production. S'il ne suffit pas à rendre tout à fait crédible le spectre d'une pénurie de convertisseurs, le manque d'enthousiasme des acheteurs potentiels est néanmoins flagrant. Alain Chemla, PDG de la société Euroka, y voit le signe d'un flagrant manque d'intérêt de l'opi-

nion et d'un manque de préparation de l'univers économique, à moins d'un an du passage à l'euro. « Je ne sais pas si nous allons au-devant de problèmes d'approvisionnement, concède-t-il. Ce qui m'inquiète surtout, c'est cet état d'indifférence ambiante. Il faut vite se réveiller, sinon nous allons droit dans le mur. » Tous les commerçants réalisent-ils vraiment que, jusqu'au 17 février 2002, date de la fin de la double circulation franc-euro, ils devront pratiquement faire office de bureau de change ?

UNE SOLUTION : L'IMMERSION

Ce pessimisme - un peu intéressé - contraste avec la sérénité affichée par la grande distribution qui, visiblement, ne redoute pas un bogue social à l'aube de 2002 et n'envisage pas davantage la distribution à grande échelle de convertisseurs-bouées de sauvetage. « Le terrain a été préparé. Nous n'avons aucune inquiétude », assure Patrick Marguerie, responsable de la communication chez Système-U Nord-Ouest. Bientôt, l'euro apparaîtra en gras sur le double affichage des prix francs-euros et les gens vont se forger de nouvelles références. » L'enseigne, comme

d'autres, s'engage à bloquer ses prix plusieurs mois début 2002 pour « rassurer la clientèle ». Chez Intermarché, on affiche la même impassibilité.

Derrière cette sérénité perce la théorie dite de « l'immersion ». Celle-ci estime que multiplier les précautions risque in fine de retarder l'acquisition de nouveaux repères en euros. Considérant que l'on ne pourra pas durablement utiliser un convertisseur à tout bout de champ et qu'aujourd'hui cet accessoire suggère malgré lui une forme de dramatisation du passage à l'euro, ses partisans soutiennent qu'il faut d'abord privilégier la gymnastique de la conversion mentale. Donc, ne pas encourager le recours systématique au calcul électronique, extérieur à l'individu.

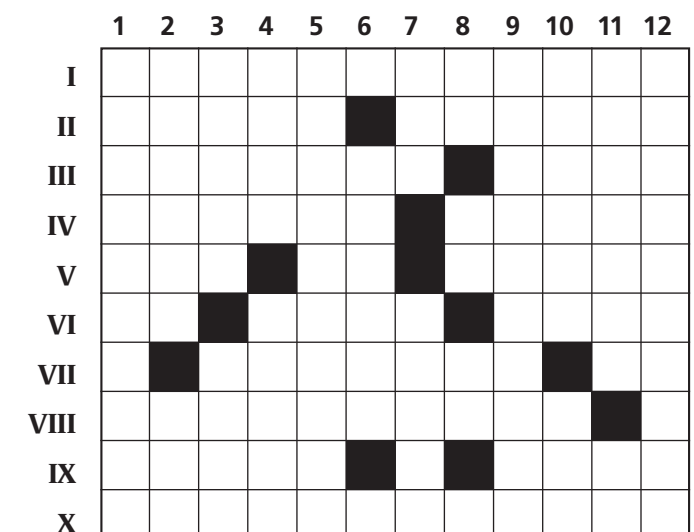
On se gardera pour autant de jeter son convertisseur par-dessus les toits. Et puis, même délaissé, même oublié au fond d'une poche ou d'un sac à main, l'accessoire ne sera pas tout à fait inutile. Ne serait-ce qu'en faisant sentir la présence rassurante de l'ultime recours, du premier gri-gri européen.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 011

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



8. Préposition. Bande très suivie. Vient d'arriver parmi nous. - 9. Versera ce qui est dû pour le service. - 10. Gros lézard apprécié à table. Fait tache au soleil. - 11. Sa matière première est devenue folle. En touche. - 12. Enthousiasmée.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 010

Horizontalement

I. Milliardaire. - II. Anéanti. Gour. - III. TGV. Spatules. - IV. Reine. Rée. - V. Antérieur. St. - VI. Queue. Tiriez. - VII. Us. Vêt. Sion. - VIII. Tassements. - IX. Geai. Arès. EO. - X. Exonérés. MST.

Verticalement

1. Matraquage. - 2. Ingénus. Ex. - 3. Léвите. Tao. - 4. La. Neuvain. - 5. Insérées. - 6. ATP. Tsar. - 7. Ria. Et. Ere. - 8. Truismes. - 9. Aguerries. - 10. Iole. Ion. - 11. Rue. Sentes. - 12. Ersatz. Sot.

HORIZONTALEMENT

I. Même de bonne foi, c'est un mensonge. - II. Prend son temps sans jamais le dépasser. Manque d'unité. - III. Garde les pieds au chaud. Valait cinq francs. - IV. Faire tourner sur les pas. Devrait bientôt disparaître après deux siècles de circulation. - V. Bois de charpente. Convient. Charmant jeune homme. - VI. Article. Déflagration dans l'espace. Enfant de l'émigration. - VII. Maîtrisés. Dans une ritournelle. - VIII. Mises en tas. - IX. Se retrouve les poches vides. Ses cordes étaient

pincées, son jugement est sans appel. - X. Crise de foi.

VERTICALEMENT

1. A beaucoup de mal à écouler ses stocks en ce moment. - 2. Se creva les yeux pour ne plus voir le passé. Changement important. - 3. Venue d'Angleterre pour garder nos enfants. Silencieux. - 4. Marque l'intensité. Employée au foyer. - 5. A payer pour avoir la ligne et les chaînes. - 6. A genoux pour l'éternité. - 7. Un plaisir dont il ne faut pas abuser. Blanche dès que le thermomètre descend. -

PHILATÉLIE

Christian Lacroix, couturier du cœur

LA HAUTE COUTURE est à l'honneur avec la mise en vente dans les bureaux de poste, lundi 29 janvier, d'un timbre à 3 francs (0,46 euro) créé par Christian Lacroix, dont le motif - un cœur serti de perles colorées - évoque une broche. Il succède aux deux premiers timbres en forme de cœur dessinés par Aurélie Baras, puis aux deux « cœurs timbrés » signés Yves Saint Laurent, émis respectivement en 1999 et 2000. Avec les timbres C'est une fille et C'est un garçon (1999), puis Le kiosque des amoureux de Peynet, La Poste montre qu'elle prend à cœur la carte de la sentimentalité. Christian Lacroix, né à Arles en 1951, entre chez Patou en 1981. Il ouvre sa propre maison en 1987, présente sa première collection, puis se lance dans le prêt-à-porter en 1988. Touche-à-tout de la mode, Christian Lacroix a décoré, en juillet 2000, un TGV. Le timbre, un cœur bleu tur-



quoise, vert, orange, rose, bleu et violet, inséré dans un carré de 38 x 38 mm, est imprimé en héliogravure en feuilles de trente. Il est aussi conditionné en feuillet comprenant cinq exemplaires (15 francs, 2,29 euros) et présenté sous la forme d'une « maxi-carte » (10 francs, 1,52 euro), carte postale sur laquelle le timbre collé est revêtu d'une oblitération « premier jour » au recto, tandis qu'il est imprimé sans valeur faciale au verso. La vente anticipée aura lieu à Paris, les samedi 27 et dimanche 28 janvier, au bureau de poste temporaire ouvert au musée de La Poste, 34, boulevard de Vaugirard, dans le 15^e arrondissement.

EN FILIGRANE

■ **Vente.** Le catalogue de la 64^e vente à prix nets Behr (Paris, tél. : 01-43-12-37-67) compte 2 440 lots de France, 1 400 des ex-colonies françaises et 1 200 du monde, dont une belle sélection de Suisse et de « Corrientes » d'Argentine rarement rencontrés. Notons dans les modernes, une « Résidence de France » (*Blanc, Semeuse, Merson*) des Kerguelen de 1926 pour Le Havre via Durban/Natal à 37 500 francs.

■ **Collection belge.** En Belgique, le programme philatélique des derniers mois s'avère original avec l'émission, le 16 octobre 2000, de quatre timbres consacrés à des œuvres d'artistes contemporains : Panamarenko (né en 1940), Anne-Mie Van Kerckhoven (1951), Jacques Charlier (1939) et Marie Jo Lafontaine (1950). Pour le dessin du timbre de Noël paru le 20 novembre 2000, la poste belge s'est adressée aux instituts pour handicapés mentaux, l'œuvre est signée Bart Meurs. Enfin, Charlie Parker, la Callas, Andy Warhol, les camps de concentration ou la chute du mur de Berlin entrent dans la composition du second feuillet du « Tour du XX^e siècle en 80 timbres-poste » consacré à « la guerre, la paix et l'art » (Direction timbres-poste et philatélie, Egide Walschaertsstraat 1, 2800 Mechelen, Belgique).

Pierre Jullien

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Président-directeur général : Dominique Aidun
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

THÉÂTRE Le Théâtre national de la Colline, à Paris, présente jusqu'au 9 février *Le Crime du XXI^e siècle*, nouvelle pièce du dramaturge britannique Edward Bond, mise en scène par

Alain Françon. ● **EDWARD BOND**, considéré comme un des principaux dramaturges britanniques contemporains, explique au *Monde* que « le théâtre doit vous placer devant des

situations extrêmes face auxquelles vous devez vous définir ». ● « J'AI VOULU désigner le crime le plus extrême, qui est de détruire l'humanité », ajoute le dramaturge. « Les

crimes dont je parle sont commis par des gens que vous ne voyez jamais dans la pièce. Ils peuvent contrôler la société non pour tuer les gens, mais pour tuer leur humanité. »

● **LE CRIME DU XXI^e SIÈCLE** met en scène la survie de quatre personnages dans la zone interdite d'un monde barbare, quadrillé par une armée omnipotente et invisible, en 2077.

« Ce que doit faire le dramaturge, c'est offrir la liberté »

Dans un entretien au « Monde », le dramaturge britannique Edward Bond commente sa vision d'un théâtre soucieux de l'histoire contemporaine, alors que le Théâtre national de la Colline présente sa nouvelle pièce, « Le Crime du XXI^e siècle »

AUTEUR de *Sauvés et de Lear*, Edward Bond, soixante-six ans, est l'un des principaux dramaturges britanniques contemporains. Commencé en 1992, avec La Compagnie des hommes, son compagnonnage avec le metteur en scène Alain Françon n'a pas cessé depuis, marqué notamment par la présentation des Pièces de guerre au Festival d'Avignon en 1994. Refusant les offres des principales institutions théâtrales de son pays, Edward Bond a choisi la France et le Théâtre de la Colline pour sa dernière création mondiale : *Le Crime du XXI^e siècle*. Il explique au *Monde* les ressorts de son écriture.

« De *Lear* au *Crime du XXI^e siècle*, un mur semble courir à travers votre œuvre dramatique. Ce mur a-t-il bougé en trente ans ?

— L'idée de mur est importante. Ce n'est pas toujours un mur physique, mais un mur dans les têtes, dans les émotions. Les gens créent toujours des prisons pour eux-mêmes, parce qu'il est facile d'être en prison. Quand ils quittent la prison après un long séjour, ils veulent y retourner et parfois se suicident. Si vous voulez commettre un crime, l'endroit idéal est la prison. Parce que vous pouvez le faire en sécurité. Pour moi, les murs sont importants uniquement de ce point de vue.

— Ces murs séparent-ils ceux qui ont le pouvoir de ceux qui ne l'ont pas ?

— Pas nécessairement. Parce qu'on donne le pouvoir aux gens. Pourquoi le leur donne-t-on ? Pourquoi se soumet-on à des situations dans lesquelles certaines autorités ont du pouvoir sur nous ? C'est une question fondamentale. La pièce la plus intéressante selon moi est *Antigone*. Elle divise le pouvoir. Supposons que quelqu'un ait écrit une *Antigone* qui dirait : « Je me souviens. » L'histoire de l'humanité serait différente. Et ce serait une chose épouvantable pour les dramaturges, car ce que doit faire le dramaturge, c'est offrir la liberté. Cela devient d'autant plus important que nous avons plus de responsabilités aujourd'hui. Dans le passé, vous pouviez laisser les responsabilités aux dieux. Armagedon était l'œuvre de Dieu, pas des hommes. Maintenant, c'est nous qui pouvons détruire le monde. Et qui le détruisons, lentement.

— Dans le programme, vous écrivez : « Les dévastations de la paix sont plus grandes que celles de la guerre ».



GILLES COULON POUR « LE MONDE »

Edward Bond. Son œuvre est traversée par cette question : « Comment être des humains ? »

— Je passe beaucoup de temps avec des jeunes. Leur idée du futur est très différente de celle dans laquelle j'ai grandi. Ils considèrent le futur comme de la camelote. Dans le passé, nous le considérons comme une possibilité de construire l'utopie, ou l'idée de cité. Les jeunes voient le futur comme un champ de ruines dans lequel ils doivent trouver de quoi survivre. Les humains ont cessé d'être des créateurs pour devenir des survivants. C'est fâcheux.

— Le théâtre est-il l'endroit où l'impossibilité de l'utopie apparaît ?

— On va au théâtre pour deux raisons essentielles : entendre des mensonges et entendre la vérité. Mais même les mensonges sont fondés sur la vérité. Le théâtre doit vous placer devant des situations extrêmes face auxquelles vous devez vous définir. Si vous observez l'histoire humaine, elle n'est qu'un répertoire de catastrophes. Chacune plus importante que la précédente. Pas parce que nous devenons plus mauvais, mais parce que nous avons de plus en plus de pouvoir. Pourquoi sommes-nous incapables de nous dire : « Arrêtons » ? Notre démocratie ne nous aide pas. Parce qu'elle n'est pas une véritable communauté.

— Comment transcrire le langage de ces survivants ?

— Le mal, la méchanceté, la perversité ne m'intéressent pas. Pas dans le sens où Shakespeare s'intéresse à Iago. Ce que je fais, c'est créer des situations extrêmes, que j'appelle « accidents », comme celle d'*Antigone*. Où votre décision vous

— L'économie nous divise. Nous allons seuls au supermarché. Nous n'avons plus d'objectifs communs. Et c'est pourquoi nous préférons glaner dans les ruines plutôt que construire une société décente.

— Est-ce possible de comparer cette image de l'individu dans le supermarché et celle des personnages du *Crime du XXI^e siècle* ?

— Oui. Si j'entre au supermarché avec un pistolet, le supermarché change. La réalité de la société apparaît avec le pistolet. Dans mes pièces, j'essaie toujours de rendre compte de ce type de situations extrêmes. Quelle est la grande école du siècle dernier ? C'est Auschwitz. Les survivants, comme Primo Levi, nous ont dit que seuls les pires avaient survécu. Et quarante ans plus tard, il s'est suicidé. Les survivants sont hantés par l'idée que seuls les pires survivent. Si notre société devient inhumaine, les gens qui survivent sont les pires.

— Comment transcrire le langage de ces survivants ?

— Le mal, la méchanceté, la perversité ne m'intéressent pas. Pas dans le sens où Shakespeare s'intéresse à Iago. Ce que je fais, c'est créer des situations extrêmes, que j'appelle « accidents », comme celle d'*Antigone*. Où votre décision vous

définira. Des moments où vous vous rencontrez vous-mêmes, ce que ne font jamais la plupart des gens. Au théâtre, vous devriez être obligés de vous rencontrer vous-même.

— Quand vous écrivez, vous référez-vous aux tragédies antiques ?

— Je dois rencontrer *Antigone* dans la rue. Réellement. Ou *Lear*, ou *Hamlet*. Mais je peux aussi passer sans les voir. Ce matin, il y avait un unijambiste qui mendiait de voiture en voiture, personne n'aurait sa fenêtre. Je savais que mon conducteur allait ouvrir la sienne, mais le feu est passé au vert avant que le mendiant arrive jusqu'à nous. L'unijambiste a raté l'occasion. C'est du théâtre. Je pourrais mettre ça sur scène et faire venir ce mendiant à la fenêtre pour lui donner une pièce, ou ne pas le faire venir jusqu'à la fenêtre, ou lui faire perdre sa jambe sous une autre voiture. La situation est toujours la même : un homme est dans le besoin, devant d'autres qui pourraient l'aider ou pas. Il faut faire face à cela. C'est pourquoi, dans ces accidents (j'appelle tragédies les accidents), vous vous retrouvez face à vous-même.

— Utiliserez-vous un jour le mot espoir ?

— Non. Parce que je pourrais dire : j'ai l'espoir de gagner à la loterie. Quel intérêt ? J'appelle mon théâtre le théâtre rationnel. Il a à voir avec l'imagination. Aucune créature humaine ne peut être consciente d'elle-même sans imagination. Il y a cette merveilleuse parole d'Aristote : « J'aime Platon, mais j'aime encore plus la vérité. » Nous devons dire la vérité. Peut-être nous détruira-t-elle, mais laissez-nous mourir comme des créatures humaines, pas comme des animaux, pas comme des fascistes. Si l'espoir signifie que l'on peut survivre en devenant fasciste, ce n'est pas un espoir. Je pense que le théâtre peut créer l'ultime école du moi. Vous n'avez pas à vous rendre à Auschwitz ou à Hiroshima : vous pouvez être confrontés aux questions ultimes par le théâtre.

— Pourquoi avez-vous titré « Le Crime du XXI^e siècle » ?

— J'ai voulu désigner « le » crime le plus extrême, et « le » plus extrême est de détruire l'humanité. Les crimes dont je parle sont commis par des gens que vous ne voyez jamais dans la pièce. Ils n'ont plus besoin de murs pour créer une prison. Ils peuvent contrôler la société, non pour tuer les gens mais pour tuer leur humanité. C'est pourquoi je parle des camps de concentration comme de la grande école du siècle dernier. Qui peut prédire qu'il n'y aura pas de chambres à gaz en 2020 ? Il est possible de créer une société qui distorde le sens de l'humanité. Personne ne le ferait pour de mauvaises raisons. Tous les grands crimes historiques ont été commis pour de bonnes raisons.

— La colère vous aide-t-elle à écrire ?

— Je ne suis pas en colère. Parce que les gens m'intéressent trop. Parce que je déteste la cruauté. Mais on peut être en colère quand on écrit. L'inhumanité est une telle offense. Avec l'âge, on commence à comprendre notre monde, mais on ne doit pas abdiquer nos responsabilités. On est toujours responsables de nos décisions. On ne devrait jamais chercher à s'échapper des problèmes humains, parce que notre bonheur en émane. Je suis un homme heureux, mais je ne veux pas tenir mon bonheur au prix d'autres vies. »

Propos recueillis par Jean-Louis Perrier

Les créations de Bond sur les scènes françaises

Né en 1934, dans un milieu très modeste, Edward Bond a écrit sa première pièce à l'âge de vingt ans. *The Pope's Wedding* a été donnée au Royal Court à Londres en 1962, avant le retentissant *Sauvés* en 1965. Principales créations en France : ● **1969** : *Route étroite vers le Grand Nord*. Mise en scène : Guy Lauzin, au Théâtre de Nice. ● **1970** : *Demain la veille*. Mise en scène : Georges Wilson, au TNP-Villeurbanne. ● **1972** : *Sauvés*. Mise en scène : Claude Régy, au TNP-Villeurbanne. ● **1975** : *Lear*. Mise en scène : Patrice Chéreau, au TNP-Villeurbanne. Christophe Perton vient d'en donner une nouvelle version à la Comédie de Valence. Elle sera programmée à partir du 18 janvier au Théâtre de la Ville à Paris. ● **1979** : *L'Imbécile*. Mise en scène : Michel Dubois, à la Comédie de Caen. ● **1992** : *La Compagnie des hommes*. Mise en scène : Alain Françon, au Théâtre de la Ville. ● **1993** : *Jackets, ou la main secrète*. Mise en scène : Bruno Boëglin, au TNP-Villeurbanne. ● **1993** : *Eté*. Mise en scène : Jeanne Champagne, à la Maison de la culture de Bourges. ● **1994** : *Pièces de guerre*. Mise en scène : Alain Françon, au Festival d'Avignon. ● **1998** : *La Mer*. Mise en scène : Jacques Rosner, au Théâtre national de Toulouse. ● **2000** : *Café*. Mise en scène : Alain Françon, au Théâtre de la Colline. ● **2001** : *Auprès de la mer intérieure*. Mise en scène : Stuart Seide, au Théâtre de Gennevilliers. ● **2001** : *Le Crime du XXI^e siècle*. Mise en scène : Alain Françon, au Théâtre national de la Colline. Après avoir été publiées par Gallimard et Christian Bourgois, les Pièces d'Edward Bond sont maintenant éditées par L'Arche et traduites par Michel Vittoz ou Georges Bas. Ecrits théoriques : *Commentaires sur les Pièces de guerre et le paradoxe de la paix* (L'Arche) ; et *L'Energie du sens* (lettres, poèmes et essais, Editions Climats et Maison Antoine-Vitez).

Le souffle d'un quatuor par-dessus les ruines

LE CRIME DU XXI^e SIÈCLE, d'Edward Bond. Texte français : Michel Vittoz. Mise en scène : Alain Françon. Avec Anne Alvaro, Carlo Brandt, Eric Caravaca, Cécile Garcia Fogel. THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris-20^e. M^e Gambetta. Tél. : 01-44-62-52-52. Mardi, à 19 h 30 ; du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, à 15 h 30. 80 F (12,20 €) à 160 F (24,39 €). Durée : 2 h 30. Jusqu'au 9 février.

Un sol gris sur quoi plus rien ne peut pousser. Un ciel vide qui dénie tout horizon. Des blocs de pierre, un pauvre chemin, une maison réduite à un abri. C'est le décor du *Crime du XXI^e siècle*. Le décor d'un temps à venir, qu'Edward Bond imagine dans son ultime barbarie pour conjurer, justement, cette barbarie. Nous sommes en 2077, dans un monde où l'armée quadrille tout. Elle parce les gens dans des cités et des prisons, elle rase ce qu'elle considère comme inutile. Cette armée, on ne la voit pas. Elle n'a plus besoin de se montrer, elle a les moyens de s'infiltrer dans chaque instant de la vie. Les suspects ont des mouchards, fixés dans la chair, sous les côtes, pour éviter qu'ils ne se coupent la jambe comme ils le fai-

saient quand les mouchards y étaient fixés.

Une femme, Hoxton, s'est réfugiée en zone interdite. Elle a fui les pierres que lui jetaient d'autres femmes dont elle vendait les enfants pour vivre, elle a laissé son propre enfant pour aller là où la terre est rasée, oubliée. Cette femme (Anne Alvaro) ressemble à la terre. Ses cheveux sont gris, couleur poussière, de cette poussière qui calcine tout dans la zone, jusqu'aux jerrycans d'eau. Elle est seule. On sent qu'elle maintient ce qu'il reste d'humanité dans des gestes quotidiens, laver le linge, emmailloter ses souliers de chiffons pour éviter qu'ils ne s'usent. Un homme la regarde, caché derrière des cailloux. Il est arrivé comme un Indien, silencieux, lui aussi couleur poussière (Carlo Brandt). Il marche depuis longtemps dans les ruines. C'est Grig. Il a soif. La première fois qu'il boit, il crie. Sa gorge est déchirée par la sécheresse.

Plus tard viendront un jeune homme, Sweden (Eric Caravaca), puis une jeune femme, Grace (Cécile Garcia Fogel). Le jeune homme porte un bandage sur le torse. Il dit avoir arraché de ses mains le mouchard fixé sous sa côte. La jeune femme traîne des sacs dans lesquels il y a des pierres, un ouvre-boîtes et un bol d'en-

fant – ce qu'il lui reste de sa mère, qu'elle cherche pour lui demander pourquoi elle l'a abandonnée.

Voilà pour les personnages de Bond, qui convoquent la mythologie : Hoxton, ce pourrait être Médée à Tchernobyl ; Sweden, Œdipe à Srebrenica ; Grig, Ulysse dans les Balkans ; Grace, *Antigone* à Sarajevo. Ils vivent en 2077, mais ils traversent le temps des guerres, annonçant celle qui peut-être nous attend : la guerre sans soldats.

L'HUMAIN DANS LA GUERRE

Pour Hermann Hesse, horrifié par la boucherie de 1914-1918, la barbarie a commencé quand les hommes ont cessé de se battre à mains nues. Pour Edward Bond, enfant pendant la seconde guerre mondiale, la barbarie ne commence pas sous les bombes. Elle niche, perverse, dans l'aliénation qui entraîne le crime, l'habitude insidieuse du pire.

« Comment être des humains ? »

La question traverse toute l'œuvre d'Edward Bond. Depuis dix ans, elle cerne au plus près l'actualité du monde – comme Bertolt Brecht le fit en son temps – en analysant par glissements successifs, de plus en plus précis, intenses et lucides, l'humain dans la guerre. Alain Françon suit ce chemin. Après avoir créé *Les Pièces de guerre* à Avignon en 1994 (*Le Monde* du 20 juillet 1994), *Café*,

au Théâtre de la Colline, en 2000 (*Le Monde* du 17 mai 2000), il met en scène *Le Crime du XXI^e siècle*, qui pose une nouvelle question.

Dans *Les Pièces de guerre*, chacun pouvait encore se demander s'il devait se soucier de l'autre. Dans *Le Crime du XXI^e siècle*, chacun est réduit à se demander s'il peut encore se soucier de l'autre. Ce « peut » est terrible. Il ne laisse que des bribes d'humanité qui se glissent dans les gestes de la survie, en menant au meurtre froid.

Il faut du temps pour accepter *Le Crime du XXI^e siècle*. La représentation donnée au Théâtre de la Colline est dense, tendue, rythmée par des baissers de rideau qui permettent tout juste de souffler entre deux scènes, la pire étant toujours à venir. Edward Bond est chez lui sur le plateau et dans la mise en scène d'Alain Françon, en raison justement de cette tension et de cette densité, si propres à son écriture. Il l'est d'autant plus qu'Alain Françon n'a jamais été aussi précis dans son art et sa direction d'acteurs. Il est rare d'entendre et de voir au théâtre des comédiens aussi justes qu'Anne Alvaro, Carlo Brandt, Eric Caravaca et Cécile Garcia Fogel. Ils jouent Edward Bond comme un quatuor chanterait dans les ruines.

Brigitte Salino

INDIGO

Groupe vocal

"Parades"

Mise en scène de Stephan Druet

Auditorium Saint Germain des Prés
4, rue Félibien - 75006 Paris
(Métro : Odéon ou Mabillon)

Du 18 Janvier au 3 Mars 2001 à 20H30 / les Jeudis-Vendredis-Samedis

Location : 01 44 07 37 43 - 01 42 72 83 52 & FNAC
Nouvel album "Parades" disponible chez Sergent Major Company / M10

Indigo Bancassurance | Indigo 038114 - 4ème catégorie

Fonds soutien

subventionnée par le Maire de Paris

Stax, les années noires

La réédition de vingt albums du label de soul music de Memphis permet de réévaluer une période (après 1968) dominée par les figures d'Isaac Hayes, Albert King, Johnnie Taylor ou des Staple Singers

UNE IDÉE reçue veut que la disparition, en décembre 1967, d'Otis Redding signe le début du déclin de Stax, le label de soul le plus illustre avec Tamla-Motown. Après avoir fait danser et pleurer la jeunesse occidentale avec ses tubes indémodables (*Green Onions*, *Knock on Wood*, *Soul Finger*, *Sittin' on the Dock of the Bay*), l'enseigne de Memphis (Tennessee) se serait progressivement éteinte en perdant son identité. Seul Isaac Hayes, l'auteur de *Shaft*, aurait sauvé l'honneur.

Après *The Complete Stax-Volt Singles*, monumental coffret de neuf CD paru en 1991, consacré aux années 1959-1968 (Atlantic-Eastwest), la réédition en digipacks, remastérisée en 24-bits, de vingt albums permet aujourd'hui de réévaluer pour l'essentiel cette période « post-soixante-huitarde ». Assez désordonnée, cette livraison comprend des compilations d'artistes qui satisferont le grand public et des disques originaux devenus rares dans les bacs (du moins en France) qui raviront les spécialistes malgré la pauvreté des livrets. Commune à tous les albums, une plage multimédia inclut des biographies, des photos et un extrait vidéo de six minutes du festival Wattstax, à Los Angeles, en 1972.

Fondé en 1961 à Memphis par deux frères et sœurs blancs, Jim Stewart et Estelle Axton (le terme est forgé à partir de la contraction

des deux premières lettres de leur nom), le label a signé naïvement une licence de distribution avec Atlantic. Lors de sa renégociation en 1968, Stewart s'aperçoit qu'il a cédé tous les droits de ses enregistrements. Dépossédé de son catalogue, Stax rompt avec Atlantic et se vend à Gulf & Western, propriétaire de la Paramount, avant de recouvrer son indépendance deux ans plus tard.

Plus encore que ces turpitudes économiques, la question raciale fragilise la situation de Stax, perçu comme une vitrine d'intégration dont le symbole était les MG's (pour Memphis Group), le groupe maison qui accompagnait la plupart des chanteurs, composé de deux Noirs et deux Blancs. Cet esprit fraternel, proche du Mouvement pour les droits civiques, résiste mal à l'assassinat, en avril 1968, de Martin Luther King. Les idées du Black Power et du panafricanisme progressent, les musiciens blancs finiront par partir.

ARMES À FEU EN STUDIO

Cette double évolution correspond à la montée en puissance dans l'organigramme de Stax d'Al Bell, un ambitieux qui veut gagner de l'argent en redynamisant la compagnie. Il la dote d'un nouveau logo (des doigts qui claquent), ouvre son catalogue à d'autres genres musicaux que la soul, tente une percée en Afrique et au Moyen-Orient. En

1972, un accord de distribution avec CBS lui permet d'obtenir une avance de 6 millions de dollars, qui sera mystérieusement engloutie. Détournements de fonds, enquêtes, apparition des armes à feu en studio, salaires non payés, procès de CBS, puis des artistes qui se retournent contre leur maison de disques... Stax, qui régnait sur les classements dix ans plus tôt, est déclaré en faillite en 1975.

Le miracle, dans pareil contexte, est que les artistes sortent encore de grands disques. Après avoir fait glisser le rythme n'blues vers la soul, Stax se met au funk. En chef de file, Isaac Hayes livre deux disques majeurs en 1971, *Black Moses* et *Shaft*, puis *Joy* l'année suivante (le *Greatest Hits* permettra de se familiariser avec l'univers du musicien au crâne rasé, précurseur du disco et du rap). Les Bar-Kays (le *best of* proposé se révèle suffisant) se relèvent de la mort de quatre de leurs membres fondateurs au cours de l'accident d'avion qui a coûté la vie à Otis Redding en assénant un groove épique et torride, des instrumentaux plus convaincants que ceux de Booker T & The MG's - trois disques réédités : *The Booker T. Set*, *Soul Limbo* et *Melting Pot* -, formidables accompagnateurs, mais dont les productions personnelles intéresseront surtout les fans d'orgue Hammond et de Steve Cropper, génie de la six-cordes.



Les Staple Singers, en 1971, lors de la parution de « *Be Altitude Respect Yourself* ».

Parallèlement, Stax accueille le blues, celui d'Albert King (le classique *Life Wire Blues Power*, les deux enregistrements au Fillmore de San Francisco, *Blues for Elvis*, hommage à l'autre « King » et *I Wanna Get Funky*, passionnante fusion blues-funk) et celui de John Lee Hooker pour *That's Where It's At*, son unique album pour le label de Memphis. Face à cette dispersion, Rufus & Carla Thomas et Eddie Floyd (une compilation chacun) font figure de représentants de l'ancienne école, incarnée par Otis Redding, dont est réédité *Remember Me*, magnifique recueil d'inédits posthumes.

Parmi les (re) découvertes, une compilation de Johnnie Taylor, mort en mai 2000, crooner flamboyant avant qu'il ne ruine son crédit en se vautrant dans le disco, *Mr. Big Stuff*, merveille de soul funk de la chanteuse Jean Knight et le

joyau de ces rééditions, *Be Altitude Respect Yourself*, des Staple Singers. Cet album représente sans doute une des tentatives les plus abouties de mêler groove et gospel, profane et sacré, sensualité (la voix de Mavis Staples) et religiosité. On écouterait ce chef-d'œuvre ignoré avec une pensée pour « Pops » Staples, le vénérable patriarche disparu le 19 décembre 2000, qui avait créé cette formation vocale avec ses trois filles.

Bruno Lesprit

★ 20 CD Stax Records/Fantasy, distribués par Warner Music France. Parution également, chez le même éditeur, de *The Stax Story*, un coffret de 4 CD retraçant l'histoire du label. A lire : Rob Bowman, *Soulsville U.S.A. : The Story of Stax Records*, Schirmer Books, 1997.

SÉLECTION DISQUES

BENJAMIN BRITTEN

Les 3 Suites pour violoncelle
Rohan de Saram (violoncelle)

Œuvres de l'extrême maturité (la dernière a été composée un an avant la mort du compositeur), les *Suites* pour violoncelle de Benjamin Britten (1913-1976) consti-

tuent sans doute l'ensemble le plus accompli écrit pour cet instrument depuis celui conçu par Jean-Sébastien Bach. Rohan de Saram, spécialiste au sein du quatuor Arditti des créations avant-gardistes, aborde avec beaucoup de liberté ces pages de Britten, puisant dans le pas-

sé de quoi faire entendre une voix résolument indépendante. Bien que l'on puisse parfois trouver son attitude quelque peu désinvolte, notamment sur le plan du tempo, elle détermine globalement une interprétation d'un engagement sensible très touchant. Une manière pour Rohan de Saram de se distinguer de références qui ont pour nom Rostropovitch, dans la flûte-boyance (les deux premières *Suites* gravées pour Decca), et Pieter Wispelwey, dans l'intériorité (l'intégrale disponible chez Globe).

Pierre Gervasoni

★ 1 CD Montaigne/Naïve
MO 782081.

PHILIPPE BERNOLD

Œuvres de Pierre Boulez, Olivier Messiaen, André Jolivet, Henri Dutilleul et Edgar Varèse
Philippe Bernold (flûte) avec Alexandre Tharaud (piano)

Jeune représentant d'une école de flûte que le monde entier a enviée à la France grâce à des maîtres tels que Jean-Pierre Rampal ou Alain Marion, Philippe Bernold propose une alléchante anthologie du répertoire produit dans l'Hexagone au XX^e siècle. Cependant, des cinq pièces à l'affiche (écrites entre 1936 et 1951 par des compositeurs aux noms prestigieux), seuls les deux solos occupent une place réellement importante dans le catalogue de leurs auteurs. Ils déterminent, hélas, les plages les moins convaincantes de ce disque. Trop appliquée et lisible, l'interprétation néglige la part de mystère indispensable aux *Cinq Incantations*, de Jolivet et à *Density 21,5*, de Varèse. En revanche, les duos (où s'illustrent les qualités plastiques d'Alexandre Tharaud) restituent avec éclat l'expression spécifique des œuvres. Jeu tendu à l'extrême pour l'agressivité juvénile de Boulez (*Sonatine*), connivence extatique et jubilatoire pour l'imagerie ornithologique de Messiaen (*Le Merle noir*), aisance partagée et sens de l'histoire pour un Dutilleul héritier de Debussy (*Sonatine*).

P. Gi.

★ 1 CD Harmonia Mundi HMC
901710.

DAVID PATROIS

Another Trio
Ancien coleader d'Open Air, avec le guitariste Eric Lohrer - l'une des rares tentatives de penser un fonctionnement de groupe dans le jazz en France -, David Patrois a souvent été considéré comme l'un des plus dignes successeurs de Gary Burton, la référence en matière de vibraphone, cet instrument qu'il est commun de moquer - aspect, harmoniques qui s'échappent, sonorité épuisée par les musiques d'ascenseurs - mais que certains ont su élever au plus haut rang. Dans *Another Trio*, titre de l'album et nom d'un nouveau groupe - soit outre Patrois, large-

ment émancipé de son aîné, le contrebassiste Jean-Jacques Avenel, intensément homme de jazz et le percussionniste Pierre Marcault, qui a appris les secrets des grands maîtres tambours -, le jazz et l'Afrique se rejoignent, hors de toute idée exotique, mais comme deux pratiques complémentaires et inspirations communes. Album lumineux, aux thèmes à la simplicité identifiable, où le passage entre l'écrit et l'instant se fait avec naturel, *Another Trio* relève de ces œuvres rares où le temps et les styles se fondent, se dépassent. La prise de son de Vincent Bruley fait ressortir la nature des bois et des peaux, les vibrations de la sanza autant que l'impression de percevoir les corps en mouvement.

Sylvain Siéclier

★ 1 CD RDC Records 40069-2.
Distribué par Mélodie.

THIERRY PÉALA

Inner Traces

Pendant longtemps, seule la chanteuse Norma Winstone s'était risquée à mettre sa voix et à donner vie à des mots sur les musiques du trompettiste Kenny Wheeler. Une collaboration discrète, profonde, éloignée de toute idée de spectaculaire, menée dans l'ombre portée des projecteurs en terre britannique. A son tour, Thierry Péala, jeune chanteur francophone, a trouvé dans le raffinement virtuose des mélodies et du timbre de Wheeler, une matière à scatter dans certains cas - avec une délicatesse et une grâce souvent envoûtantes - où à façonner une correspondance intime entre les variations sur les mots et le thème original. L'expérience, ou plutôt la relation artistique, s'était faite au cours des ans au gré de quelques concerts. Le passage au disque a su préserver le sens de cette rencontre, où le respect ne se confond pas avec la dévotion. Parfaitement secondé par une rythmique classique (piano, basse, celle de Riccardo del Fra, batterie), Thierry Péala a convié Wheeler sur deux chansons, tandis que Norma Winstone donne la réplique sur quatre belles rêveries. Le ton général est à la balade, au souffle retenu, sur le fil. Péala y laisse entendre qu'il pourrait devenir l'une des voix singulières du jazz.

S. Si.

★ 1 CD Mo'Jazz/Naïve Y 226 102.

TAJ MAHAL

Taj Mahal (1)
The Natch'l Blues (2)
The Real Thing (3)

Devenu un père tranquille du blues qui, bon an mal an, enregistre des albums bien menés à défaut de secouer le cocotier, Taj Mahal, né Henry Saint Clair Frederic à New York le 17 mai 1942, est aujourd'hui une figure de l'histoire de la musique afro-américaine, au point d'être convié un peu partout et n'importe comment dès qu'il

s'agit pour un soliste de se trouver une assise crédible et des racines à bon compte. Ce qui est d'autant plus étrange que Taj Mahal, s'il s'est souvent posé en défenseur des formes traditionnelles du blues, a toujours, en tout cas dans ses premiers opus en cours de réédition, démontré sa capacité à dépasser les codes et à se nourrir des avancées artistiques de son époque, en l'occurrence, ici, surtout la fin des années 60 et le début des années 70. Membre, en 1965-1966 des mythiques Rising Sons avec Ry Cooder et Kevin Kelly (The Byrds), Taj Mahal enregistre son premier album au titre éponyme en 1968. Cooder est de la partie, Jesse Ed Davis également. Les guitares tricotent, la rythmique est carrée, la voix de Mahal, rauque, sauvage, prenante met tout le monde d'accord. Le répertoire puise chez Sleepy John Estes, Sonny Boy Williamson ou Robert Johnson. Avec *The Natch'l Blues*, sorti dans la foulée, Mahal se met au diapason de ses maîtres. Ses thèmes ont d'emblée l'allure de classiques. Al Kooper passe, plus qu'en coup de vent, avec son piano. La collaboration avec Jesse Ed Davis et l'excellent batteur Chuck Blackwell (sobriété et précision) se poursuivra quelques années. Mais c'est avec une formation remaniée que Mahal se présentera au Fillmore East de New York pour graver *The Real Thing*, rencontre mémorable entre le blues le plus roots, l'électricité et un ensemble frondeurs de tubistes (Howard Johnson, Bob Stewart, Joseph Daley et Earl McIntyre). Un disque à inscrire au panthéon des enregistrements en public et au croisement de multiples chemins d'inspiration.

S. Si.
★ (1) 1 CD Columbia-Legacy 498173 2 ; (2) 1 CD 1 CD Columbia-Legacy 498172 2 ; (3) 1 CD Columbia-Legacy 498174 2. Distribués par Sony Music.

RAGE AGAINST THE MACHINE

Renegades

Le meilleur groupe de scène des années 90 se serait séparé, il y a quelques semaines, suite à la défecation de son chanteur, Zack de la Rocha, apparemment déçu par les accomplissements musicaux et politiques du quatuor. En guise d'adieu, Rage Against the Machine livre *Renegades*, un album de repri-

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE** : le pianiste et chef d'orchestre allemand Christoph Eschenbach prendra ses fonctions de directeur de l'Orchestre de Philadelphie en septembre 2003. Il remplacera Wolfgang Sawallisch, en poste depuis 1993. Agé de soixante ans, Christoph Eschenbach, qui a déjà dirigé, aux Etats-Unis, l'Orchestre symphonique de Houston, cumule actuellement les fonctions de directeur musical de l'Orchestre de Paris, de directeur musical de l'Orchestre symphonique de la Nord-Deutsche Rundfunk de Hambourg, de directeur artistique et musical des festivals du Schleswig-Holstein, en Allemagne, et de Ravinia, près de Chicago, aux Etats-Unis.

■ **BIBLIOTHÈQUES** : François Stasse, directeur général de la Bibliothèque nationale de France, quitte l'établissement, où il avait été nommé en 1998, a annoncé Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication. Lors d'une visite de la bibliothèque, mercredi 10 janvier, Catherine Tasca a estimé que « le fonctionnement de la BNF s'était très grandement amélioré » et a rendu hommage à M. Stasse. Son successeur devrait être désigné « très rapidement ».

■ **ARCHITECTURE** : les étudiants de plusieurs écoles d'architecture appellent à une nouvelle manifestation nationale le mercredi 17 janvier à Paris. Estimant « catastrophique et désespérée » la situation actuelle de l'enseignement, malgré la réforme entreprise au ministère de la culture, ils appellent à un rassemblement et annoncent d'autre part une « action commando spectaculaire », vendredi 12 janvier vers 16 h 30, « dans l'un des hauts lieux culturels parisiens ».

MARIGNY
ROBERT HOSSEIN

A PARTIR DU 23 FEV.

CETTE FEMME RISQUE LA PEINE DE MORT

COUPABLE OU NON COUPABLE

LES JURÉS C'EST VOUS !

RÉALISÉ ET PRÉSENTÉ PAR
ROBERT HOSSEIN
d'après l'œuvre de
AYN RAND

décor FRANÇOIS de LAMOTHE son BERNARD GUILLAUMAT
costumes SYLVIE POULET et MARTINE MULOTTE

LOCATION THÉÂTRE 01 53 96 70 00
FNAC 0 803 808 803 (0,98 F/min)
3615 FNAC (2,21 F/min) • www.fnac.com

TF1 **Europe 1** **mac.com**

Théâtre des Quartiers d'Ivry

La vie est un songe

Pedro Calderón de la Barca

mise en scène
Elisabeth Chailloux

du 8 janvier au 4 février - 01 46 72 37 43 - M^e Mairie d'Ivry

Charles Dutoit et l'Orchestre national de France fâchés avec la nuance

IGOR STRAVINSKY : Concerto pour orchestre de chambre « Dumbarton Oaks ». **KAROL SZYMANOWSKI : Symphonie n°4 «concertante» pour piano et orchestre.** **JEAN SIBELIUS : Symphonie n°1.** **Piotr Anderszewski (piano), Orchestre National de France, Charles Dutoit (direction).**
MAISON DE RADIO FRANCE, le 11 janvier. Concert retransmis en direct sur France-Musiques.

L'Orchestre national de France, on le sait depuis plusieurs années, est sur une mauvaise pente. La prestation qu'il a donnée le 11 janvier, sous la houlette de Charles Dutoit (son directeur musical depuis 1991), incite à tirer la sonnette d'alarme. Passer à côté de la musique, morceau après morceau, dans l'interprétation d'un programme théoriquement somptueux est grave pour une formation de premier plan. On pourrait relativiser ce triste constat en considérant que, pour deux œuvres sur trois, le service minimum est assuré : notes justes et attaques ordonnées. A quoi bon ! Cela ne suffit évidemment pas à restituer la verve du *Concerto pour orchestre de chambre « Dumbarton Oaks »*, d'Igor Stravinsky.

Enchaînés uniformément, notamment sur le plan rythmique, avec de rares mérites individuels (la lisibilité panoramique des cordes au début, la ponctuation de basson pince-sans-rire dans le mouvement central), les épisodes pleins de sous-entendus (baroques et autres) de ce savoureux divertissement néoclassique nous parviennent sans une once d'esprit. Pis, Charles Dutoit leur confère, avec ses poses apprêtées, une solennité hors de propos.

La *Symphonie n°4 « Concertante »*, de Karol Szymanowski (compositeur auquel Radio France consacre cette saison un cycle de quatorze concerts), ne se satisfait pas davantage d'une exécution sommaire qui accuse sa monumentalité janusienne opposant, *grasso modo*, une face de type Bartok à une face de type Rachmaninov. Fort heureusement, Piotr Anderszewski laisse entendre au piano toute la richesse que produit cette dialectique du renversant et du ruiselant. Le jeune soliste sera moins heureux en bis avec une *Bagatelle* de Beethoven, limitée par un instrument portant - dans le haut médium et l'aigu désaccordés - les stigmates d'une passion selon Szymanowski que Charles Dutoit aura dénaturée par rudesse sonore et crispation rythmique.

UNE TOUCHE CRIARDE

Après l'entracte, rien ne va plus. Le solo de clarinette sur fond de timbales qui ouvre la *Symphonie n°1* de Sibelius annonce la couleur. Pas de demi-teintes, génératrices de mystère, mais une touche criarde qui file sous une lumière crue. Frileusement ternes dans l'œuvre de Stravinsky, sauvagement engagés dans celle de Szymanowski, Charles Dutoit et l'Orchestre national de France ne font toujours pas dans la nuance. Leur Sibelius ne connaît que deux expressions : la saturation assourdissante dans le registre expansif, la retenue anémisée dans la tonalité élégiaque. Les musiciens surjouent (le solo de violoncelle dans l'andante...) quand leur partie exige du naturel ou bien survolent la partition (que de phrases escamotées...) quand il conviendrait de s'y attacher scrupuleusement. Des tempi beaucoup trop rapides (notamment pour le hautbois, à la peine dans le fugato du scherzo) favorisent ce qu'il faut bien appeler une débâcle générale.

Prêtant peu d'attention aux décalages de plus en plus nombreux et aux timbres de moins en moins instrumentaux (les cors, les bois, les cordes graves), Charles Dutoit semble, comme le curé des *Trois Messes basses*, seulement pressé d'en finir. Avec Sibelius ? Avec le concert ? Avec le National ? Kurt Masur, qui lui succédera comme directeur musical dès le début de la saison 2001-2002, a du pain sur la planche.

Pierre Gervasoni

L'année Verdi s'ouvre à Bruxelles et Nancy sur deux productions de « Falstaff »

Les versions de Willy Decker et Alain Garichot de l'ultime opéra du compositeur

FALSTAFF, de Giuseppe Verdi. Par José van Dam (Falstaff), Susan Chilcott (Alice Ford), Michael Volle (Ford), Patrizia Biccire (Nanetta), Fredrika Brillembourg (Meg Page), Mariana Pentcheva (Mrs Quickly), Gwyn Hughes Jones (Fenton), chœurs et Orchestre symphonique de la Monnaie, Antonio Pappano (direction), Willy Decker (mise en scène). Théâtre de la Monnaie, Bruxelles, le 8 décembre. Par Victor Torres (Falstaff), Gabriele Fontana (Alice Ford), Marzio Giossi (Ford), Anna Maria Panzarella (Nanetta), Alice Coote (Meg Page), Birgitta Svenden (Mrs Quickly), Matthias Zachariassen (Fenton), Chœur de l'Opéra de Nancy et de Lorraine, Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, Evelino Pido (direction), Alain Garichot (mise en scène). Opéra de Nancy et de Lorraine, le 11 janvier.

BRUXELLES et NANCY

de notre envoyé spécial

Trois *Falstaff* dans la vue, l'année Giuseppe Verdi (mort en 1901) à peine commencée ! Il y eut celui de Bruxelles, déjà passé par Florence en 1998 et Lyon l'année suivante, puis la nouvelle production d'Alain Garichot pour Nancy et on attend, dans quelques semaines, le spectacle du Théâtre du Châtelet à Paris par John Eliot Gardiner et ses instruments anciens. Mais qui peut se plaindre d'entendre trois productions consécutives de cette farce qu'est l'ultime opéra de Giuseppe Verdi, pied de nez tardif et génial à ses aficionados trop habitués à des drames de pleurs et de sang ? Cette musique supérieure, constamment inventive et poétique, fonde paradoxalement sa modernité sur ses racines archaïques et son absence de descendance dans le XX^e siècle commençant.

Fable terrible sur la cruauté de la

différence, l'illusion de soi, la fatuité ingénue, *Falstaff* est, en quelque sorte, simple comme bonjour à monter, tant est lisible le formidable livret allègrement troussé d'après Shakespeare par Arrigo Boito. Quoique, comme pour toute chose « simple », il faille y regarder à deux fois : doit-on faire de cette histoire une farce où le public se joint à la moquerie ou faut-il dégager du personnage de Sir John Falstaff une humanité qui appelle la compassion ? Willi Decker, à Bruxelles, signe un « plaidoyer pour un outsider, [qui] a rempli sa fonction dans la société (il a salé la soupe) et peut donc s'en aller ailleurs ». Alain Garichot, à Nancy, voit chez Falstaff « une noblesse au cœur d'enfant ». Pour lui, cet homme, « parvenu à l'âge adulte, n'aura de cesse, tout en cultivant l'esprit de la noblesse à laquelle il appartient, d'entretenir une âme d'enfant. »

EMPORTÉ, COMBLÉ, SOULEVÉ

Une tonalité dominante tendre chez Garichot, davantage de noirceur chez Decker. Pourtant, dans la mise en scène du Français, tout est plongé dans une semi-obscurité, tandis que, chez l'Allemand, la lumière inonde le plateau. Chez Garichot, la pièce se joue sur des tréteaux, en costumes anciens, dans une ambiance « gothique » ; chez Decker, on se trouve dans un espace art-déco des années 30, au buffet de la gare de Windsor. Garichot, habitué de la nudité dans la plupart de ses spectacles, ne propose quasiment pas d'accessoires, sinon ceux explicitement évoqués par le texte chanté. Decker se tire du piège de la vraisemblance au prix de quelques contorsions, mais la démonstration est magistrale, jusqu'au dernier tableau, malgré l'artifice de cet arbre gigantesque qu'on fait pénétrer dans le buffet de la gare pour évoquer cette scè-

ne fantasmagorique et sylvestre. Malgré le parti pris, on est dans l'espace du rêve, de la métamorphose toute-puissante. Le spectateur est emporté, comblé, soulevé. Avec Garichot, tout dans le traitement scénique de la scène finale (pas le moindre arbre : une projection lumineuse) devrait parvenir au même résultat, mais la poésie ne « prend » pas. Le metteur en scène n'est probablement pas fautif. Car la poésie, en particulier dans cette scène féerique, doit surtout venir de l'orchestre, de son dessin précis, de ses couleurs diaphanes, de la qualité de ses interventions solistes. Hélas, l'Orchestre de Nancy est apparemment incapable de se départir d'une atonie pataude, du début à la fin de l'ouvrage, malgré la direction ferme (mais trop bruyante, coups de talon, cris) d'Evelino Pido, énergique mais pas poétique pour un sou, au contraire d'Antonio Pappano, à Bruxelles, qui dirige Falstaff de manière musclée mais touchante.

Si Garichot a probablement eu tort de laisser la noirceur des éclairages masquer parfois les expressions et le jeu des chanteurs, il est manifestement desservi par une distribution homogène mais pâlotte, en particulier par le Falstaff trop jeune, à la voix trop claire, au jeu trop absent, de Victor Torres. Avec José van Dam, à Bruxelles, c'est évidemment autre chose : entouré d'excellents partenaires, le baryton belge ne fait rien, mais a l'impassibilité éloquent, de celles qui produisent des cataclysmes d'un seul mouvement de sourcil. C'est un Falstaff zen, noblement ridicule, Raimu et Michel Simon à la fois, un Golaud, un Rigoletto, un Wozzeck qui auraient mal tourné. Tout l'opéra en un homme, un outsider en plein dans le mille.

Renaud Machart

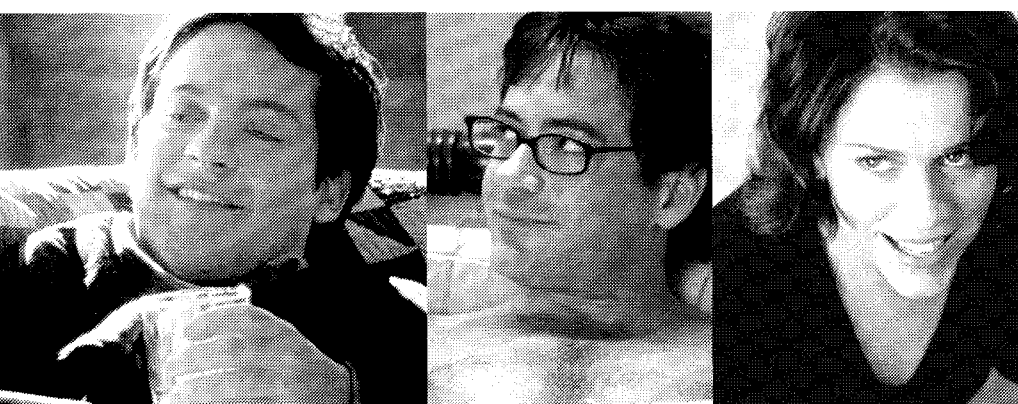
**4 nominations aux Golden Globes :
Meilleur film - Meilleur acteur : Michael Douglas
Meilleur scénario - Meilleure chanson : Bob Dylan**



MICHAEL DOUGLAS TOBEY MAGUIRE FRANCES McDORMAND KATIE HOLMES et ROBERT DOWNEY JR.

PAR LE REALISATEUR DE "L.A. CONFIDENTIAL"

WONDER BOYS



MUTUAL FILM COMPANY et PARAMOUNT PICTURES PRESENTENT UNE PRODUCTION SCOTT RUDIN/CURTIS HANSON UN FILM DE CURTIS HANSON MICHAEL DOUGLAS "WONDER BOYS" TOBEY MAGUIRE FRANCES McDORMAND KATIE HOLMES RIP TORN et ROBERT DOWNEY JR. SUPERVISEUR DE LA MUSIQUE CAROL FENELON MUSIQUE CHRISTOPHER YOUNG COSTUMES BEATRIX ARUNA PASZTOR MONTAGE DEE ALLEN, A.C.E. PRODUCTION DES REGARDS JEANNINE OPPENWALL DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE DANTE SPINOTTI, A.S.C., A.C. PRODUCTEURS EXECUTIFS ADAM SCHROEDER et WED DOWD D'APRES LE ROMAN DE MICHAEL CHABON SCENARIO STEVE KLOVES PRODUIT PAR SCOTT RUDIN CURTIS HANSON REALISE PAR CURTIS HANSON

BANDE ORIGINALE DU FILM DISPONIBLE CHEZ Sony Music / G.M.J. MUSIC. ROMAN PUBLIE AUX Editions Robert Laffont. DISTRIBUE PAR WARNER BROS. (TRANSATLANTIC), INC.

LE FIGARO

monsieurcinema.com

ACTUELLEMENT



SORTIR

PARIS

Gary Lucas
Membre du Magic Band de Captain Beefheart (retraité de toute activité musicale depuis des lustres) à la fin des années 70, après avoir été le soliste de la création européenne de Mass, de Leonard Bernstein, le guitariste Gary Lucas est un infatigable fouineur dont la diversité des participations pourrait remplir un annuaire du rock, du jazz et autres musiques « actuelles ». Pour mémoire, John Zorn, Jeff Buckley, Eric Mingus, Kevin Coyne, Iggy Pop, DJ Spooky, Graham Parker ou Bob Neuwirth peuvent chanter, parmi des dizaines d'autres, ses louanges. On ira l'écouter attentivement sur la petite scène intime de l'Hôtel du Nord, non pas en trio épique avec son groupe Gods and Monsters ou en duo psyché-folk avec Peter Stampfel, mais seul, avec guitare acoustique

et peut-être quelques mélodies à fredonner.

Hôtel du Nord, 102, quai de Jemmapes, Paris-10^e.
M^e Jacques-Bonsergent. Le 14, 20 heures. Tél. : 01-53-19-98-88. De 100 F à 120 F.
Gaspard, Melchior et Balthazar
Michèle Rust fait partie de ces chorégraphes contemporains qui ont revitalisé le tango en le posant au cœur d'une réflexion chorégraphique inventive et décalée. Elle propose une nouvelle pièce, un solo intitulé *Gaspard, Melchior et Balthazar*, conçu en collaboration avec la comédienne et metteuse en scène Guillemette Grobon. Elle y aborde l'histoire d'un corps traversé par la danse, la maternité, le poids des ans et qui prend encore et toujours le risque de la vie et de l'imprévisible.
Tremblay-en-France (93), Centre culturel Aragon, 24, boulevard de l'Hôtel-de-Ville. Le 13 janvier, 21 heures. Tél. : 01-49-63-70-58. De 80 F à 130 F.

(Publicité)

du 9 au 26 janvier 2001

TERRIS PROMISES

de Roland Fichet
mise en scène Philippe Lanton

Tarif unique 50F/ Réservation 01 48 13 70 00

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Aux urnes, citoyens !

Documentaires sur les élections. *Les Batailleurs du vote*, de Helmut Grasser (11 heures) ; *Marseille en mars*, de Jean-Louis Comolli, et *Jospin s'éclaire*, de Matthieu Vadepeid et François Ozon (14 heures) ; *Who's counting ?*, de Terrence Nash (18 heures), débat animé par Sylvain Garrel, critique de cinéma et candidat des Verts dans le 18^e ; *Des Hommes dans le Ring*, d'Erich Langjahr (20 h 30), débat animé par Heike Hurst, enseignante et critique de cinéma, en présence du réalisateur. **Cinéma des cinéastes, 52, avenue de Flandre, Paris-19^e. Le 14 janvier. Tél. : 01-40-38-04-00.**

Quinzaine du cinéma méditerranéen organisée par les cinémas de proximité en Aquitaine. **Cinéma Gérard-Philipe, place du Vieux-Marché, Cujan-Mestras (33). Du 10 au 23 janvier. Tél. : 05-56-46-06-55. 25 F.** **5^e Festival international de l'Alpe-d'Huez du film de comédie et d'humour** **Maison de l'Alpe, place Paganon, L'Alpe-d'Huez (38). Du 9 au 14 janvier. Tél. : 04-76-11-44-44.**

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). **Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.** **Andreas Sholl (haute-contre), Edin Karamazov (luth) A Musical Banquet. Chansons de la Renaissance en France, Espagne, Italie et Angleterre. Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris-18^e. Les 13 et 14 janvier, 17 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.**

Philippe Bianconi (piano) Chopin : Ballades. Fauré : Ballade op. 19. Ravel : Gaspard de la nuit. Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris-8^e. Le 13 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 95 F à 300 F. **Chamber Orchestra of Europe Mozart : Sérénade KV 525 « Eine kleine Nachtmusik », Symphonie n° 35 « Haffner ». Beethoven : Concerto pour piano et orchestre n° 1. Murray Perahia (piano, direction). Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. Le 13 janvier, 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. De 160 F à 210 F.**

Compagnie Heightened Reality Jordi Cortes Molina : *Lucky, Mat. Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris-14^e. Les 12, 13, 15 et 16 janvier, 20 h 30 ; le 14 janvier, 17 h 30. Tél. : 01-43-13-50-50. 110 F. **Rui Horta Rui Horta : *Blindspot*. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. Les 12 et 13 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.***

Compagnie DCA Philippe Decoufflé : *Shazam. Opéra de Paris - Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris-9^e. Le 13 janvier, 14 h 30 et 20 heures ; le 14 janvier, 15 heures ; les 15 et 16 janvier, 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 260 F.*

Spectacles sauvages

Studio Le Regard du cygne, 210, rue de Belleville, Paris-20^e. Les 12 et 13 janvier, de 19 heures à 20 heures ; le 14 janvier, de 17 heures à 18 heures. Tél. : 01-43-58-55-93. 30 F.

Azur Quintet **Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1^e. Les 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 janvier, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.**

Manu le Prince **Sept Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4^e. Le 13 janvier, 21 h 30. Tél. : 01-48-87-08-97. 90 F.**

Amar Sundry Quartet **Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris-1^e. Le 13 janvier, 21 h 30. Tél. : 01-42-33-37-71. 100 F.**

Manu Dibango **Saint-Ouen-l'Aumône (95). Salle des fêtes, 23, rue du Général-Leclerc. Le 13 janvier, 21 heures. Tél. : 01-34-21-25-00. 100 F.**

Bass Culture **Rex Club, 5, boulevard Poissonnière, Paris-2^e. Le 13 janvier, 23 h 30. Tél. : 01-42-36-83-98. 80 F.**

Ensemble Henri Agnel **La Cantigas de Santa Maria Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris-13^e. Le 13 janvier, 20 h 30 ; le 14 janvier, 17 h 30. Tél. : 01-45-89-01-60. 70 et 100 F.**

André Rieu **Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. Les 12 et 13 janvier, 20 h 15 ; le 14 janvier, 15 h 45. Tél. : 01-42-08-60-00.**

Niladri Kumar **Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. Le 13 janvier, 17 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.**

Alfredo de la Fe **New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. Le 13 janvier, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.**

Niladri Kumar **Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. Le 13 janvier, 17 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 70 F et 95 F.**

Indochine **La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18^e. Les 12 et 13 janvier, 20 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 165 F.** **Clarika, Jean-Jacques Nysseyn Beynes (78). La Barbacane, place du 8-Mai-1945. Le 13 janvier, 21 heures. Tél. : 01-34-91-06-58. De 80 F à 100 F.**

RÉGIONS

La Tempête de William Shakespeare, mise en scène de Charlie Brozzoni. **Anney (74). Théâtre Anney-Bonlieu, 1, rue Jean-Jaurès. Les 12, 13, 16, 18 janvier, 20 h 30 ; le 14 janvier, 17 heures ; le 17 janvier, 19 heures. Tél. : 04-50-33-44-11. 60 F et 100 F.**

Susan Burge **Le Jour d'après Bourges (18). Maison de la culture, place André-Malraux. Le 12 janvier, 20 h 30. Tél. : 02-48-67-74-74. De 60 F à 140 F.**

Cercle de famille pour trois sœurs (trilogie Tchekhov) d'après Tchekhov, mise en scène d'Eric Lacascade. **Fécamp (76). Gymnase Collège-Cuvier. Le 12 janvier, 20 h 30 ; le 13 janvier, 18 heures. Tél. : 02-35-29-22-81. 100 F.**

Huis clos de Jean-Paul Sartre. Agathe Alexis (mise en scène), Claire Richard (chorégraphie). Production de la Comédie de Béthune, Centre dramatique national Nord - Pas de Calais. **Hersin-Coupiigny (62). La Boîte de théâtre (salle itinérante), mairie. Le 11 janvier, 18 heures ; les 12 et 13 janvier, 20 heures. Tél. : 03-21-63-29-09.**

EN VUE

■ Le Rashtriya Swayamsevak Sangh, groupe nationaliste hindou membre de la coalition au pouvoir dans l'Etat d'Uttar Pradesh, souligne les dangers des lunes de miel, « qui sortent les jeunes mariées du giron familial ».

■ « Tirer sur la Lune est une coutume sans fondement religieux », a estimé un membre du clergé de la ville, après l'arrestation de huit personnes pendant l'éclipse, mardi 9 janvier à Ankara.

■ « Jusqu'ici, mon cheminement ne me l'a guère permis », a confié au quotidien *Nice-Matin* le prince Albert de Monaco, qui souhaite être père, mais qui « dispose de trop peu de temps pour choisir », et ne veut pas « commettre d'erreur ».

■ De jeunes volontaires autrichiennes sont accourues au Musée de Vienne pour poser nues, immobiles, trois heures durant, dans un tableau vivant de Vanessa Beecroft, artiste new-yorkaise, qui incite le public à voir l'œuvre se transformer à mesure que la fatigue s'emparera des corps.

■ Mercredi 10 janvier, lors du pèlerinage Maha Kumbh Mela, les agents féminins de la police indienne ont verbalisé deux touristes étrangères se baignant nues dans le Gange à l'exemple des Naga, ces saints hommes qui vont entièrement dévêtus par les routes, couverts de cendre, levant, à l'étape, des poids au moyen d'une corde attachée au pénis.

■ « Ce n'est pas forcément l'instrument le mieux indiqué », ont estimé les services sanitaires après qu'une habitante de l'île de Hokkaido eut dégagé à l'aide d'un aspirateur les voies respiratoires de son père victime d'un gâteau de riz gluant, pâtisserie qui, chaque année, tue des vieillards au Japon.

■ Après avoir donné comme sujet à ses élèves « *Ecrivez un texte sur deux façons de tuer votre femme ou votre mari sans violer la loi* », un professeur japonais du lycée de Nara s'est mille fois incliné pour demander pardon.

■ Les enseignants ont appris « avec joie » la démission de Chris Woodhead, inspecteur en chef des Ecoles britanniques, qui, tout en les accusant de ne pas mériter leur salaire, a augmenté le sien de quarante pour cent.

■ La loi créant des maisons de retraite « bien méritée » pour les chimpanzés, héros de la Nasa, limite « strictement » les cas où ils pourront en être retirés aux fins d'expériences de laboratoire.

■ Quarante-quatre villages de la région du parc de Yankari au Nigeria ont été dévastés par une harde d'éléphants sortis de leur réserve naturelle.

Christian Colombani

« Le Point » renouvelle sa formule

Successeur de Claude Imbert à la tête de l'hebdomadaire d'information, Franz-Olivier Giesbert veut relancer les débats d'idées en adoptant un style « plus insolent, plus agressif, mais aussi plus sérieux »

« PLUS CLAIRE, plus complète, plus ludique » : la nouvelle formule du *Point*, en vente vendredi 12 janvier, porte la marque de Franz-Olivier Giesbert, appelé, depuis le mois de septembre 2000, à remplacer Claude Imbert, soixante et onze ans, directeur de l'hebdomadaire racheté, en 1997, par François Pinault. Ancien directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur*, passé ensuite au *Figaro* avant d'y connaître une période de disgrâce, le successeur désigné du fondateur de ce magazine d'information en constante progression (300 000 exemplaires) a évité tout bouleversement. « Ce n'est qu'un début, le changement continue », écrit-il aux lecteurs pour annoncer des améliorations supplémentaires au fil des numéros.



Avec un format légèrement agrandi, un nouveau logo et une maquette renouée et aérée par Nathalie Baylaucq - l'auteur de la

formule du *Monde* en 1995 -, cette version du *Point* sort du cadre rigide de sa présentation antérieure. Elle se distingue aussi par un enrichissement des thèmes et une ouverture à de nouvelles préoccupations. Le résultat se traduit par une augmentation de la pagination avec, en contrepartie, une hausse du prix de 18 francs (2,74 euros) à 20 francs (3,05 euros).

La ligne générale reste inchangée et Claude Imbert continue de signer l'éditorial qui précède les « carnets » de Catherine Pégard. Les lecteurs retrouveront aussi la plupart des chroniqueurs habituels (la rubrique Télé de Philippe Meyer, le bloc-notes de Bernard-Henri Lévy...). C'est plutôt dans le style « plus insolent, plus agressif, mais aussi plus sérieux », dans l'écriture comme dans le choix

des sujets que le nouveau directeur a souhaité apporter de notables inflexions.

Si le journal accueille de nouveaux dessinateurs et caricaturistes comme Cabu et Pétilon, du *Canard Enchaîné*, il veut aussi se positionner en « hebdomadaire de référence » par la relance du débat d'idées. Chaque semaine, il devrait proposer un grand entretien, plutôt dense, avec un intellectuel, un universitaire, un écrivain ou un scientifique.

DOT.ÉCONOMIE

Avant Régis Debray, Jacques Legoff, spécialiste du Moyen Age, inaugure cette série du nouveau millénaire en confrontant la recherche historique au « devoir de mémoire », à propos de l'Occupation, de la guerre

d'Algérie et de la construction européenne. Parallèlement, la rubrique scientifique s'est étoffée avec un article sur « la grande colère des rivières » dans l'Ouest et un reportage sur le travail d'archéologues français pour reconstituer un temple à Angkor, au Cambodge.

Présentée à la « une », l'enquête centrale est consacrée à l'influence des réseaux maçonniques dans la police et la justice. Dans ce dossier, Sophie Coignard tente de fournir des éclaircissements sur des affaires récentes, comme le faux passeport d'Yves Chaler, les tribunaux de commerce, la MNEF impliquant les différentes obédiences...

Conçue pour attirer et fidéliser des lecteurs supplémentaires, notamment parmi les jeunes, la nouvelle formule entre de plain-pied dans la révolution technologique et la dot.économie avec *Le Point.com*.

Ce cahier de douze pages d'enquêtes, de portraits et de bancs d'essai insiste sur les aspects pratiques susceptibles de modifier la vie quotidienne. Pour autant, Franz-Olivier Giesbert n'est pas décidé à rompre avec la tradition qui a assuré le succès du titre auprès de ses lecteurs les plus aisés. Non seulement ils seront (r)assurés de lire chaque semaine une chronique des arts de la table enrichie, mais ils devraient retrouver le numéro spécial consacré au vin. C'est l'une des meilleures ventes de l'année.

Michel Delberghe

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ La guerre déclenchée par la famille Mitterrand contre la personne du juge Philippe Courroye est proprement scandaleuse. Elle déshonore la mémoire de l'ancien président de la République. Que les fils et l'épouse de François Mitterrand s'attaquent de la sorte à un magistrat de façon délibérée, organisée et planifiée en sorte de la déstabiliser est intolérable (...) S'attaquer gratuitement, insidieusement, volontairement à la personne d'un juge comme le fait Jean-Christophe Mitterrand secondé par sa famille, en sorte de faire oublier la

seule question qui intéresse la justice et qui est de savoir s'il a ou non reçu des commissions occultes d'un homme d'affaires pour des services douteux, cela est indigne, cela est condamnable et cela mériterait aujourd'hui d'être publiquement et clairement condamné par tous ceux qui sont attachés au fonctionnement démocratique de nos institutions, juges bien sûr, élus bien entendu, mais aussi responsables de l'exécutif.

RTL

Alain Duhamel

■ Lionel Jospin a éventé le piège. Il a compris qu'il ne fallait surtout pas entrer dans le jeu de Jacques Chirac, répliquer du tac au tac, même si

celui-ci l'y engageait. Les Français s'impatientent vite lorsque les bisbilles se multiplient entre l'Elysée et Matignon. Le premier ministre sort rarement vainqueur de ces controverses, car le statut de Jacques Chirac le privilège et le protège. Sur-tout, Lionel Jospin n'a pas oublié le sort de Jacques Chirac en 1988. Celui-ci s'était laissé manœuvrer par François Mitterrand. Le duel avait opposé le président de la République au premier ministre, et non pas le chef de file de la gauche à celui de la droite. Lionel Jospin, lui, campe donc résolument le personnage du réformiste qui agit face à celui qu'il présente comme le conservateur qui parle. D'où son long, méthodique et ennuyeux discours d'hier.

FRANCE INTER

Jean-Michel Apathie

■ L'aveu d'ignorance, c'est la nouvelle maladie de la démocratie française. Jean-Christophe Mitterrand se présente comme un spécialiste de l'Afrique depuis trente ans, et c'est donc tout naturellement qu'il est en contact avec Pierre Falcone, cet homme d'affaires qui négocie lui aussi des contrats en Afrique et qui est soupçonné, justement, d'avoir vendu illégalement des armes en Angola. Que répond Jean-Christophe Mitterrand ? « Je n'ai jamais su. » Imparable. Il ne savait pas. Et ça rappelle Jacques Chirac qui a assuré qu'il ne sait rien d'un éventuel financement illégal du RPR.

www.indomco.fr

Un moteur universel pour guider les débutants dans la jungle des noms de domaine



tement le nom et l'adresse du possesseur d'un site enregistré en Suède ou au Brésil, montrer qu'un serveur français est en réalité situé aux Etats-Unis ou indiquer qu'un nom de domaine est déjà réservé en Italie et en Allemagne mais disponible au Canada et au Liechtenstein...

On peut aussi effectuer en une seule fois des recherches multiples, par exemple pour tester des noms avec des orthographes voisines. Au total, les recherches peuvent porter sur plus de 700 domaines et sous-domaines.

Si l'utilisateur souhaite acheter un

nom, Indomco se charge de toutes les formalités et assure le suivi administratif pour une somme allant de 399 à 1 290 francs par an, selon la complexité des démarches. Attention : le fait qu'un nom soit disponible ne signifie pas qu'il pourra être acheté, car certains Etats, dont la France (.fr), ont édicté des règles restrictives et exigent toutes sortes de documents administratifs. Indomco peut aussi fournir des conseils personnalisés, car, dans certains pays, les règlements sont appliqués avec souplesse, tandis que d'autres changent soudainement leurs règles d'attribution, comme la Belgique, qui vient de libéraliser son système. Dans certains cas, le plus simple est d'aller s'enregistrer dans un petit Etat peu regardant, comme Niue (.nu) ou la Fédération de Micronésie (.fm). Une seule exception : Indomco ne traite pas avec l'archipel de Tuvalu, qui a cédé la gestion de son domaine (.tv) à une société américaine dont les pratiques commerciales restent mystérieuses.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

SQUATTERS ASIATIQUES

■ L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI-WIPO) a reçu la première plainte portant sur un nom de domaine enregistré en caractères asiatiques. Le plaignant est la société japonaise Sanyo, qui se dit victime d'un « cybersquatter », ou spéculateur, déposant des noms de domaine de société dans le seul but de les revendre avec profit. Le dépôt de noms de domaine en caractères chinois, japonais et coréens est possible depuis quelques mois. - (AP.)

CONSUMMATEURS

■ Ralph Nader, leader historique du mouvement de protection du consommateur aux Etats-Unis et candidat du parti Vert à la dernière élection présidentielle, a lancé une campagne en faveur de la création d'une agence mondiale de protection des consommateurs, pour faire face à l'expansion incontrôlée du commerce électronique international et aux nouvelles possibilités de fraudes transfrontalières. Selon M. Nader, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), « pour qui la liberté des échanges prime tout le reste, n'est pas équipée pour se charger de cette mission ». - (Reuters.)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 360 F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE*

ABONNEZ-VOUS ET DEVEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F
au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*
* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : _____ F 101 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

* Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.

Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min).

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Gérard est grand par Luc Rosenzweig

NOUS sommes furieux. Furieux contre nous-mêmes d'avoir, mardi soir dernier, préféré parler maladroitement de choses sérieuses - un documentaire d'Arte sur le conflit du Proche-Orient - au lieu de regarder « On a tout essayé » sur France 2. Et ainsi d'avoir raté ce grand moment de télévision que fut l'affrontement entre Gérard Miller, chroniqueur vedette de Laurent Ruquier, et Jean Montaldo, auteur sulfureux de best-sellers anti-mitterrandiens. Notre pauvre tentative de surmonter l'insondable superficialité de notre esprit nous priva d'une séquence rare, où l'on vit l'explosion de la sainte colère d'un homme de Bien contre l'incarnation du Mal.

Nous n'avions pas osé l'avouer jusqu'à ce jour : de toutes les personnes qui font le quotidien de notre télévision, Gérard Miller est celle que nous admirons le plus. Bardé de diplômes, il sait se met-

tre à la portée du plus grand nombre, il n'hésite pas, lui le professeur adulé de ses étudiants et le psychanalyste pour lequel les patients vendraient jusqu'à leur dernière chemise, à faire l'amusé, chez Ruquier comme chez Drucker. Et quand Gérard se mêle de nous distraire, il le fait mieux que tout le monde. Hilarante, sa visite d'ex-mao à la fête de l'*Huma*, où l'on voit bien qu'il a pardonné à ceux qu'il stigmatisait jadis comme « révisos ». D'un humour subtil et bien tempéré, le harcèlement verbal qui amena Christine Boutin au bord des larmes. Et enfin, les échos qui nous sont parvenus de son duel improvisé avec Jean Montaldo nous ont fait mesurer à quel point nous étions stupides de ne pas exciper systématiquement des membres de notre famille victimes de la Shoah pour clorer le bec à des interlocuteurs ayant plus ou moins fricoté avec l'extrême droite. Et quel courage de ne point être,

ensuite, allé dîner avec ses camarades d'émission qui l'avaient insuffisamment soutenu !

Certains s'irritent de l'omniprésence médiatique de Gérard Miller, qui vole, chaque jour ou presque, d'Europe 1 à France 2, et que l'on attend pour bientôt sur la Cinquième. Et alors ? Reproche-t-on au soleil de briller partout et pour tous ? Nous, qui quittons rarement notre campagne, lui sommes reconnaissants de nous transmettre en temps réel la toute dernière « Doxa » germanopratinne, de désigner les bons à notre admiration, et les mauvais à notre vindicte. Et dire qu'une consœur de *France-Soir* ose émettre l'hypothèse que Gérard aurait, mardi soir, « pété les plombs » ! Et même si cela était, quelle importance pour un homme dont le prochain talk-show se déroulera, à en croire les gazettes, dans l'obscurité la plus totale ? Gérard est grand et nous sommes indignes d'être son prophète.

VENDREDI 12 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Studio ouvert. Les grands dossiers de politique étrangère en 2001. **Public Sénat**
- 22.00 Qui sont les étudiants ? **Forum**
- 23.00 Sex, drogue et Rock'n Roll ! **Forum**

MAGAZINES

- 18.55 Nulle part ailleurs. **Canal +**
- 19.00 Tracks. **Arte**
- 20.45 100 % Politique. Invité : Charles Pasqua. **LCI**
- 20.45 Thalassa. Le mystère de Vanikoro. **France 3**
- 21.00 Recto Verso. Avec Catherine Lara. **Paris Première**
- 21.10 Top bab. Invité : Jeff Beck. **Canal Jimmy**
- 21.50 Faut pas rêver. Russie : Les volcans du Kamtchatka. France : L'impératrice aux oiseaux. Espagne : La pierre en héritage. Invité : Philippe Delerm. **France 3**
- 22.40 Bouillon de culture. Visages de la violence, hier, aujourd'hui et demain. Invités : Tahar Ben Jelloun, Madeleine Gagnon, Jean Guilaïne, Denis Marquet, Yasmina Khadra. **France 2**
- 23.15 On ne peut pas plaire à tout le monde. **France 3**
- 0.55 Génération Albatour. **France 3**
- 1.10 Le Club de l'économie. Pierre Richard. **LCI**

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Animaux de contrebande. **Arte**
- 20.25 La Terre en question. [1/20]. Toxique Ukraine ? **Odyssee**
- 20.30 L'Œil au-dessus du puits. **Planète**
- 21.00 Guerre et civilisation. [1/8]. Premier sang. **Histoire**
- 21.00 Un siècle de danse. [1/5]. **Mezzo**
- 22.00 Les Hommes de la Maison Blanche. [1/3]. **Histoire**
- 22.05 A Tribute to Muddy Waters. King of the Blues. **Canal Jimmy**
- 22.20 Grand format. Bodyguard de Raphaël. Les gardiens de musée. **Arte**
- 22.45 Parachute ! [2/4]. **Odyssee**
- 23.45 Un siècle de danse. [2/5]. **Histoire**
- 23.55 Histoires oubliées de l'aviation. Pluto, la fusée atomique. **Planète**
- 0.25 Le Skieur solitaire de l'Antarctique. **Odyssee**
- 0.50 Histoires courtes. Jean-Bernard Pouy, un pavé dans le portrait. **France 2**
- 1.20 Hommage à Van der Keuken. Johan Van der Keuken. Thierry Nouel. **France 2**

SPORTS EN DIRECT

- 20.30 Football. Tournoi international de Maspalomas (Canaries). Match pour la 3^e place. **Eurosport**
- 20.45 Football. D 1 (23^e journée) : Lens - Lyon. **Canal +**

DANSE

- 21.55 Le Corsaire. Ballet. Chorégraphie de Marius Petipa. Musique d'Adam. Par le ballet et l'Orchestre du Kirov, dir. Victor Fedotov. **Mezzo**

MUSIQUE

- 21.00 Stéphane Grappelli Trio. En 1984. **Muzzik**
- 22.40 Jazz Box 99. A Montréal. **Muzzik**
- 23.40 Muddy Waters. En 1983. **Canal Jimmy**

THÉÂTRE

- 20.30 Sans rancune. Pièce de Ron Clark. Mise en scène de Pierre Mondy. **Festival**

TÉLÉFILMS

- 20.45 Racket au restaurant. Dominik Graf. **Arte**
- 20.50 Le 10^e Royaume. David Carson et Herbert Wise [4 et 5/5]. **M 6**
- 22.50 La Dame aux camélias. Jean-Claude Brialy. **Festival**

SÉRIES

- 20.45 New York District. Cadeau mortel. Double identité. **13^{ème} RUE**
- 20.55 Boulevard du palais. La Jeune Fille et la Mort. **France 2**
- 21.15 Maggie. The Other Woman (v.o.). **Téva**
- 23.25 Taxi. Tony's Lady (v.o.). **Série Club**

FILMS

- 15.40 Le Salaire de la peur ■■■■ Henri-Georges Clouzot (France, 1953, N., 140 min) **O. Cinétoile**
- 16.25 Dark City ■■■ Alex Proyas (Etats-Unis, 1997, 100 min) **O. Ciné Cinémas 2**
- 18.15 Noblesse oblige ■■■■ Robert Hamer (GB, 1949, N., v.o., 105 min) **O. Ciné Classics**



- 20.30 Les Evadés de la nuit ■■■ Roberto Rossellini. Avec George Patriarca, Giovanna Ralli (It., 1960, N., v.o., 135 min) **O. Ciné Classics**
- 20.35 Alien, la résurrection ■■■■ Jean-Pierre Jeunet (Etats-Unis, 1997, 110 min) **O. RTBF 1**
- 21.00 Splendor ■■■ Ettore Scola (Italie, 1988, 110 min) **O. Ciné Cinémas 2**
- 23.05 La Poursuite infernale ■■■■ John Ford (Etats-Unis, 1946, N., 95 min) **O. Cinétoile**
- 23.45 Gigi ■■■ V. Minnelli (EU, 1959, 120 min). **Mezzo**
- 0.25 Fargo ■■■ Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, 95 min) **O. Cinéstar 1**
- 0.25 Capitaine Conan ■■■ Bertrand Tavernier (France, 1996, 130 min) **O. Ciné Cinémas 2**
- 0.40 La Party ■■■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1968, v.o., 95 min) **O. Cinétoile**
- 0.55 La Belle et la Bête ■■■■ Jean Cocteau (France, 1945, N., 95 min) **O. Ciné Classics**
- 2.20 L'Étroit Mousquetaire ■■■■ Max Linder (Etats-Unis, 1922, N., muet, 35 min). **Arte**
- 2.30 Angoisse ■■■ Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 90 min) **O. Ciné Classics**
- 3.20 Regarde les hommes tomber ■■■ Jacques Audiard (France, 1993, 95 min) **O. Ciné Cinémas 3**

Le Monde TELEVISION

CINÉ CLASSICS

18.15 Noblesse oblige ■■■■ Londres, au début du XX^e siècle. Louis d'Ascoyne, dixième duc de Chalfont, a été repoussé par sa noble famille parce que sa mère, Mary d'Ascoyne, avait épousé un ténor italien. Ses parents morts, il découvre qu'il a droit à leur héritage. Or huit personnes lui font obstacle. Il entend de s'en débarrasser par des crimes parfaits. Comédie d'humour noir vite passée au rang de chef-d'œuvre culte.

FRANCE 3

20.45 Thalassa : Le Mystère de Vanikoro Des historiens et des archéologues se sont lancés sur les traces de Jean-François de Galaup de Lapérouse, parti en 1785 explorer le Pacifique, dans l'esprit de James Cook, modèle universel, à la tête de deux frégates, L'Astrolabe et La Boussole. Le navigateur français fut aperçu pour la dernière fois à Botany Bay (Australie) en mars 1788. Le documentaire d'Yves Bourgeois plonge d'abord dans les

Archives nationales, retrace les préparatifs d'une aventure semblable, pour l'époque, à l'« envoi d'hommes sur la Lune ». Si le film ménage le suspense, le lieu du naufrage est connu depuis 1828. Il fallut toutefois attendre 1964 pour qu'un plongeur néo-zélandais trouve l'épave de La Boussole. La dernière mission en date, conduite en 1999 par l'archéologue Jean-Christophe Galipaud, a mis au jour les vestiges d'un « camp des Français ». Mais *quid* de ses occupants ?

SAMEDI 13 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 12.10 et 17.10 Le Monde des idées. L'histoire autrement. Invité : Carlo Ginzburg. **LCI**
- 21.00 La Parole pour mémoire. **Forum**
- 22.00 Iran, les raisons d'une révolution. **Forum**
- 23.00 Dinosaures, de grands prédateurs ! **Forum**

MAGAZINES

- 13.50 Les Grandes Enigmes du passé. Rome : Les secrets de l'Empire. **France 2**
- 14.20 Strip-tease. Amour, adoption et apocalypse. A comme Amour. A comme Adoption. A comme Apocalypse. **RTBF 1**
- 14.40 Place au livre. **LCI**
- 17.00 Passeport pour la danse. Apollon Musagete. **Muzzik**
- 18.00 Courts particuliers. Emma de Caenes. **Paris Première**
- 18.50 Union libre. Invité : Dieudonné. **France 2**
- 19.00 Histoire parallèle. Semaine du 13 janvier 1951 : 1951-2001, le Brésil de Vargas à Cardoso. Invité : Napoleon Saboya. **Arte**
- 19.30 + de zapping. **Canal +**
- 20.30 Le Club. Invité : Robert Darène. **Ciné Classics**
- 21.35 Metropolis. Voici. Yann Appery. El Cabrero. Livres, disques, la sélection de Metropolis. **Arte**
- 23.15 Tout le monde en parle. **France 2**
- 23.35 La Route. Best of n° 3. **Canal Jimmy**
- 0.20 Top bab. Invité : Jeff Beck. **Canal Jimmy**
- 0.45 Tribales. Tayfa et Gaelic Storm. **France 3**

DOCUMENTAIRES

- 19.10 Les Hommes de la Maison Blanche. [1/3]. **Histoire**
- 19.10 Il était une fois la Mafia à Hollywood. **Ciné Classics**
- 19.35 La Véritable Histoire des dinosaures. [3/4]. Tueurs d'élite. **Planète**
- 20.15 Le Corps exposé. L'anatomie, entre art et médecine. **Arte**
- 20.45 L'Aventure humaine. L'Atlantide révélée. **Arte**
- 21.00 Un siècle de danse. [4/5]. De la danse libre à la danse moderne. **Histoire**
- 21.50 L'Histoire du monde. Le Jade, pierre céleste. **Odyssee**
- 22.00 L'Aventure de l'art moderne. [6/13]. L'expression contemporaine. **Histoire**
- 22.15 La Légende du lion. **Planète**
- 22.40 Dans les coulisses de... On n'est pas là pour voir le défilé. **France 3**
- 23.45 Dalai-lama, le sourire et la conscience. [1/2]. **Histoire**
- 0.05 Music Planet. Sven Våth. The King of Techno. **Arte**

SPORTS EN DIRECT

- 14.00 Biathlon. Coupe du monde. 7,5 km sprint dames. **Eurosport**
- 15.05 Rugby. Coupe d'Europe (5^e journée) Poule 6 : Pau - Leicester. **France 2**
- 15.15 Luge. Coupe du monde. Biplace et monoplace dames. **Eurosport**
- 17.00 Football. D 1 (23^e journée) : Nantes - Auxerre. **Canal +**
- 18.30 Football. Coupe d'Afrique des Nations. Éliminatoires. Tunisie - Maroc. **Eurosport**
- 20.00 Football. D 1 (23^e journée) : Saint-Etienne - Paris-SG. **TPS Foot**
- 20.30 Volley-ball. Championnat de France Pro A masculine (15^e journée) : Paris - Tours. **Eurosport**

MUSIQUE

- 19.30 Ravel et Beethoven aux Proms. Lors du Festival des Proms de la BBC, en 1985. Avec Salvatore Accardo, violon. Par l'Orchestre de la Communauté européenne, dir. Salvatore Accardo. **Muzzik**
- 21.00 Aïda. Opéra de Verdi. Mise en scène de Luca Ronconi. Par l'Orchestre et le Chœur de la Scala de Milan, dir. Lorin Maazel. **Mezzo**
- 21.00 Spécial Russie : Le Bolchoï. 85^e anniversaire de Moscou. Par l'Orchestre symphonique et les Chœurs du Bolchoï.

DOCUMENTAIRES

- Avec Elena Zelznkaia, Sergueï Gaideï, Elena Evseva, Arthur Eizen, Nina Terentieva, Pavel Tchernikh, Marina Mecheriakova, Vladimir Matorine et Marina Lapina. **Muzzik**
- 22.15 Seconde partie. **Paris Première**
- 23.25 Emiliana Torrini. Lors du Festival des Eurockéennes, en 2000. **France 3**
- 23.40 Symphonie n° 41, dite « Jupiter », de Mozart. Par l'Orchestre de chambre anglais, dir. Jeffrey Tate. **Mezzo**
- 0.30 Classic Archive. Solomon Cutner, Claudio Arrau. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

- 19.00 Cancon Xtabai, le secret des Touaregs. Paolo Barzman. **Ciné Cinémas**
- 19.00 Proviseur d'un jour. Robert King. **Disney Channel**
- 20.30 L'Homme de Suez. Christian-Jaque [1/3]. **Festival**
- 20.40 Le Dernier Chant. Claude Goretta. **France 3**
- 20.50 La Nouvelle Tribu. Roger Vadim [1 et 2/2]. **Téva**
- 22.30 La Dernière des romantiques. Joyce Bunuel. **TF 6**
- 22.40 Dans la rouge. Marcus Mortimer [2/2]. **Arte**

SÉRIES

- 17.50 Invasion planète Terre. Le piège. **13^{ème} RUE**
- 18.10 Amicalement vôtre. Quelqu'un dans mon genre. **M 6**
- 20.00 Dharma & Greg. Quand l'otarie rit ! (v.o.). **Téva**
- 20.20 Les Simpson. La critique du lard. **Canal +**
- 20.40 Arsène Lupin. Herlock Sholmes s'en mêle. **Série Club**
- 20.50 Le Caméléon. Projet mirage. **M 6**
- 21.00 H. Une histoire de corde. **Canal +**
- 21.00 Du rouge à lèvres sur ton col. (v.o.). **Canal Jimmy**
- 21.40 The Sentinel. Un don du ciel. **M 6**
- 22.15 L'Heure Simenon. La fenêtre des Rouet. **Série Club**
- 22.35 Buffy contre les vampires. La maison hantée. **M 6**
- 23.30 Le Prisonnier. La mort en marche. **France 3**
- 23.35 Au-delà du réel, l'aventure continue. Une leur dans la nuit. **M 6**
- 0.05 Sex and the City. All or Nothing (v.o.). **Téva**
- 0.35 Le Dammé. Poem (v.o.). **Série Club**

FILMS



- 12.40 Rio Bravo ■■■ Howard Hawks. Avec John Wayne, Dean Martin (Etats-Unis, 1959, v.o., 145 min) **O. Cinétoile**
- 13.10 Les Evadés de la nuit ■■■ Roberto Rossellini (Italie, 1960, N., v.o., 135 min) **O. Ciné Classics**
- 16.40 La Belle et la Bête ■■■■ Jean Cocteau (France, 1945, N., 95 min) **O. Ciné Classics**
- 17.05 La Légende de Brisby 2 ■■■ Dick Sébast (Etats-Unis, 1998, 70 min) **O. Cinéstar 2**
- 23.00 The Runaway Bride ■■■ Donald Crisp (Etats-Unis, 1930, v.o., 75 min) **O. Ciné Classics**
- 23.00 Rain Man ■■■ Barry Levinson (Etats-Unis, 1988, 130 min) **O. Cinéstar 1**
- 23.00 N'oublie pas que tu vas mourir ■■■ Xavier Beauvois (France, 1995, 120 min) **O. Ciné Cinémas 3**
- 23.05 L'Impossible Monsieur Bébé ■■■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 100 min) **O. Cinétoile**
- 23.10 Fargo ■■■ Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, 95 min) **O. Cinéstar 2**



- 23.15 Capitaine Conan ■■■ Bertrand Tavernier. Avec Philippe Torreton, Bernard Le Coq (France, 1996, 125 min) **O. Ciné Cinémas 1**
- 23.20 Shakespeare in Love ■■■ John Madden (Etats-Unis, 1998, 119 min) **O. Canal +**
- 0.50 Regarde les hommes tomber ■■■ Jacques Audiard (France, 1993, 100 min) **O. Ciné Cinémas 2**
- 1.00 The Young Americans ■■■ Danny Cannon (Grande-Bretagne, 1993, 100 min) **O. Cinéstar 2**
- 1.00 Dark City ■■■ Alex Proyas (Etats-Unis, 1997, v.o., 100 min) **O. Ciné Cinémas 3**
- 1.35 La Nuit de tous les mystères ■■■ William Castle (Etats-Unis, 1958, v.o., 75 min) **O. Ciné Classics**
- 2.15 Light Sleeper ■■■ Paul Schrader (Etats-Unis, 1991, v.o., 105 min) **O. Cinéfaz**
- 2.30 Détective privé ■■■ Jack Smight (Etats-Unis, 1966, 110 min) **O. Ciné Cinémas 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 17.35 Sunset Beach. **TF 1**
- 18.25 Excluf. **17.35**
- 19.00 Le Bigdil. **20.00**
- 20.00 Journal, Météo, Trafic infos. **20.55**
- 20.55 Les Enfants de la télé. Spécial « La vérité si je mens 2 ». **23.05**
- 23.05 Sans aucun doute. Je ne suis pas comme tout le monde, et alors ! **0.50**
- 0.50 Les Coups d'humour.

FRANCE 2

- 16.30 Des chiffres et des lettres. **16.55**
- 16.55 et 22.30 Un livre. **17.00**
- 17.00 Viper. **17.50**
- 17.50 Un toit pour trois. **18.25**
- 18.25 JAG. **19.15**
- 19.15 Qui est qui ? **19.50**
- 19.50 Un gars, une fille. **20.00**
- 20.00 Journal, Météo, Point route. **20.55**
- 20.55 Boulevard du palais. La Jeune Fille et la Mort. **22.40**
- 22.40 Bouillon de culture. Visages de la violence, hier, aujourd'hui et demain. **0.00**
- 0.00 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 17.40 La Piste du Dakar. **18.15**
- 18.15 Un livre, un jour. **18.20**
- 18.20 Questions pour un champion. **18.50**
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. **20.10**
- 20.10 Tout le sport. **20.15**
- 20.15 Le Journal du Dakar. **20.45**
- 20.45 Thalassa. Le mystère de Vanikoro. **21.50**
- 21.50 Faut pas rêver. **22.15**
- 22.15 Météo, Soir 3. **23.50**
- 23.50 On ne peut pas plaire à tout le monde. **0.55**
- 0.55 Génération Albatour.

CANAL +

- 17.30 Mickro ciné. **► En clair jusqu'à 20.45**
- 18.00 Chris Colorado. **18.30**
- 18.30 Nulle part ailleurs. **20.15**
- 20.15 Football. 20.45 D1 : Lens - Lyon. **22.55**
- 22.55 The Faculty ■■■ Film. Robert Rodriguez **O.**
- 0.30 College Attitude ■■■ Film. Raja Gosnell **O.**
- 2.20 Elle est trop bien ■■■ Film. Robert Iscove **O.**

ARTE

- 19.00 Tracks. Punk punk punk. **19.45**
- 19.45 Météo, Arte info. **20.15**
- 20.15 Reportage. Animaux de contrebande. **20.45**
- 20.45 Racket au restaurant. Téléfilm. Dominik Graf. **22.20**
- 22.20 Grand format. Bodyguard de Raphaël. Les gardiens de musée. **23.20**
- 23.20 Tang le Onzième ■■■ Film. Dai Si Jie (v.o.). **0.55**
- 0.55 Le Dessous des cartes.

M 6

- 17.40 Zoe, Duncan, Jack & Jane. **18.05**
- 18.05 Le Clown. **19.00**
- 19.00 Le Flic de Shanghai. **19.50**
- 19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo. **20.05**
- 20.05 Une nounou d'enfer. **20.38**
- 20.38 Météo du week-end. **20.40**
- 20.40 Cinésix. **20.50**
- 20.50 Le 10^e Royaume. Téléfilm. David Carson et Herbert Wise [4 et 5/5] **O.**
- 0.05 Brooklyn South **O.**

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Black & Blue. Invité : Jean-Louis Chautemps. **21.30**
- 21.30 Cultures d'Islam. El-Kindi, IX^e siècle, premier philosophe de la langue arabe. **22.12**
- 22.12 Multipistes. **22.30**
- 22.30 Surpris par la nuit. Musique : Jeanne Lee, la fille de l'air. **0.05**
- 0.05 Du jour au lendemain. Michel Orcel (Roland furieux).

FRANCE-MUSIQUES

- 20.05 Concert franco-allemand. Donné en direct par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Daniel Harding : Symphonie n° 10 (version de Deryck Cooke), de Mahler. **22.30**
- 22.30 Alla breve. **22.45**
- 22.45 Jazz-club. En direct du New Morning, à Paris. Le quintette de Nicholas Payton.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Œuvres de Weber, Rossini, Brod. **22.05**
- 22.05 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Lalo, De Castillon, Franck, Chausson.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 13.25 Reportages. Baby Business. **13.55**
- 13.55 MacGyver. **14.50**
- 14.50 Alerte à Malibu. **15.40**
- 15.40 Flipper. **16.30**
- 16.30 Will & Grace. **17.00**
- 17.00 Beverly Hills. **17.50**
- 17.50 Sous le soleil. **18.50**
- 18.50 Ça vaut le détour. **20.00**
- 20.00 Journal, Tierscé, Météo. **20.55**
- 20.55 Spéciale Vidéo Gag. **23.05**
- 23.05 Double séduction. Téléfilm. Penelope Buitenhuis **O.**
- 0.40 Le Temps d'un tournage. **0.50**
- 0.50 TF1 nuit, Météo. **1.00**
- 1.00 Notre XX^e siècle. A votre santé. **1.55**
- 1.55 Reportages. A quoi rêvent les jeunes filles ?

FRANCE 2

- 13.50 Les Grandes Enigmes du passé. Rome : Les secrets de l'Empire. **14.50**
- 14.50 Tierscé. **15.05**
- 15.05 Rugby. Coupe d'Europe : Pau - Leicester. **17.15**
- 17.15 La Piste du Dakar. **18.05**
- 18.05 Dellaventura. **18.50**
- 18.50 Union libre. **19.50**
- 19.50 et 20.50 Tirage du Loto. **19.55**
- 19.55 Dakar 2001. **20.00**
- 20.00 Journal, Voile, Météo. **20.55**
- 20.55 Dansez maintenant. **23.15**
- 23.15 Tout le monde en parle.

FRANCE 3

- 13.30 C'est mon choix. **14.55**
- 14.55 Côté jardins. **15.25**
- 15.25 Destination pêche. **15.55**
- 15.55 La Vie d'ici. **18.10**
- 18.10 Expression directe. **18.15**
- 18.15 Un livre, un jour. **18.20**
- 18.20 Questions pour un champion. **20.10**
- 20.10 Tout le sport. **20.20**
- 20.20 Le Journal du Dakar. **20.40**
- 20.40 Le Dernier Chant. Téléfilm. Claude Goretta. **22.15**
- 22.15 Météo, Soir 3. **22.40**
- 22.40 Dans les coulisses de... On n'est pas là pour voir le défilé. **23.30**
- 23.30 Le Prisonnier. La mort en marche. **0.20**
- 0.20 Saga-Cités.

CANAL +

- 13.55 L'Enfant et l'Ange. Téléfilm. Bernd Böhlch **O.**
- 15.55 Baby Time. **17.00**
- 17.00 Football. D1 : Nantes - Auxerre. **► En clair jusqu'à 21.00**
- 19.20 Le Journal. **19.30**
- 19.30 + de zapping. **20.20**
- 20.20 Les Simpson. **20.44**
- 20.44 Samedi comédie. 20.45 La Cape et l'Épée. 21.00 H. 21.25 Mes pires potes. **21.50**
- 21.50 Samedi sport. **22.15**
- 22.15 Jour de foot. **23.20**
- 23.20 Shakespeare in Love ■■■ Film. John Madden **O.**

La différence par Pierre Georges

ROBERT BADINTER, bien sûr ! Parce qu'il est un homme qu'il faut écouter, et parce qu'il a dit jeudi soir ce qu'il a dit, c'est-à-dire que « maintenir Maurice Papon en prison à cet âge-là n'a plus de portée », la question est devenue publique. Et le débat, l'inévitable polémique tant cette prise de position est notable par la notabilité et l'autorité morale même de celui qui l'a formulée, ne font que commencer.

Faut-il libérer Maurice Papon ? D'abord retenons ici que ce débat reste formellement théorique et de conscience. Un seul homme a ce pouvoir, ce privilège et cette charge de décider de la grâce d'un condamné, le président de la République. Et par deux fois sollicité par la défense du condamné Papon, Jacques Chirac a refusé cette grâce. En conscience. Choix éminemment respectable.

Faut-il libérer Maurice Papon ? Si la réponse n'appartient qu'à un homme, le questionnement peut être à tous et est en tous, dès lors que formulé. Et il n'est donc nullement question ici d'avancer une opinion et un sentiment autres que personnels.

Disons d'entrée que récemment, à propos de Maurice Papon, des expressions, des arguments de recours et une stratégie utilisés par son défenseur, Me Jean-Marc Varaut, nous ont profondément choqué. Non pas qu'ils soient inadmissibles, en droit. Mais, comment dire, comme inadmissibles à l'oreille. Vous ne pouvez pas écouter votre radio le matin, y entendre dire que le condamné Papon a introduit une requête à la Cour européenne des droits de l'Homme pour « traitement inhumain et dégradant » et ne pas sursauter. Parce que cette démarche-là a dans sa formulation tout le caractè-

rière d'un paradoxe insupportable et amer. Maurice Papon invoquant les droits de l'Homme, évoquant « un traitement inhumain et dégradant », c'est presque le monde, la justice et l'Histoire à l'envers. C'est revendiquer et dénoncer ici, ce que lui nia jadis et contribua, par son zèle administratif, à organiser. C'est, même si la formule est abrupte, le complice de crimes contre l'humanité en appelant à l'humanité.

Et c'est trop ! Du moins dans ce premier réflexe qui fait qu'on ne veut rien oublier et rien pardonner. Rien de ce que Maurice Papon fit et qui lui valut d'être condamné, le 2 avril 1998. Rien de ce que Maurice Papon fit, pendant des années, pour échapper à ses crimes et à ses juges, grâce à ses multiples protections. Rien, pas même sa fuite en Suisse pour échapper à sa condamnation.

Non rien ! Pas même cette évidence que si Maurice Papon est un condamné très vieux, c'est qu'il fut jugé trop tard. Et que l'âge du condamné hier, du détenu aujourd'hui, 90 ans, ne constitue pas une circonstance atténuante pour le criminel d'avant-hier. Ou alors, ce serait une prodigieuse insulte et atteinte aux victimes.

Voilà où l'on en était. Jusqu'à ce que Robert Badinter, victime lui-même, dise une chose incroyable, inaudible et insupportable évidemment aux familles des victimes : « On dit crime contre l'humanité. Je dirais qu'il y a un moment où l'humanité doit prévaloir sur le crime ». Prodigieux raccourci. Plus qu'un raccourci d'ailleurs, un choix humaniste. Toute la différence ici résumée entre ce qui fit un Papon et ce qui fait un Badinter. Entre la négation de société que servit Papon et l'idéal de société que défend Badinter.

Les députés introduisent la notion de harcèlement moral dans le code du travail

Le projet de loi de modernisation sociale durcit les règles du licenciement collectif

LES DÉPUTÉS COMMUNISTES sont passés maîtres dans l'art du harcèlement parlementaire, mais ils n'ont pas eu besoin de forcer leur talent, jeudi 11 janvier, à l'Assemblée nationale, lors de l'examen du projet de loi de modernisation sociale : ils ont fait voter, avec l'accord d'Elisabeth Guigou, un amendement qui introduit la notion de « harcèlement moral » dans le droit social, même si la ministre de l'emploi et de la solidarité ne les a pas suivis sur la définition qu'ils voulaient en donner. Ce « super DMOS » (diverses mesures d'ordre social), qui porte aussi bien sur la santé et les licenciements que sur le travail précaire et la formation professionnelle, a été adopté en première lecture, dans la nuit de jeudi à vendredi, par les députés de la majorité plurielle.

Georges Hage (PCF, Nord), qui a fait de ce « sujet d'inquiétude majeur pour les Français » son combat, a eu gain de cause sur deux points : un chapitre sur la « lutte contre le harcèlement moral au travail » sera introduit dans le code du travail et il précisera que « le contrat de travail est exécuté

de bonne foi ». Le gouvernement est d'autant plus prudent que ce type de harcèlement n'est pas limité à l'entreprise et que, pour débrouiller ce sujet complexe, Lionel Jospin a demandé un avis au Conseil économique et social (CES). « Je souhaite légiférer pour tenir en échec ces comportements insupportables », a souligné M^{me} Guigou, tout en précisant que le dispositif « pourrait être complété en deuxième lecture », après la remise du rapport du CES au premier ministre.

En attendant, le gouvernement et la commission des affaires sociales de l'Assemblée n'ont pas retenu la définition du harcèlement moral comme la « dégradation délibérée des conditions de travail », proposée par le PCF, lui préférant une formulation plus large : « Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral d'un employeur, de son représentant ou de toute personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions » et qui ont « pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité et de créer des conditions de travail humiliantes ou dégradan-

tes ». Aucun salarié ne pourra être « sanctionné ni licencié pour avoir témoigné de [ces] agissements ». La droite, qui n'était représentée au moment du vote que par deux élus UDF, s'est abstenue.

Auparavant, les députés de la majorité avaient adopté un article-clé du projet de loi durcissant les

taquement aux heures supplémentaires auront plus de contraintes pour licencier. Enfin, la gauche a voté l'alignement de la prime versée aux salariés en fin de CDD sur celle des intérimaires (soit 10 % de la rémunération brute) afin de limiter le travail précaire.

Ce « DMOS » introduit également un début de réforme de la

L'expérience pourra déboucher sur un diplôme

« Une petite révolution » dans un pays où la formation initiale prime : c'est ainsi que Nicole Péry, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, a qualifié les articles du projet de modernisation sociale permettant aux salariés de valider leurs acquis professionnels. Le texte prévoit que toute personne ayant trois ans d'activité en entreprise pourra demander à une commission la validation de son expérience par un diplôme, un titre ou un certificat de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le texte réforme le financement de l'apprentissage. Pour corriger les écarts des dotations (de 1 à 6) entre les centres (CFA), la loi instaure un niveau minimal de ressources. Quand elles sont supérieures aux coûts réels engagés, le CFA devra reverser de l'argent à un fonds de péréquation. M^{me} Péry estime qu'une réforme des circuits de collecte permettra de ramener de 600 à environ 250 le nombre d'organismes collecteurs.

règles du licenciement collectif. Faute d'un accord ou de négociations sur la réduction du temps de travail, le comité d'entreprise ou les délégués du personnel pourront saisir le juge des référés afin d'obtenir la suspension du plan social. Ils reprennent ainsi l'« amendement Michelin », introduit dans la seconde loi sur les 35 heures en réponse à l'annonce par le fabricant de pneumatiques de solides bénéfices et de 7 500 suppressions d'emplois sur trois ans, mais censuré par le Conseil constitutionnel. Par ailleurs, les entreprises recourant systéma-

formation professionnelle, un droit pour les employés d'entreprises sinistrées à une indemnité, l'autorisation donnée aux communes et aux départements de financer des organisations syndicales ou encore une représentation des salariés au conseil d'administration dès qu'ils détiennent au moins 3 % du capital dans le cadre d'un plan d'épargne salariale. Autant de réformes qui autorisent le gouvernement à dire qu'il n'a pas renoncé à sa vocation sociale, affirme M. Jospin.

Jean-Michel Bezat

Affaire Executive Life : « The Economist » met en cause Jean Peyrelevade

L'AFFAIRE EXECUTIVE LIFE ressurgit. Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, et d'anciens dirigeants de la banque pourraient être mis en cause par la justice américaine dans les prochaines semaines, affirme l'hebdomadaire *The Economist* du 12 janvier. M. Peyrelevade aurait été au courant, dès la fin de 1993, soit peu de temps après sa nomination, des conditions du rachat controversé de l'assureur américain Executive Life, et de son portefeuille d'obligations à hauts risques, en 1991, par Altus Finance, la filiale la plus décriée du Crédit lyonnais, qui revendra ensuite Executive Life à Artémis, la holding personnelle de François Pinault.

Jean Peyrelevade a toujours affirmé n'avoir été au courant de cette « affaire » que fin 1998. « Dès qu'il a eu connaissance, le 31 décembre 1998, de l'éventuelle possibilité d'infractions à la législation américaine de son ancienne filiale Altus, il a immédiatement fait prévenir les autorités compétentes aux Etats-Unis », précise le Crédit lyonnais, dans un communiqué publié jeudi. Le président de la banque, privatisée en juillet 1999, rappelle qu'il « a fait savoir à de nombreuses reprises » aux autorités américaines « être disposé à les rencontrer ».

PROCÉDURES JUDICIAIRES EN COURS

The Economist affirme qu'un document interne de 17 pages a été transmis en décembre 1993 à Dominique Bazy, alors numéro deux du Crédit lyonnais, et à M. Peyrelevade. Dans ce document - une annexe d'une demande de crédit de François Pinault pour acheter le grand cru bordelais de Château Latour - figuraient « quelques lignes » au sujet d'Executive Life. Celles-ci mentionnaient les conditions du portage utilisé par Altus pour reprendre l'assureur failli, rappelant les « exigences réglementaires américaines » qui interdisent, en Californie, à une banque de contrôler une compagnie d'assurances. C'est pourquoi Altus aurait utilisé un groupe d'investisseurs en couverture (dont M. Pinault) pour racheter Executive Life. « C'est le Crédit lyonnais qui a retrouvé [ce document] et qui l'a transmis, de son propre chef, aux autorités américaines dès le printemps 1999 », affirme la banque, qui se réserve la possibilité de donner « une suite appropriée » aux « allégations préjudiciables » de l'hebdomadaire. Trois procédures judiciaires sont en cours aux Etats-Unis. En cas de condamnation du Crédit lyonnais, la Réserve fédérale amé-

ricaine (Fed) pourrait être amenée à lui retirer ses licences bancaires aux Etats-Unis, suspendant ses activités outre-Atlantique, précise *The Economist*.

Pascale Santi

La croissance s'établit à 0,6 % au troisième trimestre

LA CROISSANCE au troisième trimestre a été de 0,6 %, selon les chiffres publiés par l'Insee, vendredi 12 janvier. Dans sa dernière note de conjoncture du 22 décembre 2000, l'institut de statistique prévoyait qu'elle serait légèrement supérieure à 0,7 %. A la fin septembre, l'acquis de croissance - la croissance sur 2000 si l'activité économique restait stable au quatrième trimestre - ressort ainsi à 2,9 %. Le gouvernement table sur une progression du produit intérieur brut (PIB) de 3,2 % pour l'ensemble de l'année.

Au troisième trimestre, la demande intérieure a été le principal moteur de la croissance, y contribuant pour 0,7 point. L'investissement des entreprises a progressé de 2,3 %. La consommation des ménages a augmenté de 0,4 %. Les exportations ont progressé de 2,4 %, soit presque deux fois moins vite que les importations (+ 4,6 %), ce qui explique la contribution négative du commerce extérieur à la croissance (- 0,5 point). Enfin, les stocks ont commencé à se reconstituer, apportant ainsi 0,4 point à la croissance.

Alain Juppé poursuivi pour injures par son opposant PS à Bordeaux

GILLES SAVARY, député (PS) européen et chef de file de l'opposition à Bordeaux, a engagé une procédure de citation directe en injures publiques devant le tribunal correctionnel contre Alain Juppé. Il cite, entre autres, un article de *Libération* du 17 novembre 2000 dans lequel M. Juppé qualifie M. Savary et un autre opposant, Denis Teisseire, d'« olibrius qui passent leur temps à dire des conneries ». Dans un article du *Figaro* daté du 28 décembre 2000, le maire enfonce le clou : « J'ai dans mon conseil municipal, deux connards, Savary et Teisseire (...). » « J'ai été traité de voyou, de clown, de fou, d'olibrius et aujourd'hui de connard. Je demande un minimum de courtoisie républicaine », explique M. Savary. M. Juppé a appelé son adversaire à « prendre les choses avec le sourire ». « J'ai lâché le mot « connard » à l'occasion d'un dîner privé », a expliqué le maire de Bordeaux. M. Savary demande la condamnation de M. Juppé au franc symbolique. Audience le 1^{er} février. - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **ÉLECTIONS MUNICIPALES** : les listes électorales parisiennes ont connu, en 2000, un taux record de 119 151 radiations d'office (11,35 % du corps électoral), mais aussi un nombre record de 160 324 nouvelles inscriptions, selon un bilan établi par la préfecture de Paris. Au total, 1 037 864 électeurs sont inscrits à Paris, soit 10 000 de moins qu'en février 2000. Les plus forts taux de radiation d'office concernent le 8^e arrondissement (16,74 %) et le 18^e (15,35 %). Dans le 3^e et le 5^e, concernés par l'affaire des faux électeurs, le taux des radiations d'office se situe dans la moyenne (respectivement 12,87 % et 10,37 % du corps électoral), mais ces deux arrondissements avaient connu une très forte baisse des effectifs électoraux dans les années précédentes.

■ **RETRAITES** : le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, affirme qu'il y a, sur le dossier des retraites, « un complot de l'inaction, une conjuration du silence parce qu'on a peur des conséquences politiques », dans un entretien avec les lecteurs du *Parisien* publié vendredi 12 janvier. Le numéro un du patronat estime que « c'est pour cela qu'on risque, d'ici trois mois, un abatement sur les retraites complémentaires ».

5000 m² pour l'homme...

BOSS
HUGO BOSS

BURBERRY
LONDON

Christian Dior

CERRUTI jeans

ARROW

Paul Smith

Eden Park

YVES SAINT LAURENT...

Ouverture exceptionnelle
dimanche 14 janvier

M A D E L I O S
P A R I S

23 boulevard de la Madeleine 75001 PARIS - Tél. : 01 53 45 00 00 - Métro Madeleine